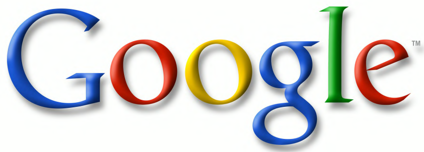
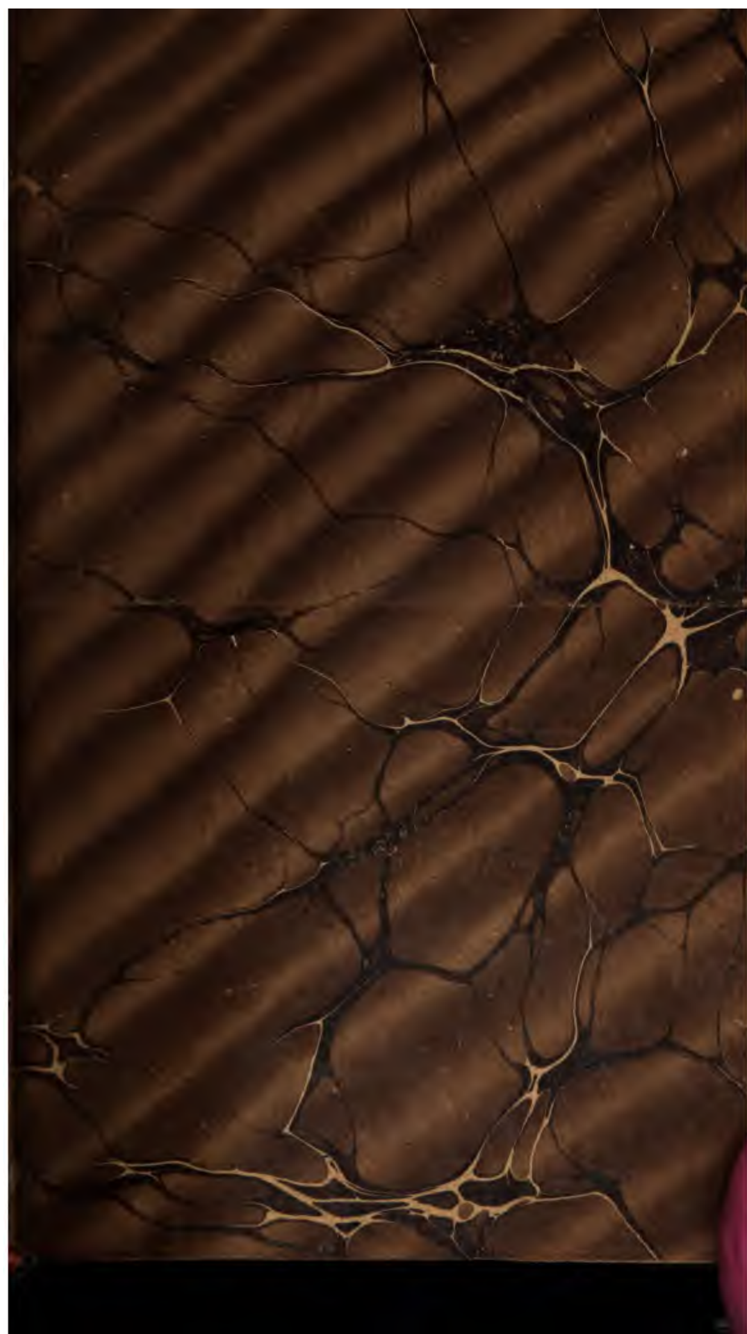



3 2044 012 932 372



HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE NIMES

ET DES

LOCALITÉS VOISINES

QUI FORMENT ACTUELLEMENT LE DÉPARTEMENT

DU GARD.

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE NIMES
ET DES
LOCALITÉS VOISINES
QUI FORMENT ACTUELLEMENT LE DÉPARTEMENT
DU GARD,

PAR MICHEL NICOLAS.

TOME III.

NIMES
CHEZ BALLIVET ET FABRE, IMPRIMEURS,
RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 11.

1854.

1876, April 10.
Tucker Fund.

HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE NIMES

ET DES LOCALITÉS VOISINES

QUI FORMENT ACTUELLEMENT LE DÉPARTEMENT

DU GARD.

CHAPITRE PREMIER.

—

ÉCRIVAINS QUI ONT PRIS PART A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Parmi les écrivains qui appartiennent, par leur naissance, à quelqu'une des localités formant actuellement le département du Gard, il en est quelques-uns qui ont joué un rôle important dans les grands événements de la Révolution française; presque tous ont péri victimes des excès de cette époque de rénovation, soit qu'ils aient professé les principes constitutionnels, soit qu'ils aient tenu au parti royaliste. Nous avons cru devoir les grouper dans un même chapitre. A côté

d'eux, nous placerons quelques autres écrivains qui, sans avoir pris une part aussi directe à la marche des événements, en subirent cependant l'influénce d'une manière plus ou moins marquée.

ETIENNE-DAVID MEYNIER DE SALINELLES.

Né à Nimes, en 1729, d'une honorable famille protestante, Etienne-David Meynier se livra au commerce jusqu'au moment où éclata la révolution. Il fut alors envoyé aux Etats-généraux par le tiers-Etat de la maréchaussée de Nimes. S'il joua dans cette Assemblée un rôle moins remarquable que son jeune ami Rabaut-Saint-Etienne, il défendit, du moins, avec lui, les principes d'une sage liberté. Appelé, après la session de la Constituante, à la présidence de l'administration départementale, il occupa ce poste important et difficile jusqu'à l'époque où cette institution fut désorganisée. Les services qu'il avait rendus en maintenant le calme et la paix au milieu d'une population alors fortement remuée par les passions les plus puissantes, le firent nommer maire de la ville de Nimes. Les sentiments de justice, de modération et de

conciliation qu'il déploya dans ces fonctions, lui furent plus tard reprochés comme des crimes.

En 1793, quand l'armée révolutionnaire fut entrée dans le département du Gard, il fut mis en accusation par le représentant Bories, à raison de son administration comme maire de la ville de Nimes. Il parvint, pendant quelque temps, à se cacher dans les environs de Lasalle ; mais, sa retraite ayant été découverte, il fut arrêté et transféré à Paris, où le tribunal révolutionnaire l'envoya à l'échafaud, le 26 floréal an II (15 mai 1794).

Les quatre vers suivants, écrits de la main d'Alex. Pieyre, leur auteur, derrière un portrait de David-Etienne Meynier, représenté dans son costume de membre de la Constituante, peignent avec autant de bonheur que de vérité cet honorable citoyen :

Au milieu des partis immuable et tranquille,
Dédaignant de briller, satisfait d'être utile,
Toujours du bien public on le vit animé ;
Et plus il fut connu, plus il fut estimé.

Les talents que, pendant les dernières années de sa vie, Meynier consacra au bien de ses concitoyens, dans l'exercice des fonctions publiques, il les avait formés, dès sa jeunesse, par

la culture assidue des lettres et de la philosophie. A l'âge de vingt-quatre ans (1753), il remporta le prix d'éloquence sur une question mise au concours par l'académie de Pau ; il s'agissait de prouver que : *la calomnie donne plus de lustre à la vertu que la flatterie* (1). Ce discours est la seule pièce qu'il ait laissé imprimer ; mais il avait composé plusieurs autres ouvrages qu'il communiqua à l'Académie de Nimes, dont il était membre depuis l'époque de son rétablissement ; et dont il était le doyen au moment où elle fut supprimée. Parmi ses divers écrits, on cite surtout des mémoires sur *l'Hospitalité exercée par les anciens* ; sur *les cérémonies que les Romains observaient à leurs funérailles* ; sur *les découvertes faites à Herculanum* ; sur *les vœux et les dévoûments des Romains* (2), et sur *les sciences des Gaulois avant Jésus-Christ* (3).

(1) Ce discours se trouve dans le *Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nimes*, 1756, p. 41–56.

(2) *Topographie de la ville de Nimes*, p. 99.

(3) Le *Recueil des pièces lues dans les séances de l'Académie royale de Nimes*, renferme une analyse de ce dernier mémoire, p. 153–158.

JEAN-ANTOINE TEISSIER, BARON DE MARGUERITTES.

Jean-Antoine Teissier, baron de Margueríttes, né à Nimes, le 30 juillet 1744, aurait pu devenir un auteur dramatique distingué, si, placé dans une autre position, il avait consacré sa vie tout entière à la culture des lettres. Son principal ouvrage est une tragédie intitulée : *La Révolution de Portugal* (Amsterdam, 1775, in-8°). L'intrigue est assez commune ; elle roule sur l'amour de Dalmada, fils d'un patriote tenu en prison depuis longtemps, pour Junie, fille de Vasconcellos, gouverneur de Portugal au nom de l'Espagne. A côté de cette passion, se déroule un mouvement bien autrement dramatique et qui est loin d'occuper dans la pièce la place qu'il méritait ; c'est le mouvement patriotique qui va chasser l'Espagnol et rétablir le duc de Bragance. La mère de Dalmada, à laquelle l'auteur a voulu donner un caractère tragique, n'est qu'une virago d'une espèce heureusement rare. Elle poignarde elle-même le ministre espagnol. A la nouvelle de ce malheur qui la frappe doublement, Junie se tue, et Dalmada court chercher la mort au milieu de l'émeute qui rem-

plit en ce moment les rues de Lisbonne. Quelque faible que soit cette tragédie, elle indique cependant dans son auteur des qualités que le travail et l'étude auraient pu développer. Malheureusement, sa position et les circonstances l'entraînèrent dans les luttes politiques dont il fut la triste victime. Envoyé en 1789, par la noblesse du Languedoc, aux Etats-généraux, il fut du nombre des députés de son ordre qui crurent devoir défendre l'ancien ordre de choses. Poursuivi plus tard à raison des troubles qui avaient ensanglanté en 1790 la ville de Nimes, dont il était maire en ce moment (1), il fut condamné à mort et exécuté le 20 mai 1794.

En outre de la tragédie dont nous avons parlé, on doit au baron Teissier de Marguerittes un *Discours prononcé à la séance publique de l'Académie de Nimes en* 1774, *sur l'avènement du roi à la couronne* (1774, in-8o de 10 pages), des opuscules sur l'Amphithéâtre de Nimes et une

(1) En 1790, il avait fait lui-même à la Constituante un rapport sur ces déplorables événements : *Compte-rendu les 22 et 23 février à l'Assemblée nationale, au nom de la municipalité de Nimes, des troubles du mois de mai, des funestes effets et des atrocités multipliées du mois de juin, ainsi que des causes qui les ont produits* (brochure in-8°).

instruction sur l'éducation des vers-à-soie. Il laissa en manuscrit un drame en cinq actes et en prose intitulé : *Clémentine ou l'ascendant de la vertu* ; ce drame avait été représenté sur quelques théâtres de province.

JEAN-PAUL RABAUT-SAINT-ETIENNE.

Jean-Paul Rabaut, surnommé Saint-Etienne, naquit à Nimes vers 1742. Il était le fils de Paul Rabaut, dont le nom est si célèbre dans l'histoire du protestantisme français au dix-huitième siècle. Frappé, dès sa naissance, par les lois de proscription qui pesaient sur les protestants, il passa les années de son enfance dans des retraites cachées que lui ménageaient la tendresse maternelle et une généreuse amitié. « Il m'a souvent raconté, dit Boissy d'Anglas, qu'il ne savait jamais, durant le jour, où on le mènerait coucher le soir ; son père avait le seul secret de la marche commune ; et quand on voulait le faire changer de place, on l'emportait à l'entrée de la nuit dans le lieu où il devait être reçu. Malgré cela, il put trouver dans les soins que son père lui donnait en secret, et dans les leçons de quelques amis, les moyens d'acquérir les premiers

éléments des sciences et des lettres, qui devaient honorer son nom et le consoler dans ses infortunes (1). »

Plus tard, Rabaut-St-Etienne, qui se destinait au ministère évangélique, alla continuer ses études en Suisse, où des fondations, dues à la munificence des puissances protestantes de l'Europe, assuraient aux jeunes Français qui se consacraient aux études théologiques les moyens de subsister à l'étranger. Il eut pour premier maître Court de Gebelin, qui lui enseigna les langues savantes, le dirigea dans l'étude des faits historiques et l'initia dans les principes du système qu'il a exposé dans le *Monde primitif* (2).

Dans l'exercice du ministère évangélique, Rabaut-St-Etienne marcha sur les traces de son père. « Jamais un seul mot d'aigreur, une seule provocation à la révolte ne souillèrent les discours de l'un et de l'autre; et leur influence, qui était grande, fut constamment employée à ins-

(1) *Notice sur Rabaut St-Étienne*, au commencement du tome I de ses OEuvres (Paris, 1821), p. x et xj.

(2) Rabaut Saint-Etienne, qui survécut à son maître, devenu son intime ami, publia, après la mort de Court de Gebelin, une notice remarquable sur la vie et les écrits de cet homme célèbre.

pirer la patience et la résignation, à éviter les troubles et à maintenir l'ordre et la paix dans des contrées qu'avaient ensanglantées si souvent et que devaient ensanglanter encore d'une manière si cruelle les erreurs de l'intolérance et du fanatisme (1). «Plusieurs de ses sermons ont été publiés. On y trouve une éloquence douce et pleine d'onction. « Il y avait dans sa manière de penser et d'écrire quelque chose du précieux talent de Massillon, qu'il admirait beaucoup et qu'il étudiait sans cesse (2). » A la mort du vénérable Becdelièvre, évêque de Nimes, Rabaut-St-Etienne se rendit l'interprète des regrets qu'inspira la perte de ce prélat dont la génération qui existait alors avait admiré la modération et la tolérance; il composa son éloge, et Boissy d'Anglas, qui, à cette époque habitait la ville de Nimes, le fit parvenir à Laharpe avec lequel il était lié. « Vous m'avez envoyé un excellent écrit, lui répondit cet illustre critique; voilà la véritable éloquence, celle de l'âme et du sentiment. On voit que tout ce qui sort de la plume de l'auteur est inspiré par les vertus qu'il

(1) Boissy d'Anglas, *Notice sur Rabaut-Saint-Etienne*, p. XIV et XV.

(2) *Ibid.*, p XV.

célèbre. Je vous prie de remercier votre digne ami (3). »

Rabaut-St-Etienne trouvait dans la culture des lettres un délassement aux travaux souvent fatigants et difficiles de son ministère. Il avait entrepris un poème épique dont le héros était Charles-Martel. Il ne paraît pas qu'il l'ait jamais achevé, ni même que les fragments qu'il en avait composés aient été conservés. Il avait aussi à cette époque travaillé à une espèce de poème historique en prose, à l'imitation du *Télémaque*; il y mettait en action les institutions de l'ancienne Egypte.

Mais ce qui le préoccupa le plus dans ce moment, ce fut la défense de ses coreligionnaires, qui, pour n'être plus poursuivis avec le même acharnement qu'autrefois, ne se trouvaient pas moins toujours sous le coup des anciennes lois qui n'étaient point abrogées. Rabaut-St-Etienne conçut le dessein de demander en leur nom qu'on constituât en droit ce qui n'était qu'une tolérance qu'un ministre rigoureux pouvait faire cesser à son gré; et, dans

(3) Boissy d'Anglas, *Notice sur Rabaut-Saint-Etienne*, p. xviij.

ce but, il essaya de montrer ce qu'avait de contraire à toutes les idées de la justice la position faite en France aux protestants. C'est ce qu'il fit dans un écrit publié d'abord à Londres, en 1779, et ensuite en France en 1784, sous ce titre : *Le vieux Cévenol ou anecdotes de la vie d'Ambroise Borely*. Le tableau de la vie d'un protestant français qui avait traversé la fin du dix-septième siècle et la plus grande partie du dix-huitième, lui servit de cadre pour mettre en action les lois rendues depuis la révocation de l'édit de Nantes contre les réformés, et pour en rendre sensibles la barbarie et les désastreux effets. Les conseils de Lafayette, qu'il avait connu à Nimes dans les premiers temps du retour d'Amérique de ce soldat de la liberté, le déterminèrent à se rendre à Paris pour solliciter plus activement la concession d'un état civil pour les protestants. Tout semblait prêt pour ce grand acte de justice ; cette cause était gagnée déjà dans l'opinion publique ; elle était soutenue dans les conseils du gouvernement par des magistrats distingués par leur talent et leurs vertus, en particulier par le respectable Malesherbes. Appuyées par ces puissantes influences, les démarches de Rabaut-Saint-Etienne eurent un plein

succès. L'édit de 1788 mit fin à la grande erreur de Louis XIV.

L'activité qu'il avait déployée dans cette affaire si importante pour ses coreligionnaires et l'heureuse issue de ses négociations lui acquirent une considération méritée. Malesherbes l'honora de sa bienveillance; les hommes du plus haut rang dans l'état, les écrivains et les savants les plus célèbres l'accueillirent avec distinction. Il venait d'ailleurs de donner une nouvelle preuve qu'il était digne de ces témoignages d'estime, en publiant ses *Lettres à Bailli sur l'histoire primitive de la Grèce* (Paris, 1787, 1 vol. in-8°). Cet ouvrage, qui trahissait à la fois l'érudit ingénieux et l'habile écrivain, lui donna une place honorable dans le monde littéraire. L'ordre de faits et d'idées sur lequel il portait, était alors l'objet d'un vif intérêt et de savantes discussions. Composé dans les principes de Court de Gebelin, il jetait une nouvelle lumière sur les premiers temps de l'histoire grecque (1).

Le succès de cet ouvrage ne contribua pas peu

(1) Rabaut-St-Etienne avait fait une étude approfondie de l'antiquité grecque; c'était une voie que lui avait ouverte son maître, Court de Gebelin. Il composa vers cette époque un autre ouvrage sur ce sujet; c'était un livre sur

à fixer sur lui l'attention publique, quand il fut question des hommes qu'il fallait recommander aux suffrages du Tiers-Etat, pour l'Assemblée nationale ; les services qu'il avait rendus à ses coreligionnaires, services qui devaient être appréciés par tous les vrais amis de la liberté, puisqu'ils étaient une conquête sur l'ancien ordre de choses, et les talents littéraires qu'il avait déployés dans ses écrits furent des titres qui le désignaient aux électeurs de la sénéchaussée de sa ville natale ; ils le nommèrent en effet un de leurs députés aux Etats-généraux.

Les *Considérations sur les intérêts du Tiers-Etat*, qu'il venait de publier (1788), peu de temps avant son élection, indiquaient à l'avance quelle serait sa ligne de conduite dans les débats qui allaient s'ouvrir. Ce que demandait Rabaut-St-Etienne, c'était qu'il n'y eût plus dans l'Etat de corps privilégiés, ayant des intérêts particuliers en opposition avec les intérêts généraux, et engagés par position, si ce n'est par orgueil et par égoïsme, à défendre et à maintenir de

Hésiode ; malheureusement, il ne fut pas publié dans ce moment, et le manuscrit a depuis été perdu avec la plupart de ses autres papiers.

prétendus droits contraires à ceux de la masse des citoyens. Il pensait qu'il ne doit y avoir dans une société qu'un intérêt unique ; c'est celui de la nation en général, disait-il, et la nation c'est le Tiers-État. Il n'allait pas cependant jusqu'à vouloir immédiatement la recomposition du corps social ; c'était bien à ce but qu'il fallait tendre ; mais le moment ne lui semblait pas encore venu d'entreprendre et surtout d'accomplir ce grand et difficile travail. Il croyait que les Français, en général, n'étaient pas encore assez éclairés pour sentir que jamais on ne fait mieux son affaire particulière que lorsqu'on fait la chose publique, et qu'en politique, comme en morale, les sacrifices que nous faisons à la société tournent toujours à notre profit (1). Il craignait surtout que le Tiers-Etat, constamment éloigné des affaires publiques, n'eût que de l'indifférence pour la discussion des questions politiques et économiques qui avaient été jusqu'alors résolues sans sa participation et contre ses intérêts, et qu'il ne fût pas assez avancé pour soutenir de toute la puissance de sa volonté les députés des commu-

(1) *Considérations sur les intérêts du Tiers-Etat*, dans les *Œuvres de Rabaut-St-Etienne*, t. II, p. 75.

nes qui seraient disposés à faire valoir ses droits (1). Il n'y avait pas en France d'esprit public, cette indispensable condition du gouvernement d'une nation par elle-même. Rabaut-St-Etienne en déplorait l'absence, et c'est en partie pour aider à le former qu'il publia ses *Considérations sur les intérêts du Tiers-Etat*. Aussi, quoique persuadé qu'il fallait reconstruire toute la machine (2), il acceptait pour le moment ce qui était; il admettait que chaque ordre eût ses députés; mais il voulait qu'ils ne formassent tous ensemble qu'une Assemblée unique et qu'on sacrifiât les intérêts particuliers à l'intérêt général de la nation. « Quoiqu'il y ait trois ordres dans une Assemblée, disait-il, il ne devrait y avoir qu'un seul intérêt; mais il y en a trois, et c'est ce que vous ne devez pas perdre de vue. Dans le corps social, comme dans les sociétés du monde, ajoutait-il, il faut écarter ces tyrans particuliers, ces égoïstes dangereux qui exigent des sacrifices sans en faire et qui profitent ou de la condescendance ou de la pusillanimité des

(1) *Précis de l'Histoire de la Révolution française*, dans les *Œuvres de Rabaut-St-Etienne*, t. II, p. 138.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 101.

autres, pour établir des prétentions qui troublent et détruisent l'accord général (1).»

La première question qui se posa à l'ouverture des Etats-Généraux fut précisément celle de la distinction des trois ordres. Fidèle aux principes qu'il avait défendus dans ses *Considérations sur les intérêts du Tiers-Etat*, Rabaut-St-Etienne soutint avec énergie que les pouvoirs ne devaient être vérifiés qu'en commun. Telle n'était pas l'opinion des députés de la noblesse et du clergé. Les députés du Tiers crurent cependant devoir nommer quinze commissaires pour discuter cette question et pour examiner si, au moyen de quelque concession, il serait possible de s'entendre. Rabaut St-Etienne fut désigné le premier pour faire partie de cette commission, et dans les conférences qui s'ouvrirent sur ce point, le 23 mai 1789, il prit, avec son collègue Chapelier, la plus grande part au débat.

Nous ne pouvons ici suivre Rabaut-St-Etienne dans toute sa vie politique. Nous devons nous borner aux points les plus saillants, et surtout à ceux qui ont été passés sous silence ou trop

(1) *Considérations sur les intérêts du Tiers-Etat*, dans les *OEuvres de Rabaut-St-Etienne*, t. II, p. 75.

légèrement indiqués par les nombreux historiens de la Révolution française.

Parmi les discussions importantes auxquelles il prît une part active, il faut citer d'abord celle qui eut lieu sur la déclaration des droits. Il aurait voulu qu'on eût mis en délibération le projet présenté par Siéyès ; mais quel que fût des trois projets mis en avant celui qu'on discutât, l'essentiel pour lui était qu'il établît d'une manière claire l'égalité des droits, non-seulement en matière civile, mais aussi en matière religieuse. C'est dans ce sens qu'il parla à la séance du 13 août 1789, pour appuyer la motion faite par de Castellane, que nul homme ne pût être inquiété sur ses opinions religieuses et que nul ne pût être troublé dans son culte. Rabaut-St-Etienne montra que la liberté des opinions qui se concentre dans le sanctuaire de la conscience échappe à tous les pouvoirs et qu'elle est inséparable des principes que l'Assemblée avait déjà établis.

« Tout privilége en fait de religion, dit-il, combat vos principes, parce qu'il est fondé sur la gêne et sur la contrainte du petit nombre. — Il est banni pour jamais, s'écria-t-il, ce mot d'intolérance ; ce mot barbare ne se pro-

noncera plus désormais. Ce n'est pas la tolérance que je réclame ; ce mot emporte une idée de compassion qui avilit l'homme ; je réclame la liberté qui doit être une pour tout le monde (1). »

Le lendemain, il prit la parole en faveur d'une liberté entièrement unie à la précédente : celle de la liberté de la presse ; et ses observations pleines de sens et de vérité contribuèrent à faire adopter l'article suivant, proposé par le duc de Larochefoucault : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux à l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre des abus de cette liberté dans les cas prévus par la loi. »

Le 31 du même mois, s'ouvrit la discussion sur la sanction royale. Dans la séance suivante, Rabaut-St-Etienne fit observer que ce n'était pas le moment de s'occuper de cette question. Il fit voir qu'elle ne pouvait être décidée qu'autant qu'on aurait d'abord établi s'il y aurait une Chambre unique ou s'il y en aurait deux, et si cette Chambre unique ou ces deux Chambres seraient permanentes ou seulement convoquées

(1) La motion de Castellane ne fut admise qu'avec un amendement qui n'en changeait cependant pas le sens.

à des termes indéterminés, selon le bon plaisir du roi. En conséquence, il demanda l'ajournement de la discussion d'une question dont la solution était subordonnée à celle de questions qui n'avaient pas encore été débattues. Mirabeau appuya en vain cette opinion ; elle fut repoussée par la majorité, qui avait hâte de régler les attributions du roi. Mais, comme les observations de Rabaut-St-Etienne étaient fondées en raison, on accorda, à tous ceux qui prirent la parole sur la sanction royale, la faculté de discuter d'abord les questions de la Chambre unique ou des deux Chambres, et de la permanence du pouvoir législatif. Rabaut-St-Etienne exposa ses idées sur ces divers sujets. Pour ce qui est de la sanction royale, il refusa au roi le veto absolu ; c'était là une conséquence de l'idée qu'il se faisait de l'autorité souveraine, qu'il plaçait dans la nation. « Le roi, dit-il, ne peut avoir de veto qui soit un acte de législation. Il peut avoir un veto suspensif ; c'est-à-dire qu'il consultera la volonté générale. C'est, si je puis m'exprimer ainsi, un plus ample informé ; c'est un appel des représentants de l'Assemblée à la nation elle-même (1). »

(1) Séance du 4 septembre.

La question de la composition et de la nature du pouvoir législatif était bien autrement difficile. Le roi et une partie de la noblesse et du clergé étaient pour le système des deux Chambres. Le suffrage de Montesquieu et l'ouvrage plus récent de Delolme donnaient un grand poids à cette opinion. La Constitution anglaise comptait aussi des partisans parmi les députés des communes et parmi les écrivains. On admirait cet équilibre de trois pouvoirs qui se mesurent l'un l'autre et empêchent qu'aucun des trois ne l'emporte. Rabaut-St-Etienne qui, après la dissolution du comité de Constitution, avait été nommé membre de celui qui lui succéda et qui fut son organe dans plusieurs questions majeures, ne regardait cet équilibre du gouvernement anglais que comme un traité de paix entre trois puissances existantes, à chacune desquelles on avait fait sa part, et, sans nier que l'Angleterre ne s'en trouvât bien, il ne croyait pas que la nation française fût dans les termes d'un pareil accommodement (1). Déjà, à l'occasion de la question de la sanction royale, il avait défendu

(1) *Précis de l'Histoire de la Révolution française*, *Œuvres de Rabaut-St-Etienne*, t. II, p. 176 et 177.

le système d'une Chambre unique. « La nation est une, avait-il dit dans cette circonstance, sa représentation doit l'être. Voter des subsides, faire des lois en son nom, c'est toujours une suite de cette unité. On comprend comment un peuple armé de divers priviléges a cherché à les conserver par une mauvaise organisation. Que l'on jette les yeux sur l'Angleterre. La Chambre haute n'est qu'un reste du gouvernement féodal, tandis que la chambre des Communes nous offre le résultat de la liberté nationale qui respecte les débris impuissants d'un pouvoir usurpé. L'équilibre des deux Chambres vient des Anglais, et ce fut pour ménager les intérêts des grands et ceux des Communes. Sans ces intérêts particuliers, on n'aurait jamais songé à l'établissement de deux Chambres..... Je ne conçois pas, ajoutait-il, comment on peut parler de diviser le pouvoir législatif. Il n'est qu'un seul pouvoir : c'est celui qui appartient à la nation. La puissance de se gouverner réside dans le corps de la nation avec autant de simplicité, que chaque individu a le droit de se gouverner lui-même (1). »

(1) Séance du 4 septembre. On sait que le système défendu par Rabaut-St-Etienne l'emporta. Le 10 septembre 1789, il fut adopté par 499 voix contre 89, qui se

Nous devons ajouter que Rabaut-St-Etienne était un de ceux qui, effrayés ou seulement effarouchés de l'ombre même du despotisme, ne voyaient de sauvegarde à la liberté publique que dans la permanence du Corps législatif, faisant les lois et les présentant à la sanction du monarque (1). Il ne faut pas conclure cependant de ce mot de permanence qu'il fut d'avis que l'Assemblée siégeât constamment. Ce qu'il voulait, c'est qu'on ne fît pas pour les Assemblées législatives ce qu'on faisait autrefois pour les Etats-généraux, qu'on ne convoquait que dans des moments difficiles et souvent à des siècles de distance. On aurait ainsi pu rendre la Constitution inutile. Il fallait prévenir cet abus, et il suffisait pour cela de rendre obligatoires l'existence d'une Législative et sa session pendant quelques mois par année. Rabaut-St-Etienne proposait que chaque Législative durât deux ans et qu'elle siégeât chaque année quatre mois.

Cependant, les ennemis des principes proclamés par la Constituante s'agitaient dans toute la

prononcèrent pour les deux Chambres, et 122 qui furent perdues.

(1) *Précis de l'Histoire de la Révolution française*; *Œuvres de Rabaut St-Etienne*; t. II, p. 75.

France ; on répandait les bruits les plus alarmants ; on répétait partout que les impôts ne se payaient pas, que la banqueroute était inévitable, qu'elle était sur le point d'éclater. Dans ces circonstances difficiles, Rabaut St-Etienne monta à la tribune dans la séance du 7 mars 1790, et dans un énergique discours il réfuta toutes les calomnies semées sur le gouvernement et sur l'Assemblée. « Dans ce moment de crise, dit-il, que cherchent les ennemis de la révolution ? Ce qu'ils cherchent ? à égarer le peuple, à jeter des semences de discorde, particulièrement dans l'espoir de causer une insurrection générale. On veut lui faire regretter le temps où le despotisme, pesant sur sa tête, avait tellement engourdi ses sens, sous les apparences d'une tranquillité perfide, qu'il était réduit à la nullité la plus absolue. Vous l'avez fait rentrer dans ses droits. Il jouira de toute leur plénitude, malgré les efforts multipliés que l'on fait pour détruire la liberté naissante et suspendre le destin qui s'avance sur la France pour y répandre le bonheur... Détruire votre ouvrage, voilà le but de tous ces hommes qui profitent des abus de l'ancien régime, en voyant échapper de leurs mains l'instrument de leur scandaleuse fortune. Vous calomnier, voilà

leur seul moyen. Ils profitent de cette liberté pour répandre contre vous des brochures affreuses ; on les fait colporter jusque dans l'Assemblée nationale même. Enfants ingrats, qui, délivrés de leurs fers, les tournent contre leurs libérateurs, ils abusent de vos bienfaits. » Et après avoir discuté la vanité des bruits semés par toute la France, après avoir démontré que les ressources de l'Etat étaient suffisantes pour parer à toutes les dépenses, il s'écria : « Le patriotisme et la loyauté française devraient suffire pour rassurer. Au moment même où l'on serait prêt d'éprouver le malheur qu'on veut nous faire craindre, tous les Français réuniraient leurs efforts et écarteraient ce fléau. La banqueroute est impossible, parce que, quoi qu'on en dise, les impôts se paient dans les provinces. » Ces derniers mots sont accueillis par les cris de : Oui ! oui ! qui retentissent sur tous les bancs. « O bon peuple ! dit Rabaut-St-Etienne en finissant, vous qui savez tant aimer, on vous opprime quand vous courbez la tête ; on vous calomnie quand vous osez la lever. »

Ce discours, dont on vota l'impression, fut envoyé dans toute la France, comme une adresse de l'Assemblée à la nation, et quelques jours

après l'Assemblée prouva à son auteur l'estime qu'elle avait pour ses talents et pour son caractère, en l'appelant à l'honneur de la présider (1). Cette nomination fut un événement. « La promotion de M. Rabaut-St-Etienne, dit le *Journal des Etats-Généraux* (2), est un exemple frappant que la dignité des droits de l'homme est profondément gravée dans l'âme des représentants de la nation. Plus de superstition ; elle est pour jamais anéantie chez une nation qui élève indifféremment un prêtre de Rome et un prêtre de Luther à la place de président de l'Assemblée nationale (3), dès qu'elle reconnaît en eux de la vertu et du mérite. Le contraste est frappant, mais il est beau, il est grand ; c'est parler par les faits. La promotion de M. Rabaut-St-Etienne sanctionne pour l'éternité le décret sur les opinions religieuses. »

C'est à ce sincère ami de la liberté que l'on doit la première proposition d'étendre l'institution du jury aux délits de presse. Les circonstances dans lesquelles il fit cette proposition

(1) Séance du 15 mars 1790.

(2) Tome IX, p. 305.

(3) Rabaut-St-Etienne succédait, comme président, à l'abbé de Montesquiou.

montrent qu'il ne se laissait jamais influencer par l'esprit de parti et qu'il était un adversaire décidé de l'arbitraire et de toutes les mesures vexatoires. On venait, sur sa motion, dans la séance du 1er août 1790, de décider que l'on poursuivrait les auteurs, imprimeurs et colporteurs de tous les écrits qui invitaient les princes étrangers à envahir le royaume, quand il prit la parole pour demander que ces délits fussent jugés par le jury. « J'espère, dit-il, que, malgré la latitude du décret, les juges commis n'en abuseront pas et que la commission qu'on leur a donnée ne dégénèrera pas, entre leurs mains, en une inquisition condamnable. Je demande que, conformément à votre décret qui établit des jurés en matière criminelle, il soit nommé un jury pour les affaires de cette nature. » Malheureusement, cette motion ne fut pas appuyée.

De tous les travaux de Rabaut-St-Etienne, pendant le courant de cette année, le plus important fut l'organisation de la gendarmerie, qui remplaça l'ancienne maréchaussée. D'après son rapport, elle fut mise sous les ordres des nouvelles autorités qui, formées sur un système démocratique, étaient moins disposées aux actes

arbitraires que le pouvoir central. Trois séances furent consacrées à cette affaire (1). « L'Assemblée, dit le *Journal des Etats-Généraux* (2), satisfaite du travail de ses comités sur la gendarmerie, a applaudi singulièrement M. Rabaut-St-Etienne lorsque le dernier article a été consacré. »

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler, pour terminer cette rapide esquisse de ses travaux à l'Assemblée constituante, que ce fut sur sa proposition que fut proclamée l'unité indivisible de la France ; ce qui n'empêcha pas qu'il fût plus tard poursuivi et condamné avec les autres Girondins, sous l'absurde accusation de fédéralisme. « Dans tous les décrets concernant la division du royaume, dit-il dans la séance du matin du 9 août 1791, l'on a tout rapporté au principe de l'unité, afin qu'on ne pût jamais, dans la Constitution, trouver un argument pour une subdivision en République fédérative. Je demande que ce principe soit consacré et qu'il soit dit : Le royaume est un et indivisible ; son territoire est distribué pour l'administration en quatre-vingt-trois départements, chaque dépar-

(1) 22, 23 et 24 décembre 1790.
(2) Tome XIX, p. 119.

tement en districts, et chaque district en cantons. » Cette rédaction fut adoptée.

Rabaut-St-Étienne s'était fortement opposé au décret par lequel la Constituante arrêta que la Législative serait entièrement composée d'hommes nouveaux. Mais ce fut en vain qu'il montra les dangers de cette mesure et qu'il fit, entr'autres, ressortir qu'on romprait par là tout lien entre le passé et l'avenir, qu'on effacerait toutes les traditions et qu'on ne laisserait que la possibilité des secousses et des mouvements désordonnés. Ces considérations ne firent alors aucune impression; les événements en ont depuis prouvé la sagesse. Par suite de ce décret, il ne put être nommé à la Législative. Il se fixa cependant à Paris; mais il resta entièrement étranger aux affaires publiques, quoiqu'il prît part à la rédaction du *Moniteur*. La plus grande partie de son temps fut consacrée à la composition de son *Précis de l'Histoire de la Révolution française* (Paris, 1792, 1 vol.). Dans cet ouvrage, qui raconte les événements qui amenèrent la convocation de l'Assemblée nationale et surtout les travaux de cette Assemblée, il ne voulait, comme il le dit lui-même, que tracer un tableau rapide de la révolution, comme on

décrit un combat le lendemain du jour où il a été donné. Il se proposait de développer plus tard, avec plus de détails, des événements aussi intéressants pour la nation française (1). Pour le moment, il croyait utile de resserrer, dans un court espace, l'histoire de la partie de la révolution qui venait de s'accomplir, afin que, mise à la portée de tous les lecteurs et facilement répandue dans tous les pays, elle pût détruire les impressions que cherchaient à faire naître contre la France les ennemis de la liberté (2). Cet ouvrage est, en effet, plutôt une apologie des travaux de la Constituante qu'une histoire proprement dite. Nous doutons cependant que les nombreux écrivains qui, depuis, ont raconté cette intéressante époque de la révolution française, en donnent une idée plus vraie, plus nette et plus complète; et cette supériorité, selon nous incontestable, de cet écrit de Rabaut-St-Etienne est due, moins encore à la circonstance importante qu'il avait été lui-même un des acteurs principaux des événements de cette époque, qu'à l'élévation de ses vues, à ses principes philosophi-

(1) *OEuvres de Rabaut-St-Etienne*, t. III, p. 262.
(2) *Ibid.*, t. II p. 83.

ques et politiques et à l'esprit de sage modération et d'inébranlable fermeté dont il était animé.

En 1792, Rabaut-Saint-Etienne fut nommé membre de la Convention, dans le département de l'Aube, où il ne connaissait personne et sans qu'il eût sollicité cet honneur qu'il ne désirait pas et qui devait lui être si funeste. Pour bien comprendre le rôle qu'il joua dans cette Assemblée, il est nécessaire de se faire une idée de ses sentiments à cette époque. Il s'en fallait de beaucoup qu'il fût animé de la généreuse ardeur qu'il avait apportée à la Constituante. Les événements avaient trompé ses espérances. A la fin de 1791, il ne se dissimulait pas que des nuages se promenaient encore sur le ciel de la France, que c'était avec peine que les intérêts particuliers se voyaient obligés de céder à l'intérêt général, et que la lutte des priviléges n'était pas finie (1), qu'elle ne le serait peut-être pas même de longtemps. « Voici, dit-il, une grande querelle pour les siècles dix-huit et dix-neuf. C'est de savoir si les peuples appartiennent aux rois, ou si les rois appartiennent aux peuples ; si l'autorité est instituée pour le plaisir de ceux qui gouvernent,

(1) *Précis de l'Histoire de la Révolution française*, *OEuvres*, t. II, p. 84.

ou pour le bonheur de ceux qui sont gouvernés (1). » Telle était cependant sa confiance dans la puissance de la vérité sur la raison humaine, qu'il espérait que la liberté de discussion, sanctionnée par la Constituante, hâterait le développement et le triomphe des grands principes qu'elle venait de proclamer. « En général, pensait-il, une vérité nouvelle a besoin de trente ans pour s'établir chez un peuple nombreux, quand il est calme et sans passion. Avant qu'elle ait retenti plusieurs fois à toutes les oreilles, qu'elle ait réveillé les indolents, frappé les insouciants, converti les entêtés et les superstitieux, ce qui est la même chose, et démasqué les hypocrites, la génération est passée. Mais, dans les temps extraordinaires, et quand deux opinions se choquent, celle qui est la vérité est proclamée avec tant d'éclat, qu'elle fait des progrès rapides ; elle se fortifie par la contradiction et se propage par les passions ; un an de guerre fait plus qu'un siècle en d'autres temps (2). »

Mais, quel que fût le temps qu'il fallût aux principes posés par la Constituante pour s'établir

(1) *Réflexions politiques*, *Œuvres*, t. II, p. 270.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 271.

définitivement, il ne demandait leur triomphe qu'à une pacifique discussion. Il regardait la révolution française comme le produit des lumières. « Elle a commencé, disait-il, du moment où les hommes ont réfléchi. Lorsque Bacon faisait ses premières expériences, lorsque Montaigne doutait, lorsque Bayle se faisait l'avocat-général de la philosophie, ils préparaient la révolution de France (1). » Il espérait, en conséquence, que ses principes feraient leur chemin dans le monde, de la même manière que se propagent d'ordinaire les idées et les connaissances humaines, au moyen d'un enseignement progressif que les hommes instruits donneraient dans des livres et dans des journaux à la masse de la nation, et, qu'éclairé peu à peu par la discussion qui avait déjà commencé, le peuple français finirait par être entraîné par la force de la vérité et adopterait, par une conviction réfléchie, des opinions politiques qui n'étaient encore le partage que des esprits d'élite. Ainsi, la révolution française devait, selon lui, continuer son ouvrage avec cette lenteur et cette sagesse qui font mûrir les événements sans les précipiter (2).

(1) *Précis de l'Histoire de la Révolution française*, *OEuvres*, t, II, p. 263.

(2) *Ibid.*

Telles étaient les espérances de ce sage ami de la liberté. Mais, comme la plupart des penseurs, il connaissait mieux les idées que les hommes ; il n'avait pas tenu compte de l'entraînement des passions, et sa douleur fut aussi profonde que son étonnement, quand il vit que la révolution descendait de la tribune dans la rue, des livres dans les clubs, et qu'on voulait enlever par la violence ce qui ne pouvait s'établir d'une manière solide que par une longue et paisible discussion. Les nombreuses fautes de la Législative, et surtout les mouvements qui amenèrent la convocation d'une Convention, le remplirent de tristesse. Il trembla pour la liberté prête à périr sous les excès de ses aveugles partisans, et il lui sembla qu'on courait à l'anarchie et au despotisme populaire. La perte de ses espérances et ces tristes prévisions aigrirent son caractère naturellement doux et facile, et il apporta à la Convention une irritation qui étonnait ses amis (1), et un découragement qui se trahit dans presque tous les discours qu'il prononça dans cette Assemblée. Au reste, ces sen-

(1) *Notice sur Rabaut-St-Etienne, Œuvres*, t. I, p. xxxvj t. xxxvij.

timents étaient ceux de la plupart des Girondins. Non-seulement les mesures violentes répugnaient à ces hommes qui appartenaient en général à des professions libérales et qui s'étaient formés dans le silence du cabinet ; mais encore ils étaient convaincus qu'un régime de liberté ne peut s'établir d'une manière solide et durable que par le développement intellectuel et moral des masses. Ajoutons qu'après avoir, les premiers, défendu les principes nouveaux, après les avoir fait triompher à la Constituante, se sentant d'ailleurs capables de les défendre encore et d'assurer leur victoire dans l'avenir, ils ne pouvaient voir qu'avec peine l'influence leur échapper, pour passer dans des mains qui leur semblaient compromettre la cause de la révolution. De là, une secrète irritation qui, dès les premières séances de la Convention, devint chaque jour plus profonde et par les regrets que devait leur inspirer la faiblesse avec laquelle ils firent céder plus d'une fois leurs convictions aux exagérations passionnées de leurs adversaires, et par le sentiment de leur fausse position vis-à-vis d'hommes énergiques qui, partant des mêmes principes, en réclamaient la réalisation immédiate et qui pouvaient à tout moment leur reprocher,

avec une apparence de raison, de se mettre en contradiction avec eux-mêmes et de s'opposer aux conséquences de leur propre système.

Les questions dont la Législative avait laissé les dangereuses solutions à la Convention jetèrent le parti girondin dans les plus grands embarras. L'état des esprits, dans la capitale du moins, rendait en ce moment la République inévitable. En théorie, Rabaut-St-Etienne regardait le gouvernement républicain comme préférable au gouvernement monarchique, et il espérait même qu'il viendrait un jour où les peuples civilisés ne formeraient qu'une seule et même société de frères; on en trouve la preuve dans une foule de passages de ses écrits (1). Mais il ne lui semblait pas que le peuple français fût encore mûr pour ce mode de gouvernement, et il craignait que la démocratie, si elle réussissait à triompher un moment, ne finît par l'anarchie ou par le despotisme (2). Cependant, quand, sur la proposition de Grégoire, l'abolition de la royauté fut acclamée, le 21 septembre 1792,

(1) Voir entr'autres la comparaison de ces deux modes de gouvernements, dans ses *OEuvres*, t. I, p. 214 à 216, 279, 280, etc.

(2) *OEuvres*, t. II, p. 48.

par l'Assemblée tout entière, Rabaut-Saint-Etienne suivit l'entraînement général, soit qu'il lui parût inutile de protester, soit qu'il crût alors possible l'établissement de la République.

Il se trouva dans une position bien plus délicate quand il s'agit du jugement de Louis XVI. Il n'était pas de ceux qui, en rendant justice aux bonnes intentions du roi, s'étaient aigri contre la royauté (1), et il avait l'esprit assez droit pour être convaincu que, si Louis XVI avait rompu le contrat qu'il avait passé avec la nation, en donnant sa sanction à la Constitution, tout ce que la nation avait à faire, par l'intermédiaire de ses représentants, c'était uniquement de le déposer, et que lui infliger une nouvelle peine c'était le frapper deux fois pour le même fait. C'était là les principes qu'aurait dû soutenir le parti girondin. Il le fit jusqu'à un certain point, en s'opposant à ce que le roi fût mis en jugement; mais il abandonna trop vite ce terrain pour recourir à des termes moyens qui manquaient de franchise et de courage et qui accordaient au parti opposé que Louis XVI pouvait être mis en jugement, après avoir été déjà frappé d'une

(1) *Œuvres*, t. II, p. 163.

première condamnation par l'abolition de la royauté. On peut dire que le rôle que joua Rabaut-St-Etienne dans ces débats, comme d'ailleurs celui que soutinrent tous les hommes qui partageaient ses vues, fut moins celui d'un philosophe et d'un législateur que celui d'un avocat qui, battu successivement sur le fond même de sa cause, se rejette sur les circonstances accessoires et finit par invoquer des moyens dilatoires. Peut-être les circonstances ne permirent pas une autre conduite; mais on regrette que les girondins n'aient pas fait preuve, dans cette affaire, du courage qu'ils montrèrent plus tard, quand il était devenu inutile à leur propre salut.

Rabaut-St-Etienne s'attacha surtout à prouver que la Convention n'avait pas le droit de juger elle-même Louis XVI. Dans la séance du 28 décembre 1792, il tâcha de l'arrêter en lui représentant la terrible responsabilité qu'elle allait assumer en s'érigeant en tribunal. « Le premier principe de toutes les Républiques, dit-il, c'est que le législateur ne soit pas juge, ni le juge législateur. Si vous êtes juges, dressez un tribunal, citez les accusés, écoutez les témoins, jugez; mais ne faites point de lois. Si vous êtes législateurs, faites des lois; mais ne

jugez pas. Quant à moi, je vous l'avoue, je suis las de ma portion de despotisme ; je suis fatigué, harcelé, bourrelé de la tyrannie que j'exerce pour ma part, et je soupire après le moment où vous aurez créé un tribunal national qui me fasse perdre les formes et la contenance d'un tyran. » Il montre ensuite que c'est une fausse politique que celle qui demande que ce soit la Convention qui juge Louis XVI. L'exemple de la condamnation de Charles Ier, par la chambre des Communes, le prouve, selon lui, suffisamment. Cette condamnation n'assura pas le maintien de la République ; car ce même peuple qui avait applaudi au Parlement qui la prononça, applaudit ensuite à Cromwell qui chassa le Parlement, et plus tard à Charles II, qui fit périr les juges de son père.

Le 15 janvier 1793, il insista de nouveau sur ce point, que la Convention n'avait pas reçu mission de ses commettants de prononcer sur le sort du roi. « Je suis convaincu, dit-il, que le peuple, dans ses assemblées primaires, n'a pas entendu mettre sur la tête de ses législateurs les fonctions de juge ; j'en suis d'autant plus convaincu, qu'à la même époque où il nomma ses députés à la Convention, il y avait une Haute-

Cour nationale chargée de juger les crimes de haute-trahison. » Ce n'était là qu'une vaine protestation ; la Convention avait décidé qu'elle jugerait le roi ; il ne restait même plus qu'à prononcer la peine à appliquer. Rabaut-St-Etienne vota pour l'appel au peuple. Cette mesure ayant été rejetée, il essaya du moins de sauver la vie de Louis XVI. Dans la séance du 17 de ce même mois, il représenta à la Convention qu'en frappant le roi il s'agissait moins de venger la nation du passé que de veiller à sa sûreté à l'avenir. « Je suis convaincu, ajouta-t-il, que Louis mort serait plus dangereux à la liberté publique que Louis vivant et renfermé, et que les cendres du bûcher des rois en engendrent d'autres, comme les cendres des martyrs. » En conséquence, il conclut à la réclusion. Enfin, la sentence de mort fut prononcée ; il ne resta plus à Rabaut-St-Etienne qu'à voter pour un sursis.

Quoique battu dans cette grande affaire, le parti girondin était encore puissant dans la Convention ; la nomination de Rabaut-St-Etienne à la présidence de l'Assemblée, le 23 janvier, peut en être une preuve. Le 21 mai, il fut désigné pour faire partie de la commission chargée de l'examen des arrêtés de la municipalité de Paris

et de la recherche des complots contre l'ordre et la liberté publique. Les douze membres qui la composaient n'eurent pas de peine à saisir les fils d'un vaste complot qui avait pour but d'en finir avec le parti girondin. Dans ces circonstances difficiles, la commission résolut de frapper un coup énergique; le 24 mai, elle fit arrêter Hébert, substitut du procureur de la République, le chef apparent de l'insurrection qui se préparait. Cette arrestation, loin de conjurer l'orage, en rendit l'explosion plus terrible. Le 28, une foule compacte vint assiéger la Convention. Rabaut-St-Etienne monta aussitôt à la tribune pour faire le rapport de la commission, sur le complot qui éclatait en ce moment; il ne put parvenir à se faire entendre; il lutta en vain, pendant trois heures, contre les cris de la Montagne, les clameurs des tribunes et le tumulte des attroupements du dehors.

Les événements du 31 mai sont assez connus. L'Assemblée cassa par un décret, rendu sans discussion, la commission qu'elle avait créée pour veiller à sa sûreté et à sa liberté, et mit en accusation les députés qui l'avaient composée. Le 2 juin, Rabaut-St-Etienne fut mis en arrestation chez lui. Mais il s'évada et se réfugia dans

les environs de Versailles. Mis hors la loi le 28 juillet, il revint à Paris où il trouva un asile dans une maison du faubourg Poissonnière, chez M. et Mme Payzac, auxquels il avait eu occasion de rendre quelque service. Une malheureuse indiscrétion fit découvrir sa retraite. On prétend que Fabre d'Eglantine, voulant faire pratiquer chez lui une cachette, fit appeler un menuisier qui, pour lui donner une preuve de son adresse en ce genre, lui dit qu'il en avait exécuté, chez M. Payzac, une dont il était bien sûr qu'on ne soupçonnait pas même l'existence. Fabre d'Eglantine fit aussitôt connaître le fait, et Rabaut-St-Etienne fut découvert et arrêté; c'était le 4 décembre. Comme il était hors la loi et qu'il était, par cela même, condamné, il fut envoyé le lendemain à l'échafaud. Le 6, M. et Mme Payzac payèrent leur dévoûment de la même peine.

Ainsi finit, à l'âge de cinquante ans, un des hommes les plus recommandables par ses talents et par son caractère. Doué d'une grande facilité d'intelligence, d'un sens droit, d'un goût pur et élevé, animé de sentiments nobles et généreux, possédant des connaissances variées et profondes, il avait toutes les qualités qui distinguèrent

à un si haut point les hommes qui étaient à la tête du parti girondin ; mais il manquait, comme eux, de cette opiniâtre roideur de caractère et de cet esprit d'intrigue et d'audace qui donnèrent la victoire à leurs adversaires. Il n'eut qu'un tort : ce fut de ne pas voir qu'il n'était pas fait pour les ardentes luttes de cette époque. Ce tort, il le paya de sa vie. Mais sa mémoire est restée pure, et la postérité le regardera comme une des plus intéressantes victimes des grands mouvements de la révolution française.

Au moment où il fut mis hors la loi, ses papiers furent dispersés, détruits ou enlevés. Parmi eux se trouvaient quelques ouvrages qu'il se proposait de publier plus tard. C'était, en outre de sa dissertation sur Hésiode, dont nous avons déjà parlé, un *Traité d'éducation nationale*, une *Continuation du Précis de l'Histoire de la Révolution*, continuation qu'il avait écrite sous la forme d'une correspondance, et un *Mémoire sur les Conspirations* qui menaçaient la Convention et pesaient sur elle. Le rapport de la commission des douze, sur le complot du mois de mai, fut également trouvé dans ses papiers et détruit avec eux. Rabaut-Pomier, un de ses frères, ne put retrouver, malgré toutes ses

recherches, que quelques lettres séparées ; cependant, soit qu'il espérât être plus heureux plus tard, soit qu'il voulût obtenir une espèce de réhabilitation politique de la mémoire de son frère, il demanda et obtint de la Convention, le 4 octobre 1795, un décret d'après lequel les écrits de Rabaut-St-Etienne, relatifs à la révolution, qui pourraient être retrouvés, devaient être imprimés aux frais de la nation et distribués à tous les membres de la représentation nationale.

JACQUES-ANTOINE RABAUT-POMIER.

Jacques-Antoine Rabaut-Pomier, frère puîné de Rabaut-St-Etienne, naquit à Nimes, le 24 octobre 1744. Il était pasteur à Montpellier quand il fut nommé, dans le département du Gard, membre de la Convention. Il se conduisit dans cette assemblée avec la plus grande circonspection ; mais les événements ne lui permirent pas de persévérer dans cette salutaire obscurité. Obligé de se prononcer dans le jugement du roi, il vota pour l'appel au peuple, et, quand il fut question de la peine à appliquer, il vota pour la mort, mais à la condition qu'il serait sursis à l'exécution de

cette peine ; il ajouta que sur ce point son opinion était indivisible. Il ne fut pas proscrit avec son frère, Rabaut-St-Etienne ; mais, quelques jours après, le 6 juin 1793, ayant protesté contre la tyrannie de la Convention, il fut un des 73 députés décrétés d'arrestation. Il réussit à s'évader, trouva, comme son frère, un asile dans la maison de Payzac, et fut arrêté, avec lui, le 4 décembre ; mais, comme il n'était pas hors la loi, il fut enfermé à la Conciergerie, où il fut oublié. Le 9 thermidor le fit rentrer dans l'Assemblée nationale. Au conseil des Anciens, dont il fut membre et où il remplit les fonctions de secrétaire, pendant la présidence de Portalis, il apporta la même circonspection qu'à la Convention. Il échappa ainsi à la proscription du 18 fructidor et il arriva sans événement fâcheux au 18 brumaire, dont il se déclara le partisan.

Depuis cette époque, il fut successivement employé dans les bureaux de la Trésorerie et sous-préfet du Vigan. Au rétablissement des cultes, il fut nommé pasteur à Paris. Proscrit en 1816 comme régicide, il représenta en vain à Desèze qu'il n'avait voté la mort de Louis XVI que conditionnellement. Desèze reconnut que ses réclamations étaient fondées, mais Rabaut-Po-

mier n'en fut pas moins obligé de quitter la France. Cependant, deux ans après, il reçut la permission d'y rentrer.

Rabaut-Pomier n'a publié que deux opuscules : *Napoléon libérateur*, *discours religieux* (Paris, 1810), et un *Sermon d'action de grâces sur le retour de Louis XVIII* (Paris, 1814). Il est une importante découverte dont il est prouvé qu'il eut la première idée ; c'est celle de la vaccine. Pendant qu'il était pasteur à Montpellier, il avait remarqué que, dans le midi de la France, on désigne du nom de *Picotte* et on regarde, par conséquent, comme des maladies identiques, la petite vérole qui atteint l'homme, le claveau de mouton et les pustules du trayon des vaches. En poursuivant cette observation, il apprit que la picotte des vaches est toujours très-bénigne, et il pensa qu'il y aurait avantage à l'inoculer à l'homme, puisqu'elle est toujours sans danger. En 1781, il eut occasion, dans une conversation sur la petite-vérole et sur l'inoculation, d'exposer son idée à un riche marchand de Bristol, nommé Irland, et à un médecin anglais nommé Pew, qui, depuis plusieurs années, venaient passer l'hiver à Montpellier. Celui-ci promit de faire part de cette communication, dès qu'il

serait de retour en Angleterre, au docteur Jenner, qui était son intime ami et qui s'occupait beaucoup de ce sujet. Plusieurs années après (en 1799), Rabaut-Pomier, ayant entendu parler de la découverte de la vaccine, y vit la réalisation de l'idée qu'il avait proposée à Irland et au docteur Pew, et il écrivit au premier pour lui rappeler leur conversation sur ce point. Irland lui répondit, dans deux lettres, dont Chaptal, qui rapporte ces détails, a vu et lu l'original, qu'il se rappelait fort bien cette conversation, ainsi que la promesse qu'avait faite le docteur Pew d'en parler à Jenner; mais il ne lui disait rien de ce que le docteur Pew avait pu faire, à son retour en Angleterre (1). Quoi qu'il en soit, et sans prétendre en rien diminuer la gloire de Jenner, il faut revendiquer pour Rabaut-Pomier l'honneur d'avoir eu la première idée de la vaccine.

RABAUT LE JEUNE.

Rabaut le jeune (connu aussi sous le nom de Rabaut-Dupuis), frère des deux précédents et

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, t. LVI, p. 394 et 395, article VACCINE.

négociant à Nimes, sa ville natale, fut également proscrit en 1793 ; il sauva sa vie, ou, du moins, sa liberté, par la fuite, et il fut porté sur la liste des émigrés. Député du Gard au conseil des Anciens, en 1797, il se fit remarquer par ses principes de modération, et ce fut sous leur inspiration qu'il écrivit dans les journaux en faveur du Directoire, quoiqu'il n'approuvât pas tous ses actes, et qu'il prît à la tribune la défense des émigrés du Bas-Rhin, en général pauvres paysans, qui s'étaient momentanément sauvés de leur pays pour se soustraire aux vexations et aux réquisitions qui pesaient sur eux, et celle des émigrés d'Avignon et du Comtat-Venaissin, qui avaient été forcés de fuir devant les rigueurs des Jacobins.

Au mois de décembre 1799, il passa au Corps législatif, dont il fut élu président le 6 mai 1802. C'est sous sa présidence que fut voté le consulat à vie, mesure qu'il appuya chaudement. Envoyé par les Consuls dans les départements du Midi, en qualité de commissaire, pour établir le nouvel ordre de choses, il apporta dans cette mission les mêmes sentiments d'humanité et de modération dont il avait déjà fait preuve. On raconte qu'au moment de son arrivée à Toulouse, on allait

fusiller un émigré rentré, nommé Seguy, condamné par le conseil militaire, et que Rabaut le jeune lui sauva la vie en prenant sur lui, et malgré les réclamations du général commandant, de faire différer l'exécution, mesure que le premier Consul approuva.

Rabaut jeune se retira plus tard dans sa ville natale où il remplit les fonctions de conseiller de préfecture. Il mourut en 1808 des suites d'un accident dont son dévoûment le rendit victime. Des cavaliers d'un régiment de passage à Nimes conduisaient leurs chevaux à l'abreuvoir dans le bassin circulaire situé près de la Bouquerie, au moment que de jeunes enfants jouaient à côté, sur des monticules de terre provenant des déblais de vieilles maisons démolies dans les environs. L'un d'eux, poussé par un de ses petits camarades, roulait déjà sur une pente rapide et allait tomber sur la voie où il aurait été probablement foulé aux pieds d'un cheval fougueux que son cavalier ne pouvait maîtriser, quand Rabaut-Dupuis, ne consultant que son cœur, se précipita entre l'enfant et le cheval. Cet élan généreux eut pour lui une fatale issue : l'obstacle imprévu présenté par le corps de cet homme dévoué fit bondir l'animal

dont les pieds effleurèrent la tête de l'enfant qui reçut une légère blessure ; Rabaut-Dupuis fut renversé par le choc. Quand on le releva, il avait perdu connaissance, et une congestion cérébrale, provoquée par la violence de sa chute, amena sa mort en peu de jours (1)..

On lui doit deux ouvrages qui intéressent principalement les protestants ; l'un est intitulé : *Détails historiques et recueil de pièces sur les divers projets qui ont été conçus depuis la réformation jusqu'à ce jour pour la réunion de toutes les communions chrétiennes* (Paris, 1806, 1 vol. in-8°), et l'autre, *Annuaire ou Répertoire ecclésiastique à l'usage des Eglises réformées et protestantes* (Paris, 1807, 1 vol. in-8° de 506 pages et deux tableaux).

J. CHAS.

J. Chas, né à Nimes, vers 1750, allait entrer dans la société des Jésuites, quand eut lieu sa

(1) Nous empruntons ces détails au récit que M. Gache, l'enfant sauvé par Rabaut-Dupuis, aujourd'hui chef de division à la préfecture dans Gard, a fait de cet événement dans une lettre insérée dans le *Courrier du Gard*, numéro du jeudi 30 décembre 1852.

suppression. Il se rendit alors à Paris, y étudia la jurisprudence et se fit recevoir avocat. Mais il donna moins de temps à la pratique du barreau qu'à la culture des lettres. Le nombre de ses écrits est considérable; aucun ne s'élève au-dessus de la médiocrité. Parmi les moins mauvais, il faut compter ceux qui se rapportent à l'histoire d'Angleterre. En voici le catalogue : *Tableau historique et politique de la dissolution et du rétablissement de la monarchie anglaise, depuis* 1625 *jusqu'en* 1702 (Paris, 1799, 1 vol. in-8°); *Histoire philosophique et politique des révolutions d'Angleterre jusqu'à la paix de* 1783 (Paris, 1799, 3 vol. in-8°); *Introduction au tableau historique des révolutions d'Angleterre, depuis la descente de Jules-César jusqu'au traité d'Amiens, en* 1802 (Paris, 1813, 1 vol. in-8°, seconde édition, 1816); *Tableau historique des Constitutions civile et religieuse de l'Angleterre et de leurs variations* (Paris, 1816, 1 vol. in-8°); *Réflexions sur l'Angleterre* (Paris, 1803, 1 vol. in-8°). Il faut joindre à ces ouvrages une *Histoire politique et philosophique de la révolution de l'Amérique septentrionale* (Paris, 1800, 1 vol. in-8°, en collaboration avec Lebrun). On lit encore avec quelque

intérêt sa *Biographie des faux Prophètes vivants* (Paris, 1821, 2 vol. in-8o).

Quelle que soit la faiblesse de ces productions, la critique est désarmée devant la misère qui assaillit la vieillesse de leur auteur. Cet infatigable compilateur, cet homme qui avait tant lu et tant écrit, et qui aurait pu réussir, s'il avait eu assez de fermeté et de caractère pour travailler ses ouvrages avec plus de soin et pour préférer la qualité à la quantité, tomba, vers la fin de sa vie, dans cet excès de dénûment, qu'il fut contraint de solliciter au Palais-Royal la pitié des passants. Il est mort vers 1830, si complètement oublié, qu'aucun journal ne lui a consacré un souvenir.

En outre d'un grand nombre de brochures, on a encore de Chas les écrits suivants : *J.-J. Rousseau justifié ou réponse à M. Servan* (Neuchâtel, 1784) ; *Esprit, maximes et principes de Thomas* (Paris, 1788, in-12) ; *Esprit, maximes et principes de Fontenelle* (Paris, 1788, in-12) ; *Esprit, maximes et principes de d'Alembert* (Paris, 1789, in-12) ; *Esprit, pensées et maximes de l'abbé Maury* (Paris, 1791, in-12) ; *Tableau historique et politique des opérations civiles et militaires de Bonaparte, etc.*

(Paris, 1801, in-8°, traduit en allemand, Leipzig, 1802); *la Mort de Robespierre*, drame en trois actes et en vers (Paris, an IX); *Parallèle de Bonaparte le Grand avec Charlemagne* (Paris, 1803); *Réflexions sur l'hérédité du pouvoir souverain* (1804, in-8°); *Coup d'œil d'un ami de la patrie sur les grandes actions de Napoléon, depuis ses opérations militaires à Toulon jusqu'à son avènement au trône* (Paris, 1804, in-8°; seconde édition, 1805); *Coup d'œil rapide sur M. Schimmelpenninck, grand-pensionnaire de la république batave* (Paris, 1805, in-12); *Analyse sommaire d'un ouvrage sur la souveraineté et l'indépendance des rois, que M. Chas se propose de publier* (Paris, 1816); *Manuel des Rois, ou des droits et des devoirs des souverains* (Paris, 1816); *Biographie des Pairs et des Députés qui ont siégé dans les deux dernières sessions* (Paris, 1820, 2 vol. in-8°).

CHARLES-PHILIPPE-TOUSSAINT GUIRAUDET.

Né à Alais, en 1754, Charles-Philippe-Toussaint Guiraudet annonça de bonne heure d'heureuses dispositions pour la poésie. Il débuta dans

le monde littéraire, à l'âge de vingt-six ans, par un recueil de *Contes en vers, suivis d'une épître sur les Bergeries* (Amsterdam, 1780, 1 vol. in-12). Les espérances que faisaient concevoir ses talents poétiques se seraient probablement réalisées, quand l'âge et le travail les auraient eu mûries; mais bientôt la révolution vint donner à son esprit une nouvelle direction; il se livra presque entièrement à l'étude des questions qui préoccupaient si vivement alors l'attention publique, et en particulier à celle de l'économie politique. Il déposa le fruit de ses recherches dans quelques écrits qui ne furent pas sans utilité à l'époque où ils parurent. Deux d'entr'eux sont consacrés à l'examen de la théorie de l'impôt, question aussi importante que difficile; l'un est intitulé: *Erreurs des économistes sur l'impôt et le nouveau mode de perception qui remédie à l'un des principaux vices de l'impôt prétendu direct* (1790, in-8°), et l'autre: *Doctrine sur l'impôt*, mémoire lu à l'Institut national, en 1800. Deux autres traitent de matières plus relevées; l'un: *De l'influence de la tyrannie sur la morale publique* (1795, in-8°); et l'autre: *De la Famille comme élément des Sociétés* (1797, in-8°).

Pendant qu'il composait ces différents ouvrages d'économie politique, Guiraudet s'occupait d'un travail littéraire considérable : c'était la traduction des écrits politiques de Machiavel. Elle parut sous ce titre : *Œuvres de Machiavel* (Paris, an VII, 1798, 9 vol. in-8° (1). Cette traduction est précédée d'un discours préliminaire dans lequel le célèbre écrivain italien est étudié et jugé d'un point de vue très-élevé. Quelques-unes des considérations qui y sont présentées méritent surtout de fixer l'attention ; ce sont celles qui se rapportent au livre du *Prince*. On sait combien les avis sont partagés sur le but que s'est proposé Machiavel en écrivant cet ouvrage, détestable manuel des tyrans, selon les uns, ingénieuse satire, selon les autres, destinée à faire haïr la tyrannie en dévoilant les odieux moyens dont elle a besoin de se servir. Guiraudet envisagea ce livre sous un jour tout nouveau. « Le dernier traducteur français des œuvres de Machiavel, dit Ginguéné, avance, dans son discours préliminaire, une opinion toute nouvelle sur les intentions de cet écrivain. Selon lui, Machiavel, qui aimait passionnément sa patrie,

(1) Les contes et les pièces de théâtre ne sont pas compris dans cette traduction.

frappé de l'état malheureux où elle languissait depuis longtemps, en vit les deux principales causes dans la division de l'Italie en un grand nombre de petites principautés et de républiques, et dans la domination des étrangers. Le sort de la république de Florence semblait désormais fixé; les Médicis en étaient les maîtres et paraissaient l'être sans retour. Un nouveau prince de cette maison y commandait; il pouvait seul, en réduisant peu à peu sous sa puissance plusieurs petits Etats, réunir enfin en un seul, sinon l'Italie entière, au moins toutes les belles parties qui, d'un côté, s'étendent au midi jusqu'à la pointe de la presqu'île; qui, de l'autre, confinent à la Toscane et s'étendent de proche en proche entre les Alpes et les deux mers. Alors, et quand l'Italie aurait enfin secoué le joug des étrangers, selon le vœu si éloquemment exprimé dans le dernier chapitre de l'ouvrage (1), elle serait, pour une longue suite de siècles, puissante, indépendante et heureuse.

» Mais, pour accomplir de si hauts desseins,

(1) C'est principalement sur le chapitre intitulé : *Exhortation à délivrer l'Italie des Barbares*, que Guiraudet appuie son opinion.

il ne fallait point s'arrêter aux scrupules de la morale ; il fallait prendre pour modèle un Castruccio Castracani, et surtout un César Borgia, fils d'un Pape, comme Julien était frère d'un autre Pape, et comme Laurent en était neveu. Borgia, parti de commencements bien plus faibles, était cependant parvenu à former de plusieurs petites principautés, une domination déjà très-étendue, et aurait immanquablement accru encore et consolidé son pouvoir, si Alexandre VI avait pu vivre aussi longtemps que paraissait le devoir faire espérer un Pape aussi jeune que l'était alors Léon X. Les crimes de ce Borgia, sa cruauté, sa perfidie, ses assassinats politiques n'étaient que des moyens ; Machiavel n'en fait point l'apologie, mais il en montre le succès ; et, selon lui, dans une telle entreprise, tout moyen qui réussit est bon. C'est à cette maxime que se réduit le livre entier du *Prince* et que se rapportent même plusieurs endroits d'un autre grand ouvrage de l'auteur (1). Son traducteur n'excuse point de tels principes ; mais il dit qu'on peut au moins les concevoir et les concilier même avec un ardent amour de la liberté,

(1) *Les Discours sur Tite-Live.*

dans un homme qui sacrifiait tout au projet de l'agrandissement et de l'affranchissement de sa patrie.

» Cette idée de M. Guiraudet paraît d'abord très-plausible et la plus vraisemblable, comme la plus naturelle de toutes celles qui ont été avancées jusqu'à ce jour (1). »

Quelques années avant la révolution, Guiraudet avait accompagné, en qualité de gouverneur, le prince de Rohan dans ses voyages, il en avait tiré plus de profit que son élève. A son retour, il fut attaché à Madame avec le titre de lecteur. Député par la ville d'Alais à l'Assemblée constituante, en 1790, il se lia particulièrement avec Mirabeau. Ce célèbre orateur, qui savait si habilement mettre en œuvre dans ses discours les matériaux que lui préparaient d'utiles amis, allait même parfois jusqu'à publier sous son nom des ouvrages qu'ils avaient composés. C'est ce qui arriva pour la traduction de l'*Histoire de la révolution d'Angleterre*, dont le commencement parut sous le nom de Mirabeau et qui appartient à Guiraudet (2). Il eut

(1) Ginguéné, *Hist. littéraire d'Italie*, t. VIII, p. 83-85.

(2) La preuve irrécusable de ce fait subsiste entre les mains de la famille de Guiraudet. (*Biographie univers.*)

aussi des relations suivies avec quelques autres hommes éminents de cette époque, surtout avec Condorcet, Grouvelles, La Rochefoucault et André Chénier. Il fut, avec eux, un des fondateurs du *Journal de la société de* 1789, journal dont la publication commença le 5 juin 1790, et qui n'alla pas au-delà du quinzième numéro.

Guiraudet fut successivement secrétaire en chef de la mairie de Paris, secrétaire-général du ministère des relations extérieures sous le Directoire (juin 1796), et préfet du département de la Côte-d'Or, après le 18 brumaire. Il mourut à Dijon, le 5 février 1804.

En outre des ouvrages dont nous avons déjà fait mention, on lui doit les quatre écrits suivants : *Examen rapide d'un mode d'organisation de la garde nationale* (1790, in-8o) ; *Explication de quelques mots importants de notre langue politique, pour servir à la théorie de nos lois, et d'abord de la loi, discours prononcé dans l'assemblée des amis de la Constitution* (1792, in-8o) ; *Mémoires sur les forges du département de la Côte-d'Or* (1802, in-8o) ; *Discours prononcé le* 1er *vendémiaire an IX, par le préfet de la Côte-d'Or.*

MICHEL DE CUBIÈRES.

Il existe un certain conte dans lequel un barbier gascon, optimiste par excellence, s'enthousiasme successivement pour tous les événements de la révolution française, quelque contraires qu'ils soient dans leurs principes et dans leurs conséquences. « Il fallait çà », s'écrie-t-il chaque fois d'une voix de triomphe. Michel de Cubières a été ce barbier gascon. Jamais caractère plus inconsistant, jamais esprit plus facile à se laisser entraîner par les influences extérieures. Né à Roquemaure, le 27 septembre 1752, il est destiné à l'état ecclésiastique ; mais sa conduite peu régulière le fait renvoyer de St-Sulpice, et, pour prouver sans doute aux directeurs de cet établissement qu'ils avaient bien fait de l'en exclure, il se hâte de publier une héroïde pleine de détails licencieux. C'était le moment où Dorat était dans toute sa gloire ; Michel de Cubières brigue son amitié et se fait son imitateur. Il inonde aussitôt le public de petits vers galants, doucereux et fadement spirituels dans lesquels il célèbre toutes les Iris et les Chloé de cette époque. Bientôt la révolution

vient mettre fin à tous ces jeux frivoles, et le poète qui regrettait la veille les

Temps heureux où régnaient Louis et Pompadour,

et qui était si vain de son titre de chevalier, prend le nom de Dorat-Cubières (1), chante la prise de la Bastille (2) et célèbre la déclaration des droits de l'homme (3). Il ne s'arrête pas en si bon chemin. En 1793, il devient secrétaire de la commune de Paris; il pleure Marat et Lepelletier (4); il met en vers le calendrier républicain (5). Le 18 brumaire ouvre une ère nouvelle; il consacre à ce grand événement son poème de *Trasybule*, et plus tard il entonne les louanges du vainqueur de Marengo (6). Enfin, à la Restauration, il

(1) Mémoire de Morellet, t. II, p. 68.

(2) *Voyage à la Bastille, fait le 16 juillet et adressé à Mme de G., à Bagnols*, par Cubières, 1789, in-8o.

(3) *Les Etats-généraux de l'Europe*, 1791, in-8o. — *Les Etats-généraux du Parnasse, de l'Europe, de l'Eglise et du Cythère*, 4 poèmes politiques, 1792, in-8o.

(4) *Les deux Martyrs de la liberté ou portraits de Marat et de Lepelletier*, 1793, in-8o.

(5) *Le calendrier républicain*, poème, 1795, in-8o.— Nouvelle édition avec 36 *hymnes pour les* 36 *décades de l'année, etc.*, 1798, in-8o.

(6) *Epître à Virgile sur la bataille de Marengo*, 1800, in-12.

remercie Barruel-Beauvert de lui avoir fait accorder la décoration du Lys,

Ce signe révéré de tout le genre humain.

Cette étonnante mobilité de caractère et ces fréquents changements d'opinion méritent à Michel de Cubières une des premières places dans le dictionnaire des girouettes, mais ne suffisent pas pour justifier l'affreux portrait qu'a tracé de lui Mme Roland (1). C'était un homme faible et sans principes ; il n'était ni sanguinaire ni méchant. Il est impossible de trouver dans sa vie un seul acte de vengeance ou de cruauté. Morellet lui reproche, il est vrai, d'avoir fait connaître au président de la commune son véritable nom, au moment où il demandait, sous un nom d'emprunt, un certificat de civisme ; mais cette révélation n'eut aucune suite fâcheuse pour l'ex-abbé (2). Sans conviction en politique comme en littérature, incapable de résister aux événements, Michel de Cubières ne voyait dans les catastrophes dont il était témoin que des occasions d'écrire des vers élogieux (3). Doué

(1) *Mémoires de Mme Roland*, troisième édition, Paris, 1827, t. II. p. 268 et suiv.

(2) *Mémoires de Morellet*, t. II, p. 68–70.

(3) Il a composé un nombre étonnants d'éloges : *Eloge de Dorat*, 1781, in-8o ; *Eloge de Voltaire*, 1783, in-8o ;

d'une excessive facilité et tenant, probablement, plus à la quantité qu'à la qualité, il s'essaya dans tous les genres, sans réussir décidément dans aucun. De 1776 à 1804, il fit jouer et imprimer quinze ou seize pièces de théâtre, comédies, opéras, tragédies, drames burlesques ; celles qui furent jouées furent sifflées, et celles qui ne le furent pas s'attirèrent la réprobation unanime de tous les critiques de cette époque (1).

Ce qui a manqué à Michel de Cubières, c'est le travail et la réflexion. Aussi ses nombreuses productions n'ont pas survécu au moment qui les a vues naître. Il paraît, au reste, qu'il n'aspirait lui-même qu'à de petits succès de société au sein des cercles frivoles qu'il fréquentait. Sous ce rapport, ses poésies amoureuses et galantes (2) ne sont pas tout-à-fait sans

Regrets d'un Français sur la mort de Latour d'Auvergne, 1800, in-12 ; *Coup d'œil rapide sur Cérutti*, 1772, in-8o, etc.

(1) Ses pièces ont été réunies et publiées sous le titre d'*Œuvres dramatiques de Michel de Cubières, précédées d'une Notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur*, Paris, 1810, 4 vol. in-8o. Cette notice est écrite par lui-même.

(2) *Les Hochets de ma jeunesse*, Paris, 1781, 2 vol. in-8o. — *Opuscules poétiques*, Orléans et Paris, 1786, 3 vol. in-18, et en 4 vol., en 1794.

mérite ; elles ont de la grâce, mais point de naturel, et leur versification coulante ne peut faire oublier les pénibles efforts de leur auteur pour trouver le trait piquant qui les termine. Nous citerons deux de ces pièces. Elles donneront une idée du genre et du talent de Michel de Cubières.

LE FAUX AVEUGLE.

Est-on aveugle alors qu'en décochant des traits,
On touche au but qu'on se propose ?
Il m'a percé le cœur cet enfant qu'on suppose
Ne voir ni de loin, ni de près.
Il a des yeux d'aigle, le traître :
Trop bien à mes dépens, il me l'a fait connaître.
J'ai beau le prier nuit et jour
De lancer dans le cœur d'Aminthe
Un de ces traits cruels qui m'a blessé d'amour ;
Il n'écoute, n'entend ni prière ni plainte ;
Il n'est pas aveugle, il est sourd.

LA DERNIÈRE RÉSOLUTION.

Jaloux d'avoir une place
Au Pinde, ainsi qu'à Paphos,
En tous lieux je suis la trace
Des Ninons et des Saphos.
Un philosophe en délire
Me dit, pour me réformer :
Il ne faut pas tant écrire,
Il ne faut pas tant aimer.
De ce conseil tout me prouve
Qu'une moitié ne vaut rien ;

Quant à l'autre, je l'approuve
Et je m'en trouverai bien.
Brisez-vous donc, ô ma lyre
Par qui je me vois blâmer.
Non, je ne veux plus écrire ;
Mais je veux toujours aimer.

Michel de Cubières est mort à Paris, le 23 août 1820.

LE COMTE ANTOINE DE RIVAROL.

A une époque où l'esprit était devenu une profession, et la conversation un genre de littérature qui menait aussi sûrement à l'Académie que la tragédie et le poème épique, au milieu d'une société usée, déterminée à ne rien prendre au sérieux et ne demandant qu'à être amusée, tout homme doué d'une imagination vive, d'une élocution facile et brillante et d'une imperturbable assurance, pouvait aspirer aux plus grands succès et à la plus brillante réputation dans les salons du grand monde. C'est un triomphe de ce genre qu'ambitionna Antoine Rivarol.

Né à Bagnols, en 1754, d'une famille obscure, il alla, jeune encore, chercher à Versailles un théâtre où il pût déployer ses talents et donner carrière à son ambition. Une conver-

sation piquante, rapide, entraînante, semée de mots à effet, le fit bientôt regarder comme le plus beau parleur de la France et le rendit l'objet de l'admiration des réunions aristocratiques. Sa conversation, cependant, manquait d'abandon ; elle était une sorte de spectacle (1), et il est difficile de croire qu'elle fût improvisée. Champfort n'était pas alors le seul qui préparât le matin les bons mots qu'il devait improviser le soir (2) ; on travaillait une saillie avec autant de soin qu'un poème. La difficulté consistait à les amener avec assez d'habileté pour qu'on les prît pour les produits de l'inspiration du moment. Cette difficulté, Rivarol avait su l'éluder ; il avait un compère qui lui donnait la réplique dans cet escrime d'esprit : c'était Champcenetz, qu'il appelait lui-même son clair de lune.

En arrivant à Versailles, il changea son nom pour un autre qu'il croyait plus capable de lui

(1) « La conversation de Rivarol, dit un écrivain qui l'avait souvent entendu, était quelquefois à celle de l'homme aimable ce que les lettres de Balzac sont à celles de Mme de Sévigné. » *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1808, p. 382.

(2) Après la mort de Champfort, on trouva dans un de ses tiroirs ses bons mots écrits sur de petits carrés de papiers.

faire honneur. Il se fit appeler de Parcieux et il se donna pour le neveu du célèbre mathématicien de ce nom (1). Mais le véritable neveu de Deparcieux le força de renoncer à cette prétention. « Il s'est vengé fort noblement, dit Grimm, en prenant le nom du chevalier de Rivarol, lequel, dit-on, ne lui appartient pas mieux, mais dont il faut espérer qu'il voudra bien se contenter tant qu'on ne l'obligera pas à en chercher un autre. » Il ne s'en contenta cependant pas; il garda, il est vrai, ce nom qui sonne bien (2); mais il le fit bientôt précéder du titre de comte. Ses ennemis, et un diseur de bons mots en a beaucoup, découvrirent et publièrent que le prétendu comte était tout simplement le fils d'un aubergiste d'une petite ville du Bas-Languedoc (3). En effet, le père de Rivarol,

(1) Sa mère était, il est vrai, cousine de Deparcieux; mais cette parenté ne lui donnait le droit ni de se donner pour le neveu de ce célèbre mathématicien, ni de s'accommoder de son nom.

(2) Champfort prétendit que le véritable nom de Rivarol était Riverot.

(3) A l'occasion de la *Parodie du Discours de Théramène*, par le comte de Rivarol et Champcenetz, fils du premier valet de chambre du roi, Beaumarchais, contre qui elle était dirigée, se vengea par ce quatrain :

Au noble hôtel de la Vermine

après avoir épousé, en 1720, une cousine de Deparcieux, avait acheté l'auberge des *Trois-Pigeons*, à Bagnols, et l'avait fait valoir. C'est dans ce modeste asile que vinrent au monde Antoine Rivarol et son frère puîné, François Rivarol (1). Le comte de Rivarol n'essaya pas même de nier le fait; mais il l'expliqua. Son père, selon lui, descendait d'une ancienne famille de la Lombardie, des célèbres comtes de Rivarola, et la nécessité l'avait seule forcé de tenir une auberge à Bagnols. Personne ne crut à cette explication, et, moins que tout autre, l'aristocratie qui le recevait dans ses salons. Il avait de l'esprit, il amusait, on ne lui demandait rien de plus (2); on n'y regardait d'ailleurs pas de si près dans ce monde où l'on tenait cependant si fortement à l'honneur de sa race et de ses titres. Cette indifférence n'alla pas d'ailleurs jusqu'à lui laisser croire qu'on était dupe de ses

L'on est reçu très-proprement :
Rivarol y fait la cuisine,
Et Champcenetz l'appartement.

On remplirait un volume de semblables épigrammes lancées contre le comte de Rivarol.

(1) Celui-ci prit le titre de chevalier, quand son aîné se fut donné celui de comte.

(2) *Liberté de Penser*, t. III, p. 228.

prétentions. On rapporte qu'un jour, dans les premiers moments de la révolution, Rivarol, discourant, dans une réunion de nobles personnages, sur les attaques dirigées contre la noblesse, s'écria avec emphase : « Nos droits, nos privléges sont menacés. » Le duc de Créqui se mit à sourire et à répéter entre ses dents :

— Nos droits, nos priviléges !

— Eh bien ! oui, reprit Rivarol, sans se déconcerter ; que trouvez-vous là de si singulier ?

— C'est votre pluriel que je trouve singulier, répartit le duc.

La réplique était bien positivement improvisée, et il est douteux que Rivarol en ait jamais rencontré une aussi heureuse et aussi mordante.

Insensible aux affronts de ce genre, il l'était tout aussi peu, dit-on, à d'autres qui auraient dû atteindre plus directement son honneur. « Rivarol, raconte Grimm, était déjà connu par une lettre sur l'excellent poème *des Jardins*, de M. Delille (1), et plus encore, et à son grand

(1) *Lettres critiques sur le poème des Jardins, suivies du Chou et du Navet* (Amsterd. et Paris, 1782, in-8°, 29 pages). Cet écrit parut sous le nom de Barruel.

regret, par le prix de vertu, que l'Académie française a adjugé cette année à la garde-malade qui a nourri et soigné Mme son épouse. » Il avait, en effet, abandonné sa femme et l'avait laissée sans aucune espèce de ressources. L'affront public que lui infligea l'Académie ne diminua rien de sa vanité; il ne parut même pas l'avoir senti (1).

Les premiers écrits de Rivarol furent des brochures sur quelques-unes de ces mille bagatelles qui occupent un moment l'attention publique; telles sont ses *Lettres sur les Aérostats, sur les Têtes parlantes*, etc. Il lança aussi dans le public de petits pamphlets contre quelques-uns des écrivains de cette époque; on peut citer entr'autres celui contre Mme de Genlis et celui contre l'abbé Delille; ce dernier fut souvent le but de ses plaisanteries jusqu'au moment où l'émigration les réunit à Hambourg et les réconcilia (2). Ces opuscules ne sont guère que des bons mots délayés en plusieurs pages. Chacun d'eux fit une grande sensation, pendant presque une semaine, dans le monde élégant que fréquentait leur auteur.

(1) Houssaye, *Portraits du dix-huitième siècle.*
(2) Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, 1844, t. II, p. 89.

prétentions. On rapporte qu'un jour, dans les premiers moments de la révolution, Rivarol, discourant, dans une réunion de nobles personnages, sur les attaques dirigées contre la noblesse, s'écria avec emphase : « Nos droits, nos priviléges sont menacés. » Le duc de Créqui se mit à sourire et à répéter entre ses dents :

— Nos droits, nos priviléges !

— Eh bien ! oui, reprit Rivarol, sans se déconcerter ; que trouvez-vous là de si singulier ?

— C'est votre pluriel que je trouve singulier, répartit le duc.

La réplique était bien positivement improvisée, et il est douteux que Rivarol en ait jamais rencontré une aussi heureuse et aussi mordante.

Insensible aux affronts de ce genre, il l'était tout aussi peu, dit-on, à d'autres qui auraient dû atteindre plus directement son honneur. « Rivarol, raconte Grimm, était déjà connu par une lettre sur l'excellent poème *des Jardins*, de M. Delille (1), et plus encore, et à son grand

(1) *Lettres critiques sur le poème des Jardins, suivies du Chou et du Navet* (Amsterd. et Paris, 1782, in-8°, 29 pages). Cet écrit parut sous le nom de Barruel.

regret, par le prix de vertu, que l'Académie française a adjugé cette année à la garde-malade qui a nourri et soigné Mme son épouse. » Il avait, en effet, abandonné sa femme et l'avait laissée sans aucune espèce de ressources. L'affront public que lui infligea l'Académie ne diminua rien de sa vanité; il ne parut même pas l'avoir senti (1).

Les premiers écrits de Rivarol furent des brochures sur quelques-unes de ces mille bagatelles qui occupent un moment l'attention publique ; telles sont ses *Lettres sur les Aérostats, sur les Têtes parlantes*, etc. Il lança aussi dans le public de petits pamphlets contre quelques-uns des écrivains de cette époque; on peut citer entr'autres celui contre Mme de Genlis et celui contre l'abbé Delille ; ce dernier fut souvent le but de ses plaisanteries jusqu'au moment où l'émigration les réunit à Hambourg et les réconcilia (2). Ces opuscules ne sont guère que des bons mots délayés en plusieurs pages. Chacun d'eux fit une grande sensation, pendant presque une semaine, dans le monde élégant que fréquentait leur auteur.

(1) Houssaye, *Portraits du dix-huitième siècle.*
(2) Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, 1844, t. II, p. 89.

prétentions. On rapporte qu'un jour, dans les premiers moments de la révolution, Rivarol, discourant, dans une réunion de nobles personnages, sur les attaques dirigées contre la noblesse, s'écria avec emphase : « Nos droits, nos priviléges sont menacés. » Le duc de Créqui se mit à sourire et à répéter entre ses dents :

— Nos droits, nos priviléges !

— Eh bien ! oui, reprit Rivarol, sans se déconcerter ; que trouvez-vous là de si singulier ?

— C'est votre pluriel que je trouve singulier, répartit le duc.

La réplique était bien positivement impr[...]visée, et il est douteux que Rivarol en ait ja[...]mais rencontré une aussi heureuse et au[...] mordante.

Insensible aux affronts de ce genre, il l'ét[...] tout aussi peu, dit-on, à d'autres qui auraie[...] dû atteindre plus directement son honne[...]

« Rivarol, raconte Grimm, était déjà co[...] par une lettre sur l'excellent poème *des Jardi[...]* de M. Delille (1), et plus encore, et à son gr[...]

(1) *Lettres critiques sur le poème des Jardins,* [...] *des Choux et du Navet* (Amsterd. et P[...] 1782, in-8[...] [...]. Cet écrit parut sous le n[...]

[illegible], par le prix de vertu, [illegible] [illegible] en effet, [illegible]

prétentions. On rapporte qu'un jour, dans les premiers moments de la révolution, Rivarol, discourant, dans une réunion de nobles personnages, sur les attaques dirigées contre la noblesse, s'écria avec emphase : « Nos droits, nos priviléges sont menacés. » Le duc de Créqui se mit à sourire et à répéter entre ses dents :

— Nos droits, nos priviléges !

— Eh bien ! oui, reprit Rivarol, sans se déconcerter ; que trouvez-vous là de si singulier ?

— C'est votre pluriel que je trouve singulier, répartit le duc.

La réplique était bien positivement improvisée, et il est douteux que Rivarol en ait jamais rencontré une aussi heureuse et aussi mordante.

Insensible aux affronts de ce genre, il l'était tout aussi peu, dit-on, à d'autres qui auraient dû atteindre plus directement son honneur. « Rivarol, raconte Grimm, était déjà connu par une lettre sur l'excellent poème *des Jardins*, de M. Delille (1), et plus encore, et à son grand

(1) *Lettres critiques sur le poème des Jardins, suivies du Chou et du Navet* (Amsterd. et Paris, 1782, in-8°, 29 pages). Cet écrit parut sous le nom de Barruel.

regret, par le prix de vertu, que l'Académie française a adjugé cette année à la garde-malade qui a nourri et soigné Mme son épouse. » Il avait, en effet, abandonné sa femme et l'avait laissée sans aucune espèce de ressources. L'affront public que lui infligea l'Académie ne diminua rien de sa vanité; il ne parut même pas l'avoir senti (1).

Les premiers écrits de Rivarol furent des brochures sur quelques-unes de ces mille bagatelles qui occupent un moment l'attention publique; telles sont ses *Lettres sur les Aérostats, sur les Têtes parlantes*, etc. Il lança aussi dans le public de petits pamphlets contre quelques-uns des écrivains de cette époque; on peut citer entr'autres celui contre Mme de Genlis et celui contre l'abbé Delille; ce dernier fut souvent le but de ses plaisanteries jusqu'au moment où l'émigration les réunit à Hambourg et les réconcilia (2). Ces opuscules ne sont guère que des bons mots délayés en plusieurs pages. Chacun d'eux fit une grande sensation, pendant presque une semaine, dans le monde élégant que fréquentait leur auteur.

(1) Houssaye, *Portraits du dix-huitième siècle*.
(2) Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, 1844, t. II, p. 89.

Cependant, tout en courant après les applaudissements de la société frivole des salons de Versailles, il nourrissait de plus hautes prétentions et il aspirait à se faire un nom dans la littérature. Pour se préparer à des œuvres sérieuses et pour assouplir et fortifier son style, comme Rousseau, par l'exercice de la traduction, il traduisit l'*Enfer du Dante* (Paris, 1784, in-8°). Malgré l'admiration qu'elle inspira à Buffon, on peut dire que cette traduction est une trahison (1). Il est facile de se convaincre, en la comparant avec l'original, que presque constamment son auteur, lassé de lutter avec l'âpre énergie du poète italien, passe à côté de la difficulté. Que pouvait, d'ailleurs, devenir la sévère simplicité du Dante sous le style plein d'affectation d'un homme accoutumé à ne viser qu'à l'effet?

La même année, l'Académie de Berlin couronna son *Discours sur l'universalité de la langue française* (2) (Berlin, 1784, in-8°). Cet ouvrage est son meilleur titre littéraire. Plein d'idées neuves, justes et convenablement ex-

(1) *Liberté de Penser*, t. III, p. 228.

(2) Ce discours est suivi d'une *Epître en vers à Frédéric II*.

primées, il mérite de surnager dans le naufrage immense de ces discours académiques que le dix-huitième siècle produisit avec une si prodigieuse fécondité. On aurait pu comparer avec plus de profondeur les différentes langues et donner plus d'ampleur à la pensée ; mais on ne pouvait pas être plus riche en aperçus fins et ingénieux. Ce discours valut à son auteur de nombreux éloges. Buffon lui témoigna sa satisfaction et Frédéric II lui écrivit que, depuis Voltaire, il n'avait rien lu de meilleur en littérature. Malheureusement, ces éloges augmentèrent la confiance, déjà excessive, qu'il avait en lui-même, et, dès-lors, il se crut capable, sans se donner la peine de faire des études sérieuses, de traiter en maître toutes les questions. Il ne tarda pas à donner une preuve de cette absurde arrogance.

Quand parut l'ouvrage de Necker sur l'*Importance des Opinions religieuses* (1787), Rivarol, qui ne doutait de rien, l'attaqua sans la moindre hésitation, quoiqu'il n'entendît pas le premier mot des graves questions qui y sont soulevées. Dans la brochure qu'il publia sous ce titre : *Lettres sur la Religion et la Morale* (Paris, 1787, in-8°), il fait la leçon à Necker

avec la plus imperturbable assurance. A ses yeux, la religion n'est qu'un expédient imaginé pour rendre tolérable l'extrême inégalité des fortunes, pour faire supporter au pauvre son malheur (1), pour mettre une barrière de plus autour des possessions des riches (2); c'est un code d'erreurs que les habiles ont rédigé pour régner sur la foule (3), et pour mener les hommes qui aiment à être trompés (4). Prêcher la religion, quand on sait qu'elle n'a pas d'autre but, c'est une grande immoralité, c'est une hypocrisie philosophique qu'il vient dénoncer aux grandes âmes, dont il voudrait irriter le mépris contre cette classe nombreuse de raisonneurs politiques qui, refusant leur esprit au dogme et leur cœur à la morale, ne sont ni chrétiens, ni philosophes, gens qui se concentrent dans leur égoïsme et s'entourent de dupes, dont la vie entière se passe sous le masque et qui, se servant de la religion encore plus que de leur or, se croient irréprochables, après avoir usé la vie du pauvre, en l'enchaînant à leur suite par des

(1) *OEuvres de Rivarol* (1852), p. 148.
(2) *Ibid.*, p. 147.
(3) *Ibid.*, p. 147.
(4) *Ibid.*, p. 117.

craintes et des espérances mensongères (1). Il n'est pas difficile de voir que cette sortie est dirigée contre l'auteur de l'ouvrage de l'*Importance des opinions religieuses*. Admettant comme un fait incontestable que Necker sait très-bien à quoi s'en tenir sur l'origine et la valeur de la religion, qu'il est tout aussi persuadé que lui-même de son impuissance contre les passions et de son insuffisance contre les préjugés (2), Rivarol s'étonne qu'il propose d'en resserrer les liens, qu'il soutienne que la morale ne peut rien sans le dogme (3), et qu'il s'associe à cette grande et triste comédie qui se joue sur la terre et dans laquelle chacun recommande la religion et la laisse au petit peuple (4).

Ce qu'il voudrait, ce que commanderait l'honnêteté, c'est que, renonçant à prôner la religion dont ils dédaignent le joug et qu'ils imposent aux dupes de tout état, les hommes éclairés avouassent franchement, avec lui, que, tandis que la religion a tout à craindre du progrès des lumières et de la raison, la morale, cette

(1) *Œuvres de Rivarol*, p. 148 et 149.
(2) *Ibid.*, p. 136.
(3) *Ibid.*, p. 155.
(4) *Ibid.*, p. 150.

planche qui nous reste dans le naufrage, ce contrat immortel de la raison et de la conscience, cet apanage dont on ne peut nous déshériter (1), en a tout à espérer (2) et qu'aujourd'hui le premier besoin de la nation est un catéchisme de morale (3). « L'académie, ajoute-t-il, l'a proposé, les sages l'attendent, les dévots le craignent, le gouvernement l'a rendu nécessaire. » — « C'est à vous, Monsieur, dit-il, en s'adressant à Necker, à lui faire un tel présent : nos mœurs sont encore plus dérangées que nos finances. Songez que Confucius fut, comme vous, le ministre d'un grand roi et qu'il n'abandonna point le peuple auquel on l'avait forcé de renoncer : il acheva, comme philosophe, l'œuvre qu'il ne put continuer comme ministre, éclairant et consolant ceux qu'il n'avait pu rendre heureux. Il ne crut pas, comme vous, devoir écrire en faveur des différentes sectes et des bonzes qui inondaient la Chine ; il ne prêcha que la morale pure et simple, et sa doctrine et son école sont encore si florissantes, que, quoi que la superstition ait tenté, la philosophie a prévalu (4). »

(1) *OEuvres de Rivarol*, p. 160 et 161.
(2) *Ibid.*, p. 151.
(3) *OEuvres de Rivarol*, p. 165.
(4) *Ibid.*, p. 167 et 168.

Voilà qui est clair : cet écrivain, qui bientôt proclamera que la religion est la base éternelle des Etats, en demande ici la suppression et ne sait pas la distinguer de la superstition et de la fraude ; cet homme, qui passa toute sa vie au milieu des roués, se fait l'apologiste de la morale et la propose pour l'unique et infaillible direction des peuples. Il est inutile de discuter ces idées confuses ; mais il importe de faire remarquer les outrageantes railleries que ce futur défenseur du trône et de l'autel lance contre les idées et les croyances religieuses, et contre ceux qui en soutiennent la valeur et la nécessité. Qu'on nous permette encore deux courtes citations, pour montrer le cas qu'il fait du christianisme et ce qu'il pense du clergé.

« Le christianisme entier peut-il soutenir la comparaison des cinq premiers siècles de la république romaine et de Lacédémone ? St. Augustin lui-même est si embarrassé des vertus des Romains, qu'il suppose que Dieu, ne pouvant leur donner le paradis, s'est acquitté avec eux par l'empire du monde (1). »

« Quant à notre clergé, on sait qu'il n'est pas rare d'y rencontrer des hommes dont les lu-

(1) *Œuvres de Rivarol*, p. 155.

mières honoreraient la philosophie, et qui sont dans l'obligation de la combattre. Cette guerre est pénible pour des gens d'esprit et d'honneur ; mais elle est si lucrative, qu'elle ne finira qu'avec la fortune et les dignités de l'Eglise (1). »

Tout le reste est écrit dans le même esprit et sur le même ton. Les admirateurs de Rivarol gardent, en général, un prudent silence sur cet ouvrage qui, pour le dire en passant, est la seule de toutes ses productions dont le style soit à l'abri de toute critique ; c'est à cause même de ce silence que nous avons dû nous arrêter sur cette brochure plus longtemps qu'elle ne le mérite, si l'on ne considère que sa valeur propre ; mais c'est une pièce importante pour la juste appréciation de l'écrivain que nous voudrions faire connaître tout entier et tel qu'il fut.

L'année suivante, il eut le bon goût de revenir à un genre de littérature qui convenait mieux à ses facultés. Il composa, en commun avec son ami Champcenetz, un écrit satirique et plein d'esprit, sous ce titre : *Petit almanach de nos grands hommes* (Paris, 1788, in-12). Les deux collaborateurs avaient cherché jusque

(1) *Œuvres de Rivarol*, p. 169.

dans les recoins les plus obscurs de la littérature contemporaine les noms les plus inconnus et s'étaient amusés à en exalter les pauvres productions avec une solennité burlesque et un enthousiasme d'une exagération comique. La préface est charmante ; mais on se figure aisément que le dictionnaire où sont consignés les noms et les titres de ces lilliputiens littéraires a perdu tout son intérêt. Ce persiflage, continué pendant deux cents pages, serait insupportable si l'on ne trouvait parmi ces auteurs persiflés les noms de quelques hommes qui ont acquis depuis une juste réputation dans l'histoire des lettres, tels que Ginguené, Andrieux, Legouvé, Joseph Chénier, et ceux de quelques autres qui ont joué un rôle dans les orages de la révolution, tels que Carra, Collot-d'Herbois, Fabre d'Eglantine, Fréron fils, Louvet, Riouffe.

La révolution vint bientôt couper court à ces jeux d'une société frivole. Il ne put plus être question de l'amuser ; il fallut la défendre. Rivarol eut du moins le mérite d'accepter courageusement ce nouveau rôle et de le remplir avec une fermeté et une constance que ses antécédents n'auraient pas fait supposer en lui. Il fit

ses premières armes contre le nouvel ordre d'idées politiques dans le *Journal politique national des Etats-généraux et de la révolution de* 1789, journal publié d'abord (1) à Paris, par Sabatier, et ensuite à Cambrai par Salomon (2) (2 séries in-8°; la première de 18 numéros, et la seconde de deux volumes). Les articles qu'il publia dans ce journal furent réunis plus tard par son frère, sous ce titre : *Tableau historique et politique des travaux de l'Assemblée constituante, depuis l'ouverture des Etats-généraux jusqu'après la journée du 6 octobre* 1789 (Paris, 1797, 1 vol. in-8° de 379 pages). Cet ouvrage est moins une histoire des premiers temps de la révolution qu'une appréciation de la conduite des différents partis qui étaient en présence ; mais pour un homme aussi fortement imbu des préjugés aristocratiques, et n'ayant vécu jusqu'à

(1) Le premier numéro est du 12 juillet 1789.

(2) On a prétendu que le nom de Salomon de Cambrai n'était qu'un pseudonyme sous lequel se cachait Rivarol. Nous ne pouvons rien affirmer sur ce point; tout ce que nous savons, c'est que Claude-François de Rivarol, frère du comte de Rivarol, parle de Salomon de Cambrai comme d'un personnage réel, dans l'avertissement du *Tableau historique et politique des travaux de l'Assemblée constituante*.

ce moment qu'au sein d'une société légère et égoïste, cette appréciation est plus impartiale qu'on ne l'aurait attendu. Ce n'est pas à dire que Rivarol comprenne le sens et la portée de la révolution, qu'il rende justice à ceux qui sont à sa tête, qu'il soit disposé à tenir compte des besoins intellectuels et moraux du peuple. Où aurait-il appris à connaître les idées, les hommes et les choses? « La peur et la vanité, dit-il, sont les deux pivots sur lesquels roulent toutes les actions des membres les plus purs de l'Assemblée nationale (1). La *Déclaration des Droits* est le code des sauvages et le recueil des maximes en faveur de l'égoïsme et de toutes les passions ennemies de la société (2), et le moyen qu'a pris l'Assemblée nationale pour réussir, c'est de prêcher la haine des riches. De là au partage des biens, ajoute-t-il, il n'y a qu'un pas (3). »

Quant à l'élan irrésistible de tout un peuple vers sa liberté, c'est la révolte du pauvre contre le riche (4), révolte soulevée par de pré-

(1) *Tableau historique et politique, etc.*, p. 260. Comparez p. 228, 229, 208, 145, 271, etc.

(2) *Ibid.*, p. 116.

(3) *Ibid.*, p. 154.

(4) *Ibid.*, p. 75, 80, 154, 245.

tendus philosophes qui ont cru aller à la liberté parce qu'ils fuyaient les lois, et haïr la servitude parce qu'elle ne les tirait pas de la misère (1); par des hommes d'un esprit vulgaire et d'un caractère hasardeux, qui, ayant à se plaindre de leur ancienne réputation, avaient besoin d'un nouvel ordre de choses pour se régénérer (2); par les intrigues de Necker, qui avait conçu le dessein d'attacher la fortune publique à sa personne et qui rêvait pour lui le *Protectorat* (3); par la faction du duc d'Orléans, qui, dès le commencement de l'année 1788, parut vouloir se rapprocher du peuple, dont il n'avait jusque là négligé ni le mépris, ni la haine, et qui sut le mouvoir à son gré, tantôt par des disettes factices, tantôt par des distributions de vivre (4). Quant au peuple, c'est un tigre qu'il faut se garder de démuseler (5); il ne goûte de la liberté, comme des liqueurs violentes, que pour s'enivrer et devenir furieux. Il n'est point de siècle de lumière pour la populace; elle n'est ni française, ni anglaise, ni es-

(1) *Tableau historique et politique, etc.*, p. 209.
(2) *Ibid.*, p. 161.
(3) *Ibid.*, p. 201 et 202.
(4) *Ibid.*, p. 248 et suiv.
(5) *Ibid.*, *etc.*, p. 66, 77.

pagnole. La populace est toujours et en tout pays la même ; toujours cannibale, toujours anthropophage (1). En général, dit-il ailleurs, le peuple est un souverain qui ne demande qu'à manger, et Sa Majesté est tranquille quand elle digère (2). » Ces idées, ces sentiments, ces jugements reviennent presque à chaque page du livre de Rivarol ; on ne peut en être surpris ; ils étaient la conséquence naturelle de ses prétentions et de ses habitudes. Mais ce qui étonne, c'est qu'il ait conservé, au milieu du monde frivole dans lequel il avait vécu jusqu'alors, une raison assez droite et assez ferme pour reconnaître et pour écrire qu'une révolution était nécessaire ; que, dans l'ancien ordre de choses, personne n'était à sa place (3) ; qu'il est singulier que la patrie s'accorde à dire à un enfant qui a des parchemins : « Tu seras un jour prélat, maréchal de France ou ambassadeur, à ton choix, » et qu'elle n'ait rien à dire à ses autres enfants (4) ; que l'énorme fortune du haut clergé était aussi depuis longtemps un objet insupportable aux yeux du peuple et augmentait encore

(1) *Tableau historique, etc.*, p. 74.
(2) *Ibid.*, p. 149.
(3) *Ibid.*, p. 133.
(4) *Ibid.*, p. 104.

la haine et l'envie contre les nobles, qui avaient le privilége exclusif des grandes dignités et des gros bénéfices (1) ; que le gouvernement s'était laissé devancer par le peuple qu'il devait diriger, et que la France offrait depuis longtemps le spectacle du trône éclipsé au milieu des lumières (2). « Ce spectacle est dégoûtant, ajoute-t-il, et ne saurait être long. Il faut des rois administrateurs aux Etats industrieux, riches et puissants ; un roi chasseur ne convient qu'à des peuples nomades. » Cette révolution, demandée par le progrès des lumières, il aurait voulu qu'elle s'opérât pacifiquement et que le roi, la noblesse et le tiers-Etat, écoutant la voix de la raison et comprenant leurs véritables intérêts, se fussent entendus pour réformer les abus et élever une Constitution nouvelle. Et cependant, tout en déplorant la lutte fatale qui a commencé entre le roi et la nation, il doute lui-même de la possibilité d'une entente cordiale. « Si l'Assemblée avait voulu, ou, pour mieux dire, si elle l'avait pu, la révolution n'aurait détruit que des préjugés et des priviléges (3). » Il y a plus :

(1) *Tableau historique, etc.*, p. 109.
(2) *Ibid.*, *etc.*, p. 101 et 102.
(3) *Ibid.*, p. 139.

il pousse l'impartialité jusqu'à ne pas rejeter tous les torts sur le tiers-Etat. « Il faut convenir, dit-il, que les sottises de la cour et les griefs de la nation étaient montés à leur comble, nous ne saurions trop le répéter (1). » Il avait déjà reconnu « que la cour, l'Assemblée nationale et la ville de Paris sont également coupables dans la révolution actuelle (2), » « la cour en n'ayant ni prévu ni compris ce que devaient être des Etats-généraux, accordés après tant de prières, après tant de sujets de mécontentement, après de si longues déprédations et en s'exposant, par de mauvaises manœuvres, par des mesures toujours intempestives (3), à s'annuler dans l'opinion publique et à se heurter à la masse d'une population énorme; l'Assemblée en se laissant entraîner par des orateurs qui sont les passions des grandes Assemblées (4), au-delà du but qu'elle devait atteindre (5), à l'usurpation du pouvoir exécutif qui ne lui appartenait pas et qui ne pouvait ni ne devait lui

(1) *Tableau politique, etc.*, p. 101.
(2) *Ibid.*, p. 69.
(3) *Ibid.*, p. 242 et 243.
(4) *Ibid.*, p. 139.
(5) *Ibid.*, p. 140 et 141.

appartenir (1) ; la capitale enfin , ville de luxe et de plaisir , en sacrifiant ses intérêts réels à la folle vanité de faire la brave , à l'impolitique fantaisie de prendre des formes républicaines , en se laissant pousser à l'insurrection , tour à tour , par les clubs du Palais-Royal , par les imprudentes déclamations de l'Assemblée , par les agents du parti d'Orléans, en voulant ranger tout le royaume sous elle (2). » Mais « la populace de Paris et celle même de toutes les villes du royaume ont encore bien des crimes à faire , avoue Rivarol , avant d'égaler les sottises de la cour (3). » « Depuis longtemps, ajoute-t-il , le cabinet de Versailles était , pour les lumières , fort au-dessous du moindre club du Palais-Royal. La postérité aura peine à croire tout ce qu'a fait le gouvernement et tout ce qu'il n'a pas fait. Il y a eu comme un concert de bêtises dans le conseil (4). »

Si nous consacrons une si large place , dans cette notice , au *Tableau historique et politique des travaux de l'Assemblée constituante*, ce

(1) *Tableau historique*, p. 155 et 156.
(2) *Ibid* , *etc.*, p. 65, 71, 72, 82, 83, 211, etc.
(3) *Ibid.*, p. 86.
(4) *Ibid.*, p. 87.

n'est ni pour faire valoir cet écrit comme œuvre d'art, ni pour lui attribuer une importance historique et politique qu'il n'a certainement pas ; c'est pour défendre l'honneur de son auteur. On peut sourire des prétentions aristocratiques aussi bien que des prétentions littéraires de Rivarol ; mais la justice exige qu'on reconnaisse qu'il défendit, avec un désintéressement qui l'honore, des opinions qui lui étaient propres et qu'il n'avait vendues à aucun parti. Non ! Rivarol ne fut pas pensionné par la cour ; il ne demanda, il n'espéra jamais de l'être. La plupart des passages que nous avons cités devaient la blesser. « Quand, dit son frère dans le discours placé en tête de cet ouvrage, il écrivit ce mot si vrai : *Les vices de la Cour ont commencé la révolution, les vices du peuple l'achèveront*, la Cour lui en sut mauvais gré ; ce n'était pas le moyen d'en avoir des récompenses. »

Pour en finir avec ce livre, disons que la révolution que Rivarol regardait comme nécessaire aurait dû consister à « asseoir à jamais la Constitution française sur ses vrais fondements, conserver la monarchie, établir des communes et créer l'aristocratie dans un Sénat essentiellement inamovible, c'est-à-dire, héréditaire et peu

nombreux (1). » Partisan de la pondération des pouvoirs, qu'il croit nécessaire à la liberté, à l'ordre et au développement régulier d'un Etat, il trouvait dans l'organisation de l'Angleterre un modèle à imiter, en évitant les imperfections que l'expérience et la raison y ont fait apercevoir (2). Aussi, ce qui excite le plus ses reproches dans les travaux de l'Assemblée constituante, c'est, en outre de l'esprit d'opposition tracassière de ses membres, d'avoir affaibli l'autorité royale au point d'avoir transformé l'ancienne monarchie en une république qu'on n'ose cependant avouer et qui est d'ailleurs impossible dans un pays comme la France, et d'avoir engagé, par l'institution d'une seule chambre, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif dans une déplorable lutte qui ne peut avoir pour conséquence décisive que l'anarchie ou le despotisme. Quant à la noblesse de son temps, Rivarol en fait bon marché ; il l'avait vue de trop près pour l'estimer. « Les nobles qui nous restent, dit-il, ne sont tout au plus que les médailles de leurs ancêtres (3). » Mais ce n'était pas

(1) *Tableau historique et politique des travaux de l'Assemblée constituante*, p. 237.

(2) *Ibid.*, p. 231, 238, 239. Comparez p. 142-144.

(3) *Ibid.*, p. 232.

là, selon lui, une raison de ne pas établir une chambre des Pairs, dont l'existence est indispensable dans une monarchie constitutionnelle. « MM. de Clermont-Tonnerre, de Mortemart et de Larochefoucault s'étant fait peuple, pourquoi MM. Petion, Populus et Regnault n'auraient-ils pas été sénateurs (1) ? »

En 1789, Rivarol avait fondé, avec ses amis, un journal destiné à combattre la révolution avec l'arme du ridicule, si puissante autrefois en France. Cette publication, appelée les *Actes des Apôtres*, devint bientôt le Coblentz de la petite littérature ; ses écrivains dirigèrent d'abord un feu roulant d'épigrammes et de quolibets contre le nouvel ordre de choses et contre ceux qui le soutenaient ; mais à mesure que la marche des événements leur prouvait l'impuissance de leurs petites attaques, leur irritation croissait, et peu à peu l'ironie fit place à de sanguinaires déclamations (2). « Ce n'est, disent alors les *Actes des Apôtres*, que du sang de nos modernes Catilina, plus monstrueux mille fois que leur modèle, que peuvent être cimentés et le pacte d'alliance qui rendra les sujets au mo-

(1) *Tableau historique*, p. 239. Comparez p. 104-109.
(2) *La Liberté de Penser*, t. III, 233.

narque, et les nœuds de concorde et de fraternité qui réuniront de généreux compatriotes (1). » Tel est le ton dans lequel est écrite la dernière moitié de ce journal de gentilshommes.

Après de pareilles fureurs, il n'était plus possible à Rivarol de rester en France ; aussi, après s'être retiré pendant quelque temps dans un village près de Noyon, il passa, en 1792, à Bruxelles. C'est là qu'il écrivit ses *Lettres à la noblesse française au moment de son entrée en France sous les ordres du duc de Brunswick* (Bruxelles, 1792, in-8°). Ce fut là encore qu'il apprit l'arrestation de Lafayette par les Autrichiens et son emprisonnement à Olmütz. Trouvant sans doute le moment bien choisi pour lancer un libelle contre le proscrit, il publia une brochure intitulée : *De la Vie politique, de la fuite et de la capture de M. de Lafayette* (Bruxelles, 1792, in-8°). Qu'on juge du ton et du contenu de cette brochure par sa conclusion : « Ce n'est plus, dit-il de Lafayette, un homme indécis entre la sottise et la scélératesse ; mais un homme qui se compose sans cesse de l'une et de

(1) Numéro 114. Ces modernes Catilina, c'étaient les Lameth, les Barnave, les Duport, c'est-à-dire des royalistes constitutionnels.

l'autre : toujours faux dans ses plans , toujours cruel dans l'exécution, absurde dans l'ensemble, et criminel dans les détails,

« Et dubitamus adhuc mercedem extendere factis ! »

A Londres, où il habita ensuite quelque temps, il fut accueilli avec la plus grande faveur par Pitt et par Burcke, les deux hommes les plus acharnés à la ruine de la France. En 1796 , il se rendit à Hambourg , espérant s'y faire une ressource de sa plume. Il avait, entr'autres projets, le dessein de publier un nouveau dictionnaire de la langue française , conçu , disait-il, sur un plan plus simple et plus vaste en même temps que celui de l'Académie. Le libraire Fauch traita avec lui pour cette publication et s'engagea à lui compter mille francs par mois pendant un certain temps jugé nécessaire pour la composition de l'ouvrage. Le terme fixé était déjà passé que Rivarol n'avait pas écrit un seul article de son dictionnaire. Les choses en étaient à ce point , quand Fauch l'attire un jour chez lui, l'y enferme et lui annonce qu'il ne sera libre que quand le dictionnaire sera achevé. Rivarol , obligé de se mettre au travail, recueille ses notes et au bout de trois mois il livre à l'imprimeur le

discours préliminaire qui parut sous ce titre : *Prospectus d'un nouveau Dictionnaire de la Langue française*, *suivi d'un discours sur les facultés intellectuelles et morales de l'homme* (Hambourg, 1797, in-4°). Mais le dictionnaire en resta là, le libraire s'étant lassé de faire des avances dont il ne pouvait espérer d'être dédommagé. Le *Discours sur les facultés intellectuelles et morales de l'homme* prend les choses d'un peu trop loin pour être une véritable introduction à un dictionnaire, et malgré quelques belles pages et une analyse quelquefois vigoureuse et profonde, il est de beaucoup inférieur au *Discours sur l'universalité de la Langue française.* On y rencontre trop souvent une métaphysique subtile, obscure, déplacée, et l'abus le plus vicieux de l'esprit et du style figuré. Et ces défauts sont d'autant plus blâmables qu'ils sont dus probablement moins à l'absence de goût et de connaissance qu'à un système erroné. On est conduit à cette opinion par quelques passages de cet écrit, surtout par le suivant. « Toute langue, dit Rivarol, marche sans cesse, et ses changements entraînent ceux du goût. Le style des grands écrivains du siècle de Louis XIV est devenu depuis longtemps trop

simple, pour ne pas dire trop parfait. Voltaire, Buffon et Rousseau ont, par d'heureux changements, captivé des suffrages unanimes ; mais on voit à regret s'éclipser tous les jours quelques rayons de la gloire de ces grands prosateurs. D'après ces observations, je me suis proposé de devancer mes contemporains et de me transporter à un demi-siècle. J'écris avec la persuasion que je deviendrai classique. » Il s'est écoulé plus d'un demi-siècle depuis que Rivarol écrivait ces lignes, et ses espérances ne se sont pas réalisées. Il est vrai qu'il a eu, sinon des imitateurs, du moins des successeurs dans sa manière d'écrire ; mais ce style tourmenté et visant sans cesse à l'effet, après avoir surpris un moment l'admiration par un faux éclat, n'a jamais obtenu un succès incontesté et soutenu. Il se peut que Rivarol soit un coloriste, ou bien, comme on l'a dit encore, un artiste en style. Mais son art rappelle un peu trop celui que Molière a livré au ridicule dans ses *Précieuses*. Aurait-on parlé, à l'hôtel Rambouillet, des premiers aéronautes autrement qu'il le fait dans la phrase suivante ? « C'est en France et à la face des nations que deux hommes se sont trouvés entre le ciel et la terre, comme s'ils eussent rompu le contrat

éternel que tous les corps ont fait avec elle (1). » N'y aurait-on pas donné de bruyants applaudissements à celui qui, pour exprimer la continuelle succession des opinions humaines, aurait dit que « les systèmes passent tour à tour sur la meule du temps qui leur donne d'abord du tranchant et de l'éclat et qui finit par les user (2). » Ces erreurs sont d'autant plus déplorables que Rivarol savait, quand il le voulait, écrire avec autant de goût que de grâce et de pureté, et qu'il n'est peut-être pas un autre écrivain qui ait plus profondément connu et plus heureusement décrit le caractère de la langue française (3).

Peu de temps après son aventure avec Fauch, Rivarol quitta Hambourg pour Berlin. D'après Dampmartin, ce fut par ordre des Bourbons qu'il se rendit auprès de la cour de Prusse, pour essayer de la gagner à leur cause (4). « La demande d'une pension, que le départ de M. de Boufflers laissait vacante à l'Académie,

(1) *Œuvres de Rivarol* (Paris, 1852), p. 123.

(2) *Ibid.*, p. 67.

(3) Dans son *Discours sur l'Universalité de la langue française.*

(4) On peut d'autant mieux ajouter foi au récit de Dampmartin qu'il était lui-même à cette époque à Berlin et très-bien placé pour savoir ce qui se passait à la cour.

colora ce voyage, dont le but secret n'était rien moins que d'influencer et de changer l'opinion publique de la capitale et de la cour de Prusse. Quelques gens de lettres, les étrangers, les envoyés de plusieurs souverains et une partie des grands seigneurs de Berlin s'entendirent pour que l'arrivée de Rivarol fût transformée en une espèce de triomphe. Les partisans des Français, les vrais amis de leur patrie, s'alarmèrent de ses intentions. A cette époque, le cabinet de Postdam se défendait du funeste aveuglement qui naguère a consommé sa ruine (1). Un monarque, ami de la vertu et père de ses sujets, puisait dans les conseils du comte de Haugwitz et de M. Lombard l'énergie salutaire pour repousser les instigations par lesquelles on cherchait à le détacher du gouvernement français et d'une alliance dont la Prusse devait attendre le maintien de sa splendeur. Rivarol reconnut bientôt la vanité des espérances qu'un brillant début lui avait fait concevoir...... Ses tentatives sur l'esprit du roi furent infructueuses, et la reine n'accorda que des sourires agréables à diverses pièces de poésie qui rendaient hommage à sa beauté, à ses grâces et à sa bienfaisance.

(1) Ceci fut écrit en 1808.

Le prince Henri se garda bien d'accueillir Rivarol : le frère, le compagnon d'armes du grand Frédéric remplissait le vague de son imagination de rêveries républicaines. Né sur les marches du trône et fier de sa haute naissance, il repoussait cependant les défenseurs de la royauté de ce château de Reinsberg, que les poètes et les philosophes avaient célébré comme la demeure d'un héros et la retraite d'un sage (1). »

Rivarol avait entrepris un grand ouvrage intitulé : *Théorie des Corps politiques*. A Hambourg, il en lut le début à Chênedollé. « Aucun morceau de prose, dit celui-ci, ne m'a jamais fait autant d'effet. Il est évident que Rivarol, dans ses quatre chapitres sur la nature et la formation des corps politiques, a voulu lutter contre les chapitres sur l'*Homme*, de Pascal. » Il n'est pas probable que la postérité eût témoigné le même enthousiasme pour cette œuvre. Il n'y avait pas dans son auteur l'étoffe d'un Montesquieu. Ses plus ardents admirateurs, et Chênedollé était du nombre, ne peuvent vanter que la vivacité de son esprit, l'éclat quelque peu excessif de son imagination, et la brillante har-

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant 1808*, p. 376 et 377.

monie de son style. L'auteur de sa notice dans la *Biographie universelle*, après avoir découvert en lui quelque chose de la pompe de Buffon, de l'énergie de Tacite, ou plutôt de l'originalité du cardinal de Retz, est obligé d'ajouter à cette appréciation exagérée ce correctif, qui en détruit toute la portée : « Mais ces qualités ne sont pas complètes ; son élévation ne va pas jusqu'à la gravité, sa véhémence jusqu'au sentiment, son esprit jusqu'au naturel. De là un peu de fatigue et d'éblouissement. C'est cependant toujours un écrivain agréable, et c'est souvent un grand peintre. » Il y a loin d'un écrivain agréable et même d'un grand peintre à un grand penseur tel que Montesquieu ou tel que Pascal, et il faut autre chose que du style, en accordant même que celui de Rivarol soit irréprochable, et il ne l'est pas, pour écrire une théorie des corps politiques. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage n'a jamais vu le jour ; peut-être n'a-t-il pas même été achevé (1). Il n'en a paru qu'un court chapitre intitulé : *De la Souveraineté du Peuple*

(1) « Une grande partie du manuscrit de Rivarol fut volée (à la lettre) par l'abbé Sabatier de Castres, qui le pilla et le défigura à sa manière dans l'ouvrage *De la Souveraineté*, imprimé à Hambourg, en 1806. » Sainte-Beuve, *Revue des Deux-Mondes*, 1849, 1er juin, p. 733.

(Paris, 1831). Chênedollé ne dut pas être étranger à cette publication. « J'ai sous les yeux, dit M. de Ste-Beuve, de nombreux essais de mise en ordre et de rédaction dans lequel ce dernier, en disciple fidèle, tenta jusqu'à la fin de sa vie de recomposer et de restituer une œuvre dont la perte lui semblait un malheur irréparable pour la cause des justes doctrines politiques (1). »

Rivarol mourut à Berlin, après une maladie violente, le 13 avril 1801, à l'âge de quarante-sept ans. L'année suivante, Sulpice-Imbert de La Plâtrière publia une notice étendue sur cet écrivain, sous ce titre : *Vie philosophique, politique et littéraire de Rivarol* (Paris, 1802, in-12 (2). La même année, Mather-Flint, la veuve de Rivarol, séparée de lui depuis longtemps, comme nous l'avons déjà dit, fit paraître une *Notice sur la vie et la mort de M. de Rivarol, en réponse à ce qui a été publié dans les jour-*

(1) Ce fragment a été reproduit dans un volume intitulé : *Pensées inédites de Rivarol, suivies de deux discours sur la Philosophie moderne et sur la Souveraineté du peuple.* Paris, 1836, 8°.

(2) Cette notice a été reproduite dans l'ouvrage intitulé: l'*Esprit de Rivarol* (Paris, 1808, 2 vol. in-12 avec son portrait); elle est contenue dans le premier volume ; le second renferme le *Discours sur l'universalité de la langue française*.

naux de Paris (1802, brochure in-8°, 30 pages (1). Ajoutons, enfin, que les diverses productions de cet écrivain ont été recueillies sous ce titre : *Œuvres de Rivarol*, Paris, 1805, 5 vol. in-8° (2) ; ce fut par les soins de Chênedollé.

CLAUDE-FRANÇOIS RIVAROL.

Né à Bagnols, en 1757, Claude-François Rivarol marcha sur les traces de son frère aîné, le comte de Rivarol, dont, au jugement de celui-ci, il ne fut guère que la copie. « Mon frère a de l'esprit quand il me quitte, disait de lui le comte ; c'est ma montre à répétition. » Partisan déclaré

(1) On doit à cette dame, qui mourut, à Paris, le 21 août 1821, la traduction de plusieurs ouvrages anglais. Elle était la fille d'un maître de langue anglaise. S'il faut en croire Champfort, la manie des titres nobiliaires l'avait aussi gagnée ; il se trouva qu'elle descendait de la maison de Saxe, comme son mari descendait de la maison de Savoie. Rivarol eut de ce mariage un fils qui s'appelait Raphaël et qui est mort au service du Danemarck.

(2) Le volume qu'on vient de publier à Paris, sous le titre d'*Œuvres de Rivarol* (1852, in-12), ne renferme que des extraits, sauf ses *Lettres sur la Religion et la morale* et son *Discours sur l'Universalité de la langue française*, qui y sont reproduits en entier.

de l'ancien ordre de choses, Claude-François Rivarol le défendit de sa plume dans les *Actes des Apôtres*, dont il fut un des rédacteurs, et dans quelques brochures imprimées plus tard; mais ce fut surtout par d'impuissantes conspirations politiques qu'il essaya de le sauver tant qu'il ne fut pas tout à fait détruit, et de le relever quand il eut été abattu. Dès les premiers jours de la révolution, il conçut le plan d'une association destinée à en arrêter les progrès. Après la prise de la Bastille, cette association, déjà fort nombreuse, fut obligée de se dissoudre; mais il en réunit bientôt quelques débris épars et en forma une nouvelle société connue sous le nom de *Salon français*. Tout ce zèle ne sauva pas le trône et l'autel; et il fut funeste à Claude-François Rivarol, qui fut forcé de sortir de France en 1790. Fidèle à ses convictions, il ne se laissa pas rebuter par ces échecs multipliés. Il noua des intelligences avec l'intérieur; il rentra lui-même en France à plusieurs reprises, toujours poursuivi par la police qui déjouait constamment ses plans. Arrêté sous l'Empire, il fut interné dans le département du Gard. Il parvint cependant à se rendre à Paris en 1812. Il y fut découvert et retenu en prison pendant

quelques mois. En 1813, il quitta de nouveau la France ; il n'y revint qu'au commencement de la Restauration. Ses longs et constants efforts pour le rétablissement de la royauté avaient toujours échoué ; mais ils étaient la preuve d'un zèle et d'une fidélité inébranlables ; ils furent récompensés, le 10 mai 1816, par le grade de maréchal-de-camp.

Quoique doué d'un esprit moins brillant que son frère, C.-F. Rivarol aurait pu se faire un nom dans les lettres, s'il n'avait pas perdu les plus belles années de sa vie à d'inutiles intrigues politiques. Il avait un goût réel pour la littérature : il l'avait cultivée, non sans quelque succès, avant la révolution ; il y revint dans sa vieillesse. Les plus remarquables de ses écrits sont deux petits poèmes intitulés, l'un : *De la nature et de l'homme* (Paris, 1782, in-8°) ; et l'autre, *Le Chartreux* (Paris, 1784, in-8°). On lui doit, en outre, quelques poésies fugitives, une comédie en un acte et en vers, intitulée : l'*Emprunteur* (Paris, 1785, in-8°) ; un roman : *Isman ou le Fatalisme* (Paris, 1785, 2 petits volumes in-8°) ; *Les Amours de Lysis et de Thémire dans l'île de Délos* (Paris, 1787, in-4°) ; un petit poème politique : *les Crimes de Paris*

en 1789 (Paris, 1789, in-8o); une tragédie en cinq actes et en vers : *Guillaume-le-Conquérant*, qui n'a été imprimée que plus tard avec *le Véridique*, comédie en un acte (Paris, 1827; in-8o). Quelques-uns de ces ouvrages (les contes et les romans) ont été réunis sous ce titre : *Œuvres littéraires de C.-F. Rivarol* (Paris, 1799, 4 vol. in-12 (1). Sous la Restauration, il fit imprimer quelques opuscules, parmi lesquels il faut citer son *Essai sur les causes de la Révolution française, suivi de deux Lettres à milord***, et d'une pièce de vers inédite*, par un officier-général (Paris, 1827, in-8o de 52 pag.). « Les rois faibles, dit-il dans cet écrit, sont les fléaux de leurs peuples. Il faut tenir la verge haute pour contenir les Français. Bonaparte les frappa d'abord avec une verge de fer, c'était assez; mais ensuite il la fit rougir au feu, c'était trop. En dernier résultat, il faut à la France plus de gouvernement que de Constitution; à l'Angleterre, plus de Constitution que de gouvernement. » Cette courte citation suffit pour prouver que Claude-François Rivarol ne fut pas ébranlé dans ses premières convictions politi-

(1) Réimprimées en 1803 et en 1808.

ques par la vue du régime constitutionnel sous la Restauration. C'est dans le même esprit qu'il s'occupa d'un ouvrage sur les *Annales de la Révolution française*, ouvrage qui n'a pas encore vu le jour. Enfin, on lui doit des *Vers à Mgr le prince don Miguel* (Paris, 1827, in-4°), et une *Satire par le comte de R**** (Paris, 1832, in-8°).

Le lieutenant-général Rivarol eut un fils qui, né à Paris en 1786, est mort, jeune encore, le 14 novembre 1827. Le vicomte Jean-Baptiste-Auguste de Rivarol, après avoir passé par l'école polytechnique, fut officier dans le régiment d'Issembourg, avec lequel il fit les campagnes de la Calabre, et ensuite capitaine-adjudant-major dans la garde royale. Comme son père et comme son oncle, il cultiva les lettres. On lui doit un *Discours sur la vie et les ouvrages de Rollin* (Paris, 1819, in-8° de 86 pages), et une *Notice historique sur la Calabre, pendant les dernières révolutions de Naples* (Paris, 1817, in-8°). Il travaillait à une *Histoire de St. Louis*, que la mort ne lui a pas permis d'achever.

LE BARON JEAN PIEYRE.

Jean Pieyre, frère de l'auteur de l'*Ecole des Pères*, naquit à Nimes, en 1755. Doué d'une imagination vive et brillante et d'un esprit facile, il fut porté, dès sa jeunesse, à la culture des lettres, et, dans un voyage qu'il fit en Italie, il fut reçu membre de l'Académie des Arcades de Rome, à un âge où l'on quitte à peine les bancs de l'école. A son retour à Nimes, il fut admis dans l'Académie de cette ville; il passa les quelques années qui s'écoulèrent depuis ce moment jusqu'au commencement de la révolution, dans la société d'hommes de son âge, tous distingués par leurs talents et destinés, pour la plupart, à jouer un rôle dans le grand drame qui allait bientôt régénérer la France et étonner le monde. Boissy d'Anglas, Rabaut-St-Etienne, Vincens-St-Laurent étaient ses amis, et ces hommes, jeunes encore, formaient comme un petit cercle littéraire, qui se réunissait d'ordinaire dans les salons de Mme Bourdic-Viot. La révolution les dispersa et les appela à de rudes et difficiles épreuves. En 1790, Jean Pieyre fut nommé membre du directoire départemental du

Gard, et l'année suivante il fut envoyé à l'Assemblée législative. Il y siégea au côté droit et s'y montra constamment le partisan et le défenseur de la monarchie constitutionnelle. Pendant la Terreur, il faillit payer de sa tête la conduite qu'il avait tenue à cette Assemblée. Après le 9 thermidor, la Convention le nomma procureur-syndic du district de Nimes, et bientôt après président administrateur du département. En l'an VIII (1800), quand on organisa les préfectures, le consul Lebrun et Boissy-d'Anglas, ses anciens collègues et ses amis, firent connaître ses services au premier Consul, qui le nomma préfet de Lot-et-Garonne. Plus tard, il lui donna la croix de la Légion-d'Honneur, dès le principe même de l'institution, et plus tard encore il lui conféra le titre de baron de l'Empire. Au commencement de 1806, Jean Pieyre fut appelé à la préfecture du Loiret, poste de faveur à raison de l'importance de ce département et surtout de son voisinage de la capitale. Il conserva ses fonctions jusqu'en 1814. A cette époque, il fut révoqué; ajoutons qu'il fut le premier des préfets de l'Empire que l'on crut devoir remplacer. On l'accusait d'avoir été la cause indirecte de la bataille de Toulouse, et on lui

reprochait le sang français versé inutilement dans cette affaire. Le baron Pieyre n'eut pas de peine à se justifier. Il est vrai qu'il avait fait arrêter, à leur passage à Orléans, deux messagers que le gouvernement provisoire envoyait au maréchal Soult pour le prévenir du nouvel état de choses, et qu'il les avait dirigés sur Blois auprès du gouvernement de la Régence. Il est bien probable que, si le maréchal Soult avait été prévenu à temps de ce qui se passait à Paris, il n'aurait pas livré la bataille de Toulouse. Mais, en faisant arrêter des envoyés du gouvernement provisoire qu'il ne reconnaissait pas et en les mettant entre les mains du gouvernement de la régence, le seul véritable gouvernement pour lui, Jean Pieyre n'avait fait que remplir son devoir ; il était resté fidèle à la cause de l'Empereur, qui était celle de la France.

Après un séjour de quelques mois à Paris, il revint à Nimes avec sa famille. Pendant les Cent-Jours, il fut nommé membre de la Chambre des représentants ; il n'accepta pas ces fonctions, et à la seconde Restauration il quitta Nimes pour se fixer à Paris. Il renonça depuis cette époque à la vie publique, qu'auraient pu plus tard lui ouvrir de nouveau ses relations avec la famille

d'Orléans. Il mourut à Paris en 1839, à l'âge de 84 ans.

Placé par les circonstances dans une autre position, Jean Pieyre se serait fait, sans aucun doute, un nom dans la littérature, pour laquelle il avait une rare aptitude et un goût prononcé. Mais poussé, dès l'âge de trente-cinq ans, au moment où il était dans toute la maturité de ses talents, dans une carrière qui réclamait une constante application de toutes ses facultés, à une époque où les travaux administratifs étaient d'autant plus difficiles que tout était à refaire sur de nouvelles bases, il ne put chercher dans les lettres qu'une agréable distraction à des occupations sérieuses et pénibles, et il ne cultiva dès-lors la poésie qu'en amateur. Nous ne connaissons du baron Pieyre que trois pièces de vers imprimées; mais nous avons lieu de croire qu'avant la révolution il en avait publié quelques autres dans les journaux de cette époque, et nous parlerons plus loin de plusieurs pièces de théâtre qu'il avait composées pendant sa jeunesse et que nous avons vues manuscrites. Ces trois pièces imprimées sont : une *Epître à mon ami, écrite de la Fontaine de Nimes* (dans le premier volume des *Mémoires de la société lit-*

téraire d'Agen, an XII) ; un *Discours en vers pour l'abolition de la peine de mort* (Paris, 1830, in-8° de 11 pages) ; et *Ma profession religieuse, morale et naturelle, telle que je l'adopte après y avoir pensé toute ma vie* (Paris, 1839, in-8° de 8 pages). Il s'en faut de beaucoup, à notre avis, que ces trois productions soient du nombre de ses meilleurs ouvrages ; elles renferment cependant quelques traits heureusement rendus ; tel est, par exemple, le suivant, que nous prenons dans son *Discours pour l'abolition de la peine de mort*. Après avoir montré la loi qui frappe le coupable,

> Oser de son destin accélérer le temps,

s'écrie-t-il :

> Tu ne lecroiras pas,
> Postérité !!! pour qui la raison épurée
> Fera luire l'éclat d'une flamme sacrée ;
> Tu mettras ces récits au rang des fictions !
> Et pourtant au milieu de tant de nations,
> Qui toutes ont de sang empreint leur code impie,
> Vainement les conseils de la philosophie
> Avaient fait, un moment, à de petits États
> Abjurer l'odieux de ces grands attentats ;
> Le pouvoir absolu, protecteur du carnage,
> Leur a bientôt rendu leur sanglant apanage,
> Et par la politique écarté sans détour,
> L'humanité n'a vu son vœu durer qu'un jour.
> Il est temps, plus que temps, que la France éclairée

L'adopte, et dans son code en proclame l'entrée ;
Qu'en aucun cas la mort ne puisse le souiller.

. . . .

Enlevez à Thémis les carreaux du tonnerre,
Et n'adoptez jamais l'affreux cri de la guerre.
La guerre ! ce fléau des humains pervertis,
Ces meurtres consacrés par la voix des partis,
Cette arène où les rois conduisaient des esclaves,
Ce massacre légal où s'illustrent les braves,
Où de beaux noms de gloire on dote la fureur
Et qui rend sans pitié le plus sensible cœur !

Il y a de la chaleur, de la verve dans ces vers, et dans les trois pièces dont nous avons donné les titres, ils ne sont pas les seuls qui se fassent remarquer par les mêmes qualités ; mais le genre didactique et philosophique n'était pas celui qui convenait à la nature du talent du baron Pieyre. Dans un volumineux recueil de ses poésies manuscrites, nous avons lu des poésies légères et des contes badins d'une grâce infinie, et c'est dans les compositions de ce genre que devait briller son esprit facile, aimable et élégant. Cet habile administrateur, qui a laissé des souvenirs encore vivants de sa profonde connaissance des affaires dans les départements dont il a été préfet, était, avant tout, distingué par la finesse et la vivacité de son esprit. On raconte qu'au couronnement de l'Empereur, le charme

et l'élégance de sa conversation et le piquant à-propos de ses réparties attirèrent l'attention du Souverain Pontife et furent remarqués de Napoléon. « Votre préfet est un homme d'esprit! » dit celui-ci à un de ses hauts fonctionnaires né dans le département de Lot-et-Garonne (1). Il s'est conservé dans la mémoire de ceux qui ont vécu auprès de lui un grand nombre de petites pièces de vers, enfants de la circonstance, véritables impromptus, pleins de sel et de finesse. Nous citerons entr'autres les quatre vers suivants, adressés à la célèbre Mlle Raucourt, qui, retirée près d'Orléans, lui recommandait un conscrit qu'elle voulait faire réformer comme *court* :

Il n'est ni trop long ni trop court;
Son œil est vif, sa jambe est bonne;
S'il est trop petit pour Raucourt,
Il est assez grand pour Bellone.

« Je ne sais, dit M. de Crazannes, qui rapporte ces vers, si le chevalier de Boufflers a jamais fait mieux et plus vite (2). »

(1) Le comte de Lacépède.

(2) Dans une notice nécrologique insérée dans le *Journal politique et littéraire de Lot-et-Garonne*, du 5 octobre 1839. M. le baron Chaudruc de Crazannes, membre correspondant de l'Institut, fut pendant longtemps secrétaire-général de la préfecture du Loiret, pendant que le baron Pieyre en était préfet.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter de nouvelles preuves pour mettre hors de doute que Pieyre aurait pu, s'il n'en avait été probablement retenu par la gravité de ses hautes fonctions, inscrire son nom à côté de ceux des Boufflers, des Chaulieu, des Bachaumont et de tous ces spirituels poètes dont les aimables badinages charment encore les esprits plus sévères et plus positifs de notre temps. Nous devons ajouter ici que dans le recueil manuscrit dont nous avons parlé, il y a des pièces de toutes les époques de sa vie. Parmi les plus anciennes, un assez bon nombre sont adressées à Mme Bourdic-Viot. Les titres de quelques-unes et des passages de quelques autres indiquent clairement que plusieurs furent publiées dans des journaux antérieurement à la révolution; c'est, du moins, ce qu'on peut assurer pour une épître à Mme Bourdic-Viot, sur ses relations avec Franklin, épître qui fut insérée dans le *Journal de Paris*, du 5 juillet 1784.

Les plus considérables de ses ouvrages manuscrits sont des pièces de théâtre qui appartiennent toutes à sa jeunesse et qui furent composées de 1775 à 1788. Elles sont au nombre de neuf; en voici les titres : *Le philosophe soi-disant*, comédie en cinq actes et en vers (1775);

les Prétentions ridicules, comédie en cinq a
et en vers ; *la Dupe de soi-même* , comédie
trois actes et en prose ; *Ma Maîtresse avant t*
comédie en prose dans le genre espagnol ; l
connu, comédie en un acte et en prose ; le *I*
Sylphe, opéra en deux actes et en vers ;
Amis, comédie en cinq actes et en vers (17
les Femmes de province, comédie en trois a
et en vers (1785) ; *Daphnis et Pandrose*, o
en quatre actes et en vers, avec un prol
(1788) (1). Les quatre comédies en vers sont
tainement les plus remarquables ; on ne
cependant pas les regarder toutes comme ég
ment finies ; mais, dans toutes, il y a des sc
fort bien filées et pleines d'esprit. Elles sont
général, dans le même genre que celles de
frère, c'est-à-dire, plus distinguées par le
timent et la marche quelque peu dramatique
par un ton franchement comique. Une d'
avait été reçue au Théâtre-Français et allait
représentée quand la révolution éclata.

(1) Cette dernière pièce, dont le sujet est empr
aux *Veillées du château de Mme de Genlis*, est dédi
cette dame.

FRANÇOIS-MARIE DE FROMENT.

François-Marie de Froment, né à Nimes, le 9 juillet 1756, exerçait la profession d'avocat dans sa ville natale, quand la révolution éclata. Il se fit remarquer alors par une opposition décidée aux principes nouveaux. On prétend qu'il fut l'auteur de la requête que les catholiques du Midi présentèrent à l'Assemblée nationale pour demander le maintien exclusif du culte catholique en France. En juin 1790, il courut les plus grands dangers et vit périr son frère victime des déplorables désordres qui ensanglantèrent à cette époque la ville de Nimes. Il publia à ce sujet un *Mémoire historique et politique*, *contenant les relations du massacre des catholiques de Nimes.*

Vers la fin de cette année, il se rendit auprès du comte d'Artois qui se trouvait à Turin. Bien accueilli par ce prince, il fut chargé par lui de diverses missions en Espagne, en Angleterre et en France; il s'en acquitta avec habileté et il reçut pour prix de ses services un brevet de colonel, le titre de secrétaire de la chambre et du cabinet du roi, et des lettres de noblesse pour

lui et sa famille. Ces lettres lui furent confirmées en 1814; mais ces stériles honneurs furent la seule récompense de son dévoûment à la cause royaliste; non-seulement il n'obtint aucun emploi, mais encore il ne put parvenir à se faire indemniser des dépenses considérables qu'il avait faites dans les missions dont il avait été chargé. Pendant les Cent-Jours, il se retira en Espagne. Rentré en France à la seconde Restauration, il sollicita de nouveau vainement une juste indemnité pour les sacrifices qu'il avait faits dans l'intérêt de la famille royale. Après de longues et inutiles démarches, il prit le parti d'intenter à cet effet une action devant les tribunaux; un jugement le débouta de sa demande et supprima en même temps un mémoire fort curieux qu'il avait publié sur cette affaire, sous ce titre: *Procès de M. Froment contre S. A. R. Monsieur, frère du roi, relativement aux missions politiques données par ce prince pendant son émigration, avec les pièces officielles* (Paris, 1823, in-8°). On lui doit encore un *Recueil de divers écrits relatifs à la révolution* (Paris, 1816, in-8°); une *Lettre à M. le marquis de Foucault, colonel du génie, etc.* (Paris, 1817, in-8°); et une *Réponse à des Lettres des* 15

avril et 16 *août* 1817, *de M. le maréchal duc de Feltre* (Paris, 1819, in-8° de 68 pages).

Le baron Fr.-Marie de Froment est mort le 22 septembre 1825.

JEAN-ANTOINE-XAVIER EMERY.

Jean-Antoine-Xavier Emery, né à Beaucaire, en 1756, était conseiller à la cour des aides de Montpellier, avant la révolution. Quand elle éclata, il se déclara ouvertement contre les principes qu'elle proclamait. Arrêté comme contre-révolutionnaire, il fut jeté dans les prisons de Nimes, où il mourut le 30 juillet 1794, avant qu'on eût procédé à son jugement. On lui doit un *Traité des successions, obligations et autres matières contenues dans les troisième et quatrième livres des Institutes de Justinien* (Avignon, 1787, 1 vol. in-4° (1). Cet ouvrage fait honneur à l'étendue et à la solidité de ses connaissances en matière de jurisprudence. Il avait composé un *Traité des Testaments*, dont la révolution empêcha la publication.

(1) A la suite de ce traité, on trouve un grand nombre d'arrêts du parlement de Toulouse.

L'ABBÉ JEAN-PONT-VICTOR LEGOUTZ DE LÉVIZAC.

Né dans les Cevennes, vers le milieu du dix-huitième siècle, l'abbé de Lévizac se fit connaître en 1776 par une idylle : *le Bienfait rendu*, couronnée par l'Académie des Jeux-Floraux. La révolution le força de s'expatrier. Après avoir parcouru la Hollande et une partie de l'Angleterre, il se fixa à Londres, où il donna des leçons de langue française. On lui doit un grand nombre d'ouvrages destinés tous à l'enseignement de notre langue et de notre littérature ; quelques-uns sont fort remarquables. En voici la liste : l'*Art de parler et d'écrire correctement la langue française, ou nouvelle grammaire raisonnée de cette langue, à l'usage des étrangers qui désirent en connaître à fond les principes et le génie* (Londres, 1797, 1 vol. in-8° de 308 pages, cet écrit a eu huit éditions ;) — *Discours sur l'article* (Londres, 1797, in-8°) ; — *Abrégé de la grammaire française* (Londres, 1798, in-12), — *Traité des sons de la langue française, suivi d'un traité de l'orthographe et de la prononciation* (Londres, 1800, in-8o) ; — *Bibliothèque portative des Ecrivains français*

(Londres, 1800-1803, 6 vol. in-8°); cet ouvrage a été souvent réimprimé sous des titres différents; — *Dictionnaire français et anglais* (Londres, 1808, in-8°); — *Dictionnaire des synonymes* (Londres, 1809, in-12); — *A theoretical and practical grammar of the french tongue* (Paris, 1815, in-12). Cette grammaire a eu beaucoup d'éditions.

L'abbé de Lévizac a publié quelques ouvrages d'écrivains français, en les accompagnant de préfaces, d'observations et de notes grammaticales à l'usage de ses élèves. Nous indiquerons les plus importantes de ces publications: *Lettres choisies de MMmes de Sévigné et de Maintenon, avec une préface et des notes grammaticales, pour servir à l'instruction de la jeunesse* (Londres, 1798, in-12); — *Poésies de Boileau avec des notes historiques et grammaticales, et un Essai sur sa vie et sur ses écrits* (Londres, 1800, 2 vol. petit in-12); — *Fables de Fénelon avec des notes et des explications* (Londres, 1803, in-12); — *Leçons de Fénelon, extraites de ses ouvrages, pour l'éducation de l'enfance, et accompagnées de notes* (Londres, 1803, in-12, etc.) Ces extraits, comme aussi les diverses éditions de Racine et de Lafontaine, ont été

plusieurs fois réimprimés à Londres et quelques-uns l'ont été en France.

On s'accorde à louer le caractère honorable de l'abbé de Lévizac qui, dans l'exil, fit toujours des vœux pour le repos et la prospérité de sa patrie. Il mourut à Londres, en 1813.

JEAN-MARIE-ANTOINE GRIOLET.

Doué d'une imagination vive et facile, d'un jugement solide, d'une élocution claire, élégante, et, au besoin, animée, également propre aux travaux de l'esprit et au maniement des affaires, aux études morales et scientifiques et à l'administration publique, J.-M.-A. Griolet n'aurait eu besoin, pour conquérir une place parmi les hommes les plus distingués par leurs talents et par leur caractère, que d'être placé sur un théâtre propre à mettre en jeu et en relief les belles facultés qu'il avait reçues de la nature. Né à Nimes, le 5 septembre 1763, il commença par suivre avec succès la même carrière que son père, Antoine Griolet, avocat recommandable de cette ville. Ses connaissances et son caractère le firent nommer conseiller au présidial à un âge où il semble qu'on n'a pas acquis encore

la gravité et l'expérience nécessaires à ces honorables fonctions. Il montra bientôt qu'il avait étudié la jurisprudence en philosophe. Frappé des vices de la procédure criminelle de son temps, et regardant la création des adjoints comme un premier pas vers un système plus humain et plus raisonnable, il crut l'occasion favorable pour faire connaître une partie de ses sentiments sur les réformes à introduire dans les lois ; c'est ce qu'il fit dans une *Lettre à un notable adjoint sur les fonctions des adjoints dans la nouvelle procédure criminelle.* Dans cette production, distinguée autant par la netteté et la convenance du style que par la profondeur des idées, l'homme de goût ne se montre pas moins que le publiciste.

A l'étude des lois, Griolet avait joint la culture des lettres. Mais ce n'était pas un simple délassement de travaux plus sérieux, ni seulement l'art d'embellir la pensée, qu'il cherchait dans la littérature. Il pensait que les belles-lettres, les *humaniores Litteræ*, comme les anciens les appelaient avec raison, étaient ce qu'il y avait de plus propre à former l'homme tout entier. Ici encore, il jugeait en philosophe. Ne séparant point la pensée et son expression,

convaincu que la clarté et la justesse, ces signes caractéristiques de la rectitude des idées, tiennent intimément aux principes de l'art d'écrire, il avait compris que la grammaire générale a les plus intimes rapports avec la logique. Il conçut de ce point de vue élevé le plan d'un travail considérable sur la grammaire générale. Plusieurs années furent employées à rassembler les matériaux de cet important ouvrage qui, se rattachant aux principes de Port-Royal, de Duclos, de Desmarais, de Beauzée et de Condillac, sur ce sujet, les aurait développés, complétés et présentés en un corps de doctrine. Les événements politiques de la fin du siècle dernier ne lui laissèrent pas assez de loisir pour l'achever, et quand la tourmente révolutionnaire fut passée, il porta l'activité de son esprit sur des études qu'il crut plus propres à le consoler des pertes douloureuses qu'elle lui avait fait essuyer (1).

Il était livré à ces recherches quand l'Académie de Nimes mit au concours l'étude de l'influence de Boileau sur la littérature française. Griolet traita ce sujet, qui se rattachait par plusieurs points aux questions de grammaire géné-

(1) Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1806, p. 122 et 123.

rale et de logique auxquelles il travaillait. Son ouvrage, quoique classé, à deux reprises différentes, au premier rang dans le concours, n'ayant obtenu chaque fois qu'une mention honorable de la part de l'Académie, rendue difficile par le mérite des mémoires qui lui avaient été soumis, il le publia sous le titre de *Discours sur l'influence de Boileau*. Dans cet écrit, il étudie Boileau comme réformateur, comme législateur et comme modèle, et il montre l'heureuse influence qu'il exerça sur les lettres sous ce triple rapport. Cette publication lui ouvrit les portes de l'Académie de Nimes.

Dans les premières années de la révolution, ce fut dans le sein de l'Académie, qui renfermait les hommes les plus éclairés de cette ville, que furent choisis les principaux administrateurs. Quand une nouvelle division de la France eut été décrétée, Griolet, dont l'extrême jeunesse avait seule empêché la nomination aux Etats-généraux, fut l'un des trois commissaires du roi chargés de l'organisation du département. Ses efforts, joints à ceux de ses deux collègues, Roques de Clausonnette et Meynier de Salinelles, réussirent plus d'une fois à arrêter l'effusion du sang et à ramener l'ordre et le calme.

L'Assemblée électorale reconnut ses services en le nommant procureur-syndic du département. Il se trouva encore associé à des membres de l'Académie dans l'administration du département, placée entre les mains de Vincens-Devillas, qui avait été le guide volontaire de son enfance et qui ne l'avait jamais distingué de ses propres fils ; de Meynier de Salinelles et de Roques de Clausonnette, qui avaient été déjà ses collaborateurs ; de Trélis, que ses talents appelèrent, dès ses premiers pas dans la carrière, au milieu de ces hommes d'élite ; de Chabaud-Latour qui, sous les glaces de l'âge, conservait pour son pays et pour la liberté une âme étincelante de tous les feux de la jeunesse. Griolet se dévoua tout entier au bien public, le défendant à la fois contre le double danger du fanatisme d'un côté et de l'exagération révolutionnaire de l'autre. Il ne suffisait pas dans ces moments difficiles de combattre pour le nouvel ordre de choses, il fallait tout organiser. Un nouveau système de contributions, de comptabilité, de recrutement, de régime ecclésiastique, d'aliénation et de régie des propriétés nationales, venait d'être établi ; les autorités avaient changé de formes comme d'agents ; tout était

neuf, les hommes et les choses. Le procureur-syndic traça à tous les administrateurs secondaires leurs devoirs, il les éclaira de ses lumières, il les dirigea de ses conseils, et lorsque Meynier de Salinelles, qui avait passé de la Constituante à la tête de l'administration départementale, eut été nommé maire de la ville de Nimes, Griolet devint procureur de la commune ; il n'en resta pas moins l'âme de tout le mouvement administratif du département.

Bientôt, cependant, tous les hommes qui avaient avec lui dirigé les affaires, furent entraînés dans la chute du parti girondin. Frappé du même coup, il chercha son salut dans la fuite. Quand, après quinze mois de proscription, il put sortir de sa retraite, il vit avec effroi le vide qui s'était fait autour de lui : ses amis avaient péri sur l'échafaud ; son père avait subi le même sort ; sa mère était morte de douleur. Ne pouvant supporter la vue des lieux qui lui rappelaient des pertes si cruelles, n'ayant plus de confiance ni dans l'esprit public des masses, ni dans la fermeté des dépositaires du pouvoir, il quitta sa ville natale et se retira à Gênes, où l'appelait Emile Vincens, qu'il regardait comme son frère. Là, il chercha une consolation dans

l'étude ; mais, éloigné, par des souvenirs douloureux, des travaux philosophiques et historiques qui le ramenaient aux temps déplorables qu'il venait de traverser, il leur préféra l'histoire naturelle ; la botanique, qui en est la partie la plus riante, devint l'objet de son application. La supériorité de son esprit le rendit bientôt maître dans cette branche des sciences naturelles. La découverte et la description de quatre plantes qui avaient jusqu'alors échappé à l'observation, un riche herbier, une correspondance suivie avec les plus habiles botanistes de l'Italie, le firent connaître avantageusement. Il composa une Flore très-considérable des environs de Gênes. Pressé de publier cet ouvrage, il se refusa constamment à ce vœu, n'aspirant dans la science qu'au titre modeste d'amateur.

Le spectacle de l'un des plus grands marchés de l'Europe n'avait pu frapper ses regards sans l'intéresser vivement. Il voulut pénétrer dans la connaissance intime des principes, des causes et des effets des affaires commerciales qui lient mieux les peuples les uns aux autres qu'aucun des autres rapports qu'ils soutiennent entr'eux. Les circonstances l'engagèrent enfin à joindre la pratique à la théorie, et plus tard il fut appelé à

la direction d'une ancienne maison de commerce de Gênes, qui avait Emile Vincens à la tête de son comptoir. A la réunion de cette ville à la France, il fut président du tribunal de commerce. Dans cette position, il devint comme l'intermédiaire entre l'autorité et le commerce de Gênes. Il se fit estimer du premier et il rendit des services nombreux au second. Cet homme, d'un esprit si distingué, avait à peine atteint l'âge de quarante-trois ans, quand la mort l'enleva aux lettres et aux sciences, qu'il aurait pu encore enrichir, et à ses nouveaux concitoyens, qui avaient la plus grande confiance en ses lumières et en sa probité. Les négociants gênois, pour rendre hommage au mérite de l'homme qu'ils venaient de perdre et en témoignage de leur reconnaissance pour les services qu'il leur avait rendus, placèrent son portrait dans la salle du tribunal de commerce.

JOSEPH-SECRET PASCAL-VALLONGUE.

Joseph-Secret Pascal-Vallongue, né à Sauve, le 14 avril 1763, fut d'abord ingénieur des ponts-et-chaussées. Pendant la révolution, il passa dans le génie militaire et fit les campagnes

du Nord et de l'Italie. Après le traité de Campo-Formio (17 octobre 1797), on lui confia le commandement des îles de la Grèce. Il quitta bientôt ce poste pour prendre part à l'expédition d'Egypte. Fait prisonnier à Aboukir, il fut, avec quarante-cinq autres officiers français, livré aux Turcs, conduit à Constantinople et enfermé dans les prisons du bagne. La poésie, qu'il avait cultivée comme un amusement, devint, en cette circonstance, la cause de son salut et de celui de ses compagnons d'infortune. Une épître en vers, qu'il adressa à la femme de l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, pour l'intéresser au sort des malheureux officiers français, toucha cette dame qui, par l'entremise de sir Sidnei-Smith, son beau-frère, alors en grand crédit auprès de la Porte, obtint leur liberté.

Pascal-Vallongue, qui avait trouvé au bagne une centaine de Français, restes mutilés des quatre cents braves qui avaient succombé sous l'effort de onze mille Turcs, au combat de Napoli (23 octobre 1798), publia la relation de cette affaire et raconta dans cet écrit les horribles traitements que les vainqueurs firent subir à ceux qui avaient eu le malheur de ne pas périr sur le champ de bataille.

Les services qu'il rendit en Allemagne et en Italie lui valurent le grade de général. Après la bataille d'Austerlitz, il alla commander le génie au siége de Gaëte ; il y fut tué le 17 juin 1806. Les troupes, qui entrèrent dans la place quatre jours après, consacrèrent un monument à sa mémoire, et le gouvernement napolitain de cette époque lui en fit ériger un autre, dû au ciseau de Canova.

Le général Pascal-Vallongue a fourni plusieurs articles aux six premiers volumes (1) du *Mémorial typographique et militaire*, importante collection, dressée au dépôt de la guerre.

J.-M. BOYER-BRUN.

J.-M. Boyer-Brun, né à Nimes, en 1764, se déclara contre les principes de la révolution, qu'il combattit d'abord dans le *Journal du Languedoc*, qui se publiait, si nous ne nous trompons, à Montpellier, et ensuite dans le *Journal du Peuple*, feuille périodique dont il fut le principal rédacteur, et qui paraissait à Nimes (1792 à 1794, in-8o). C'est surtout dans

(1) Première édition in-8o.

son *Histoire des Caricatures de la révolte des Français* (1792, 1 vol. in-8°), qu'il donna carrière à sa verve contre les idées nouvelles, et qu'à l'exemple de Rivarol et d'un grand nombre de royalistes, hommes d'esprit, il chercha à les écraser sous l'arme du ridicule (1). Ses efforts n'arrêtèrent pas le torrent et tournèrent à sa perte. Il avait été substitut du procureur de la commune en 1790. Arrêté plus tard comme un des auteurs des troubles qui avaient à cette époque ensanglanté la ville de Nimes, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 30 mai 1794.

Il est probable que Brun-Boyer, qui cultivait, dit-on, avec application les sciences physiques, se serait fait un nom honorable par ses écrits, s'il n'avait pas péri victime de nos dissensions civiles, presqu'à l'entrée de sa carrière. On parle d'un ouvrage étendu qu'il se proposait de publier sous ce titre : *Cours élémentaire de philosophie naturelle*, et qui, divisé en douze sections, devait conduire le lecteur depuis les phé-

(1) Ce curieux ouvrage est devenu fort rare, et, par suite, d'un prix excessif. Il n'y a que quelques mois qu'un libraire de Paris demandait 140 francs d'un exemplaire qu'il possédait.

nomènes de la physique terrestre jusqu'aux plus hautes considérations sur l'homme et sur Dieu. Nous ignorons si la part qu'il prit aux affaires politiques lui laissa le temps d'achever cet immense travail.

LOUIS-FRANÇOIS LESTRADE.

Né dans les Cevennes, vers 1768, Louis-François Lestrade fut un ardent antagoniste de la révolution. Poursuivi pour ses opinions politiques, il se sauva dans le Comtat-Venaissin, de là à Lyon, où il se trouva pendant le siége, et enfin en Suisse, où il resta quelque temps et d'où il ne revint en France que pour se joindre aux Vendéens. Sous l'Empire, il remplit divers emplois administratifs. A la Restauration, il se trouva naturellement en évidence ; mais son zèle ne reçut pas la récompense qui semblait lui être due. Il n'en resta pas moins fidèle à ses anciennes opinions. Le *Drapeau Blanc* le compta au nombre de ses principaux rédacteurs; il prit en même temps une part très-active à la publication de la *Biographie des Hommes vivants*; les notices qui lui sont dues portent l'empreinte de l'esprit de parti le plus marqué. Le plus intéres-

sant de ses ouvrages est, ce nous semble, les *Nuits romaines au tombeau des Scipion* (Paris, 1805, 2 vol. in-12). Si l'on en excepte une *Vie d'Erostrate*, traduite de l'italien, de Verri (Paris, 1817, 1 vol. in-12), ses autres écrits ne sont que des brochures de circonstances sur des sujets de politique et d'administration.

ARMAND-CHARLES-DANIEL COMTE DE FIRMAS-PÉRIÈS.

Le comte de Firmas-Périès, né à Alais, le 4 août 1770, et appartenant à une maison noble qui, depuis le douzième siècle, porte ce nom et possède la terre de Périès, commença sa carrière militaire en 1785, en qualité de sous-lieutenant, dans le régiment de Piémont-infanterie : son père et son aïeul maternel, La Condamine, y avaient été capitaines, et son bisaïeul était mort à sa tête en 1734. Dans les premiers temps de la révolution, il prit part à l'insurrection royaliste du camp de Jalès. Arrêté pour ce fait et enfermé au fort d'Alais, il fut remis en liberté un mois après, et il se rendit à Worms, auprès du prince de Condé. Depuis cette époque, il partagea toutes les vicissitudes de l'armée de ce prince et se distingua plusieurs fois à la tête

du régiment de Hohenlohe-Schillingsfurts, dont il était colonel. En 1799, il épousa la sœur du prince-régent de Waldbourg. De 1806 à 1813, il resta auprès de Frédéric, roi du Wurtemberg, en qualité de chambellan et de conseiller intime. Après la Restauration, Louis XVIII lui confia quelques missions diplomatiques ; bientôt après il fut nommé maréchal de camp. En 1819, il fut admis à la retraite avec le grade de lieutenant-général ; il se fixa alors en Allemagne, où il est mort en 1828.

On a du comte de Firmas-Périès quelques écrits politiques, dont le plus intéressant est une brochure dans laquelle, sous le titre de : *Bigamie de Napoléon Bonaparte* (Paris, 1815, in-8°, 280 pages), il a réuni quelques anecdotes piquantes sur les faits qui précédèrent et sur ceux qui accompagnèrent le divorce de l'Empereur. Ses autres ouvrages sont : *Le jeu de stratégie ou les échecs militaires* (Memmingen, 1808, in-8° ; — sec. édition, Paris, 1816) ; *Pasitélégraphie* (Stuttgard, 1811, in-8°), écrit dans lequel il a refondu, de concert avec l'inventeur, la Pasigraphie de Maimieux, et l'a adaptée à un système de signaux ; —*Réflexions politiques sur le projet d'une constitution pour le royaume*

de Wurtemberg (Paris, 1815, in-8° de 50 pages); —*Examen impartial du projet de Constitution pour le royaume de Wurtemberg, ou réflexions sur ce projet tel que S. M. le roi l'a présenté à l'assemblée des Etats le* 3 *mars* 1817 (Paris, 1817, in-8° et la même année à Stuttgard); — *Notice historique sur Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, suivie de son Oraison funèbre, prononcée par l'abbé de Bouveux* (Paris, 1814, in-8° de 40 pages); — enfin plusieurs articles dans la *Biographie universelle* de Michaud.

LES FRÈRES D'ARNAL.

Parmi les hommes nés dans le département du Gard dont le nom mérite d'être connu de la postérité, il faut compter les trois fils de Maurice d'Arnal, de Valleraugue, garde-du-corps du roi et ensuite officier de dragons, et de son épouse, Marguerite Finiels, du Vigan.

L'aîné, appelé Jean d'Arnal et né à Valleraugue, en 1729, n'est connu par aucun titre littéraire; mais il s'acquit une brillante réputation par ses talents militaires. Il servit d'abord en France dans le corps royal du génie, et après

la guerre de sept ans il passa au service de la maison d'Autriche. Nommé directeur de la classe du génie à l'académie militaire de Vienne, il rédigea pour cette école un plan d'instruction qui fut approuvé et qu'il fut chargé de mettre en pratique. Dans la guerre de 1788 et 1789, contre les Turcs, le commandement du génie lui fut confié. Il se distingua pendant ces deux campagnes, particulièrement au siége de Belgrade. Après avoir été successivement major et lieutenant-colonel du génie, il fut nommé colonel en 1789, avec le titre de baron de l'Empire. Au commencement de la guerre de 1792, il fut fait prisonnier par les Français à la surprise du château de Namur. Echangé l'année suivante, il retourna à Vienne, où il mourut peu de temps après. Le prince de Ligne avait une haute estime pour Jean d'Arnal. « C'était, dit-il, dans une lettre adressée à M. Maurice Angliviel, neveu de La Beaumelle, le génie de notre génie; c'était la valeur de votre province, la pureté d'un enfant, la simplicité d'un ancien, la science de Vauban, la philosophie de Montaigne, la modestie de Catinat. »

Le second fils de Maurice d'Arnal naquit aussi à Valleraugue, le 12 avril 1733 ; il reçut

le prénom d'Etienne. Il embrassa l'état ecclésiastique, devint chanoine à Alais, et vers 1780 il résigna son canonicat pour venir faire à Nimes l'essai d'un moulin à feu de son invention. Cet essai ne réussit pas et fut abandonné. L'abbé d'Arnal ne fut pas plus heureux dans l'invention d'une autre machine à feu pour la remonte des bateaux sur les rivières navigables. Poussé par une irrésistible passion pour les sciences mécaniques, il consuma sa vie et sa fortune en projets qui avaient un but d'utilité incontestable, mais qui, mal compris ou mal conduits, n'eurent aucun résultat pratique. Il est probable, cependant, que ces essais ont contribué, pour leur part, à la découverte des puissantes machines qui réalisent aujourd'hui les effets qu'il avait vainement cherché à produire. L'abbé d'Arnal mourut à Nimes, le 23 février 1801, dans la plus grande misère.

En outre d'un *Prospectus de la Navigation générale des rivières par le moyen de la machine à feu* (Paris, 1781, in-4o), et d'un *Mémoire sur les machines à feu établies à Nimes* (Nimes, 1783, in-4o), on lui doit un petit écrit par lequel il se rattache à la révolution; c'est *la Déclaration des Droits de l'homme mise en vers*

(Nîmes, an VII, in-8°). Ce petit ouvrage fut adopté par le jury d'instruction du département du Gard pour l'usage des écoles primaires, dans lesquelles, pendant quelque temps, on le fit réciter aux enfants. Ajoutons enfin qu'il cultivait avec succès les arts, et particulièrement la peinture. M. Maurice Angliviel possède quelques tableaux à l'huile dus à son pinceau; ils ne sont pas sans mérite; il faut citer entr'autres un *Hercule terrassant l'Hydre*, grande toile de six pieds dix pouces de haut sur quatre pieds six pouces de large.

Le plus jeune frère des deux personnages précédents s'appelait Maurice d'Arnal. Né à Valleraugue, le 12 septembre 1735, il se distingua de bonne heure par ses dispositions pour les mathématiques, dont il apprit les éléments sans maître, à l'aide des *Institutions de géométrie*, de l'abbé Lachapelle. Il se destina au génie militaire et il entra à l'école de La Fère, d'où il sortit le 26 janvier 1758, pour passer à l'école de Mézières. Nommé ingénieur ordinaire, le 1er janvier 1760, il fut capitaine neuf ans après, major en 1788, et lieutenant-colonel en 1791. A la fin de la guerre de sept ans, il fut employé en qualité d'ingénieur dans l'île de Mi-

norque, et en 1769 en Corse, où il passa deux ans. En 1792, il fut chargé de la défense et de la fortification de diverses places de guerre. Pendant longtemps, il fut directeur des fortifications à Schelestadt. Sa mauvaise santé le força de prendre sa retraite à la fin de 1794, après quarante-deux ans de services honorables. Il se retira alors à Scherwiller, près de Schelestadt, où il avait acquis une propriété, et il mourut dans cette dernière ville le 31 décembre 1801. Il avait épousé, en 1774, la fille du colonel Mareschal, directeur des fortifications du Languedoc, le même à qui l'on doit le plan de la promenade de la Fontaine de Nimes. En 1766, le chevalier d'Arnal composa un mémoire historique et statistique de la commune de Valleraugue avec une carte topographique. Cette carte est probablement perdue; mais le mémoire, qui n'a jamais été imprimé, est entre les mains de M. Maurice Angliviel.

CHAPITRE II.

L'ACADÉMIE DE NIMES, DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1752 JUSQU'A SA SUPPRESSION, EN 1791.

L'Académie établie à Nimes en 1682 n'avait guère survécu à ses fondateurs ; elle s'éteignit peu à peu dans le premier quart du dix-huitième siècle, et vers 1750, de tous ceux qui l'avaient composée, il ne restait plus que Charles de Baschi. La ville de Nimes comptait cependant dans son sein, à cette époque, un grand nombre d'hommes qui faisaient de l'étude des lettres et des sciences leur principale occupation ou le plus agréable de leurs délassements, et il y avait autour d'eux un public assez considérable, prenant intérêt aux travaux de l'esprit et capable de suivre une discussion littéraire ou scientifique. On en a la preuve, non-seulement dans les nombreuses publications dues, dans la seconde

moitié du dix-huitième siècle, à des écrivains nés à Nimes ou dans les environs, mais encore dans le succès obtenu sur le théâtre de Nimes par diverses pièces qui n'avaient pas encore reçu la sanction de la capitale, entr'autres, en 1752, par *Thalie corrigée*, petite pièce en vers libres, de l'abbé Lebeau de Schosne (1), et en 1782, par l'*Ecole des Pères*, comédie en cinq actes et en vers, d'Alex. Pieyre.

Ce fut dans ces circonstances favorables que quelques amis des lettres se joignirent, en 1752, au marquis d'Aubais, ce vénérable débris de l'ancienne Académie, pour relever cette société et l'asseoir sur des bases solides. Il se trouvait parmi ces restaurateurs de l'Académie de Nimes assez d'hommes distingués pour la rendre florissante, et ils eurent soin de n'appeler successivement dans leurs rangs que des penseurs et des savants capables de maintenir et de continuer leur œuvre. Grâce à leur zèle, cette société prit bientôt place parmi les Académies les plus

(1) *Thalie corrigée* était une critique du drame larmoyant qui commençait déjà à se produire sur la scène et servit de prologue au *Légataire universel*, de Régnard. Le *Mercure* (1752, numéro de décembre) parle avec éloge de cette production de l'abbé Lebeau de Schosne.

recommandables de la province. Elle ne leur fut longtemps inférieure qu'en un seul point : elle manquait des ressources nécessaires pour fonder des prix et encourager, par ce stimulant, la culture des lettres et des sciences. Nous avons dit un mot, dans notre introduction, des longs et vains efforts qu'elle fit pour faire disparaître cette fâcheuse lacune (1). Elle dut cependant, enfin, à la libéralité d'un de ses membres, la possibilité d'ouvrir des concours bisannuels. L'abbé Dornac de St-Marcel (2), marchant sur les traces de son oncle, le vénérable Becdelièvre, qui soutenait l'Académie de son influence et de sa fortune, fonda, vers 1772, un prix d'encouragement.

La première question qui fut mise au concours était d'un intérêt majeur pour la ville de Nimes, et malheureusement elle l'est encore. Il s'agissait d'*indiquer les moyens les plus simples et les moins dispendieux d'avoir des fontaines*

(1) Tom. I.

(2) Né en 1744, au château de Crupias, paroisse de St-Marcel-de-Carreiret, dans le diocèse d'Uzès, et mort dans cette ville en septembre 1808. On a une notice de la vie de cet homme respectable dans la *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1808, p. 478-485.

dans les différents quartiers de la ville. Le prix fut remporté par Angrave, inspecteur des ponts-et-chaussées. Son mémoire fut imprimé à Nimes, en 1774, in-4°. Après avoir montré leur sollicitude pour les intérêts de leurs concitoyens, en provoquant la solution de la difficile question des eaux, les membres de l'Académie voulurent payer un juste tribut de reconnaissance à l'illustre prélat qui avait si puissamment contribué à la première fondation de cette société et qui avait été son premier protecteur ; ils mirent au concours, en 1774, l'*Eloge de Fléchier*.

Un jeune avocat de Nimes, Trinquelague, obtint ce prix et fit imprimer son discours à Nimes, en 1776, in-8°. Depuis, plusieurs autres concours furent ouverts, tantôt sur des questions économiques et agricoles, tantôt sur des questions littéraires (1). Un des plus remarquables fut celui de 1783. Il fallait déterminer *Quelle a été l'influence de Boileau sur la littérature française ?*

(1) On peut voir la liste des questions mises au concours par l'Académie de Nimes jusqu'en 1785, ainsi que l'indication des résultats obtenus, dans les *Couronnes académiques*, par Delandine (Paris, 1787, 2 vol. in-8°), t. II, p. 56 et 57.

Avant de nous occuper de la vie et des travaux des membres de l'Académie de Nimes nés dans le département du Gard, qu'on nous permette de dire ici un mot de ceux qui étaient originaires d'une autre contrée de la France ; ils ne contribuèrent pas moins que les premiers au succès de la société dont ils firent partie.

Parmi ceux qui soutinrent ses premiers pas, il faut compter, en première ligne, l'abbé Lebeau de Schosne. C'était un homme d'un esprit facile et aimable. Le *Mercure* contient un assez grand nombre de ses productions, et, en outre de *Thalie corrigée*, dont nous avons parlé, il fit représenter sur les théâtres de Paris plusieurs pièces qui eurent du succès. A côté de lui viennent prendre place deux doctrinaires, professeurs, vers le milieu du dix-huitième siècle, au collége de Nimes ; l'un est le père Olieu, humaniste de mérite, et l'autre le père Balze, auteur de plusieurs pièces de poésie et d'une tragédie en cinq actes et en vers, intitulée : *Coriolan* (Avignon et Paris, 1776, in-8°). Quelque temps après l'Académie appela dans son sein Edme-Louis Desbans, spirituel auteur des *Anecdotes sur Nimes et sur*

Montpellier; et plus tard elle s'adjoignit un jeune homme déjà connu par quelques essais poétiques et destiné à jouer un rôle des plus honorables dans les scènes orageuses de la révolution : nous voulons parler de Fr.-Ant. Boissy d'Anglas qui, quoique né à St-Jean-Chambre, dans le Vivarais, peut presque être regardé comme un enfant de la ville de Nimes, soit à cause du séjour de dix ans qu'il y fit, soit à cause de ses relations avec les Vincens, les Rabaut et la plupart des autres personnages considérables de cette localité à la fin du dix-huitième siècle. Enfin, il faut citer deux femmes célèbres par leurs talents poétiques, qui firent partie de l'Académie. L'une, Mme Bourdic-Viot, née à Dresde, en 1746, de parents provençaux, et morte à La Ramière, près de Bagnols, le 7 août 1802, est connue par plusieurs poésies pleines de grâce, publiées dans l'*Almanach des Muses*, en 1769 et années suivantes, entr'autres par une *Ode au silence*. Un *Eloge de Montaigne* (Paris, an VIII-1800, in-8°) qu'elle se décida enfin à publier, prouve qu'elle joignait aux charmes de l'imagination des connaissances solides et un esprit capable de travaux sérieux. L'autre, Mme Verdier, née à Montpellier, le

19 janvier 1745, et morte à Uzès, le 27 février 1813, peut être regardée comme la muse du Gard, dont elle a chanté les champs et les travaux agricoles dans ses *Géorgiques languedociennes*, poème en quatre chants, dont on ne connaît encore que des fragments (1), et qu'il serait à désirer de voir publier en entier. Parmi les pièces qu'elle fit paraître dans divers recueils périodiques, et principalement dans l'*Almanach des Muses* (1775, 1777, 1785, 1786, 1787), il en est une, son idylle de *la Fontaine de Vaucluse*, qui est mise, par La Harpe, au nombre des beaux morceaux de la poésie française ; c'est à l'occasion de cette pièce que ce célèbre critique a dit :

Et Verdier dans l'idylle a vaincu Deshoulières.

Nous avons maintenant à faire connaître la vie et les écrits des hommes nés dans le département du Gard, qui coopérèrent à la réorganisation de l'Académie de Nimes ou qui la maintinrent jusqu'à l'époque de sa suppression. Mais nous devons faire remarquer ici que ce chapître n'est consacré qu'aux écrivains qui ont plus spécialement cultivé les lettres et les sciences

(1) Dans les *Notices des travaux de l'Académie du Gard* pour 1807 et 1810.

dans leur ville natale ; nous avons parlé déjà de ceux qui, comme Séguier et Ménard, composèrent le plus grand nombre de leurs ouvrages, soit avant de faire partie de l'Académie de Nimes, soit en d'autres lieux que cette ville, ainsi que de ceux qui, comme Meynier et Griolet, ont dû, à cause de la part qu'ils prirent à la révolution française, avoir une place dans un autre chapitre. La plupart d'entr'eux sont, sans aucun doute, les plus beaux fleurons de cette société ; mais, nous l'avons déjà dit, c'est le tableau de la littérature dans le sein même de la ville de Nimes, pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle, que nous voulons retracer ici ; et nous devons nous en tenir aux écrivains qui ont constitué ce que nous pourrions appeler la partie permanente de l'Académie.

Tous les hommes qui en furent membres pendant cette période ne sont, comme écrivains, ni également connus, ni aussi dignes de l'être ; il en est même qui n'ont aucun droit au titre d'écrivains ; les quelques ouvrages qu'ils ont pu composer sont restés inédits et ne furent que le tribut payé de temps à autre à leur compagnie. D'autres consacrèrent leurs loisirs à des compositions plus ou moins étendues, dont plusieurs,

si nous nous en rapportons au témoignage de ceux qui ont pu les juger, portaient l'empreinte d'un véritable talent, mais dont la modestie de leurs auteurs ou toute autre circonstance a empêché la publication. Il en est d'autres enfin qui, par la suite et la nature de leurs travaux et par la publicité qu'ils leur ont donnée, méritent plus réellement, comme s'exprime l'auteur de la *Topographie de la ville de Nimes*, le titre d'écrivains et d'hommes de lettres. A la rigueur, et pour être fidèle à notre plan, nous ne devrions parler que de ceux-ci ; mais, comme les académiciens des deux autres catégories ont, pour leur part, contribué par leurs lumières et par leur position à entretenir l'amour des lettres et des sciences dans leur pays natal, nous croyons devoir rappeler les noms des principaux d'entre eux.

Parmi les membres de l'Académie de Nimes dont on ne connaît les écrits que par la mention qu'en font les procès-verbaux de cette société, il faut citer entr'autres :

Pierre Lecointe qui, vers la fin de sa vie, fut membre du tribunal de cassation, et qui est mort en 1798 ;

Jacques Aldebert, versé, dit-on, dans la

jurisprudence et dans la philosophie, mort en 1801 ;

Jean-Charles Pascal, baron de La Reyranglade, distingué par ses connaissances mathématiques, mort en 1788.

Parmi les académiciens qui paraissent avoir donné plus de temps et plus de soins aux études littéraires ou scientifiques, mais qui ne crurent pas devoir publier leurs travaux, quelques-uns étaient des hommes d'un talent réel et possédaient des connaissances étendues. On en jugera par les quelques lignes que nous allons consacrer à chacun d'eux.

Louis-Marc-Antoine de Bérard appartenait probablement à une famille d'Alais ; peut-être était-il frère de François de Bérard, chanoine de cette ville. Il communiqua à la société dont il faisait partie divers mémoires, et ce fut sur son rapport qu'elle adopta les deux inscriptions latines placées à la fontaine le 8 novembre 1753. Il mourut en 1769.

Jean-Jacques-Maurice Reynaud, de Gênas, conseiller au présidial, avait formé un riche cabinet de gravures et une bibliothèque digne, par le choix et par le nombre des livres, d'un amateur opulent et distingué par ses lumières et

par son goût. Il était toujours disposé à faire jouir de ses collections quiconque manifestait le désir d'en profiter. Non-seulement il contribua à relever l'Académie de Nimes ; mais encore il en fut un des membres les plus zélés et les plus assidus. Des dissertations intéressantes sur divers sujets, lues dans ses séances, auraient eu du succès, si sa modestie lui avait permis de les publier. Pendant le cours de la révolution, appelé, par la confiance publique, aux fonctions municipales, il périt victime des mouvements politiques, en 1794, après avoir vu son fils monter sur l'échafaud quelques jours avant lui.

François Causse, seigneur de Serviès et de Vallongues, nommé membre de l'Académie quelques jours après sa réorganisation, communiqua à cette société plusieurs travaux intéressants, entr'autres des *Recherches sur l'origine du Théâtre-Français*. Cet ouvrage n'a jamais été publié.

François Tempié, subdélégué de l'intendant, reçu dans l'Académie presque au moment de son rétablissement, laissa des mémoires remarquables sur plusieurs sujets d'histoire naturelle. Il mourut en 1789.

Jean Ducros, conseiller au présidial, reçu à

l'Académie le 1er février 1753, est auteur d'une traduction en vers des *Odes d'Anacréon*. On trouve, dans les registres de l'Académie, quelques pièces de vers qu'il lut à ses séances. Il communiqua aussi à cette société quelques mémoires sur l'agriculture. Il mourut en 1787.

Louis-Mathieu de Valfons, marquis de La Calmette, conseiller au présidial de Nimes, et plus tard président à mortier honoraire au parlement de Metz, entra à l'Académie le même jour que François Tempié. Le discours de réception qu'il prononça devant elle, et qui est inséré en entier dans ses registres, nous montre qu'il faisait de l'étude des lettres ses plus agréables occupations. Nous ignorons s'il a laissé quelques autres écrits. Il mourut en 1784.

Jacques Salles de Lascel, nommé membre de l'Académie le 10 janvier 1765, est auteur d'une tragédie intitulée : *Ajax-Oïlée*, et d'un drame lyrique de *Danaé*. Ces deux ouvrages n'ont pas été imprimés. Salles de Lascel mourut le 9 novembre 1772.

Henri Verot, reçu à l'Académie le 15 décembre 1768, laissa deux traductions de la *Jérusalem délivrée*, du Tasse, l'une en prose et l'autre

en vers; ni l'une ni l'autre n'a été publiée. Verot mourut en 1789.

Louis de Rouvière de Cernay de La Boissière entra à l'Académie à peu près un an après le précédent. Après avoir suivi avec distinction la carrière militaire et avoir obtenu la décoration de St-Louis pour prix de ses services, il quitta l'épée pour la robe, et il devint premier président du conseil supérieur et conseiller d'Etat. Il composa, dans ses loisirs, des mémoires agronomiques, pleins de vues utiles et fondés sur de longues observations et sur sa propre expérience. Il mourut en 1780.

Il nous reste, maintenant, à faire connaître, avec de plus grands détails, la vie et les travaux des membres de l'Académie de Nimes, dont les écrits plus ou moins remarquables ont été publiés.

DE LA FERRIÈRE.

Tout ce que nous savons sur la vie de La Ferrière, c'est qu'il était chanoine de l'église de Nimes et qu'il fut admis, comme membre libre, dans l'Académie de cette ville, le 18 mai 1752. Ce fut l'année suivante qu'il publia son *Abrégé*

de l'histoire de la ville de Nimes (1753, 1 vol. in-12). Il mourut le 28 septembre 1757.

ALEXANDRE-HENRI-PIERRE DE ROCHEMORE.

Alex. de Rochemore, marquis de St-Cosme, l'un de ceux qui reconstituèrent l'Académie de Nimes, dont il fut le premier secrétaire perpétuel, se distingua à la fois comme poète, comme érudit, comme historien et comme antiquaire. On lui doit un grand nombre d'ouvrages qui, tous, portent l'empreinte de connaissances étendues, d'une imagination riche et d'une grande fermeté de jugement. Il est à regretter qu'il n'ait cultivé les lettres qu'en amateur et qu'il n'ait pas porté sur un théâtre plus large et plus élevé les belles facultés dont il était doué. Il avait entrepris, avec le docteur Razoux, un grand ouvrage sur les antiquités et sur l'histoire de la ville de Nimes. De ce travail, qui n'a pas été terminé, il ne reste qu'un *Mémoire sur les anciens Volces Arécomiques et sur la ville de Nimes, capitale de ces peuples* (1). Une *Vie*

(1) Ce mémoire se trouve dans le *Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nimes*, 1756, p. 89-108.

d'Apollonius de Thyane, et une *Histoire de Ptolémée Soter*, imitation d'un ouvrage du numismate Vaillant, sur le même sujet, donnent une idée avantageuse de ses talents d'historien. Ses poésies ne manquent ni de pureté, ni de goût. On lui doit des *Odes*, un poème intitulé *Nemausus*, et une imitation de l'*Othello*, de Shakespeare.

CHARLES-JOSEPH GIRARD.

Charles-Joseph Girard, né à Nimes, fut l'un des restaurateurs de l'Académie de sa ville natale. Nous ne connaissons de lui que deux discours : l'un sur *les Avantages de l'amour-propre* (1), et l'autre sur *la Nécessité de soumettre l'imagination à la raison* (2). Les idées contenues dans ces deux écrits manquent parfois de justesse ; ainsi, dans le premier de ces discours, l'auteur confond tantôt l'instinct de la conservation et tantôt l'ambition avec l'amour-propre. Malgré ces défauts, ces opuscules se font lire avec intérêt. Charles-Joseph Girard laissa iné-

(1) Ce discours est imprimé dans le *Recueil des pièces lues dans les séances de l'Académie royale de Nimes*, 1756, p. 66-84.

(2) *Ibid.*, p. 14-36.

dits des *Mémoires sur le Canada*, et trois discours, dont l'un traitait de l'ingratitude, le second de l'injustice des hommes envers les femmes, et le troisième des passions.

Cet écrivain mourut en 1783.

FRANÇOIS-HERCULE DE MASSIP.

François-Hercule de Massip, avocat du roi au présidial, et plus tard avocat-général au conseil supérieur, passait pour l'homme le plus éloquent de son temps ; on le surnomma *Bouche d'or*. Un *Discours de remerciements prononcé dans l'assemblée publique de l'Académie royale de Nismes, le* 4 *janvier* 1753, le seul ouvrage de Massip que nous connaissions (1), ne répond pas tout-à-fait à la haute idée que pourrait faire concevoir de son talent de la parole le titre pompeux que lui donnèrent ses contemporains. Le fond de cet écrit ne se distingue en rien de celui de tous les discours prononcés dans des circonstances semblables. C'est une série d'éloges assez communs adressés successivement aux membres

(1) Ce discours se trouve dans le *Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nimes* (1756, 1 vol. in-8° de 168 pages), p. 8-14.

de l'Académie, à Fléchier, son ancien protecteur, à La Parisière, qui ne put rendre ses beaux jours à cette société alors en décadence, et à l'évêque actuel, de Becdelièvre, qui fut pour elle un nouveau Mécène (1). Mais son style pur et élégant et sa forme oratoire indiquent un homme habitué à l'usage de la parole.

JEAN RAZOUX.

Né à Nimes, le 6 juin 1723, Jean Razoux fut, comme son père, docteur en médecine et lui succéda dans les fonctions de médecin de l'Hôtel-Dieu. Un fait assez curieux et qu'il nous apprend lui-même, c'est que le soin qu'il donna à sa pratique dans cette maison fut fort mal accueilli par ses administrateurs, qui trouvaient ses visites trop longues et trop minutieuses (2). Ne tenant aucun compte de ces absurdes reproches, il continua de remplir ses fonctions avec conscience. Il recueillit, au reste, dans cette pratique, un grand nombre de faits qu'il mit plus tard en œuvre dans l'ouvrage qui fit sa réputa-

(1) *Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nimes*, page 13.

(2) *Tables nosologiques et météorologiques*, préf., p. 10.

tion. A l'exemple de la plupart des membres de l'Académie de Nimes, dont il fut un des restaurateurs, il se livra à l'étude des antiquités; c'était une distraction à ses occupations ordinaires. Nous avons déjà dit qu'il avait entrepris avec Rochemore de Saint-Cosme un travail sur les antiquités et l'histoire de la ville de Nimes, travail dont le plan était trop vaste pour pouvoir être rempli par ces deux écrivains. Il est probable que deux mémoires publiés par Razoux, l'un *sur les grands chemins des Romains*, et l'autre *sur la Consécration des anciens, particulièrement sur celle d'Auguste et sur le temple de ce prince établi à Nimes*, devaient faire partie de cet ouvrage. Le plus grand nombre de ses écrits se rapportent à la médecine, qui était sa principale et sa plus sérieuse étude. On lui doit dans cette partie un *Essai sur l'usage de la douce-amère* (solanum scandum) *dans les maladies dartreuses;* une *Dissertatio epistol. de cicuta, stramonia, hyosciano et aconito* (Nemausi, 1784, in-8°); une *Lettre à M. Belletête, sur l'inoculation* (1764, in-4°); des *Lettres physiques et anatomiques sur l'organe du goût* (1755); un *Mémoire sur les épidémies* (1786 (1);

(1) Ce mémoire lui valut une médaille d'or, qui lui fut

un grand nombre d'articles dans le *Journal de Médecine*, et enfin des *Tables nosologiques et météorologiques très-étendues, dressées à l'Hôtel-Dieu de Nimes, depuis le* 1er *juin* 1757 *jusqu'au* 1er *janvier* 1762 (Bâle, 1767, 1 volume in-4° (1).

Ce dernier ouvrage, le principal titre scientifique de Razoux, n'avait été entrepris que pour l'usage particulier de son auteur, qui ne pensait pas à le livrer jamais au public. De La Condamine, ayant logé dans sa maison, en se rendant aux bains de Balaruc, en 1760, vit ces *Tables*, les parcourut, les lui emprunta pour quelques jours, et, en passant à Montpellier, les montra à Sauvages, qui trouva l'idée de cet ouvrage très-heureuse et son exécution fort remarquable. « Si quelque chose, lui écrivit aussitôt ce savant professeur de médecine, est capable de perfectionner notre art, c'est un pareil ouvrage exécuté pendant cinquante ans par une trentaine de médecins aussi exacts et aussi laborieux, pourvu

décernée par la société royale de médecine de Paris.

(1) A la fin de ce volume se trouvent quelques petits écrits de médecine qui avaient déjà paru, sauf un *Mémoire sur les maladies exhanthématenses*, et une *Lettre à M. de Sauvages sur différents pouls critiques*, qui n'avaient pas encore vu le jour.

qu'ils soient fidèles comme vous......... Si vous voulez héroïquement continuer votre ouvrage et m'en faire part, je vous serai obligé (1). » De La Condamine, à son retour de Balaruc, renchérit encore sur les éloges de Sauvages et engagea Razoux à envoyer une copie de son travail à l'Académie des sciences de Paris. C'est ce que fit celui-ci, et l'Académie, après avoir examiné cet écrit, exhorta son auteur à le continuer, pour l'y encourager, le nomma membre correspondant et en fit paraître une partie dans son recueil des *Mémoires des savants étrangers*, tome v. Appuyé de l'approbation de tant d'hommes éminents, Razoux se décida à publier ses *Tableaux nosologiques et météorologiques*, qui eurent, en effet, un grand succès dans le monde savant. La forme de cet écrit a été souvent imitée depuis ; mais c'est au médecin de Nimes que l'invention en est due. Ainsi que le titre le fait suffisamment entendre, les diverses maladies qui sont décrites dans cet ouvrage, leurs symptômes, leurs développements, les moyens thérapeutiques employés pour l[illegible]ombattre, sont présentés sous forme

[illegible]*ologiques et météorologiques*, p. 14.

de tableaux, ce qui permet d'embrasser chaque cas d'un seul coup d'œil et de comparer plus facilement entr'eux les différents cas qui ont quelque analogie. Ces tables sont précédées de considérations générales sur la pratique médicale et d'observations curieuses et intéressantes sur les maladies propres aux différentes classes de la population nimoise, ainsi que sur les causes soit physiques, soit morales qui les provoquent ou les favorisent.

Razoux entretenait une correspondance très-étendue avec les plus célèbres médecins de l'Europe, correspondance qui fut tout à la fois le principe et le résultat de sa réputation. La société royale de médecine, la société médico-physique de Bâle, la société des sciences de Montpellier le comptaient, comme l'Académie des sciences de Paris, au nombre de leurs membres correspondants. Ajoutons enfin qu'il prit toujours le plus vif intérêt à la prospérité de l'Académie de Nimes, dont il fut un des membres les plus actifs et les plus utiles, et dont il devint le secrétaire perpétuel à la mort de Rochemore de Saint-Cosme. Il survécut à cette société, qu'il avait contribué à rétablir. Il mourut en 1798, à l'âge de 75 ans.

JEAN-LOUIS LECOINTE DE MARCILLAC.

Jean-Louis Lecointe de Marcillac, né à Nimes, le 28 juillet 1729, est connu par quelques ouvrages fort remarquables sur l'art de la guerre. Il avait servi dans le régiment de cavalerie du prince de Conti; il y était capitaine, quand il publia les écrits que nous avons à faire connaître. Le plus important de tous, peut-être par le sujet, et certainement par l'érudition déployée par l'auteur, est intitulé : *Commentaire sur la retraite des dix mille de Xénophon ou nouveau traité de la guerre à l'usage des jeunes officiers* (Paris, 1766, 2 vol. in-12). Cet ouvrage est divisé en sept livres. Dans le premier, Lecointe rend compte d'abord des événements qui portèrent Cyrus à prendre les armes contre son frère, Artaxerxès. Il explique ensuite quels furent les préparatifs de cette guerre, et après avoir détaillé les moyens employés par le jeune Cyrus pour assurer le succès de son expédition, il décrit, d'après Xénophon, la marche de son armée, jour par jour comme dans un itinéraire. Enfin, il présente ses réflexions sur la disposition des troupes de ce prince en présence de

celles d'Artaxerxès, devant Cunaxa, et sur les causes qui lui firent perdre la bataille et la vie. Le second livre est consacré à raconter les différentes manœuvres du roi des Perses, d'abord pour envelopper et détruire les treize mille Grecs qui se trouvaient dans l'armée de son frère; ensuite, quand il eut échoué dans ce dessein, pour faire assassiner Cléarque, leur commandant, et les autres généraux grecs, pensant avoir meilleur marché d'un corps de troupe privé de ses chefs. Dans le troisième livre, on voit Xénophon, simple volontaire dans l'armée grecque, relever le courage des soldats, élu leur général et préparant la retraite des Grecs vers leur patrie. Les mesures prises par ce chef improvisé pour assurer le succès de sa difficile entreprise, sont l'objet d'un grand nombre de judicieuses observations. Le quatrième livre contient la description de la marche et des opérations de Xénophon jusqu'à Trébizonde, ainsi que les savantes remarques de Lecointe sur les obstacles vaincus et les nombreux combats pendant cette retraite opérée à travers des nations barbares et ennemies, par dix mille hommes dépourvus de tout, éloignés de sept cents lieues de leur pays natal et continuellement harcelés par quatre à

cinq cent mille Perses. Dans le cinquième livre, qui comprend plusieurs expéditions faites par les Grecs aux environs de Trébizonde, dans le dessein de s'enrichir, l'auteur fait voir les dangers de cette guerre de pillage et discute les diverses manières de la conduire. Il suit ensuite les Grecs de Trébizonde à Cérasonte ; il ne restait plus alors de l'armée grecque que huit mille six cents hommes ; tout le reste était mort de fatigue, de maladie ou sur les champs de bataille. Les Grecs arrivent enfin à Cotyore, où ils s'embarquent. Le sixième livre décrit leur navigation jusqu'à Héraclée. Là, ils se séparent en trois corps, dont un reste sous la conduite de Xénophon. Les irruptions des Grecs, toujours avides de pillage, à travers les pays qu'ils parcouraient, donnent lieu à d'utiles observations sur cette espèce de guerre, la plus difficile et la plus savante de toutes, selon Lecointe, mais aussi la moins connue et la moins étudiée. Enfin, nous voyons dans le septième livre l'arrivée des Grecs à Byzance, la terreur qu'ils y inspirent, les propositions qu'on leur fait pour se débarrasser de la présence de tant d'hommes armés, rendus farouches et redoutables par la longue marche qu'ils venaient de faire à travers des pays enne-

mis, et l'assaut, qu'à l'excitation des officiers inférieurs, ils donnent à cette ville, dont ils se rendent maîtres. A Pergame, terme des maux sans nombre que cette poignée de vaillants soldats avaient essuyés depuis la défaite du jeune Cyrus, Xénophon remet le commandement au général lacédémonien que les Ephores envoyaient de nouveau contre les Perses, et il se retire auprès d'Agésilas, roi de Lacédémone, n'emportant de ses longues fatigues que la gloire et la satisfaction d'avoir conservé à la patrie une armée qui semblait condamnée à périr.

Telle est l'analyse rapide de cet ouvrage, qui ne brille pas moins par la science militaire de son auteur que par ses connaissances archéologiques. Ajoutons que ces *Commentaires* sont accompagnés d'une carte géographique que Lecointe, pour faciliter l'intelligence de son travail, dressa lui-même d'après la narration de Xénophon, et qui est de beaucoup supérieure à toutes celles qui avaient été publiées auparavant. Le succès de cet ouvrage, qui valut à son auteur, de la part du roi, une pension de mille livres, dépassa les limites de la France ; il fut traduit en anglais et en allemand.

Après avoir fait connaître, avec quelques

détails, cet écrit de Lecointe, nous nous bornerons à indiquer les titres de deux autres, tout aussi remarquables cependant que le précédent. L'un est intitulé : *La science des Postes militaires ou Traité de fortification de campagne* (Paris, 1759, 1 vol. in-12 (1). Cet ouvrage obtint l'approbation des officiers-généraux les plus distingués. L'autre se compose de *Mémoires sur les moyens de conserver la santé des gens de guerre*. Le titre seul de cet ouvrage, en en indiquant le sujet, suffit pour en faire connaître l'importance.

On doit encore à ce savant deux dissertations; l'une *sur la Pêche des paillettes d'or dans la rivière de Cèze, dans les Cevennes*, et l'autre *sur les Cartes militaires*. Elles se trouvent dans les *Observations sur la physique, l'histoire naturelle et les arts*, de Toussaint.

Lecointe de Marcillac était un des plus anciens membres de l'Académie du Gard. Il mourut vers la fin du siècle dernier, laissant en manuscrit quatre ouvrages qui n'ont pas été publiés depuis ; ce sont : *Le Partisan français ; Mé-*

(1) C'est, d'après la *France littéraire*, de Quérard (tome v, p. 57), un extrait de l'*Ingénieur de campagne*, de Clairac.

moires sur la Géométrie militaire; Mémoire sur les Jardins anglais; et *les Fastes militaires de la Monarchie française.*

JEAN-ANDRÉ ALISON.

Jean-André Alison, né à Nimes, fut membre du conseil supérieur et subdélégué du commandant en chef de la province. En 1761, il prit part, en qualité de premier consul de sa ville natale, aux Etats du Languedoc. Au moment même que les troupes françaises étaient battues dans la Hesse, nos colonies devenaient la proie de l'Angleterre, notre marine était anéantie, nos derniers vaisseaux étaient incendiés jusque dans les ports de Cherbourg et de Saint-Malo. Dans ces pénibles circonstances, les Etats du Languedoc prirent une généreuse résolution : ils firent hommage au gouvernement d'un vaisseau de soixante-et-quatorze canons. Cette honorable initiative fut suivie par les Etats de Bourgogne et par ceux de Bretagne, par la ville de Paris, par la chambre de commerce de Marseille et par un grand nombre d'autres corps, qui s'empressèrent de fournir à leurs frais des vaisseaux plus ou moins considérables, selon

que la richesse de chacun d'eux répondait à leur patriotisme. C'est à Alison que revient la plus grande part dans la délibération des Etats du Languedoc ; aussi fut-il chargé d'aller présenter au roi le cahier des doléances.

Très-versé dans les sciences économiques, il donna à plusieurs reprises des preuves de l'excellence de ses vues. L'industrie de Nimes lui a de grandes obligations. Il travailla avec autant de persévérance que d'habileté à faire relâcher les entraves dont le régime réglementaire voulait de plus en plus garrotter la fabrique. C'est dans ce but qu'il publia divers écrits, parmi lesquels il faut citer, entr'autres, un *Mémoire sur la liberté du commerce et particulièrement des manufactures*.

Cet habile administrateur fut reçu à l'Académie de Nimes le 6 juillet 1769. Il mourut le 26 novembre 1781.

ALEXANDRE-VINCENS DEVILLAS.

La famille d'Alexandre Vincens-Devillas, une des plus honorables de la ville de Nimes, nous offre un fait peut-être unique dans l'histoire de la littérature. Non-seulement Alexandre

Vincens-Devillas fut un écrivain remarquable, mais encore trois de ses fils héritèrent de ses goûts et de ses talents et surent se faire une position honorable par leurs connaissances solides et étendues et par des ouvrages justement estimés. L'ordre chronologique que nous avons adopté nous oblige à ne parler ici que de deux de ces quatre hommes de mérite et à renvoyer au chapitre suivant ce que nous avons à dire des deux autres, qui appartiennent, par leur vie et leurs écrits, à la première moitié du dix-neuvième siècle, quoiqu'il y eût peut-être quelque intérêt à ne pas les séparer.

Alexandre Vincens-Devillas naquit à Nimes, le 29 janvier 1725. Il appartenait à une de ces familles protestantes qui, exclues par la législation de cette époque de toutes les carrières libérales, consacraient leur activité et leur fortune au commerce, mais qui joignaient à cette profession l'étude de la philosophie et la culture des lettres. Alexandre Vincens-Devillas, tout en se livrant aux travaux du commerce, s'adonna d'abord à la poésie et à des recherches d'érudition sur l'histoire et principalement sur les antiquités. Plus tard, il approfondit les principes de l'économie politique, surtout dans

ce qui concerne le commerce en général, et plus spécialement celui de son pays natal. Le gouvernement eut souvent recours à ses lumières, par l'intermédiaire des intendants du commerce. De Cotte et de Trudaine le consultèrent en outre et profitèrent plus d'une fois de ses connaissances. Il leur communiqua souvent, sur leur demande, des notices et des mémoires sur la liberté du commerce en général et sur l'état des fabriques de Nimes. Ses coreligionnaires trouvèrent aussi en lui un habile défenseur. En 1774, à l'occasion d'un procès où il s'agissait de la validité d'un mariage entre protestants, il publia, sans y mettre son nom, quelques brochures sur la législation relative à cette matière. Il prit également une grande part à la rédaction de plusieurs des mémoires qui furent publiés à cette époque pour réclamer un état civil pour les protestants et qui contribuèrent à amener l'édit de 1787.

Vers le milieu du dix-huitième siècle, le *Mercure* et le *Journal des Savants* accueillirent quelques-unes des productions de sa jeunesse. Le recueil de pièces publié par l'Académie de Nimes, en 1756, contient un de ses écrits intitulé : *Mémoire historique sur les anciennes*

Amazones. En 1790, le conseil du département du Gard, dont il était membre, ordonna l'impression des *Réflexions sur les greniers d'abondance*, qu'il lui avait présentées. Enfin, on lui doit encore divers écrits *sur les intérêts particuliers du commerce et des manufactures de Nimes* et *sur l'impôt supporté par l'industrie*. Tels sont ceux de ses ouvrages qui ont été publiés ; un bien plus grand nombre sont restés inédits ; son fils en donne la liste dans une note de la *Topographie de Nimes* (page 100). On y remarque surtout une *Dissertation sur l'origine des Français* ; un *Essai historique sur l'origine de la soie ;* un *Essai sur l'agriculture et l'industrie, relativement à la population et à la richesse de la ville de Nimes et de son territoire*, et des *Observations importantes sur l'état actuel du commerce* (1790).

Les titres seuls de ces divers ouvrages prouvent à la fois et le goût de leur auteur pour les recherches d'histoire et d'économie politique, et le zèle soutenu avec lequel il cultiva ces deux branches importantes de la science. La lecture que nous avons pu faire de quelques-uns d'entre eux nous a convaincu qu'Alexandre Vincens-Devillas était un de ces hommes qui, déjà

avant 89, comprenaient nettement et travaillaient à répandre et à faire goûter les principes d'une sage liberté, principes qui sont devenus ceux de la société moderne. Cependant, ni les services qu'il avait rendus à l'industrie et au commerce de sa ville natale, ni son amour éclairé du bien public ne purent le soustraire aux rigueurs d'un long emprisonnement qui dura autant que le régime de la Terreur. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il mourut peu de jours après, en août 1794, à l'âge de 69 ans.

JEAN-CÉSAR VINCENS.

Né à Nîmes, le 16 septembre 1755, et élevé par son père, qui lui transmit les connaissances aussi variées que profondes qu'il possédait et ce goût des lettres et cet amour du beau et du bon qui le distinguaient à un si haut degré, Jean-César Vincens appartient à cette pléïade d'hommes recommandables à la fois par leur caractère, par leurs principes et par leurs talents, qui honorèrent leur ville natale à la fin du siècle précédent. L'Académie le reçut dans son sein en 1783, et, pendant les premières années de la révolution, il fut successivement membre du Directoire,

vice-président de la première administration du district de Nîmes et député à la Législative. Dans cette Assemblée, il prit peu de part aux discussions publiques ; mais il fut un des membres les plus utiles et les plus laborieux du comité des domaines. Emprisonné pendant la Terreur, et amené à six reprises différentes devant le tribunal révolutionnaire, désireux, à ce qu'il semble, de trouver quelque apparence de motif pour l'envoyer à l'échafaud, il n'échappa à la mort que grâce à l'intérêt qu'il avait inspiré aux habitants de la commune où il s'était retiré et dont les dépositions lui furent constamment favorables. Retenu cependant en prison pendant cinq mois, sous prétexte d'un plus ample informé, il ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Cette longue détention et les douloureux regrets causés par les pertes cruelles qu'il essuya dans sa famille et parmi ses amis, altérèrent profondément sa santé qui, depuis cette époque, resta faible et chancelante, et le conduisit au tombeau au mois d'août 1801, à l'âge de 46 ans.

Jean-César Vincens est principalement connu par le bel ouvrage qu'il composa avec le docteur Baumes, sous le titre de : *Topographie de la*

ville de Nimes et de sa banlieue (Nimes, an x, 1802, 1 vol. in-4° de 588 pages). La partie médicale est du docteur Baumes ; tout le reste, histoire, antiquités, statistique proprement dite, étude du sol, de ses eaux, de ses productions, etc., est due à J.-C. Vincens. En 1790, ce travail fut présenté à la société de médecine de Paris, qui en attesta le mérite en décernant une médaille d'or à chacun des deux auteurs. Les troubles de la révolution en empêchèrent longtemps la publication ; ce ne fut qu'en 1802, un an après la mort de son principal auteur, qu'il fut imprimé par les soins de son frère, Vincens-St-Laurent.

Si l'on excepte ce qui concerne les mœurs et les coutumes des habitants qui, dans ces derniers temps, se sont quelque peu modifiées, et la physionomie de la ville, si nous pouvons ainsi dire, qui a bien autrement changé, depuis 50 ans, la *Topographie de la ville de Nimes et de sa banlieue* est un livre excellent à consulter pour quiconque veut connaître cette localité et ses environs ; la seconde partie, qui traite de la météorologie, des eaux, du sol et de ses productions, et de l'histoire naturelle, est surtout d'un haut intérêt. Les ouvrages qui ont été pu-

bliés depuis sur le même sujet sont peut-être plus étendus et plus complets ; mais ils ne peuvent faire oublier un travail qui leur a servi de base et dans lequel leurs auteurs ont trouvé une foule de faits, d'observations et de considérations dont ils ont eu raison, du reste, de tenir compte. Dans tous les cas, il restera toujours à J.-C. Vincens et à son collaborateur le mérite d'avoir, les premiers, étudié la ville de Nimes sous ses différents aspects et d'en avoir tracé un tableau aussi intéressant qu'instructif. Ajoutons enfin que ce qu'on trouve dans ce livre, sur les établissements qui n'existent plus, en nous faisant connaître ce qu'était la ville de Nimes avant la révolution, sera pour les futurs historiens d'un prix inestimable.

J.-C. Vincens s'était proposé d'étendre à toute la partie inférieure du département du Gard le travail qu'il avait déjà fait pour le chef-lieu et pour son territoire. Il consacra, à réunir les matériaux de cette topographie de nos plaines depuis le Saint-Esprit jusqu'à la mer, tous les loisirs que lui laissaient les soins d'une santé de plus en plus délabrée. La mort ne lui laissa pas le temps d'exécuter son projet ; il paraît cependant qu'une grande partie des notes qu'il avait

rassemblées, entr'autres un travail *sur les causes qui s'opposent, dans le Bas-Languedoc, au succès de l'éducation des vers-à-soie*, travail qui devait faire un chapitre de cet ouvrage, auraient pu être publiées (1). Le docteur Nysten, à qui Vincens Saint-Laurent avait communiqué ce mémoire (2), le cite avec éloge dans ses *Recherches sur les maladies des vers-à-soie* (Paris, 1808, 1 vol. in-8o). Enfin, en outre de sa *Topographie de la ville de Nimes*, on a de J.-C. Vincens plusieurs dissertations sur des points d'histoire naturelle, écrits qui ont été publiés dans divers recueils scientifiques de cette époque.

JEAN GRANIER.

Jean Granier, né à Nimes, en 1743, était fils d'un habile chirurgien de cette ville. Il étudia lui-même la médecine à Montpellier, sous les savants professeurs qui y enseignaient à cette époque avec tant d'éclat. De retour dans sa ville natale, à la fin de 1766, il rechercha

(1) *Topographie de la ville de Nimes*, préface de l'éditeur, p. xvij.

(2) Voir sur ce travail manuscrit de J.-C. Vincens la *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1808, p. 35-67.

avec empressement les conseils et l'amitié de Baux, de Razoux, de Deydier (1) et de quelques autres médecins distingués. Deydier lui ouvrit, le premier, la route de la pratique médicale; Baux encouragea et éclaira son goût pour la botanique, et Razoux, qui était alors le secrétaire-perpétuel de l'Académie, le fit bientôt nommer membre de cette société. Granier montra par ses travaux qu'il était digne de la confiance et de l'estime qu'on lui accorda dès son entrée dans la carrière. Après Séguier et Baux, il est le botaniste le plus remarquable qu'ait produit la ville de Nimes. Vers 1768, il introduisit dans son pays natal l'*Aylante* (vernis de la Chine), arbre qui, à l'avantage d'une rapide croissance, d'une grande élévation, d'un port distingué et d'un élégant feuillage, joint le mérite de n'être attaqué par aucun insecte. Le premier, il tira le gaînier de nos garrigues, où il n'est qu'un arbuste, pour le transporter dans les jardins, où la culture en a fait un arbre digne de

(1) Nimes doit la plus grande partie de sa salubrité à ce médecin qui, devenu premier consul de la ville, n'oublia jamais qu'il devait être le père du peuple et le protecteur de la patrie. *Topographie de la ville de Nimes, etc.*, p. 63.

rivaliser avec ceux qui en font le plus bel ornement (1). On lui doit la découverte et la description de deux plantes originaires du département du Gard ; ce sont une espèse d'althéa, à laquelle il donna le nom d'*Althéa de Nimes*, et une espèce de colchide à bulbe fort gros, à fleurs nombreuses, plus précoce et plus intéressante que la colchide ordinaire ; il l'appela *Colchide à larges feuilles*.

Il n'est pas une partie du département du Gard et des localités voisines qu'il n'eût parcouru avec le plus grand soin et dont il ne connût exactement la flore. Le préfet d'Alphonse, qui avait projeté une topographie du département qu'il administrait, demanda à Granier de se charger de la partie botanique de cet ouvrage. Ce fut pour répondre à ce désir qu'il fit son *Essai sur la Flore du département du Gard*, production qui n'a pas été imprimée, mais dont on trouve une analyse étendue dans la *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1808, page 144-162. Dans cet essai, Granier n'a suivi aucune des classifications adoptées par

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1808, p. 148.

les botanistes ; il préféra classer les plantes du département du Gard en vingt-quatre sections, selon leur usage dans l'agriculture, le commerce et les arts.

Quoiqu'il portât principalement ses recherches sur la botanique, il les étendait sur l'ensemble de l'histoire naturelle dont la connaissance lui était familière. On lui doit la découverte d'une des plus jolies espèces des petits lézards de nos contrées. Sa réputation ne resta pas enfermée dans les limites du pays qu'il habitait; il était connu au loin de tous ceux qui s'occupaient, comme lui, de botanique, et il était en correspondance avec les botanistes les plus célèbres de la France et des pays étrangers. Les *Notices des travaux de l'Académie du Gard* contiennent quelques analyses de mémoires qu'il présenta à cette société, sur diverses parties des sciences qu'il cultivait (1).

Quand on organisa les écoles centrales, il fut chargé de l'enseignement de l'histoire naturelle à celle de Nimes.

(1) Voir, entr'autres, *Notices*, *etc.*, *pendant les années* 1807, p. 156. — 1808, p. 90. — 1809, p. 183.

JEAN-JACQUES BARON.

Né à Saint-Gilles, en 1756, Jean-Jacques Baron, d'abord conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, plus tard conseiller à la cour impériale de Nimes, est auteur d'une brochure intitulée : *Mémoire sur le canal d'Aiguesmortes à Beaucaire* (Nimes, 1785, in-4o). Il chercha, dans ce petit travail, à prouver les avantages que ce canal aurait pour le commerce, pour la salubrité des lieux qu'il traverserait et pour l'amélioration du sol. Le canal a été construit depuis et les prévisions de Baron se sont réalisées. Le pays qu'il parcourt a singulièrement gagné à sa construction; les joncs, sa principale production, n'avaient auparavant presque aucune valeur et ne s'utilisaient que dans le voisinage; aujourd'hui, ils sont transportés fort loin, et le sol sur lequel ils croissent constitue une des propriétés les plus recherchées. J.-J. Baron est mort, à l'âge de 86 ans, le 6 décembre 1842.

CHAPITRE III.

—

L'ACADÉMIE DU GARD PENDANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE.

Nous avons déjà dit, dans notre introduction, que l'Académie de Nimes fut reconstituée en 1801, par les soins du préfet Dubois, sous le nom de Lycée, nom qu'elle échangea bientôt pour celui d'Académie du Gard. C'est sous ce dernier titre qu'elle existe encore. Au moment de sa réorganisation, il ne restait qu'un petit nombre de membres de l'ancienne Académie, et encore parmi ceux qui avaient survécu aux orages de la révolution, quelques-uns n'habitaient plus la ville de Nimes. Mais il y avait alors dans cette localité assez d'hommes distingués par leurs connaissances et par leur amour pour les lettres ou les sciences, pour constituer

immédiatement un corps respectable de savants et de littérateurs.

Des prix furent fondés au moment du rétablissement de cette société, et il faut dire, à l'honneur des hommes estimables qui en ont fait partie, que, très-souvent, elle a mis au concours des questions d'une haute importance et provoqué par là le développement et la propagation d'idées utiles et la découverte ou le perfectionnement de procédés et de méthodes dont les arts, le commerce et l'agriculture ont tiré de grands avantages. Dès les premières années de sa réorganisation, elle proposa à l'examen la détermination du principe fondamental de l'intérêt de l'argent (1), l'utilité des foires par rapport à la prospérité publique (2), les questions relatives au défrichement considéré soit dans ses avantages, soit dans ses inconvénients, et au dessèchement des marais, dessèchement qui devait rendre bientôt la santé à des populations entières et des terrains considérables à l'agriculture (3); elle mit au concours les éloges de

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant* [illegible]06, p. 107; 1807, p. 386-414.

(2) *Ibid.*, 1810, p. 518, et 1811, seconde partie, [illegible] 293-297.

(3) *Ib*[illegible] p. 76-107.

Malesherbes (1) et de Servan (2) ; elle demanda un mémoire historique et critique sur le séjour des Sarrazins dans les provinces méridionales de la France et sur les traces qu'ils y ont laissées (3), etc. En général, elle a été heureuse dans le choix des sujets qu'elle a proposés et dans les résultats de ses concours, qui ont produit des écrits intéressants ou amené des découvertes utiles.

En 1805, elle commença la publication d'un compte-rendu annuel de ses travaux, compte-rendu qui s'est continué jusqu'à ce jour, quoique avec quelque interruption. Jusqu'en 1812, il a été rédigé par J. Trélis, secrétaire perpétuel, et parfois aussi par Vincens-St-Laurent, secrétaire-adjoint. Depuis cette époque jusqu'en 1822, il y eut une lacune qui fut remplie par les soins du docteur Phélip, alors secrétaire perpétuel, dans un ouvrage intitulé : *Notice ou aperçu analytique des travaux les plus remarquables de l'Académie royale du Gard, depuis* 1812 *jusqu'en* 1822 (Nimes, 1823, 2 vol. in-8°). La collection

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an* XIII (1804–1805), p. 37.

(2) *Ibid.*, 1811, seconde partie, p. 318–328.

(3) *Ibid.*, 1807 ; 1809, p. 480.

des notices des travaux et des mémoires de l'Académie du Gard est une preuve de l'étendue, de la profondeur et de la variété des connaissances de ses membres, et elle se fait distinguer avantageusement sous beaucoup de rapports, au milieu des écrits analogues publiés par les autres sociétés de province.

Avant de rappeler les noms et les ouvrages des écrivains nés dans le département du Gard, qui ont fait partie de cette Académie pendant la première moitié du dix-neuvième siècle, nous croyons devoir consacrer ici quelques lignes à ceux de ses membres qui, par leur naissance, appartiennent à d'autres départements. Ils ont contribué, par leurs lumières et par leurs travaux, à la juste réputation que s'est acquise cette société et aux services qu'elle a rendus, autour d'elle, aux lettres, aux sciences, aux arts et à l'industrie ; il est juste, par conséquent, qu'ils aient une place dans l'histoire littéraire du département du Gard. Nous allons rappeler leurs noms et leurs titres littéraires, en regrettant que le plan que nous avons adopté ne nous permette pas une exposition détaillée de leurs ouvrages.

Jean-de-Dieu Olivier, né à Carpentras, en

1752, docteur en droit, conseiller à la cour d'appel de Nimes, est auteur de plusieurs ouvrages relatifs à la législation ; celui qui traite *de la Réforme des lois* (Paris, 1786, 2 vol. in-8o) eut du succès à l'époque où il parut.

Jean-Baptiste-Théodore Baumes, né à Lunel, professeur de médecine à Montpellier, mort dans cette ville en 1828, a laissé un grand nombre d'écrits, la plupart relatifs à la science qu'il enseignait et qu'il pratiquait, et dont plusieurs furent couronnés par des sociétés savantes. Ses éloges de Draparnaud, de H. Fouquet et de Tandon, annoncent des études variées et un goût prononcé pour les lettres. Nimes lui doit, en particulier, de la reconnaissance pour l'ouvrage qu'il publia avec César Vincens sur la topographie de cette ville et de sa banlieue.

Tedenat, né à Saint-Geniez (Aveyron), recteur de l'Académie de Nimes, mort à Rodez, fut un habile mathématicien et a laissé quelques bons ouvrages de mathématiques.

Gergonne, professeur de mathématiques au lycée de Nimes, ensuite professeur d'astronomie à Montpellier, et plus tard recteur de l'Académie de cette ville, jouit d'une trop juste réputation comme mathématicien, pour qu'il soit

nécessaire de rappeler ses travaux, placés si haut dans l'estime des savants. Disons seulement ici que c'est à Nimes que parurent les *Annales mathématiques*, qu'il publia avec la coopération de Thomas de Lavernède et le concours de plusieurs mathématiciens distingués.

Solimani, médecin à Nimes, a rendu de véritables services au département du Gard pour la part qu'il prit à la découverte et au perfectionnement d'instruments de distillation qui, en rendant plus rapide la transformation du vin en eau-de-vie et en alcool, ont contribué à la richesse du pays.

Nous avons déjà parlé du docteur Phélip, qui a été pendant longtemps secrétaire perpétuel de l'Académie. Doué d'un esprit étendu et pénétrant, il a laissé quelques ouvrages qui témoignent à la fois de ses connaissances en médecine et de son goût pour les lettres. Il était né à Lyon; mais il a passé presque toute sa vie à Nimes, où il vint s'établir jeune encore et où il épousa la fille du botaniste Granier, dont nous avons déjà fait connaître les travaux. Le docteur Phélip est mort dans cette ville, en 1852.

Terminons enfin cette liste par le nom de Claude Eymar, nom inséparable de celui de

J.-J. Rousseau, dont il était l'admirateur passionné. Les *Notices des travaux de l'Académie du Gard* contiennent, en outre de plusieurs mémoires sur des sujets de philosophie, quelques discours destinés à faire ressortir les grandes qualités des ouvrages du philosophe de Genève et à le défendre des accusations dont il a été si souvent l'objet. On lui doit encore un morceau intitulé : *Mes visites à J.-J. Rousseau*, inséré par Musset-Pathay dans le supplément de son édition de 1825 des œuvres de cet écrivain. En célébrant J.-J. Rousseau, Eymar ne faisait que payer la dette de la reconnaissance. Il raconte, en effet, que, porté dans sa jeunesse à la dissipation, il fut ramené par la lecture de l'*Emile* à une vie régulière et laborieuse. Le sentiment de profonde gratitude en même temps que de vive admiration qu'il conçut pour son auteur le conduisit à Paris en 1774, et, grâce à une lettre de recommandation de son ancien instituteur, Julien Dentand, de Genève, pour un autre genevois, M. Daudiran, ami et banquier de J.-J. Rousseau, grâce aux moyens ingénieux d'introduction que lui suggéra celui-ci, il parvint à visiter plusieurs fois le célèbre et malheureux philosophe, à son cinquième étage de la

rue Plâtrière. Eymar avait alors vingt-six ans. Il était né à Marseille en 1748, et il est mort en 1822, dans une propriété qu'il possédait à Bellegarde, dans les environs de Nimes.

CHARLES-FRANÇOIS DE TRINQUELAGUE.

Ch.-Fr. de Trinquelague, né à Uzès, le 31 décembre 1747, exerça d'abord la profession d'avocat à Nimes. Plus tard, il remplaça son père dans l'emploi d'avocat-syndic de sa ville natale. Les talents qu'il déploya dans la seconde assemblée des notables lui valurent des lettres de noblesse, et, sans les modifications introduites par la révolution dans l'administration, il aurait été nommé syndic-général de la province de Languedoc.

Sans adopter dans toutes leurs conséquences les principes de 89, il ne les repoussa pas, du moins, d'une manière patente, puisqu'il fut successivement nommé maire d'Uzès et président du district ; on a, du reste, une preuve de ses sentiments à cette époque dans son *Eloge de Fléchier*, discours qui, comme nous l'avons déjà dit, fut couronné par l'Académie de Nimes, en 1776. « Et si jamais, dit-il en finissant, de fu-

nestes idées de discorde venaient encore agiter nos esprits, si le fanatisme, écrasé par la philosophie, soulevait encore sa tête abhorrée, citoyens, accourez au tombeau de Fléchier; implorez les mânes de ce grand homme; jurez par elles d'aimer la patrie, de servir l'humanité, de déposer tout ressentiment; jurez de ne vous regarder que comme les membres d'une même famille, de vous secourir sans vous interroger sur votre croyance, d'adorer la divinité sans persécuter les hommes, et le bonheur luira sur vos contrées. »

Bientôt, cependant, il fut obligé de se soustraire à la proscription qui le menaçait, et il ne reparut qu'après la Terreur. Il reprit alors l'exercice de sa profession d'avocat. A la formation des cours impériales, il fut nommé premier avocat-général à Nimes. Il fut plus tard au nombre des candidats à l'Assemblée législative; mais il ne fut pas appelé à y siéger. S'il fut à cette époque un partisan déclaré du gouvernement impérial, c'est qu'il lui attribuait le mérite d'avoir arrêté les excès populaires et assuré l'ordre public, en rétablissant la forme monarchique qui lui semblait le seul gouvernement possible en France. « C'est la monarchie, dit-il

dans un discours qu'il prononça comme vice-président de l'Académie du Gard, à la séance publique de 1806, qui a fermé le gouffre où allait s'engloutir la France ; c'est elle qui nous a rendus à l'honneur et à la gloire ; c'est à elle que nous devons le héros qui commande à nos destinées. Sa grandeur est devenue la nôtre ; il a appelé sur la France désolée l'ordre, la justice, la religion, la victoire ; et à sa voix puissante, l'anarchie a fui de nos contrées, la justice est venue nous donner des lois, la religion nous consoler de nos peines, la victoire mettre à nos pieds nos ennemis. Avec quel sentiment profond de reconnaissance, ne devons-nous pas nous attacher à ce gouvernement réparateur ! »

Remplacé dans ses fonctions en 1814, il n'occupa aucun emploi ni pendant la première Restauration, ni pendant les Cent-Jours. Après la seconde rentrée des Bourbons en France, il fut élu député par le département du Gard, et, dans cette position, il manifesta avec une grande vivacité ses sentiments, qui avaient toujours été pour la royauté et pour les Bourbons. A cette époque, il fut nommé procureur-général de la cour royale de Pau et sous-secrétaire d'Etat au département de la justice. Elu député une se-

conde fois par le département du Gard, il continua de voter avec la majorité. Quelques-uns des discours qu'il prononça à la chambre ont été imprimés à part. Dans le courant de ses travaux législatifs, il reçut de nouvelles lettres de noblesse, celles qu'il avait obtenues en 1789 n'ayant pu être enregistrées par suite de la révocation des parlements. En 1817, le ministère ayant été changé, de Trinquelague cessa ses fonctions de sous-secrétaire d'Etat et passa au conseil-d'Etat en service ordinaire. Le 29 avril 1819, il fut nommé conseiller à la cour de cassation et conseiller d'Etat en service extraordinaire. Quelques années après, sur son désir de revoir son pays natal, il obtint, en 1825, les fonctions de premier président à la cour royale de Nimes, et l'année suivante à celle de Montpellier. Il est mort dans cette dernière ville, le 21 août 1837, à l'âge de 90 ans.

Doué d'un esprit clair, facile et élégant, de Trinquelague aurait pu réussir dans les lettres ; c'est vers leur culture qu'il était principalement porté, et il leur aurait consacré sa vie si les événements ne l'avaient pas poussé dans les agitations de la politique. Nous devons ajouter qu'il a laissé la réputation d'un habile et profond

jurisconsulte. En outre des écrits que nous avons déjà cités, on lui doit encore un *Discours prononcé à la rentrée de la cour royale de Montpellier, le 6 novembre* 1826. (Montpellier, Aug. Seguin, 1826, in-8° de 14 pages.)

ROMAN.

Roman, né à Nimes en 1752, et mort dans cette ville en 1829, a laissé, dans l'*Almanach des Muses* et dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, dont il était membre, un assez grand nombre de poésies pleines de grâce et d'esprit (1). C'est surtout dans la fable et dans l'ode anacréontique qu'il semble s'être exercé de préférence. Pour donner une idée de son talent, nous citerons une de ses pièces, imitée d'une ode d'Anacréon :

Où vas-tu, colombe folâtre ?
Qui te députe parmi nous ?
Et quel est ce parfum si doux
Que répand ton aile d'albâtre ? —

Anacréon m'envoie ici ;
Je suis sa courrière fidèle :

(1) *Notices des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1806, p. 60 ; — *pendant l'année* 1807, p. 346 ; — *pendant l'année* 1808, p. 404 ; — *pendant l'année* 1809, p. 472.

Ce billet, caché sous mon aile,
Est pour Bathyle, son ami.
Autrefois j'étais à Cyprine,
Et le poète Anacréon,
En échange d'une chanson,
Me reçut de sa main divine.
Pour prix de ma fidélité,
Il m'a souvent fait la promesse
De me remettre en liberté.
Mais je veux le servir sans cesse.
Irais-je à la cime d'un mont,
Ou sur un stérile rivage,
Fureter pour un grain sauvage,
Exposée au froid, au faucon,
Aux traits, aux réseaux, à l'orage?
Non, je veux toujours le servir,
Le maître à qui je fus donnée:
Anacréon me fait jouir
D'une trop douce destinée.
Entre ses doigts je prends du pain
Qu'il assaisonne d'un sourire;
Dans sa coupe je bois du vin;
Puis, si je dors, c'est sur sa lyre.

Mais je dois retourner ce soir;
Il est tard; ici je m'oublie;
Adieu; sans m'en apercevoir,
J'ai caqueté comme une pie.

ANNE-HENRI DE DAMPMARTIN.

A la fin du seizième siècle, P. de Dampmartin, nommé, après une vie agitée et errante,

conseiller du roi et gouverneur de Montpellier, conçut le dessein de consacrer ses loisirs à la composition d'une histoire universelle depuis Auguste jusqu'au moment où il vivait, en mettant surtout en relief les grands hommes de chaque époque, autour de chacun desquels il se proposait de grouper les principaux événements de son temps. Cet ouvrage devait se composer de dix parties, et chacune d'elles présenter le portrait de cinq personnages éminents. Par suite de cette dernière circonstance, il donnait à chaque partie le nom de cinquain. Voici, d'ailleurs, le titre de cet écrit, dont le premier cinquain a seul été publié : *Les vies de cinquante personnes illustres avec l'entredeux des temps, contenant l'histoire universelle depuis Auguste jusqu'à nous, divisées par cinquains, par le sieur de Dampmartin, conseiller de Sa Majesté et gouverneur de Montpellier.* — Le premier cinquain parut à Montpellier, imprimé par Jean Gillet, en 1599, en 1 vol. in-4°. Il comprend :

Octavien-Auguste,
Tibère,
L'entredeux des temps,
Vespasien,
L'entredeux,

Nerva,
Trajan,
L'entredeux,
Les Antonins.

P. de Dampmartin dédia ce volume à Messieurs des Etats-généraux du pays de Languedoc, comme une preuve de l'obligation qu'il a, dit-il, à cette province où il est né et où son père, son aïeul et son bisaïeul ont exercé des charges considérables.

C'est de cet ancien historien que descend Anne-Henri de Dampmartin, né le 30 juin 1755, à Uzès, dont son père était gouverneur. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut envoyé à Paris, à l'âge de quinze ans; mais ses goûts ne répondant pas aux intentions de ses parents, il obtint la permission d'embrasser la profession des armes, et il reçut un brevet de sous-lieutenant dans le régiment de Limousin. Plus tard, il passa, avec le grade de capitaine, dans le Royal-Cavalerie. Militaire par état et par position, Anne-Henri de Dampmartin était littérateur par goût. Il avait une passion aussi vive que sincère pour les lettres (1); il leur consacrait tous

(1) *Lettre à Mme la baronne de N...*, dans le second

ses loisirs. A l'âge de vingt-neuf ans, il débuta dans le monde littéraire, où il aspirait de se faire un nom, par la publication d'un ouvrage intitulé : *Idées sur quelques objets militaires* (Paris, 1784, 1 vol. in-8o — Seconde édition, Avignon, 1788, 1 vol. in-8o). Quatre ans plus tard, il fit paraître un ouvrage d'une bien plus haute portée ; c'est une *Histoire de la rivalité de Carthage et de Rome* (Strasbourg, 1789, 2 vol. in-8°). Le premier volume est consacré à l'étude de l'origine, des mœurs, des lois, de la religion, de la politique, etc., de ces deux républiques, étude faite dans le but spécial de montrer qu'il y avait dans l'organisation la plus intime et comme dans la nature de ces deux Etats des causes inévitables d'une guerre future, d'une guerre qui ne pouvait se terminer que par la ruine complète de l'une ou de l'autre. Dans le second volume, l'auteur raconte les trois guerres puniques, en faisant connaître pour chacune d'elles les circonstances qui l'amenèrent et celles qui la suivirent. Ces deux volumes se font lire avec intérêt ; mais le sujet était bien difficile

volume de son *Histoire de la rivalité de Rome et de Carthage*, p. 21.

pour un écrivain si jeune et encore inexpérimenté. On trouve à la fin du second volume une traduction de la *Mort de Caton*, tragédie d'Addisson ; et cette traduction est précédée d'un essai sur l'art dramatique, sous la forme d'une *Lettre à Mme la baronne de N....* Dans cet essai, il déplore la chute du Théâtre-Français et il propose l'étude des théâtres étrangers, comme un moyen propre à faire sortir de la routine, à enseigner de nouvelles combinaisons dramatiques et à éveiller le génie des écrivains français.

Tandis qu'il était livré à ces travaux littéraires, la révolution éclatait ; il n'en fut pas ému : il avait puisé dans l'étude des lettres des idées libérales dont une heureuse réalisation semblait à cette époque se préparer. Les officiers du Royal-Cavalerie votèrent une adresse à l'Assemblée constituante ; Dampmartin, qui l'avait sans doute inspirée, fut chargé d'aller la présenter. Il s'acquitta de cette mission avec autant de tact que de dignité. Ce fut au retour de ce voyage, et probablement pour rendre compte de ses impressions, qu'il publia *le Provincial à Paris, pendant une partie de l'année* 1789 (Strasbourg, 1790, 1 vol. in-8°).

Cependant, la révolution alla bientôt plus loin qu'il n'aurait voulu. Les événements du 20 juin 1792 lui inspirèrent surtout une profonde crainte pour la monarchie. Il était alors lieutenant-colonel d'un régiment de dragons ; il réunit ce corps et il lui proposa de protester contre la violence faite au roi dans cette journée. Cette proposition excita dans les rangs une vive opposition et il se vit obligé de quitter aussitôt la France. Il se retira à Bruxelles où il resta jusqu'au moment où Dumouriez y arriva. Il rejoignit alors l'armée des princes à Trèves et il servit dans la compagnie des gentilshommes du Languedoc ; quand elle fut licenciée, il passa en Hollande, et là il reprit ses travaux littéraires. Il fit paraître bientôt des *Essais de littérature à l'usage des dames* (Amsterdam, 1794, 2 vol. in-8°). En 1795, il quitta Amsterdam pour Hambourg, et quelques mois après il fut appelé à Berlin pour y prendre la direction de la *Gazette Française*. Invité par une note ministérielle à cesser toute coopération à ce journal, il trouva dans la bienveillance du baron de Keith (1) les moyens de se

(1) De Dampmartin a rendu aux qualités et aux écrits du baron de Keith un juste hommage qui honore à la fois le protecteur et le protégé, dans son ouvrage intitulé :

soutenir honorablement à Berlin, en attendant des circonstances plus favorables. Elles ne tardèrent pas à se présenter. Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II le chargea de diriger l'éducation du fils qu'il avait eu de Mlle Euke, alors Mme de Rietz et comtesse de Lichtenau. Dampmartin aurait bien voulu refuser un emploi qui l'exposait à partager la haine que le peuple, la reine, le prince royal et, en général, la famille royale, portaient à la favorite ; mais il ne pouvait reculer, et, d'ailleurs, l'avantage d'être presque tous les jours en rapport avec le roi, lui fit vainere sa répugnance. Au reste, ses préventions disparurent à mesure qu'il connut mieux Mme de Lichtenau, et quand, après la mort du roi, cette dame infortunée fut traitée avec une indigne inhumanité, il ne l'abandonna pas dans cette triste position, qu'elle aurait pu peut-être éviter en se fiant moins au sentiment de son innocence et en écoutant les conseils dictés par la prudence du gouverneur de son fils.

Ces fonctions, qu'il remplit pendant une partie de son séjour à Berlin, l'avaient introduit dans le cercle intime au sein duquel vivait Frédéric-

Quelques traits de la vie privée de Frédéric-Guillaume II, p. 251.

Guillaume II. Il en traça plus tard un tableau du plus haut intérêt ; nous voulons parler de son ouvrage intitulé : *Quelques traits de la vie privée de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse* (Paris, 1811, 1 vol. in-8°). Les portraits des hommes les plus remarquables de la monarchie prussienne, à cette époque, y sont peints de main de maître et avec une vérité que lui seul, peut-être, était en état de donner à ce tableau. Il est des pages de cet ouvrage qui réunissent à la fidélité de la narration tout le charme et tout l'attrait du roman. Entr'autres passages remarquables, nous citerons le récit des derniers moments du roi, récit profondément émouvant et écrit avec une touchante sensibilité. L'ouvrage entier est composé, non dans le but de faire de l'effet ou d'amuser le lecteur, mais dans celui de faire connaître sous leur vrai jour des personnages qu'on n'avait vu que de loin et à travers de fâcheuses préventions, et surtout de rendre justice au caractère, aux qualités et à l'esprit de Frédéric-Guillaume II, qui, placé entre le grand Frédéric et les brillants événements de l'Empire français, passe dans l'histoire presque inaperçu.

Pendant son séjour à Berlin, Dampmartin

publia trois ouvrages ; l'un est une *Esquisse d'un plan d'Education* (Berlin, 1795, 1 vol. in-8°) ; l'autre contient des *Fragments moraux et littéraires* (Berlin, 1797, 1 vol. in-8°) ; et le troisième est intitulé : *Evénements qui se sont passés sous mes yeux pendant la révolution française* (Berlin, 1800, 2 vol. in-8°). Après le 18 brumaire, il s'empressa de rentrer en France. Il ne comptait plus alors sur le rétablissement de l'ancienne famille, et, chose étrange, c'est dans le cercle intime de Frédéric-Guillaume II, qu'il s'était habitué à voir dans Napoléon le futur restaurateur de la société française (1), et à puiser les germes de l'excessive admiration qu'il devait professer plus tard pour ce grand génie. Des travaux littéraires l'occupèrent alors tout entier. En 1802, il publia un roman intitulé : *Brasseman ou le Père inexorable* (Paris, 4 vol. in-12). En composant cet ouvrage, que nous ne connaissons pas et qui n'est sans doute ni meilleur ni pire que la plupart des romans de cette époque, il fut conduit à porter ses réflexions sur ce genre de productions, et c'est ce qui donna lieu à son écrit *Des Romans* (Pa-

(1) *Quelques traits de la vie privée de Frédéric-Guillaume II*, p. 360.

ris., 1803, 1 vol. in-12), écrit qui est généralement regardé comme la meilleure de ses compositions. La même année, il fit paraître les *Nouveaux essais d'éducation de Goldsmith, traduits de l'anglais et accompagnés de Remarques* (Paris, 1803, 1 vol. in-12), et les *Annales de l'Empire français, précis de l'histoire de France* (Paris, 1803, 1 vol. in-12). Ce dernier ouvrage fut comme une esquisse d'une histoire de France plus étendue qu'il publia sept ans plus tard sous ce titre : *La France sous ses Rois, essai historique sur les causes qui ont préparé et consommé la chute des trois premières dynasties* (Paris, 1810, 5 vol. in-8o). Comme ce titre l'indique déjà, cet ouvrage est consacré à légitimer et à célébrer la quatrième dynastie qui commence avec Napoléon « l'homme, ainsi qu'il le dit, auquel les destinées de la terre étaient soumises. » Nous citerons un passage de la conclusion de cet ouvrage comme une preuve des sentiments de son autour en même temps que comme un échantillon de son style :

« Pendant que les trophées militaires s'amoncelaient, l'Etat s'abîmait dans des torrents de sang et sous des monceaux de ruines : le Français, craint au dehors, gémissait sur ses plaies

intérieures. La patrie était à la fois triomphante et dévorée par des maux que la sagesse humaine jugeait sans remède. Tout à coup les agitations sont calmées et la gloire française est portée à son comble.

» Un homme paraît : administrateur, politique, législateur et guerrier, dans la fleur de la jeunesse, il marque chacun de ses pas par des triomphes. Il soumet l'Italie, dompte les farouches Mamelucks, sauve l'Etat prêt à retomber dans le gouffre de l'anarchie, signe en vainqueur une paix modérée sur le champ de bataille, sanctionne un code de lois, assure les jours et les propriétés des citoyens, encourage les arts et les sciences, protége toutes les branches de l'industrie et ramène près du tombeau de leurs pères ces infortunés qui tournaient sans cesse vers le lieu de leur naissance des yeux baignés de larmes; il relève avec pompe les autels abattus, rend au sanctuaire ses prêtres et son éclat, fonde sur la tolérance la force de la religion, pose enfin le faîte du plus superbe monument politique, dont il assure la durée par l'unité du pouvoir et par son hérédité. Une quatrième dynastie commence. L'Empire s'élève avec majesté; les nations et les souverains s'ac-

coutument à respecter les Français, et les destinées de la terre sont soumises à Napoléon (1).»

» La comparaison de Napoléon avec Charlemagne, dit-il plus loin, inspirée d'abord par la flatterie, sanctionnée bientôt par la justice, est à cette heure une trop faible louange (2). »

Dampmartin n'avait jamais été un royaliste fanatique ; il n'avait quitté la France que pour pourvoir à sa sûreté ; il n'avait demandé qu'à sa plume et à ses connaissances des moyens d'existence pendant son émigration. Il est probable qu'à ses yeux, comme à ceux de beaucoup d'autres membres de l'ancienne noblesse, qui, sans pousser jusqu'à ce point l'admiration pour l'Empereur, se rallièrent à son gouvernement, Napoléon avait arrêté la révolution, et, en conservant ce que ses principes avaient de réalisable, ramenait la France à un état de sécurité et de prospérité, qu'après tant de jours d'angoisse on devait s'estimer heureux de retrouver. Peut-être même regardèrent-ils comme un devoir de l'aider dans cette reconstruction d'un gouvernement solide et régulier. Dampmartin, d'ailleurs, n'avait point eu de relations avec les

(1) *La France sous ses rois*, t. v, p. 284 et 205.
(2) *Ibid.*, p. 294.

Bourbons, pendant l'émigration ; ses connaissances historiques et son éducation littéraire l'avaient élevé au-dessus des préjugés de l'ancien ordre de choses, et il était trop instruit et trop clairvoyant pour se nourrir de futiles espérances et de frivoles illusions. Enfin, s'il faut ajouter foi à ses paroles, et rien ne peut les rendre suspectes, c'est à Berlin et de la bouche même de Frédéric-Guillaume II, qu'il avait commencé d'apprendre à voir dans Napoléon le restaurateur de l'ordre et de la sécurité publique en France.

« Lorsque, courbé vers la tombe, dit-il de ce » roi, il gémissait de l'ingratitude générale, nous » l'entendions souvent répéter : *la cause des puis-* » *sances liguées est perdue sans retour*. La » France, de son côté, me paraîtrait prête à » s'abîmer si le jeune Bonaparte ne fixait mes » regards ; tout en lui m'annonce le sauveur de » sa patrie et le grand homme de son siècle (1). »

Ces considérations nous ont paru nécessaires pour expliquer l'attachement et l'admiration de Dampmartin pour l'Empereur. Il importe à l'honneur de sa mémoire et à la droiture de son

(1) *La France sous ses rois*, t. V, p. 282.

caractère qu'on y ait égard avant de se prononcer sur les sentiments qui lui dictèrent cet ouvrage. Nous ne les avons, d'ailleurs, présentées que parce qu'on a voulu parfois lui faire un crime de cet écrit.

En 1807, Dampmartin avait été nommé conseiller de préfecture à Nimes. Après la publication de *La France sous ses rois*, il fut nommé censeur impérial et bientôt membre du conseil des prises. Plus tard, il fut député au Corps législatif pour le département du Gard. Quand les alliés s'approchèrent de Paris, il combattit contre eux dans la plaine de Monceaux, à la tête d'un bataillon de la garde nationale, et il ne quitta ce poste qu'à la dernière extrémité. Il adhéra cependant à la déchéance de Napoléon, ainsi qu'au rappel des Bourbons. Après la Restauration, il fit partie de la chambre des députés et il y défendit en général les principes constitutionnels. C'est ainsi que, chargé du rapport sur l'admission dans les écoles militaires, il proclama ce principe, repoussé par les prétentions renaissantes de l'aristocratie, que les institutions de la patrie appartiennent à tous ceux qui ont le bonheur de naître sur le sol français. Il fut aussi, en 1815, réintégré dans les

cadres de l'armée, avec le grade de maréchal-de-camp. Enfin, le 20 août 1816, il fut nommé bibliothécaire conservateur des dépôts de la guerre. On n'a de cette époque de sa vie qu'un seul ouvrage; c'est un roman intitulé : *Jules ou le frère généreux* (Paris, 1821, 2 vol. in-12 (1). Les *Notices des travaux de l'Académie du Gard* contiennent quelques opuscules dus à sa plume, ainsi que quelques extraits de son écrit sur la vie privée de Frédéric-Guillaume II.

Dampmartin mourut à Paris, d'une fluxion de poitrine, le 12 juillet 1825.

JEAN-JULIEN TRÉLIS.

Savant antiquaire, critique plein de goût et de jugement, poète distingué, Trélis fut, dans les premières années de ce siècle, une des gloires de l'Académie du Gard, dont il fut pendant dix ans le secrétaire-général. Né à Alais en 1757, il fut élevé par son père, homme versé dans la connaissance des lettres et doué d'une raison supérieure. Après avoir achevé ses études classiques, il passa quelque temps à Paris, où

(1) Le premier volume contient son *Essai sur les Romans*.

l'avait poussé son amour de la littérature et des arts. De retour, jeune encore, dans sa ville natale, il y aurait passé une vie paisible et heureuse, exclusivement consacrée à la culture des lettres, si, dès les premiers jours de la révolution, la confiance de ses concitoyens, frappés de son éloquence et de la sagesse des vues qu'il manifesta dans les assemblées du Tiers-Etat, ne l'avait appelé au maniement des affaires publiques, en le nommant membre du directoire du département du Gard. Les mouvements qui agitèrent si fréquemment ce pays ne lui fournirent que trop d'occasions de signaler, souvent au péril de ses jours, son amour pour la liberté et son respect pour les lois.

Mis hors la loi en 1793, il parvint, à travers mille dangers, à se réfugier en Suisse. La plus cordiale hospitalité l'y accueillit, et il trouva dans la poésie une douce distraction aux peines de l'exil. Il se trouvait au milieu des plus beaux et des plus étonnants spectacles de la nature; il essaya de les peindre. Son premier essai fut un petit poème sur la cascade de Laufen. Une société de gens de lettres, de Zurich, fit imprimer avec luxe cette composition. Il entreprit ensuite de lutter avec Haller, dont le poème

sur les Alpes lui inspira l'idée de traiter le même sujet. Mais il n'y a de commun, entre l'ouvrage de Trélis et celui du poète allemand que le rhythme qui est le même. Le poème de l'illustre Bernois appartient plutôt à l'églogue qu'au genre descriptif ; il ne contient guère que des réflexions sur le bonheur de la vie champêtre, et ces réflexions n'ont rien qui s'applique spécialement aux Alpes et pourraient convenir à tout autre ouvrage consacré à célébrer les champs. Trélis se fit un devoir de s'attacher non à des descriptions générales, mais à la peinture du spectacle qu'il avait sous les yeux. Particulariser ainsi son sujet, c'était lui donner un intérêt que ne sauraient avoir des réflexions qui s'appliquent à tout et des tableaux qui ne représentent rien de positif ni d'arrêté. Trélis avait d'abord écrit son ouvrage en prose et l'avait donné comme une traduction d'un poème anglais. Sous cette forme, il obtint les suffrages de plusieurs hommes instruits de la Suisse, entre autres de Lavater. Cette approbation encouragea l'auteur, et il crut avec raison que le charme de la poésie rehausserait le mérite et la valeur de son œuvre.

Les citations suivantes donneront une idée de

ce poème. Après avoir décrit le spectacle imposant que présentent les Alpes, Trélis s'écrie :

Les voilà ces rochers où la main créatrice
Du séjour des mortels posa les fondements,
Majestueuses tours du terrestre édifice,
Qu'ont en vain assailli tous les efforts des ans!
Voilà ces boulevarts dont les informes masses
De l'antique chaos gardent encor les traces,
De l'enfance du monde éternels monuments;
Colonnes qui du temps redisent les annales,
Ces époques de mort et ces crises fatales
Qui du globe entr'ouvert ont déchiré les flancs!

Et cependant

Ces monts de qui l'amas altier
Montre si bien l'excès de notre petitesse,
Que sont-ils à leur tour auprès du globe entier?
Un point, un vil atôme, une légère trace
Qui, du sein de Cybèle effleurant la surface,
Forme un sillon furtif qu'elle n'aperçoit pas.
Sans doute c'est ainsi que l'insecte insensible,
Des fruits de nos jardins habitant invisible,
Trouve dans leur tissu le Caucase et l'Atlas.

Trélis fait ensuite contraster avec ces images grandioses les scènes riantes des vallées, et avec les sentiments élevés qu'inspire la vue des montagnes, les sentiments plus doux qui naissent dans l'âme à l'aspect des lacs et des vastes prairies de la Suisse.

Que j'aime à contempler ces humides rivages,
Les golfes et les caps de leurs bords festonnés,

Les astres, les cités, les airs, les paysages,
Ainsi qu'en un miroir sur les eaux dessinés.
Que j'aime à contempler la vague obéissante
Courber au gré des vents sa crête blanchissante,
Et de l'azur des cieux l'azur du flot rival !
Que j'aime à voir s'enfler les voiles fugitives,
La barque fendre l'onde, et l'écueil de ces rives,
Comme l'écueil des mers, au nautonnier fatal.

Après le 9 thermidor, Trélis rentra en France; il s'établit à Nimes, où il fut bientôt nommé bibliothécaire de la ville et secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard. Depuis ce moment jusqu'en 1815, il passa doucement sa vie, uniquement occupé des travaux littéraires. Le plus grand nombre des comptes-rendus de l'Académie du Gard de cette époque sont dus à sa plume. En outre de ces écrits, on lui doit quelques ouvrages que nous allons faire connaître.

En 1805, il lut à l'Académie du Gard un petit poème sur les antiquités de Nimes (1). Après avoir décrit les événements qui firent de cette ville une colonie romaine, la construction successive des monuments qui la décorent, et enfin la destruction de ces édifices par les Barbares,

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant* 1805, p. 51-55.

le poète finit en engageant les modernes à honorer

Ces débris de grandeur, ces pompes effacées,
Ces pavés entrouverts, ces voûtes renversées,
Et ces palais brisés, et ces tronçons épars,
Poussière du génie et semence des arts,
Et ces marbres parlants dont la voix éloquente
D'un fils ou d'un ami dit la douleur touchante.

L'année suivante, il communiqua à cette société la traduction en vers du dernier chant de l'essai sur la critique de Pope et un poème intitulé : *la Prairie d'Alais* (1). Dans ce dernier ouvrage, hommage que Trélis rend au plus beau site de sa ville natale, il peint les quatre saisons de l'année et les quatre âges de la vie, mais avec des couleurs locales qui donnent à ses vers un charme particulier. Il est surtout un passage d'une grande beauté et d'un effet touchant ; c'est la description d'une assemblée du désert, à laquelle il raconte qu'il a été conduit dans son enfance par son aïeul.

En voici quelques vers :

Ces pieux proscrits,
Loin des débris récents de leurs temples détruits,
Sous l'asile des bois, dans l'ombre des vallées,

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant* 1806, p. 61-72.

Rassemblaient, en tremblant, leurs tributs désolées,
Présentaient à leur Dieu leurs vœux et leurs douleurs,
Et priaient, comme lui, pour leurs persécuteurs.
C'était leur assemblée où, devançant l'aurore,
Mon digne aïeul guidait ma marche faible encore.
Déjà nous approchions, et les sacrés concerts
Au loin retentissaient dans le vague des airs;
Ces accents prolongés que le seul zèle anime;
Des âmes et des voix cet unisson sublime;
Ce chant égal et lent, par l'écho répété,
De l'hymne solennel l'auguste majesté;
Les vents qui, s'agitant sous les chênes antiques,
Unissaient leurs murmures à ces pieux cantiques;
Tout un peuple accourant, tant de fronts prosternés,
De regards accueillis, de genoux inclinés,
Des monts, des champs, des eaux les ravissants specta-
De la création étalant les miracles; [cles,
Le soleil pour flambeau, la terre pour autel;
Pour temple la nature et pour dôme le ciel:
Tout de l'Etre éternel annonçait la présence.

Nous avons vu jusqu'ici Trélis se plaire dans la poésie descriptive; nous allons le suivre dans une région plus élevée. En 1806, l'Institut avait demandé pour le concours d'éloquence un discours sur les progrès de l'esprit humain au dix-huitième siècle. Trélis crut que la poésie pouvait s'emparer de ce brillant sujet. Mais le poète devait rencontrer ici des difficultés qui ne se présentaient pas, du moins au même degré, à l'orateur. La plus grande consistait dans l'ordre

à donner à la marche du poème. Tous les produits de l'esprit humain s'enchaînent les uns aux autres ; mais cet ordre encyclopédique ne pouvait convenir à la poésie. L'ordre chronologique, qui exposait à des redites continuelles, lui convenait encore moins. Pour sortir d'embarras, Trélis suppose que la déesse de Mémoire lui ouvre son temple et déroule à ses yeux une série de tableaux dans chacun desquels sont réunis les faits et les personnages qui appartiennent au même sujet (1). Ce plan n'est pas sans défaut ; on lui a reproché avec raison de laisser sans liaison les différentes parties qui composent ce poème et de ne les présenter que comme les tableaux isolés d'une lanterne magique. Si on ferme les yeux sur ce vice radical, mais peut-être inévitable, on ne pourra qu'admirer la beauté des détails, l'habileté avec laquelle l'auteur choisit le rhythme le plus convenable à chaque sujet et les formes poétiques dont il revêt avec un art infini des matières qui n'en semblaient pas susceptibles. Voici un morceau relatif aux poésies légères de Voltaire :

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant* 1807, p. 361. — *Ibid.*, *pendant* 1808, p. 410-437.

Mais tout à coup de la lyre imposante
Je n'entends plus les éclatantes voix ;
Trop de grandeur est souvent fatigante,
Et volontiers on quitte quelquefois
D'un beau palais la pompe éblouissante
Pour les coteaux, les vergers et les bois.
A leur ombrage, au sein des fleurs nouvelles,
Aux doux baisers des douces tourterelles,
Aux tendres sons des amphions ailés,
Au souffle pur des zéphirs rappelés,
Sous des berceaux qu'une onde fraîche arrose,
Voltaire, assis sur des touffes de rose,
Fait à son luth redire ces accords
Qui de Théos enchantèrent les bords.
L'esprit lui-même anime son délire ;
Le goût le suit et la gaîté l'inspire.
De vifs essaims de légers papillons,
Fiers d'étaler leurs couleurs diaprées,
Des battements de leurs ailes dorées
Applaudissaient ses riantes chansons.
Sa main portait en forme de trophée
Ce talisman, ce hochet merveilleux
Qu'à l'Arioste une puissante fée
Donna jadis. Des enfers jusqu'aux cieux,
Tous les sujets du monde poétique
Sont enchaînés à son pouvoir magique,
Et les enfants de Gnide et de Paphos
Dansent en cercle au son de ses grelots.
A ce signal la délicate Urgèle,
Le preux Robert, la naïve Isabelle,
Jeanne, Dunois, l'officieux Bonnau,
Joyeux enfants de son joyeux cerveau,
De beaux festons et de myrthe et de lierre
S'empressaient tous de couronner leur père,

Et saint Denis, du haut des cieux ouverts,
Se pamait d'aise et riait à ses vers.

Rhythme, images, pensées, tout rappelle ici le joyeux auteur de *La Pucelle*, qui n'aurait pas désavoué la plupart de ces vers. Comme opposition à cette innocente débauche d'esprit et de gaîté, nous rappellerons l'ode qui termine ce poème. Trélis y peint à grands traits les progrès que la raison perfectionnée promet aux âges futurs. Le fléau de la guerre de plus en plus rare, l'abolition de l'esclavage, l'affranchissement de l'Inde, la liberté du commerce, la fin des dissensions religieuses et le règne des lois, voilà les espérances ou plutôt les vœux du poète ; et il s'écrie en finissant :

Perdez, vils oppresseurs, perdez votre espérance ;
Non, non, l'esprit humain à l'antique ignorance
Ne sera point rendu.
Le fleuve bienfaisant qui baigne la campagne,
Remonte-t-il jamais au sommet des montagnes,
Dont il est descendu ?

En 1810, Trélis revint au genre descriptif. Les changements aussi utiles que considérables que la ville de Nimes venait de voir s'opérer dans son sein depuis la révolution, ses boulevarts élevés sur l'emplacement de fossés infects et malsains, ses monuments que l'on commen-

çait à restaurer à grands frais, de nouveaux édifices ajoutés aux anciens et les nombreux projets d'amélioration qui n'ont été exécutés que postérieurement, mais qu'on avait conçus et dont on parlait beaucoup de son temps, lui inspirèrent un petit poème consacré à célébrer tous ces embellissements. Nous ne citerons de cet ouvrage, qui a surtout un intérêt local, que les quelques vers dans lesquels il engage ses concitoyens à des travaux plus grands encore et surtout à l'exécution de ce canal de navigation qui a été si longtemps leur rêve favori (1).

O mes concitoyens, quelle est votre paresse ?
Armez-vous du niveau; courage, le temps presse :
Imitez cet exemple ; aux pieds de ces remparts,
Que le Vistre, grossi par les ondes du Gard,
Aille bientôt porter à des rives lointaines
Les produits de nos arts et les fruits de nos plaines.
Quand verrai-je à nos murs s'amarrer des vaisseaux?
Quand entendrai-je au loin les cris des matelots?
Quoi! ces utiles vœux, quoi! ces désirs sincères
Ne seront-ils jamais que de belles chimères !

Trélis n'était pas seulement un poète; il possédait une vaste érudition. On en a des preuves dans ses nombreux rapports à l'Académie sur une foule de sujets différents, dans plusieurs

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant* 1810, p. 473-483.

mémoires qu'il lut à cette société sur des points d'antiquité, surtout dans ses *Dissertations sur le Prométhée enchaîné*, d'Eschyle (1); *sur l'Antigone*, de Sophocle (2), et *sur l'Hécube*, d'Euripide (3), dissertations qui contiennent de savantes explications de ces pièces et la traduction en vers de leurs principaux passages. Nous dirons ici un mot seulement du premier de ces écrits. Legouvé avait déjà publié une traduction ou, pour mieux dire, une imitation du *Prométhée enchaîné*, précédée d'une explication. Trélis lui est de beaucoup supérieur, et par son habileté à pénétrer dans l'idée du poète grec, et par la méthode avec laquelle il le traduit. Dans sa traduction, il s'attache à la lettre et se tient aussi près du texte que le lui permet le génie de la langue française, et, dans son explication, il fait admirer la profondeur philosophique d'Eschyle qui, selon lui, a voulu peindre la chute des tyrannies successives et montrer que l'esprit humain s'affranchit peu à peu lui-même à travers des défaites et des esclavages sans nom-

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant 1811*, seconde partie, p. 184 et 228.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

bre. On doit encore à Trélis deux autres écrits de ce genre, l'un sur l'Antigone et l'autre sur les Trachiniennes de Sophocle.

Sa vie s'écoulait heureuse et paisible au sein de ces occupations littéraires et au milieu des livres qu'il aimait et qu'il se plaisait à faire connaître aux amis des lettres (1), quand, en 1815, sa qualité de protestant et la part qu'il avait prise aux premiers actes de la révolution appelèrent sur lui la persécution. Il se décida alors à quitter pour toujours un pays où les haines religieuses et politiques n'ont point de fin, et, après avoir passé quelques mois à Alais ou dans les environs, et l'hiver suivant à Clermont, il se fixa à Lyon. En 1822, il fut nommé membre de l'Académie de cette ville, et, bientôt après, il fut chargé du soin de la bibliothèque de cette société. La vieillesse n'avait pas refroidi la verve de Trélis; la culture des lettres était devenue pour lui un besoin, et l'Académie de Lyon le compta au nombre de ses membres les plus laborieux. Parmi les différents ouvrages qu'il lui communiqua, on cite des contes où il

(1) Trélis était très-versé dans la bibliographie; il en a souvent donné des cours publics dans la salle de la Bibliothèque de la ville de Nimes.

se montre l'heureux imitateur d'Addisson et de Marmontel, un petit poème en prose, *Moïse et Séphora* qui, par ses beautés simples et touchantes, rappelle *Eliézer et Nephtali*, de Florian, et *Joseph*, de Bitaubé ; les *Ibériques*, pièce de vers dans laquelle il devança le jugement de l'histoire au sujet de la guerre d'Espagne, de 1822, et une lettre en vers, dans laquelle il répand une malice pleine de finesse et de bon goût à l'occasion de l'érection de la statue de Louis XIV sur la place Bellecour.

En 1808, il avait lu à l'Académie du Gard une traduction en prose des satires de l'Arioste et une notice sur la vie et les ouvrages de ce poète (1). Plus tard, pensant avec raison qu'un poème ne peut être bien traduit en prose, il reprit cette traduction et la mit en vers. C'est là le seul ouvrage qu'il ait jamais consenti à laisser paraître en entier (2) ; les autres ne nous sont connus que par les fragments plus ou moins étendus qui sont cités dans les *Notices des tra-*

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant* 1808, p. 355-374.

(2) Excepté toutefois son petit poème sur la chute de Lauffen, qui ne fut imprimé que sur les instances et aux frais d'une réunion littéraire de Zurich.

vaux de l'Académie du Gard; et encore ne livra-t-il cette traduction qu'à une demi publicité, puisqu'elle ne fut tirée qu'à un petit nombre d'exemplaires, distribués à des amis, qu'elle ne fut pas mise en vente et qu'elle parut sans nom d'auteur. Elle a été imprimée sous ce titre : *Satires de l'Arioste, traduites en français avec le texte en regard, précédées d'un aperçu sur l'auteur et accompagnées de notes explicatives* (Lyon, 1826, 1 vol. in-8° de 240 pages, avec un portrait de l'Arioste).

Trélis est mort à Lyon, le 24 juin 1831, à l'âge de 73 ans et 7 mois.

JACQUES VINCENS-SAINT-LAURENT.

Jacques Vincens-St-Laurent, le second des fils d'Alexandre Vincens-Devillas, naquit à Nîmes le 9 janvier 1758. Dès l'âge de neuf ans, il fut envoyé dans une maison d'éducation près de Coire, dans le pays des Grisons. Il en revint à l'âge de seize ans, avec un tempérament rendu robuste par les exercices du corps et par le climat salubre des Alpes, et avec le germe des connaissances presque universelles qu'il a déployées

dans ses nombreux ouvrages et qui avaient été préparées par une étude sérieuse des éléments des sciences, de l'histoire, de la géographie, de la littérature classique et des premiers principes de plusieurs langues vivantes. Trompé par la force de sa constitution et par l'activité de son esprit, il se crut appelé à la carrière militaire, et, malgré les répugnances de sa famille, il entra, à l'âge de vingt ans, comme sous-lieutenant, dans le régiment de Barrois-infanterie. Fatigué bientôt de la vie oisive et monotone des garnisons, il essaya de remplir ses loisirs en se livrant à l'étude de l'administration militaire. Cette occupation ne lui suffisant pas, il quitta le service au bout de quelques années, retourna dans sa ville natale, et, après s'être marié, se retira dans un domaine où il se livra avec ardeur à l'agriculture. Eclairé par ses connaissances d'histoire naturelle et par les observations qu'il avait eu occasion de faire dans ses voyages, il chercha à introduire dans sa propriété d'heureuses améliorations. Les résultats de ces essais sont déposés dans les nombreux rapports qu'il fit plus tard, soit à l'Académie du Gard, soit à la société centrale d'agriculture, sur presque tous les objets d'économie rurale, dans ses observa-

tions *sur la vaccination des bêtes à laine* (1), dans son mémoire *sur la culture du coton dans le département du Gard* (2), dans son travail sur l'*origine de la soie et sur l'introduction du mûrier en France* (3), enfin dans l'excellent article *Vers à soie* dans le *Nouveau cours d'agriculture*, publié par la section d'agriculture de l'Institut (4). Ce morceau est un traité complet sur la meilleure manière d'élever les vers à soie ; la théorie est partout appuyée sur la pratique ; plusieurs des expériences dont il y est fait mention lui appartiennent en propre, et celles qui ne sont pas de lui, il les avait répétées et vérifiées avec soin (5).

La révolution vint troubler le repos et le bonheur qu'il goûtait dans sa laborieuse vie des champs. Partisan sincère des principes de liberté proclamés par la Constituante, il se prononça contre les conséquences, selon lui, exagérées et

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant* 1808, p. 80-90.

(2) *Ibid.*, p. 98-114.

(3) *Ibid.*, pendant 1809, p. 17-39.

(4) L'article de cet ouvrage sur les *Vins du Languedoc* est aussi dû à sa plume.

(5) *Notice biographique sur M. Vincens Saint-Laurent*, par A. F. de Silvestre (Paris, 1826, in-8°), p. 18 et 19.

dangereuses, qu'en voulait tirer la Convention ; et, incapable de reculer devant ses convictions, il signa à Paris, où il se trouvait dans l'été de 1792, les pétitions qui demandaient la punition des auteurs du 20 juin et l'éloignement des fédérés de la capitale. La même année, il fut nommé capitaine dans un bataillon de volontaires du département du Gard, et, à la tête de sa compagnie, il eut le bonheur de sauver Lunel des horreurs d'un massacre. Bientôt ce bataillon fut joint au corps d'armée dirigé contre la Savoie, et les connaissances que Vincens-Saint-Laurent avaient déjà acquises, quand il servait dans le régiment de Barrois-infanterie, l'appelèrent aux fonctions de commissaire de guerre et ensuite à celle de commissaire-ordonnateur en chef de l'armée des Alpes, commandée par le général de Montesquiou. Le plus grand désordre régnait dans le service dont il se trouvait chargé ; son zèle et sa persévérance surmontèrent tous les obstacles, et il finit par organiser régulièrement l'administration dans le corps d'armée dont il faisait partie.

Vincens-Saint-Laurent avait quelque raison de croire que les fonctions qu'il remplissait le sauveraient des coups de la proscription, qui

frappait alors tant d'hommes dont il partageait les opinions politiques ; mais la faction qui dominait, voulant perdre le général de l'armée des Alpes, commença par attaquer son commissaire-ordonnateur. En conséquence, celui-ci fut arrêté sous l'absurde accusation de concussion, pour un marché qui avait été passé par des commissaires de la Convention et avant qu'il fût chargé du service de l'administration. Traduit à la barre de l'Assemblée, il présenta les pièces signées par les commissaires de la Convention près l'armée des Alpes. Il n'en fut pas moins renvoyé devant le tribunal criminel de Lyon ; mais, là et à une époque où il suffisait d'un simple soupçon pour porter sa tête sur l'échafaud, il fut entièrement lavé de l'accusation qui lui était intentée. Les dangers qu'il venait de courir le dégoûtèrent de ses fonctions de commissaire-ordonnateur ; il les résigna et il alla chercher au sein de sa famille un repos et une sécurité qui lui furent bientôt enlevés de nouveau. Ayant pris part, après le 31 mai 1793, à l'insurrection qui éclata dans le Midi contre la Convention, il fut mis hors la loi et contraint, pour sauver sa vie, de se réfugier en Suisse, où il n'arriva qu'à travers des périls sans nombre et après avoir erré quatre

mois dans l'intérieur de la France. Ses biens furent confisqués, et son père, son frère aîné et sa femme jetés en prison. Inquiété à Genève et dans la partie de la Suisse voisine de la France, il se retira dans le pays des Grisons, dans le voisinage des lieux où il avait passé son enfance. Mis en rapport avec le duc de Chartres (Louis-Philippe), il eut le bonheur, dans ces lieux où il comptait plusieurs anciens camarades de collége, de lui faire obtenir une place de professeur de mathématiques. Nous avons déjà dit que ce *fut* sous le nom d'un autre de nos compatriotes que le futur roi des Français remplit ces modestes fonctions.

Après le 9 thermidor, Vincens-St-Laurent rentra en France. Son premier soin fut de faire annuler le divorce auquel on avait forcé sa femme de consentir. Cependant, le séjour de sa ville natale n'était pas sans danger pour sa liberté; il jugea prudent d'aller passer deux années à Gênes, auprès de son frère Emile Vincens. Jusqu'alors, la vie agitée à laquelle l'avaient obligé les événements ne lui avait guère permis de cultiver les lettres. Ses goûts le portaient cependant de ce côté. A son retour à Nimes, il se livra tout entier à l'étude. Il aimait surtout

les travaux littéraires et scientifiques qui demandent des recherches approfondies. On en a la preuve dans la plupart de ses écrits. Nous citerons surtout son *Mémoire sur l'industrie manufacturière du département du Gard* (1). Cet ouvrage était, pour l'époque où il fut composé, d'un genre entièrement neuf. Il fut obligé d'en recueillir lui-même tous les matériaux; cependant, rien n'y est oublié ; tout y est traité avec une rare exactitude, et les détails minutieux, qui forment naturellement le fond d'un écrit de statistique, prennent, sous sa plume, un grand intérêt par les vues d'économie publique qu'il a l'art d'y rattacher. « Nous devons considérer le tableau que nous présente M. Vincens-Saint-Laurent, dit Trélis en rendant compte de cet ouvrage, comme une carte générale et sûre à consulter de notre industrie manufacturière et à laquelle devront se rapporter toutes les recherches du même genre qui seront entreprises à l'avenir. » Dans ce mémoire, l'auteur passe en revue toutes les ressources industrielles de Nimes, depuis les plus petits objets de l'industrie et du commerce jusqu'aux établissements les

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1807, p. 18-76.

plus importants. Il y retrace l'histoire de leur naissance et de leur destinée ; il décrit leur état présent , recherche la cause des progrès de ceux qui ont prospéré et celle de la décadence de ceux qui déclinent ; il indique les moyens de soutenir la splendeur des uns et d'empêcher la ruine des autres. Il suppute les pertes occasionnées par l'anéantissement de quelques fabriques jadis florissantes. Ajoutons enfin que l'intérêt de cet ouvrage n'est pas purement local ; car des faits que Vincens-Saint-Laurent a réunis sur l'origine, la valeur, la quantité, la préparation et l'emploi des matières premières, ainsi que sur le nombre des bras que leur transformation occupe, et sur les prix et les débouchés des marchandises manufacturées, il tire des conséquences générales qui ont de la valeur et de l'importance pour la science de l'économie politique.

Vincens-Saint-Laurent tenait beaucoup à l'honneur et à la prospérité du département dans lequel il était né. Tout ce qui se rapportait à son histoire, à son industrie, à son agriculture, à ses mœurs, avait droit à son intérêt; la plus grande partie de ses travaux n'eurent pas d'autre objet. C'est dans ce sentiment qu'il composa la plupart des écrits dont nous avons parlé et aux-

quels il faut joindre un *Mémoire sur l'extinction de la mendicité dans la ville de Nimes* (1), des recherches sur *les divers monuments antiques découverts à Nimes et dans ses environs, depuis l'année* 1758 (2), et des notices biographiques sur la plupart des hommes célèbres qui ont vu le jour dans le département du Gard (3).

Quand les préfectures furent organisées, Vincens-Saint-Laurent fut nommé conseiller de préfecture à Nimes. Ces fonctions, qu'il remplit avec le plus grand soin, ne le détournèrent pas de la culture des lettres. Ce fut à peu près à la même époque que l'Académie du Gard le chargea d'aider Trélis dans le travail de secrétaire. « Il a fait plusieurs fois le rapport annuel des séances de cette Académie, et il se montre tellement au courant de chacune des parties qu'il est appelé à traiter, qu'on peut alternativement

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1808, p. 28–45.

(2) Dans la *Topographie de la ville de Nimes, etc.*, p. 533-588.

(3) De ces notices, quelques-unes se trouvent dans les *Notices des travaux de l'Académie du Gard* et le plus grand nombre dans la *Biographie universelle*. Nos lecteurs ont dû s'apercevoir que nous les avons souvent mises à contribution.

supposer qu'il est physicien, naturaliste, agriculteur, antiquaire ou poète, et l'on trouve toujours en lui l'excellent écrivain (1). »

Au retour des Bourbons, poursuivi à la fois pour ses opinions religieuses et pour ses opinions politiques, Vincens-Saint-Laurent fut obligé de s'éloigner de sa ville natale. Il se fixa à Paris, et, depuis cette époque, il ne s'occupa plus que de littérature. Il traduisit le second volume (2) du *Manuel historique du système politique des Etats de l'Europe et de leurs colonies, depuis la découverte des deux Indes par Heeren* (Paris, 1822, 2 vol. in-8°). Il joignit à cette traduction des notes et une préface. On lui doit aussi la traduction de quelques pièces de Kotzebue (Paris, 1822, 1 vol. in-8°). Une notice sur cet auteur et des préfaces en tête de chacune des pièces traduites montrent que Vincens-Saint-Laurent connaissait très-bien la littérature allemande (3). Le *Coup d'œil sur la littérature suédoise* qui, dans le recueil des *Chefs-d'œuvre*

(1) Notice biographique sur Vincens St-Laurent, par de Silvestre, p. 11 et 12.

(2) Le premier volume avait été traduit par J.-J. Guizot.

(3) Ce volume fait partie de la belle collection des *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers.*

des théâtres étrangers, se trouve au commencement du volume des pièces traduites du suédois et les notices sur les cinq pièces qu'il renferme sont dus également à sa plume.

Vincens-Saint-Laurent cultiva aussi la poésie. Cependant, il ne se croyait pas né poète ; s'il ne pouvait toujours résister au désir de rimer, il avait du moins assez de fermeté de caractère pour détruire lui-même ses vers presque aussitôt qu'il les avait écrits, et ses enfants, fidèles observateurs de sa volonté, ont condamné à l'oubli ceux qui, à sa mort, avaient échappé à ce rigoureux arrêt. Les *Notices des travaux de l'Académie du Gard* qui font mention de quelques-unes de ses poésies (1) contiennent la traduction en vers d'une élégie de Lotichius Secundus, poète latin du treizième siècle, sur les monuments de Nimes : *de Monumentis in agro nemausensi* (2). Cette traduction est précédée d'une remarquable dissertation sur les poètes latins du moyen-âge.

Nous ne pouvons terminer cette notice sans faire mention d'un fait de la vie littéraire de

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1806, p. 61.

(2) *Ibid. pendant l'année* 1809, p. 427-448.

Vincens-Saint-Laurent, qui eut, dans son temps, quelque retentissement. Nous voulons parler du changement qu'il proposa d'introduire dans le dénoûment du *Tartufe*. « Je n'ai jamais pu trouver aucune raison, dit-il, qui excusât l'intervention, dans la catastrophe, d'un personnage subalterne, jusqu'alors entièrement étranger à l'action, ni la singulière fantaisie du roi, lorsqu'il a reconnu dans Tartufe un fourbe renommé, de l'envoyer encore braver, insulter d'honnêtes gens, et de ne faire exécuter l'ordre de l'arrêter qu'en présence d'Orgon et de sa famille, ni cet éloge intempestif du monarque qui, dans le moment où il est prononcé, produit l'effet de l'eau froide sur un corps brûlant. Il s'offrait un expédient simple, naturel, naissant du fond du sujet, lié à l'action, formant un trait de caractère de l'un des personnages secondaires, mais essentiel à la pièce, et propre, en mettant ce personnage en jeu d'une manière plus active, à accroître l'intérêt et la satisfaction du spectateur. Ne vaudrait-il pas mieux, en effet, que le dévoûment de Valère ne se bornât pas à donner avis à Orgon du danger qui le menace et à l'offre de l'accompagner dans sa fuite ; mais qu'en outre ce fût lui qui trouvât le moyen d'é-

clairer la justice du prince, de sauver l'innocence et de faire punir le coupable? Cette idée se présente si bien d'elle-même, du moins à mes yeux, que je regarde comme indubitable qu'elle était venue à Molière et qu'il n'a préféré le dénoûment qu'il nous a laissé que pour en faire un rempart à sa pièce contre ses ennemis. Telle est la pensée, dit-il plus loin, qui me poursuit depuis ma plus tendre jeunesse. Chaque fois que j'ai lu le *Tartufe*, l'envie d'en essayer l'effet est venue assiéger mon esprit. Je l'avais constamment repoussée ; mais j'arrive sur les confins de la vieillesse et je dois croire que ma force morale se ressent du voisinage, puisque j'ai eu la faiblesse de succomber à la tentation. Je ne m'en vante pas, je m'en accuse ; j'en fais, par mon aveu, amende honorable (1). »

On voit à peu près en quoi consistent les modifications qu'il propose aux scènes 6 et 7 du cinquième acte ; il est inutile de les rapporter ici ; mais nous devons ajouter qu'elles excitèrent la bile de Geoffroy, qui les traita de sacriléges. Vincens-Saint-Laurent avait mis assez de mo-

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1808, p. 394-396.

destie et de désintéressement dans cet essai pour ne pas mériter une si grande colère. Au reste, le sentiment de Geoffroy ne fut pas reçu sans contestation ; le changement proposé suspendit un moment le jugement du public éclairé, et cela seul suffit pour l'absoudre.

Tels sont les titres littéraires et scientifiques de ce modeste et consciencieux écrivain. Peu d'hommes ont embrassé un si grand nombre d'objets différents d'étude, et il n'en est aucun qui ait mis plus de soin à connaître réellement le sujet qu'il voulait traiter. Vincens-Saint-Laurent regardait comme le plus sacré des devoirs de ne communiquer au public que des faits certains, que des idées longtemps et sévèrement mûries. Soit qu'il discute quelque théorie d'économie politique, soit qu'il explique quelque point d'agriculture, il n'avance rien qu'après un solide examen, et, laissant de côté tout ce qui n'est pas essentiel à la question, il développe sa pensée avec autant de simplicité et de clarté que de force et d'enchaînement logique. Ses écrits littéraires sont empreints du même caractère. Pleins de goût et d'érudition, qualités qu'il est si rare de voir réunies, ils portent en eux-mêmes la preuve qu'ils n'ont été composés que

pour répandre des connaissances ou ignorées ou vagues encore et pour élargir par là le cercle des conceptions de l'esprit humain. Jamais l'ambition d'une vaine gloire ne conduisit sa plume. Il ne s'inspira que de l'amour du bien public et du désir d'être utile. Ses talents, au reste, furent hautement appréciés. Nous avons dit qu'il fit partie de l'Académie de Nimes ; nous devons ajouter qu'il fut membre de plusieurs autres sociétés savantes et entr'autres de la société royale et centrale d'agriculture et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Ce savant laborieux ne fut pas moins recommandable dans sa vie que dans ses écrits. Soit à Nimes, soit à Paris, il fit partie de plusieurs sociétés de bienfaisance qu'il dirigeait de ses conseils et qu'il soutenait de ses dons. Le consistoire de Nimes, celui de Paris, la société biblique et la société de la morale chrétienne le comptèrent parmi leurs membres les plus actifs et les plus dévoués.

Cet homme de bien mourut à Paris, le 6 mai 1825, à l'âge de 67 ans. Sa famille, s'inspirant sans doute de l'amour qu'il avait pour son pays natal et suivant le généreux exemple de Séguier et d'Amoreux, vient de donner près de deux

mille volumes de sa bibliothèque à la bibliothèque publique de la ville de Nimes.

MARC-ANTOINE-EMILE VINCENS.

Marc-Antoine-Emile Vincens, le plus jeune des fils d'Alexandre Vincens-Devillas, naquit à Nimes en 1764. Marchant sur les traces de son père, il joignit à la pratique des affaires la culture des lettres, et il était appelé à devenir un des hommes les plus distingués et les plus utiles de sa ville natale, quand les troubles de la révolution le forcèrent à quitter la France. Il alla s'établir à Gênes où il s'occupa aussi de commerce, tout en continuant à se livrer aux travaux de l'esprit. Quand la Ligurie eut été réunie à la France, il fut nommé professeur des sciences commerciales à l'Académie de Gênes. Cette ville était pour lui comme une nouvelle patrie; et, pendant qu'il répandait au milieu de ses riches négociants la connaissance des théories du commerce, il puisait dans ses archives des documents inédits d'après lesquels il écrivit une série d'articles qui forment une véritable histoire de la République génoise, depuis la fin du moyen-

âge jusqu'au moment où elle fut incorporée à la France. Ces articles, qui ont été publiés dans les *Notices des travaux de l'Académie du Gard*, ont une plus grande valeur et un intérêt plus réel qu'un nombre d'écrits historiques qui ont fait une brillante réputation à leurs auteurs. Plus tard, Emile Vincens a fait entrer ces articles dans une *Histoire de la République de Gênes* (Paris, 1842, 3 vol. in-8°).

C'est surtout par ses ouvrages sur le commerce qu'il mérite d'être connu. Un *Mémoire sur les écoles de commerce* (dans la *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1810, pages 18-35), et une *Exposition méthodique et pratique du droit commercial* (Paris, 1819, in-8° de 20 pages) furent les préludes d'un grand ouvrage qu'il publia sur cette matière, sous ce titre : *Exposition raisonnée de la législation commerciale* (Paris, 1829, 3 vol. in-8°). Dans cet écrit, un des plus complets et des plus remarquables sur cette matière, Emile Vincens se proposa d'exposer et de discuter les lois et les règlements de toute nature qui atteignent le commerce. Le premier volume traite des institutions publiques établies pour veiller sur les transactions commerciales, de la juri-

diction qui les concerne et des principes généraux qui les régissent ; des sociétés, de leur liquidation, de la faillite, et enfin des auxiliaires qui prêtent leur ministère au commerce pour ces opérations. Le second volume contient ce qui est relatif aux opérations commerciales ; l'auteur y recherche quels sont les principes généraux du droit civil applicables aux obligations et aux contrats des commerçants ; aux achats et aux ventes, au mandat, à la commission, au prêt. La lettre de change fournit le sujet d'un ample traité. Les diverses branches du commerce, de la banque, des manufactures, sont ensuite passées en revue. Le commerce maritime et ses accessoires occupent presque entièrement le troisième volume. Un appendice renferme tout ce qui est relatif aux compagnies d'assurance contre l'incendie, aux compagnies mutuelles et à celles à primes, aux assurances sur la vie, aux tontines et aux autres établissements ayant pour objet le placement en commun des économies des particuliers. Emile Vincens indique ensuite un grand nombre d'arrêts qui se rapportent à des questions commerciales controversées, et l'ouvrage se termine par une table contenant tous les articles du Code de commerce par ordre

de numéros, avec le renvoi au passage de l'ouvrage où ils sont cités et discutés. Une autre table fait connaître les passages où sont énoncés ou comparés les articles du Code civil et ceux du Code de procédure.

On doit encore à l'auteur de l'*Exposition raisonnée de la législation commerciale*, deux autres écrits sur le commerce ; l'un est intitulé : *Des sociétés par action, des banques en France* (Paris, 1837, 1 vol. in-8°) ; l'autre est l'article *Approvisionnement* dans l'*Encyclopédie progressive*.

Les connaissances commerciales de ce savant économiste le firent appeler, en 1814, à Paris, auprès de la direction du commerce. Bientôt après, il fut placé comme chef de bureau, puis comme chef de division au ministère de l'intérieur, dans la section commerciale. Quand un ministère spécial fut créé pour cette branche importante de la richesse publique, il passa sous les ordres du nouveau ministre et, tout en conservant son service de chef de division, il fut nommé maître des requêtes et attaché comme secrétaire au conseil du commerce et des manufactures. Enfin, ses services furent récompensés par sa nomination au conseil-d'Etat ; il

remplit ces fonctions avec la plus grande distinction jusqu'à l'époque de sa mort.

On a encore d'Emile Vincens quelques poésies (1) ; entr'autres, une pièce imitée du prologue des fables de Laurent Pignotti et intitulée: l'*Origine de la Fable* (2). On lui doit aussi un *Eloge de Michel de Montaigne* (Paris, 1812, in-8o de 112 pages).

LOUIS AUBANEL.

Né à Nimes, en 1758, Louis Aubanel, cédant à un goût qui a toujours été dominant dans le sein de l'Académie du Gard dont il était membre, s'occupa avec quelque succès de l'étude des antiquités. Il communiqua à cette société quelques mémoires sur les monuments antiques de sa ville natale, mémoires qui sont mentionnés ou analysés dans les *Notices des travaux de l'Académie du Gard*. On trouve aussi dans ce recueil deux autres écrits qui lui sont dus : une *Statistique morale du Gard* et une collection d'*Inscriptions diverses* qu'il avait recueillies et

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1807, p. 346-348.

(2) *Ibid.*, *pendant l'année* 1811, p. 288-292.

expliquées en société avec son collègue Trélis (1). Mais c'est surtout par ses poésies languedociennes qu'Aubanel est connu. Son ouvrage le plus remarquable en ce genre est une traduction d'Anacréon. On ne saurait nier que le traducteur n'ait tiré tout le parti possible de l'idiome dont il s'est servi ; mais quiconque connaît la nature du patois languedocien ne sera pas étonné si nous ajoutons que cette traduction est infiniment inférieure au texte grec. Il est impossible, quoi qu'on fasse, qu'un langage uniquement consacré depuis plusieurs siècles à exprimer les choses de la vie commune, puisse rendre la grâce simple et naïve d'Anacréon. Il paraît, au reste, qu'Aubanel, dans ses traductions languedociennes, voulait essayer jusqu'à quel point le patois peut se plier à tous les tons. C'est, du moins, dans ce but qu'il traduisit quelques fragments du quatrième chant de la *Jérusalem délivrée* (2). Il nous semble qu'après ces deux essais, dus à un homme d'esprit et de goût, il doit être acquis que le patois languedocien n'est

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant* 107, p. 331-345.

(2) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1807, p. 345.

propre ni au genre gracieux, ni au genre élevé et qu'il ne peut être employé avec succès que dans le genre grivois et dans le poème burlesque. Le mieux serait qu'on ne l'employât plus du tout.

LE COMTE HENRI VERDIER DE LACOSTE.

Le comte Henri Verdier de Lacoste, né à Nimes, dans la seconde moitié du siècle dernier, adopta, dès le commencement de la révolution, les principes constitutionnels. C'est dans ce sens qu'il se prononça à l'Assemblée législative, où il avait été nommé par le département du Gard. Aussi, en 1793, il fut décrété d'arrestation comme un des chefs du prétendu parti fédéraliste. Il réussit à sauver sa vie, en passant à l'étranger; mais il fut mis hors la loi et inscrit sur la liste des émigrés. Le 9 thermidor lui permit de rentrer en France. Depuis, il remplit plusieurs fonctions administratives; de l'an VIII à l'an XIII, il fit partie du Corps législatif, et, immédiatement après, il fut nommé chef de division aux archives de la police générale.

Le comte de Lacoste fut un de ceux qui crurent que le retour des Bourbons, en rendant la paix à la France, assurerait sa prospérité; il

attendait du pouvoir royal un régime de sage liberté qui ne se réalisa pas. Envoyé en 1814, au nom du roi, dans les départements de l'Ouest, il parla des événements et il blâma certaines tendances du gouvernement avec une franchise et une indépendance qui le firent aussitôt rappeler. En 1815, il fut élu membre de la chambre des Représentants, par l'arrondissement de Nimes, et il se montra très-opposé au gouvernement des Cent-Jours; il publia même, sous le titre d'*Appel aux promesses de l'Empereur* (Paris, 1815, in-8o), une brochure pleine d'observations d'une grande hardiesse. Après la bataille de Waterloo, il se déclara vivement pour la déchéance de Napoléon. Depuis le second retour des Bourbons, il ne reparut plus sur la scène politique. Il ne renonça pas cependant tout à fait à la vie publique; il écrivit dans plusieurs journaux et principalement dans la *Quotidienne*. Ses loisirs furent surtout consacrés à la culture des lettres qui, au milieu de ses travaux politiques et administratifs, avaient été toujours pour lui un indispensable délassement. Le comte de Lacoste mourut à Paris, en 1821.

Les premiers ouvrages, par ordre de date,

que nous connaissons de lui, sont deux odes; l'une sur la comète de 1807, et l'autre sur l'amphithéâtre de Nimes (1). Dans cette dernière pièce, l'auteur, après avoir, par la bouche du fondateur de Nimes, adressé de justes reproches aux habitants de cette ville pour l'insouciance avec laquelle ils laissent périr les antiques monuments romains, appelle la protection de l'Empereur sur le monument qu'il célèbre dans ses vers, et présente sa restauration comme une conquête sur le temps, digne du vainqueur de l'Europe.

Et pourquoi loin de nous rechercher des conquêtes?
Triomphe dans nos murs et dérobe aux tempêtes
Les restes de notre grandeur.
Que tes bienfaits pour nous soient des titres de gloire;
Que nos derniers neveux, bénissant ta mémoire,
T'appellent le réparateur!

Ces vœux furent entendus, et, quelques années après, l'amphithéâtre de Nimes fut débarrassé des masures qui le cachaient et le déshonoraient.

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1807, p. 348-351. Le recueil de cette même société, pour l'année 1806, p. 25, fait mention, mais sans en faire de citations, de contes de Lacoste, pleins, est-il dit, de facilité, de grâce et de gaîté. Nous ne croyons pas qu'ils aient été imprimés.

Le comte de Lacoste eut l'idée d'essayer quel effet pourrait produire sur la scène française une tragédie imitée du grec et conservant toute la simplicité antique. Il choisit dans ce but les *Héraclides* d'Euripide. Cette pièce fut présentée au Théâtre-Français ; mais nous ignorons si elle fut reçue et représentée (1). En 1813, il fit jouer à l'Odéon un drame intitulé : *Washington*. Cette pièce eut du succès ; nous ne savons si elle a été imprimée.

Après la seconde Restauration, il publia un roman politique, tableau allégorique des événements qui venaient de se passer. Il est intitulé : *Alfred le Grand ou le trône reconquis* (Paris, 1817, 2 vol. in-12). La même année, il fit paraître un autre roman : *Quelques scènes de la vie des femmes ou aventures d'un chevalier français* (Paris, 1817, 3 vol. in-12). Le plus intéressant et le meilleur de ses écrits en ce genre est une collection de trois nouvelles imitées de l'allemand et réunies sous ce titre commun : *Chroniques allemandes*. La première de ces nouvelles : *Le Templier, le Juif et l'Arabe*

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1811, p. 228-230.

(Paris, 1818, 2 vol. in-12) est le développement de la grande et féconde idée que Lessing a mise en scène dans son célèbre *Nathan le sage*. La seconde : *La fille du baigneur d'Augsbourg* (Paris, 1818, 1 vol. in-12), est une imitation d'un conte assez connu dans la littérature allemande ; et la troisième : *Oppression et révolte ou la guerre des nobles et des paysans* (Paris, 1818, 3 vol. in-12) est le tableau de la guerre des paysans, cet épisode si tragique de l'histoire de l'Allemagne, que Goethe a peint dans son *Goetz von Berlichingen*.

Nous devons ajouter qu'une fille du comte de Lacoste a traduit un roman de miss Anna-Maria Porter : *Les frères hongrois* (Paris, 1818, in-12).

FRANÇOIS LARNAC.

François Larnac, né à Nimes, le 20 juillet 1760, d'une ancienne famille protestante vouée au commerce, se sentit, de bonne heure, entraîné vers la culture des lettres. Pendant qu'il achevait son éducation à Genève, il eut le bonheur d'assister à quelques-unes des représentations des tragédies de Voltaire, que Lekain donna au château de Ferney devant leur immor-

tel auteur. L'impression qu'elles produisirent sur Larnac lui donna pour la poésie dramatique une prédilection qu'il conserva toute sa vie. A son retour de Genève, on l'envoya étudier le droit à Montpellier. Il en revint avec un diplôme de licencié, et il fut placé à Nimes dans l'étude d'un procureur. La théorie du droit lui avait offert peu de charmes ; la pratique lui inspira un insurmontable dégoût, et il se hâta de sortir de l'antre de la chicane, avec l'intention bien arrêtée de ne jamais y remettre les pieds. Ce fut alors que, dans les loisirs d'une vie commode et facile, pendant les quelques années qui précédèrent l'explosion de 1789, lié d'amitié avec tous les hommes éminents que Nimes comptait à cette époque dans son sein, Larnac composa ses premières productions, qu'il condamna lui-même à l'oubli, malgré la flatteuse approbation de ses amis qui en louaient le style heureux et l'allure vive et piquante de la pensée. Quand la révolution éclata, il en adopta les principes qu'il ne poussa cependant jamais au-delà des limites de la monarchie constitutionnelle. Obligé de quitter Uzès, où son mariage l'avait fixé en 1791, il trouva, pendant les orages de ce temps, un asile assez tranquille dans une propriété qu'il

possédait à Bellegarde. Le calme s'étant rétabli, il retourna à Uzès. Sa tragédie de *Thémistocle* fut composée à cette époque. Elle fut jouée avec succès au théâtre de l'Odéon. Elle était d'abord en cinq actes, et c'est sous cette forme qu'elle fut représentée et imprimée. Larnac la réduisit ensuite en trois actes pour rendre la marche moins lente. Sous cette nouvelle forme, elle fut encore représentée plusieurs fois et elle fut réimprimée à Paris, l'an VI (1798), in-8°. Cette pièce a toutes les qualités comme aussi tous les défauts des tragédies françaises. Les pensées et les sentiments en sont élevés ; la versification en est harmonieuse et élégante avec sobriété ; mais il y a peu de mouvement et d'action, et elle n'est guère, comme d'ailleurs presque toutes les tragédies de notre théâtre, qu'une suite de dialogues plus ou moins intéressants.

Larnac s'était rendu à Paris pour présider aux répétitions et à la représentation de sa pièce. Il eut bientôt des relations suivies avec Legouvé, Picard, Lemercier, Luce de Lancival, et la plupart des autres auteurs dramatiques de cette époque. Ils reconnurent tous dans l'auteur de *Thémistocle* un poète plein d'avenir. La carrière dramatique était désormais ouverte devant lui ;

les premières difficultés, les seules vraiment sérieuses pour un talent réel, étaient vaincues ; Larnac n'avait qu'à travailler à de nouvelles productions. Mais le caractère fit en lui défaut au talent. L'insouciance, qui faisait comme le fond de sa nature, aurait peut-être pu être secouée par le besoin ou encore par la vie agitée de la capitale. Malheureusement, il était dans une position dorée, et, le séjour de Paris le fatiguant, il retourna bientôt dans sa province. « Abeille, faites du miel », lui dit Saint-Lambert, quand Larnac fut prendre congé de lui. Cette recommandation du vieux chantre des saisons fut vite oubliée. Renfermé dans sa douce solitude, éloigné de la capitale, ce foyer d'activité intellectuelle, l'auteur de *Thémistocle* laissa sans regret s'éteindre sa verve. Il lui vint une fois à l'esprit le projet de peindre son propre défaut : l'insouciance, dans une comédie de caractère. Il traça le plan de la pièce, en disposa les scènes, en versifia les trois premières ; et puis il abandonna cette entreprise et l'oublia entièrement. Il en a été de même de cinq ou six comédies ou tragédies dont on a trouvé les ébauches dans ses papiers. Il eut aussi l'intention de traduire en vers la *Jérusalem délivrée* ; il ne fit qu'un essai de

cent cinquante ou deux cents vers (1). Son dernier ouvrage est un petit poème intitulé : *Le dévoûment héroïque de Rotrou* (Paris, 1816, in-8° de 16 pages). Les notices des travaux de l'Académie du Gard contiennent aussi quelques petites pièces échappées à sa plume.

Par une exception qui a besoin d'être expliquée, ce n'est pas dans les écrits dout nous venons de parler qu'il faut chercher ce qu'était Larnac, ce qu'il aurait pu être. Une enfance et une jeunesse maladives, et une éducation, à cause de cela même, assez mal dirigée, eurent pour effet de lui enlever toute confiance en lui-même, et cet homme, dans lequel, au jugement de Rabaut-St-Etienne, il y avait du Jean-Jacques Rousseau, et qui était réellement un curieux mélange de misanthropie et de bienveillance, de faiblesse et d'étrange vivacité, de fougueuse indépendance et de docilité, prenait le plus grand soin, quand il écrivait, d'abdiquer entièrement son individualité et de se transporter dans un milieu de convention, où tout est également usé, pâle et décoloré. Il est probable

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1808, p. 406–410.

que, s'il avait eu le courage de peindre les contrastes de son caractère et de laisser percer dans ses écrits un peu de sa personnalité, notre pays aurait eu à se glorifier d'un grand écrivain de plus.

Ce qui porte le mieux l'empreinte de son talent, ce sont des lettres qui se sont conservées dans le portefeuille de quelques amis, deux ou trois discours prononcés dans les séances publiques de la société biblique d'Uzès, et surtout un fragment de mémoires autobiographiques, fragment qui frappe par la finesse des observations, la netteté de la pensée et l'originalité du style. On trouve une partie de ce fragment ainsi que des extraits de ses autres écrits, soit imprimés, soit inédits, à la fin d'une intéressante notice biographique sur François Larnac, publiée par son fils, M. Emile Larnac, conseiller à la cour impériale de Nimes, notice qui, tout en nous faisant connaître l'auteur de *Thémistocle* dans sa vie intime, nous prouve que le don du style est héréditaire dans cette famille.

François Larnac est mort à Uzès, le 28 octobre 1840, à l'âge de 80 ans.

JOSEPH-ESPRIT-THOMAS DE LAVERNÈDE.

J.-E. Thomas de Lavernède, né en 1764 à St-Laurent-de-Lavernède, près de Bagnols, fit ses études à Paris, dans la congrégation des Oratoriens. Il se destinait à la marine royale; mais ses études furent interrompues par la révolution. A la réorganisation de l'enseignement, il fut nommé professeur de mathématiques à Bagnols et plus tard au lycée de Nimes. Il eut l'avantage de rencontrer dans cet établissement un mathématicien distingué, M. Gergonne, avec lequel il publia, de 1810 à 1829, les *Annales de mathématiques* (19 vol. in-4°). Thomas de Lavernède avait la plus rare aptitude pour les problèmes d'analyse indéterminée, cette partie transcendante des mathématiques que Fermat, Montmort, Euler, et, de nos jours, Ganss et Cauchy ont poussée si loin. Placé sur un plus grand théâtre, le professeur de Nimes aurait pu devenir l'émule de ces grands hommes; mais il avait besoin d'être poussé; sa modestie, disons plus, son insouciance aurait dû être excitée par des encouragements et par le mouvement qui lui manquaient dans une ville de province. Aussi, il a laissé imparfaits de beaux travaux

qu'il avait entrepris, lorsqu'il était encore dans la force de l'âge. On a cependant de cet esprit éminent quelques écrits qui suffisent pour lui assurer une place distinguée parmi les plus habiles mathématiciens. Nous dirons quelques mots de quatre de ces mémoires.

Le premier est consacré à la recherche des divers caractères propres à reconnaître la présence des racines imaginaires dans les équations numériques (1). Plusieurs analystes s'étaient déjà occupés à rechercher les caractères auxquels on peut reconnaître la présense des racines imaginaires dans certaines équations, indépendamment du recours à l'équation entre les carrés des différences de leurs racines. L'abbé de Gua, en particulier, en démontrant pour la première fois la *Règle de Descartes*, en avait déduit, comme corollaire, diverses propositions propres à conduire à ce résultat; mais il n'avait pas tiré du principe d'où il était parti, toutes les conséquences qu'il pouvait fournir. Thomas de Lavernède se propose, dans le mémoire dont il est question en ce moment, d'ajouter quelques lumières à celles qu'on avait déjà sur ce sujet.

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1809, p. 195-209.

Pour parvenir à son but, il établit d'abord divers théorèmes relatifs à la nature et aux signes des racines des équations, théorèmes qui étaient connus, pour la plupart, mais qu'il démontre d'une manière nouvelle. Partant alors de la *Règle de Descartes*, il fait une revue exacte de toutes les conséquences qui peuvent en être immédiatement déduites, relativement aux équations incomplètes. Ensuite, par divers moyens aussi simples qu'ingénieux, il modifie ces conséquences de manière à les rendre applicables, dans un grand nombre de cas, à des équations qui ont tous leurs termes; et de là résultent plusieurs théorèmes nouveaux, propres à faire reconnaître, pour beaucoup d'équations, le nombre de racines imaginaires qu'elles doivent au moins avoir. Il termine en montrant de quelle manière on pourrait étendre indéfiniment la théorie dont il a posé les bases. Cependant, sans se faire illusion sur les méthodes qu'il indique, il observe lui-même que les caractères d'imaginarité auxquels ces méthodes conduiraient, se compliquant de plus en plus et embrassant un nombre de termes trop considérables, deviendraient, pour ainsi dire, inutiles, soit parce que leur vérification exigerait de trop longs calculs,

soit parce qu'ils ne seraient applicables qu'à des équations d'un degré très-élevé.

Le second de ces mémoires a pour but la *Recherche systématique des formules les plus propres à calculer les logarithmes* (1). Dans cet écrit, Thomas de Lavernède cherche d'abord deux équations qui, ne différant que par leur dernier terme, aient l'une et l'autre leurs racines commensurables et entières. Il est mis par là en mesure de trouver plusieurs formules propres à calculer les logarithmes avec une approximation indéfinie. Il ne donne ensuite qu'un exemple d'une de ses formules (la septième) et il calcule par son secours un logarithme jusqu'à la quarante-cinquième décimale; mais il indique la route à suivre à ceux qui voudraient pousser plus loin cette recherche (2).

Dans le troisième de ces mémoires, il s'agit de la résolution de ce problème : Inscrire dans un

(1) Annales de mathématiques, t. 2.

(2) Les résultats obtenus par Thomas de Lavernède sont cités par Lacroix, dans son *Traité de calcul différentiel*, t. I, p. 50. Ajoutons que, parmi les formules trouvées et données dans ce mémoire, se trouve celle qui avait été déterminée par Haros, chargé, dans les bureaux du cadastre, de diriger les calculateurs de cette administration.

triangle trois cercles qui se touchent deux à deux et dont chacun touche deux côtés du triangle (1). Ce problème n'est que la généralisation de celui qu'a résolu Malfati ; Thomas de Lavernède trouve trente-deux solutions dont il donne les formules.

Enfin, la quatrième contient la solution de la question connue sous le nom de problème de situation (2). Il s'agit dans ce problème, qui avait déjà occupé un grand nombre de savants mathématiciens, de trouver le moyen de faire parcourir au cavalier du jeu des échecs toutes les cases de l'échiquier, sans passer deux fois par la même. Thomas de Lavernède rendit la question plus difficile, en se la posant de la manière suivante : « La case pour commencer et la case pour finir étant données, faire parcourir au cavalier toutes les cases de l'échiquier sans passer deux fois par la même. » Après avoir résolu ce problème, il fait remarquer que tel est le nombre de solutions dont il est susceptible, qu'il croit pouvoir affirmer qu'en mettant cinquante mar-

(1) *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1832, p. 137-176, avec 2 planches.

(2) *Ibid.*, 1838 et 1839, p. 151-179.

ches par page, il faudrait plus de dix mille rames de papier pour les écrire toutes.

Cet habile analyste a laissé en manuscrit de grandes tables des facteurs premiers des nombres jusqu'à un million. Il est d'autant plus à regretter que cet immense travail n'ait pas été publié, que les grandes tables de Burckardt ne donnent que le plus petit facteur premier et que toutes celles qui donnent tous les facteurs premiers sont, à l'exception de celles de Chernac, remplies de nombreuses erreurs.

Ce n'est pas seulement comme mathématicien qu'il mérite d'être connu. Quand, après un long et utile enseignement, il eut été chargé de la conservation de la bibliothèque publique de la ville de Nimes, il eut le courage, malgré les infirmités de l'âge, d'en dresser un catalogue qui a été imprimé sous ce titre : *Catalogue des livres de la bibliothèque de Nimes* (Nimes, 2 vol. in-8o). En parcourant ces deux volumes, tous ceux qui connaissent les difficultés sans nombre d'un travail de ce genre rendront un juste hommage aux connaissances bibliographiques de son auteur.

Thomas de Lavernède est mort à Nimes, le 14 mai 1848.

LOUIS-ANTOINE DONZEL.

Louis-Antoine Donzel, fils d'Antoine Donzel et d'Elisabeth Valz, né à Nimes, en 1768, et mort dans cette ville en 1835, se livra par goût à la culture des lettres et se distingua principalement par sa connaissance approfondie de la langue grecque, langue qu'il ne commença cependant à étudier qu'à l'âge de quarante ans. Les écrits des grands maîtres d'Athènes et de Rome faisaient ses délices. Il s'essaya plus d'une fois à faire passer dans notre langue les beautés de Virgile et d'Horace ; mais c'est surtout à une traduction de Thucidide qu'il consacra ses loisirs (1). Nous ignorons si elle a été achevée. Les mémoires de l'Académie du Gard renferment plusieurs pièces dues à sa plume, et, entr'autres une traduction du discours de Chrysostôme à Flavien (2).

ALEXANDRE VINCENS.

Né à Nimes, le 12 juillet 1771, d'une ancienne famille de négociants professant la religion

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1811, seconde partie, p. 265 et 266.

(2) *Ibid. pendant l'année* 1832, p. 408-420.

réformée, Alexandre Vincens se forma, auprès de ses parents et dès ses premiers ans, à cette droiture de cœur, à cet instinct du bien, à cette vie patriarchale qui auraient suffi, à défaut de ses connaissances, pour le recommander à l'affection et à l'admiration de ses concitoyens. Ceux qui ont connu cet esprit distingué, touchant à peine aux choses de la vie commune et vivant d'ordinaire dans la sphère élevée de la pensée, ont quelque peine à se figurer qu'on ait pu, dans sa jeunesse, le destiner au commerce. Telle était cependant la profession qu'il devait embrasser, et il avait été même envoyé à Paris, à la fin de ses études, pour se former à la pratique des affaires chez un de ses parents du même nom que lui et régent de la Banque de France. La révolution fit manquer ce singulier projet. Indifférent aux plaisirs de la jeunesse et sourd aux orages du moment, il se réfugia dans l'étude des lettres et il amassa, dans le silence de la retraite, ces vastes connaissances littéraires qui furent toujours un nouveau sujet d'étonnement pour ceux qui eurent le bonheur de vivre dans son intimité.

Quand le calme fut rétabli, il fut nommé professeur d'histoire à l'école centrale du Gard;

plus tard, il occupa la chaire de littérature grecque à la faculté des lettres de Nimes, qu'il préféra à celle de Paris qui lui fut offerte; enfin, il fut professeur de rhétorique au collége de cette ville. Il ne dépendait que de lui de se faire un nom dans le monde littéraire; il ne lui manquait, pour y prendre une des premières places, ni la solidité du jugement, ni la délicatesse du goût, ni l'étendue d'une saine érudition; mais Alex. Vincens était un homme de la trempe d'Abauzit, qu'il égalait par les connaissances et auquel il ressemblait par son excessive modestie et par le peu de cas qu'il faisait du bruit et de l'éclat. Aussi, les écrits qu'il composait plutôt pour lui-même que pour les autres, il se contentait de les communiquer à quelques amis et parfois à l'Académie du Gard dont il faisait partie. Les quelques productions, la plupart fragmentaires, qu'il a livrées à cette demi-publicité, font vivement regretter qu'il n'ait pas été animé d'un peu d'ambition et qu'il n'ait trouvé aucun intérêt à léguer à la postérité des ouvrages finis et travaillés avec persévérance et avec soin. Le peu que nous possédons porte les marques incontestables d'un esprit supérieur. Nous citerons entre autres une analyse raisonnée et une traduction

du neuvième chant de l'*Illiade* (1), et surtout des études sur les poètes tragiques grecs (2), études qui sont faites à un autre point de vue que le travail de M. Patin sur le même sujet, mais qui ne lui sont en rien inférieures. Alex. Vincens fait suivre les considérations qu'il présente sur chacune des pièces qu'il examine, d'une traduction en vers des plus beaux passages. Nous ne pouvons montrer ici tout ce qu'il y a de science, de goût et de saine critique dans ces dissertations; mais nous citerons quelques fragments de ses traductions ; elles ont la grandeur et la simplicité de l'original grec. Nous choisissons un passage de l'*Antigone*, de Sophocle :

LE CHOEUR.

A tes pieux regrets notre estime est bien due ;
Mais, quand le Souverain fait entendre sa voix,
Rien ne peut dispenser d'obéir à ses lois.
Dans un noble dessein trop d'ardeur t'a perdue.

ANTIGONE.

Que vois-je? Autour de moi, ni pitié, ni regrets !
Nul à mon sort ne s'intéresse !
Voilà le dernier coup du destin qui m'oppresse.

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1806, p. 56-60.

(2) *Ibid. pendant* 1807, p. 288-312. — *Ibid., pendant* 1810, p. 423-451.

Douces clartés du jour, je vous perds pour jamais.
Par cette route affreuse, à mes regards ouverte,
Je vais descendre au sombre bord;
Nul ami ne pleure ma perte ;
Aucun d'eux n'honore ma mort.

Et plus loin :

Seule, dans l'abandon, sans parents, sans amis,
Vivante, dans la tombe enfin je vais descendre,
Sans que d'un œil ami les pleurs mouillent ma cendre.
Et qu'ai-je fait aux Dieux ? ou par quels attentats
Ai-je de leur courroux mérité les éclats ?
Aimer les siens, voilà le crime que j'expie!
Pieuse, je subis la peine de l'impie.
Eh bien ! si j'ai failli, punissez mon erreur ;
Frappez, dieux ennemis ! j'accepte mon malheur.
Mais, si sur mes tyrans tourne votre justice,
Puissent leurs maux jamais n'égaler mon supplice !

LE CHOEUR.

Que de constance et de fierté !
Rien ne fléchit son caractère.

CRÉON.

Citoyens, craignez ma colère,
Si vous n'accomplissez l'ordre que j'ai dicté.

ANTIGONE.

Voix funèbre ! accents redoutables !
Tout mon cœur se sent déchirer.
C'est la mort ! c'est la mort !

CRÉON.

Va, cesse d'espérer :
Mes décrets sont irrévocables.

ANTIGONE.

Salut, Thèbe, aimable séjour,
Qui d'un espoir plus doux avait flatté ma vie.

Dieux antiques de ma patrie,
Recevez mes adieux dans ce funeste jour.
On m'entraîne ; je touche à mon heure dernière.
Peuple, témoin de ces adieux,
Pourrez-vous sans douleur voir périr sous vos yeux
Des rois la fille et l'héritière,
Unique rejeton d'un sang si respecté,
Qui, comme tous les siens, par le sort poursuivie,
Va dans cet antre redouté,
Finir ses malheurs et sa vie,
Victime de sa piété !

Alexandre Vincens est mort à Nimes en 1830.

VALÉRIEN MARTIN.

Valérien Martin, né à Saint-Victor-Lacoste, en 1773, fut d'abord officier de santé. Il ouvrit ensuite une école à Uzès, et plus tard il fut à la tête d'une institution à Bagnols. Cet établissement ne prospérant pas, il l'abandonna et entra à Nimes dans l'administration des contributions directes. En 1814, on lui confia le secrétariat de la sous-préfecture d'Uzès. Quelque temps après, il acheta une étude d'avoué. Il est mort dans cette charge le 20 avril 1824. Il était membre correspondant de l'Académie du Gard. Les notices des travaux de cette société contiennent plusieurs mémoires qui lui sont dus, entre autres un travail considérable *sur l'Etat de*

l'agriculture dans le deuxième arrondissement du Gard (1), une *Dissertation tendant à déterminer le point précis où l'armée d'Annibal passa le Rhône* (2), et une rapide analyse de la description d'un insecte appelé Bêche par Valmont de Bomare, et funeste aux vignes dans les feuilles desquelles il enveloppe ses œufs (3). On lui doit enfin une brochure intitulée : l'*Ami des champs*, et traitant particulièrement de la culture du mûrier.

ISIDORE DE RICARD.

Isidore de Ricard, né à Aimargues, en 1779, a été successivement avocat-général à la cour de Nimes, conseiller à celle de Montpellier et à la cour de cassation, député à plusieurs reprises, et enfin pair de France. On lui doit un *Mémoire sur l'intérêt de l'argent chez les Romains* (4), une *Epitre en vers à l'évêque de Montpellier*,

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1811, première partie, p. 66-106.

(2) *Ibid. pendant l'année* 1811, seconde partie, p. 143-160.

(3) *Notice des travaux les plus remarquables de l'Académie du Gard depuis* 1812 *jusqu'en* 1822, première partie, p. 35.

(4) *Ibid.*, première partie, p. 259-270.

sur l'athéïsme (1), une tragédie en trois actes, *La Mort d'Annibal* (2), et des *Leçons sur la poésie des Hébreux* (Paris, 1812, in-8°), traduites du latin de Lowth. Cette traduction est préférable à celle de F. Roger, qui ne contient pas les considérations générales sur la poésie, servant d'introduction à cet écrit ; mais, dans l'une et dans l'autre, on a laissé de côté les notes qui, dans l'ouvrage original, ont pour objet la critique du texte hébreu et la plupart de celles que Michaelis a ajoutées aux éditions de 1753 et de 1763. On trouve à la fin du second volume de ces *Leçons sur la poésie des Hébreux* la traduction d'un opuscule de Lowth, intitulé : *Généalogie de Jésus-Christ, représentée sur la fenêtre orientale de la chapelle du collége de Winchester*.

FRANÇOIS-ALEXANDRE ROUGER.

F.-A. Rouger, docteur en médecine, membre de l'Académie du Gard, né au Vigan et mort dans cette ville vers 1825, travailla avec succès

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant les années* 1812-1822, p. 118-122.
(2) *Ibid.*, p. 104-117.

à la propagation de la vaccine. On connaît de lui un *Mémoire sur les effets funestes des marais*, dont on a une analyse étendue dans les *Notices des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1809 (page 118-122), et une *Topographie statistique et médicale de la ville et canton du Vigan, etc.* (Montpellier, J. Martel aîné, 1819, in-8°).

FOURNIER.

Fournier, né à Nimes le 6 janvier 1756 et pharmacien dans cette ville, a doté le département du Gard de la culture en grand du Palma-Christi et de la fabrication de l'huile de ricin. Il s'était assuré que les sables des torrents et des plages de ce département étaient propres à la culture de cette plante, et il avait trouvé un procédé d'en extraire l'huile, préférable à ceux qu'on employait généralement en France. Il communiqua ses vues à ce sujet dans un mémoire présenté à l'Académie du Gard, dont il était membre (1). Les essais de Fournier réussirent et le département du Gard fabrique et expédie aujourd'hui une

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1809, p. 122-134.

assez grande quantité d'huile de ricin. En 1809, époque où se firent ces essais, il y avait des raisons pressantes d'acclimater le Palma-Christi dans le midi de la France. L'huile de ricin, qu'on tirait d'Amérique, ne pouvait alors arriver que difficilement en France ; la longueur de la traversée le faisait rancir, et, d'ailleurs, la cupidité avait intérêt à falsifier une denrée dont le prix était élevé.

A la même époque, on cherchait activement le moyen de produire du sucre au moyen de produits français. Fournier travailla à l'extraire du suc du raisin. Il y avait plus de vingt ans que J.-C. Vincens avait converti du moût en sucre concret; mais ce n'était guère qu'une cassonade jaune et commune. Fournier parvint à obtenir une plus belle cristallisation ; il fit part à l'Académie du Gard de ses procédés (1).

Les *Notices des travaux de l'Académie du Gard* contiennent encore quelques autres écrits

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1807, p. 131–135. —*Ibid.*, *pendant l'année* 1811, première partie, p. 14. Parmentier cite le chimiste nimois comme un de ceux qui se sont occupés avec le plus de zèle et de succès de la fabrication du sucre de moût.

de ce chimiste, sur des objets d'utilité publique (1). Nous devons ajouter qu'il inventa un appareil pour la distillation des eaux-de-vie, appareil qui, avec quelques améliorations, est encore aujourd'hui en usage.

Fournier est mort à Nimes, le 4 juillet 1834.

CASIMIR-ANTOINE MARTIN.

Né à Nimes, le 17 janvier 1785, Cas.-Ant. Martin était fils d'un médecin ; il suivit la même carrière que son père. A peine reçu docteur, en 1808, il fut nommé médecin-adjoint dans les armées et bientôt médecin ordinaire. Il fit sous l'empire les campagnes d'Espagne et celle de Russie, où il fut fait prisonnier. Rentré en France en 1814, il vint se fixer dans sa ville natale, où il ne tarda pas à se faire connaître avantageusement ; la place de médecin en chef de l'Hôtel-Dieu lui fut accordée en 1817. Il s'est acquitté de ces pénibles fonctions jusqu'à la fin de sa vie, avec une assiduité persévérante, un dévoûment, une charité, une patience qui,

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1807, p. 140-143. — *Ibid. pendant l'année* 1808, p. 131-135.

à défaut d'autres titres, suffiraient pour recommander sa mémoire à ses concitoyens. Comme médecin, il appartenait à l'école vitaliste de Montpellier, « et c'est cette conviction hippocratique, dit M. Esprit Raizon, dans un discours prononcé sur sa tombe, chez un homme incapable de feindre, qui fit prendre sa prudence pour de la timidité. Ses détracteurs eux-mêmes, devenus ses malades, obéissaient à la médecine expectante, comprenant bien vite que son inaction n'était pas le signe de l'ignorance, à moins qu'elle n'eût pour cause cette seconde ignorance dont parle Pascal, celle qui vient après la science (1). » La médecine était sa principale, mais non son unique occupation. La philosophie était pour lui une étude de prédilection. M. Esprit Raizon nous apprend que, quelques mois avant sa mort, il affectionnait surtout les dialogues de Platon. A côté de ces travaux sérieux, il aimait l'étude des lettres; il était principalement versé dans les littératures espagnole et italienne.

Cet homme recommandable est mort à Nimes, le 17 janvier 1853. Nous ne connaissons point

(1) *Courrier du Gard* du 22 janvier 1853.

d'autres écrits dus à sa plume qu'un *Discours sur le courage dans les maladies*, imprimé dans les *Mémoires de l'Académie du Gard* (1838-39, p. 7 et suiv.). Il faisait partie de cette société, et il avait contribué à la fondation de la société de médecine de Nimes, dont il fut un des membres les plus actifs. Il a légué sa bibliothèque, qui est fort belle, à la bibliothèque publique de la ville de Nimes.

ALPHONSE DE SEYNES.

Alphonse de Seynes, né à Nimes en 1786, et mort dans cette ville le 7 octobre 1844, a, le premier, publié un recueil lithographié des monuments romains que renferme sa ville natale. Ce recueil, qui se compose de 16 planches in-folio, lithographiées par Motte, est intitulé : *Monuments romains de Nimes* (Paris, chez Didot, 1818). Une de ces planches, celle qui représente la Porte-de-France, attira à son auteur une petite persécution. On remarqua qu'il avait mis un aigle sur la giberne du factionnaire placé près de ce monument ; on l'accusa aussitôt de bonapartisme. Pour se soustraire à une accusation qui pouvait à cette époque avoir de dangereuses conséquences, il fut obligé de se réfugier

pendant quelque temps à Saint-Jean-du-Gard. On lui doit encore un *Essai sur les fouilles faites en* 1821 *et en* 1822 *autour de la Maison-Carrée* (Nimes, 1823, in-8o de 32 pages, avec 3 planches, dont une coloriée). L'auteur déclare dans l'avertissement que cet *Essai* n'est qu'un extrait d'un ouvrage plus étendu dont il s'occupe ; cet ouvrage n'a jamais été publié.

Alphonse de Seynes était un très-habile dessinateur ; on a de lui quelques petites toiles qui ne manquent pas de mérite. En 1808, il fut chargé avec M. Liotard, par l'administration municipale, en exécution de la loi du 16 septembre 1807, de dresser un plan général d'alignement de la ville de Nimes. MM. de Seynes et Liotard ne se bornèrent pas à suivre le plan des projets antérieurement proposés ; ils indiquèrent certaines modifications d'alignement dont il serait possible de tenir compte pour les travaux futurs. C'est d'après ce travail que, le 20 juin 1841, le conseil municipal a fixé, pour les diverses rues et places de la ville, des rectifications dont plusieurs ont été déjà opérées et dont on doit désirer l'entière exécution.

FRANÇ.-ADOLP.-FULCRAN DELPUECH D'ESPINASSOUS.

Né au Vigan, en 1786, F.-A.F. Delpuech d'Espinassous a laissé dans les notices et les mémoires de l'Académie du Gard quelques travaux intéressants, un entr'autres sur le célèbre prédicateur Saurin, dont il savait apprécier l'éloquence (1). Il avait consacré sa vie à la traduction en vers de la *Jérusalem délivrée*. Nous ignorons si ce travail considérable a été achevé. Cet homme honorable a été enlevé à l'âge de 66 ans, le 19 octobre 1852, par une fièvre typhoïde qui a sévi à Salinelles, dont il était maire depuis de longues années.

CHARLES DURAND.

Charles Durand, un des écrivains les plus féconds du département du Gard, né à St-Hippolyte vers 1796 et mort à Paris en 1847, abandonna la magistrature pour se livrer tout entier à la culture des lettres. En outre de journaux politiques qu'il fonda, successivement à Lyon, à Genève, à Francfort-sur-le-Mein et dans quelques

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard*, 1845 à 1846.

autres villes importantes, il a composé un grand nombre d'ouvrages, dont M. Quérard, dans la *France littéraire*, donne le catalogue suivant: *Marseille, Nimes et ses environs en* 1815 (Paris, 1818, 3 parties in-8°). La première partie a eu une seconde édition en 1819. — *Un mot sur les nouveaux troubles de Nimes* (Paris, 1819, in-8° de 8 pages). — *Du ministère et des partis, en réponse aux derniers écrits de M. Fiévée*, (Paris, 1818, in-8° de 40 pages). — *La fille de Jussain ou les mœurs corses* (Paris, 1822, 2 vol. in-12). — *L'Etna ou les Campieri, suivi du Mendiant du village* (Paris, 1824, 2 vol. in-12). — *Le Barde* (Paris, 1824, 2 vol. in-12). Ce roman a eu une seconde édition sous ce titre : *Le Barde ou les mystères de Riga, roman historique* (Paris, 1825, 2 vol. in-12). — L'*Ombre de J.-J. Rousseau* (Genève, 1826, brochure in-8°, avec cette épigraphe : « Il » était pareil à la chandelle qui se détruit elle- » même pour éclairer autrui. ») — *Cours d'éloquence à l'usage des jeunes gens qui se destinent au barreau ou à la tribune nationale, professé publiquement dans la salle de la Société des Arts à Genève, et dans celle de l'Académie provinciale à Lyon* (Paris, 1827, 2 vol. in-8°).

— *Des passions, considérées sous le rapport philosophique et littéraire, discours improvisé dans la salle de la Bourse du Havre, recueilli et publié par M. J. Morlent et revu par le professeur* (au Havre, 1828, in-8° de 36 pages.)— *Soirées littéraires ou Cours de littérature comparée, à l'usage des gens du monde, improvisé par Ch. Durand et recueilli par M. Tougard* (Rouen, 1828, in-8°). Ce volume fut publié en dix livraisons. — *Lettres à M. de Potter* (Gand, 1829, in-8°). — *Réponse à M. de Potter sur l'union des catholiques et des libéraux* (Gand, 1829, in-8°). — *Réplique à M. de Potter* (Gand, 1829, in-8°). Ces trois opuscules furent publiés sous le nom déguisé de l'*Anonyme de Gand.* — *Dix jours de campagne ou la Hollande en* 1831 (Amsterdam, 1832, in-8°).

JACQUES-LOUIS-SAMUEL VINCENT.

Jacques-Louis-Samuel Vincent, né à Nimes, le 8 septembre 1787, fils et petit-fils de pasteur, et pasteur lui-même dans sa ville natale, a été un des hommes les plus remarquables qu'ait produits le département du Gard. Philosophe, théologien, littérateur, agronome, il a embrassé

dans ses études presque toutes les parties de la culture humaine. Il a laissé dans quelques-unes des traces profondes de son passage ; il ne dépendit que de lui de se placer, dans plusieurs autres, au premier rang.

Il débuta dans le monde littéraire par la traduction de deux ouvrages anglais qui jouissent, au-delà du détroit, d'une réputation justement méritée ; ce sont les *Principes de philosophie morale et politique, par Will. Paley, trad. sur la dix-neuvième édition* (Paris, 1817, 2 vol. in-8º), et *Des preuves et de l'autorité de la révélation chrétienne, par Thom. Chalmers, trad. sur la sixième édition* (Paris, 1819, in-8º de VIII et 270 pages). Il s'attaqua bientôt à une philosophie plus savante et plus profonde que celle des Anglais ; il publia un volume intitulé : *Les premiers éléments de la philosophie morale, selon les principes du Kantisme, extraits de l'ouvrage allemand de Snell* (Paris, 1825, in-8º de 68 pages). Cet écrit peut être regardé comme la suite et le complément de celui de Ch. Villers, sur la philosophie de Kant. Ch. Villers ne s'était attaché qu'à faire connaître les principes fondamentaux de ce système, sans donner une place suffisante à l'exposition de la

partie morale; le pasteur de Nimes se proposa de combler cette lacune en prenant pour guide Snell, un des plus habiles vulgarisateurs du kantisme.

De 1820 à 1824, il publia, sous la forme d'un recueil périodique, des *Mélanges de religion, de morale et de critique sacrée* (Nimes, 10 vol. in-8°), « destinés surtout à initier les pasteurs français au mouvement de la théologie allemande dans les quatre-vingts dernières années. La tâche était ingrate. Il fallait, en quelque sorte, créer son public avant de pouvoir l'instruire, et Samuel Vincent eut lieu de se convaincre qu'il est quelquefois plus difficile d'inspirer le goût de la science que de communiquer la science même (1). » A ce jugement, qui n'est malheureusement que trop vrai, nous ajouterons seulement que cette publication, quoiqu'elle date déjà de trente ans, est encore une des plus riches sources auxquelles puisse puiser en France celui qui étudie les sciences théologiques, et qu'elle renferme, à côté de nombreux et précieux extraits et d'analyses exactes et étendues des meilleurs ouvrages théo-

(1) *Histoire des Protestants de France*, par de Félice, p. 627.

logiques de l'Allemagne et de l'Angleterre, des pièces originales, surtout des méditations religieuses remarquables par la profondeur de la pensée.

Quand parut le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, de l'abbé de Lamennais, Samuel Vincent répondit aux attaques contre le protestantisme qui y sont contenues, dans un ouvrage intitulé : *Observations sur l'unité religieuse, en réponse au livre de M. de Lamennais, etc.* (Paris, 1820, in-8o de VIII et 226 pages). M. de Lamennais, dans la préface de son second volume, répliqua à ces observations sur un ton peu convenable en semblable matière, oubliant trop, fait remarquer M. de Félice, que, dans un pareil débat, la victoire se gagne, non par la fierté du langage, mais par de bonnes raisons. Le pasteur de Nimes opposa à ces nouvelles attaques des *Observations sur la voie d'autorité appliquée à la religion, en réponse au second volume de l'Essai sur l'indifférence, etc.* (Paris, 1820, in-8° de VIII et 74 pag.). Ce dernier écrit avait paru d'abord dans les *Mélanges de religion*.

Vers la fin de la Restauration, Samuel Vincent exposa sous ce titre : *Vues sur le protestantisme en France* (Nimes, 1829, 2 vol. in-8°)

ses réflexions sur les principales questions de doctrine et d'organisation ecclésiastique. Cet ouvrage, qui porte le cachet d'une intelligence indépendante et forte, est, à notre avis, avec l'écrit dont nous allons parler, ce qui a été publié de plus remarquable parmi les protestants français dans la première moitié du XIXe siècle.

Peu de temps après parurent ses *Méditations religieuses* (Nimes, 1830, in-8°. — Seconde édition, Valence, 1839, in-8° de LXIX (1) et de 363 pag.). Nous connaissons peu de livres dans lesquels des sentiments plus élevés soient unis à des pensées plus profondes. Ces méditations, conçues au point de vue d'une haute philosophie religieuse, révèlent une belle intelligence qui s'est développée par un travail intérieur, et par l'étude des grands philosophes et des premiers théologiens de l'Allemagne.

En 1830 et 1831, il publia, avec M. Ferd. Fontanès, un recueil périodique : *Religion et Christianisme* (Nimes, 4 vol. in-8°). Cette revue religieuse, qui peut être considérée comme la suite des *Mélanges de religion*, contient quel-

(1) Ces LXIX pages sont consacrées à une notice sur Samuel Vincent, notice due à M. le pasteur Ferdinand Fontanès, son parent et son ami.

ques méditations de Samuel Vincent d'un très-grand intérêt. On lui doit encore une *Notice sur les Sectes religieuses qui se partagent l'Angleterre, extrait d'Evans* (Paris, 1822, in-8o) ; une traduction de *Sermons sur un ton qui n'est pas de tous les jours, par Sintenis* (Paris, 1820; in-12 de VIII et 122 pages); un *Catéchisme à l'usage de l'église réformée de Nimes* (Nimes, 1817, in-12 de 72 pages) ; des *Principes de lecture à l'usage des écoles protestantes* (Nimes, 1817, in-18 de 72 pages), et quelques sermons, dont un intitulé : *De l'union du Christianisme à la civilisation grecque* (Nimes, 1826, in-8° de 32 pag.), fut apprécié par M. Dubois, dans le *Globe* (1), d'une manière très-flatteuse pour son auteur.

On se souvient, sans doute, encore à Nimes, des leçons qu'il donna, de 1831 à 1833, sur les littératures comparées, à l'Athénée fondé dans cette ville. En outre des langues classiques, de l'allemand et de l'anglais, il possédait les langues italienne et espagnole, et les écrivains de l'Europe moderne lui étaient aussi familiers que ceux de l'antiquité. Leurs œuvres occupaient une large place à côté des philosophes et des

(1) Le *Globe* du 12 août 1826.

théologiens, dans sa bibliothèque qui était fort riche et dont une grande partie a passé, après sa mort, dans celle de la faculté de théologie protestante de Montauban.

Ajoutons enfin qu'il fut un des fondateurs du *Courrier du Gard* et qu'il le soutint de sa collaboration pendant les premières années de son existence.

Dans les dernières années de sa vie, tourmenté par une maladie chronique qui finit par l'emporter, il fut obligé de déposer sa plume, de renoncer à des travaux théologiques dont il avait conçu le plan, et de vivre presque constamment à la campagne. Pour remplir ses loisirs forcés, il se livra à l'agriculture ; il apporta dans ces occupations nouvelles ses habitudes de réflexion et il réussit à introduire dans notre pays plusieurs améliorations importantes dans la culture des champs.

« On trouvait chez lui, dit M. Ferd. Fontanès dans la notice qu'il a consacrée à rappeler sa vie et ses écrits (1), des qualités bien rarement réunies dans le même homme. Robuste de corps

(1) Cette notice se trouve au commencement de l'édition de 1839, des *Méditations religieuses*.

et fortement constitué, il avait une grande finesse d'organes. Quoique l'expression se fît parfois un peu attendre, on l'écoutait avec intérêt. Esprit solide et judicieux à un très-haut degré, il ne dédaignait pas de jouer quelquefois sur les mots dans la causerie, et d'aiguiser sa phrase en épigramme; habile dans la spéculation, il se distinguait aussi par le tact et l'entente des affaires; plein de bonhomie et de laisser-aller, il avait une force de volonté très-remarquable et une énergie puissante, sans secousses comme sans violences; sérieux et occupé d'idées graves, il savait égayer la conversation, et son âme s'épanouissait alors dans un doux et gracieux sourire. »

Comme théologien, Samuel Vincent n'a pas été apprécié à sa juste valeur, quoique les éloges ne lui aient pas manqué. On ne s'est pas fait une juste idée de ses principes philosophiques et religieux, par la raison toute simple qu'ils étaient, qu'ils sont encore de beaucoup supérieurs au petit cercle de vieilles conceptions dans lequel est renfermé chez nous tout ce qui se rapporte à la philosophie et à la religion. Le premier, en France, il étudia, il comprit les grands systèmes qui, depuis un peu plus

d'un demi-siècle, agitent tous les esprits en Allemagne. Ce travail sérieux l'amena à une conception du christianisme singulièrement analogue à celle de Schleiermacher, le père de la théologie moderne. On en a la preuve dans ses *Vues sur le Protestantisme* et dans ses *Méditations religieuses*, qui sont pleines d'idées tenant de très-près à celles du professeur de Berlin. N'est-ce pas un fait étrange et bien propre à faire ressortir la puissance intellectuelle de Samuel Vincent, qu'il ait su s'inspirer des écrits du plus grand théologien des temps modernes, à une époque où, même dans son propre pays, cet homme de génie ne jouissait pas encore de la réputation et de l'influence qui lui sont désormais acquises?

CHAPITRE IV.

SUITE DES ÉCRIVAINS DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE.

Après avoir parlé dans le chapitre précédent des écrivains, nés dans le département du Gard, qui ont appartenu à l'Académie de Nimes, nous allons passer rapidement en revue ceux qui n'ont pas été membres de cette société. Comme nous l'avons déjà annoncé, il ne peut être question ici que de ceux qui sont morts, et laissant à la postérité le soin de juger ceux d'entr'eux dont le nom arrivera jusqu'à elle, nous nous bornerons en général à faire connaître les principaux événements de leur vie et à donner le catalogue de leurs ouvrages.

JACQUES OLIVIER-DESMONT.

Jacques Olivier-Desmont, né à Durfort le 31 janvier 1744, étudia en théologie à Lausanne

et fut successivement pasteur à Valleraugues, à Anduze, à Bordeaux, et enfin, en 1802, à Nimes où il fut président du consistoire. Pendant les temps qui suivirent la Restauration, temps difficiles pour les protestants de Nimes, il n'abandonna pas un moment son poste ; ce ne fut pas sans courir des dangers, et peut-être aurait-il été victime de son attachement à son devoir sans le secours de M. de Vallongue, maire de la ville. Le gouvernement apprécia et récompensa sa conduite généreuse en le nommant chevalier de la Légion-d'Honneur. Olivier-Desmont était, du reste, un homme d'une rare fermeté de caractère. On raconte qu'en 1806, dans un voyage qu'il faisait à Paris avec MM. de Tessan, de Comméras et d'Autun, la diligence dans laquelle ils se trouvaient ayant été arrêtée près de Valence par trois voleurs, il désarma un de ces bandits et mit les deux autres en fuite. L'Empereur, qui apprit ce trait de courage, félicita le pasteur de sa bravoure militaire. Membre, pendant vingt-trois ans, du conseil municipal de Nimes et du conseil général du Gard, il donna plus d'une fois, dans ces assemblées, des conseils utiles. C'est lui, dit-on, qui proposa de construire des magasins sur la façade de

l'hôpital général ; ce projet, qui fut mis à exécution, assure un revenu considérable à l'entretien des pauvres, des orphelins et des vieillards. Olivier-Desmont est mort à Nimes, le 19 juillet 1825, emportant les regrets de ses concitoyens, sans distinction de culte et de parti politique. On lui doit les ouvrages suivants : *Discours moraux* (1766, in-12), — *Réflexions impartiales d'un philanthrope sur la tolérance* (1786, in-8o), écrit destiné à réclamer la liberté de conscience et qui produisit dans son temps une grande impression, — et un *Discours sur les devoirs des pauvres, relatif aux circonstances actuelles* (Bordeaux, 1790, in-8o de 27 p.)

JEAN PONS.

Jean Pons, fils de J. Pons, agent du roi de Pologne à la cour de Naples, naquit à Nimes le 15 mai 1747. Il est connu par un ouvrage intitulé : *Réflexions philosophiques et politiques sur la tolérance religieuse* (Paris, 1808, 1 vol. in-8o), ouvrage dans lequel il plaide avec habileté la cause de la tolérance, au point de vue philosophique et au point de vue politique. L'art avec lequel il rapproche d'idées générales des faits curieux et souvent peu connus, rend la

lecture de ce livre très-attachante. Un membre du clergé catholique crut devoir le réfuter dans une brochure intitulée : *Les prétendues lumières du commencement du dix-neuvième siècle ou analyse des réflexions philosophiqnes et politiques sur la tolérance religieuse, par l'auteur du Catholique clairvoyant et du Catéchisme sur le célibat ecclésiastique.* On doit encore à J. Pons une *Notice biographique sur Paul Rabaut*, et une *Notice nécrologique sur Rabaut-Dupuis*, dont il était le beau-frère.

La plus grande partie de sa vie se passa dans l'intimité des Rabaut et surtout de Rabaut-Saint-Etienne, qu'il accompagna à Paris et dont il faillit partager la triste fin. Il ne fut sauvé que par le 9 thermidor. Successivement juge de paix et directeur de la poste à Nimes, J. Pons mourut dans cette ville, le 15 janvier 1816.

SIMON-LOUIS-PIERRE MARQUIS DE CUBIÈRES.

Le marquis de Cubières, frère aîné du poète de ce nom dont nous avons déjà parlé, naquit à Roquemaure le 12 octobre 1747. A seize ans, il fut admis dans les pages de la petite écurie ; il en sortit à vingt-deux, et, bientôt après, il fut pourvu de la charge d'écuyer-cavalcadour du roi,

avec le grade de capitaine dans le régiment dauphin-cavalerie. Maître de ses loisirs, il s'appliqua à perfectionner ses études littéraires, et en même temps il travailla à acquérir des connaissances dans la physique, la chimie et l'histoire naturelle. Il fit des progrès assez rapides et assez marqués dans ces sciences, pour mériter l'estime des savants, et entr'autres de Buffon, qui lui prédit qu'il se ferait un nom comme naturaliste. Comme distraction à ces études sérieuses, il cultivait parfois la poésie. « Je vois, lui écrivait Voltaire, le 5 octobre 1777, que vous avez ressaisi votre droit d'aînesse et que vous faites d'aussi jolis vers que M. votre frère le chevalier (1). »

Appelé en Italie par son oncle, le cardinal de Bernis, le marquis de Cubières fit servir ce voyage à son instruction. A Rome, il fréquenta les antiquaires et les naturalistes; à Florence, il se lia avec Fontana; à Naples, il étudia le Vésuve, dans le cratère duquel il descendit. Quelque temps après, il fit un voyage en Angleterre, où le prince de Galles lui facilita les moyens de voir avec fruit les diverses manufactures et d'en

(1) *Œuvres de Voltair.*, t. LXIX, p. 429.

étudier les procédés. Les jardins des environs de Londres attirèrent surtout son attention ; il les examina avec intérêt et il recueillit un grand nombre de matériaux dont il fit usage plus tard dans un ouvrage qu'il composa sur ce sujet, mais qu'il n'a pas publié (1). Il visita aussi avec la plus vive satisfaction les riches pépinières des environs de cette capitale, et il rapporta d'Angleterre quelques espèces rares encore en France et qu'il propagea assez rapidement. L'horticulture faisait ses délices ; il cultivait lui-même à Versailles une magnifique collection de plantes. Au reste, tout ce qui intéressait le progrès des sciences excitait ses sympathies. Il possédait une collection minéralogique remarquable par le nombre et la beauté des échantillons, ainsi qu'un cabinet de physique et un laboratoire de chimie où il répétait les expériences les plus curieuses de la science de son temps. Quand la découverte des aérostats vint éveiller la curiosité publique, il fit lui-même une ascension dans un ballon, et il se livra à des recherches nombreuses, mais vaines, pour trouver quelque moyen de diriger la navigation aérienne qui préoccupa beaucoup

(1) Cet ouvrage avait obtenu l'approbation de l'Académie des sciences.

les esprits, pendant quelques années, à la fin du siècle dernier.

Le marquis de Cubières était honoré de la confiance de Louis XVI, à la personne duquel sa charge l'attachait et qui l'avait choisi pour distribuer ses aumônes secrètes. De son côté, il était tout dévoué à ce malheureux roi, dont il partagea la mauvaise fortune. Le 17 juillet 1789, en l'accompagnant à Paris, il eut, sur le quai de La Ferraille, son chapeau percé par une des balles lancées de l'autre côté de la Seine. Ne songeant qu'au danger que courait le roi, il revint au galop se placer devant la portière, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il parvint à ramener le cortége jusqu'à Sèvres, où des gardes-du-corps l'attendaient. Le même jour, il sauva la vie à un postillon qui, pour avoir voulu faire prendre à la voiture du roi le chemin de St-Cloud, avait été jeté à bas de son cheval par une foule furieuse et était déjà entraîné vers la rivière, où on allait le précipiter. Cubières parvint à faire entendre à cette masse égarée que ce n'était qu'une méprise et qu'elle serait punie. Le 5 octobre suivant, lorsque le peuple de Paris se porta sur Versailles, il montra autant de zèle que de sang-froid ; sa

vie fut plusieurs fois menacée. Après le 10 août 1792, il sollicita vainement la permission de partager la captivité du roi. Il fut lui-même, quelques mois après, enfermé, comme suspect, dans la maison des Recollets, à Versailles. Pendant sa longue détention, il conserva assez de calme et de tranquillité d'esprit pour consoler ses compagnons d'infortune. Il ne sortit de prison que pour tomber dans une grave maladie, suite inévitable de toutes les agitations intérieures qu'il venait d'éprouver. Ses amis parvinrent cependant à le faire entrer dans la commission des Arts. Il fut un des commissaires envoyés à Rome pour veiller sur le transport des tableaux et des statues que la France devait au succès de ses armes. A son retour, il fut nommé conservateur des statues du jardin de Versailles.

La révolution avait enlevé à Cubières la plus grande partie de sa fortune; mais il eut le bonheur de conserver sa pépinière, et ce qui n'avait été d'abord qu'un objet d'études et d'amusement lui fut alors d'une grande ressource. Il fit le commerce des arbres d'agrément et en même temps il publia, sur les arbres qu'il avait contribué à naturaliser en France, les écrits suivants : *Histoire du Tulipier* (Paris,

1800, in-8°); *Mémoire sur le Genevrier rouge de Virginie* (1805, in-8°); *sur l'Erable à feuilles de frêne* (1805, in-8°); *sur le Micocoulier* (1808, in-8°); *sur le Cyprès de la Louisiane* (1809, in-8°); *sur le Magnolier articulé* (1810, in-8°). La publication de ces différents ouvrages avait été précédée par celle de son *Histoire abrégée des coquillages de mer, de leurs mœurs et de leurs amours* (Versailles, l'an VIII-1800, in-4° de 202 pages et 21 planches). « Mon but, en composant cet ouvrage, dit le marquis de Cubières, a été d'écrire pour les femmes ; c'est donc à vous, sexe aimable, que je l'adresse et que je le dédie. » En outre des écrits dont nous venons de donner les titres, on doit encore à leur auteur plusieurs autres mémoires sur des sujets divers, mais se rapportant, cependant pour la plupart, à l'histoire naturelle.

A la Restauration, le marquis de Cubières fut rétabli dans ses anciennes fonctions. Il ne profita de l'accès que sa position lui donnait auprès du roi que pour lui recommander les nouveaux établissements scientifiques et les hommes capables de les faire prospérer. Il mourut le 10 août 1821, d'une attaque d'apoplexie foudroyante, en se rendant au collége Bourbon,

où il allait s'informer des progrès de son petit-fils. Ajoutons ici que le général Cubières, connu par l'occupation d'Ancône, est le fils du savant horticulteur dont nous venons de retracer la vie et les travaux.

JOSEPH ROUSTAN.

Joseph Roustan, fils d'un chirurgien de Nimes, naquit dans cette ville en 1756. Il remplit, pendant la plus grande partie de sa vie, les fonctions de magistrat, et il consacra ses loisirs à la composition de joyeuses poésies en patois languedocien. Le premier recueil qu'il a publié est intitulé : *Lis Passo-Temps de mesté Martin, counténen leis quatré saizouns, etc.* (Nimes, 1822, in-12 de 24 pages). Son ouvrage le plus estimé est celui qui a pour titre : *Boufounados en vers patois, ounté i a dé qué riré et dé qué ploura* (Nimes, in-12). Publiées pour la première fois en 1824, ces poésies eurent une quatrième édition en 1832. On lui doit encore : *Lou troubadour languédocien* (Nimes, 1832, in-8°).

ADRIEN SOULIER.

Adrien Soulier, né à Milhaud le 2 octobre 1756, fut successivement pasteur aux Vans, à

Saint-Jean-de-Maruéjols et à Uzès. En 1792, il se réfugia en Suisse, et, après le 9 thermidor, il se fixa à Paris. Il se livra d'abord au commerce ; il l'abandonna bientôt pour se mettre tout entier au service des églises protestantes. Dans ce but, il s'associa, en 1809, avec les pasteurs de Paris pour établir un bureau de correspondance qui, à l'imitation de l'ancienne agence de Court de Gebelin, recevait communication des demandes des protestants et en poursuivait la satisfaction auprès du ministère. En 1818, il fonda avec M. le pasteur Juillerat les *Archives du Christianisme*, journal religieux qui paraît encore. En 1830, il se retira dans le lieu de sa naissance ; c'est là qu'il est mort le 21 janvier 1843.

On lui doit une *Statistique des églises réformées de France, contenant les lois, arrêtés, ordonnances, circulaires et instructions qui les concernent* (Paris, 1818, un vol. in-8°).

ALEXANDRE DELON.

Alexandre Delon, conseiller au présidial de Nimes, né à Domazan, le 3 mai 1753, et mort à Sernhac, en août 1802, a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont

consacrés à exposer le projet qu'il avait conçu pour amener des eaux à Nimes. Ce projet, dont M. Jules Teissier donne une analyse (1), consistait à conduire dans cette ville les eaux de la fontaine d'Eure par l'aqueduc romain restauré. Delon ajoutait que, si les ressources du pays ne permettaient pas de réparer la partie de cet aqueduc, qui s'étend de Sernhac à Uzès, il serait facile d'amener à Nimes, par la partie qui va de cette ville à Sernhac, non-seulement les eaux du Gardon, mais encore les sources abondantes qui étaient jadis recueillies depuis Sernhac jusqu'à Lognac. Au reste, la dépense ne l'effrayait pas; car il avait trouvé, à ce qu'il croyait, un moyen de faire exécuter tous les travaux nécessaires, sans qu'il en coûtât un seul sou à la République. Il prétendait que tous les frais seraient couverts par la différence entre la valeur, alors presque nulle, des assignats et leur valeur nominale que le succès de ces travaux leur rendrait. Ses projets ne se bornaient pas à faire arriver à Nimes les eaux nécessaires à l'industrie de cette ville. « Mon dessein, dit-il, est de rendre Nimes une ville maritime, par la

(1) *Des divers moyens d'amener des Eaux à Nimes*, t. I, p. 67–90 et 496–508.

construction d'un vaste canal de navigation, afin que cette ville réunisse les avantages des ports de mer à la sûreté des places qui sont situées dans l'intérieur des terres. » Ce n'est pas tout encore. « J'établirai, ajoute-t-il, des moulins à blé, des moulins à huile, des foulons, en un mot, tout ce que l'art ingénieux des Hollandais a pu inventer pour multiplier les forces. Qui pourrait calculer les produits immenses de cette seconde branche des produits de mon projet? Je ferai la fortune de plus de douze cents familles, seulement dans la ville de Nimes. » Au milieu de toutes ces chimères, il paraît qu'il y a quelques idées qui, au jugement de M. Jules Teissier, peuvent avoir leur utilité pratique. Mais les exagérations au milieu desquelles elles sont noyées donnèrent à ce projet une teinte de ridicule; on ne le jugea pas digne d'un examen sérieux.

Delon fit connaître l'ensemble de son système dans un écrit intitulé : *Considérations sur les moyens de procurer à la ville de Nimes une quantité d'eau nécessaire pour ses fabriques, etc.* (1787, in-8°), et ensuite il le défendit et chercha à en montrer les avantages dans les brochures suivantes : *De l'usage qu'on peut faire*

de l'aqueduc romain (1787, in-8°); — *sur le projet d'un canal de dérivation et d'arrosage* (1788, in-8°); — *de l'excellence du canal d'arrosement et de dérivation* (1788, in-8°); — *Mémoire présenté au Maire et aux Consuls* (1788, in-8°).

La poésie, qu'il cultiva avec une rare persévérance, ne lui réussit pas mieux que ses plans gigantesques sur les eaux de Nimes. Une traduction en vers du premier chant de l'*Art d'aimer*, d'Ovide ; un volume de *Poésies diverses* (Paris, 1778) ; *Les noces de Diane et de Némos*, poème (Genève, 1778), et un autre poème imité de l'anglais, de Jerningham, et intitulé : *Les funérailles d'Arabert, religieux de la Trappe* (Londres, 1775), donnèrent une mince idée de ses talents poétiques, et plusieurs pièces de théâtre qu'il fit représenter dans quelques villes de province tombèrent au milieu d'un rire fou des spectateurs. On cite entr'autres une comédie en cinq actes et en vers qu'il fit jouer à Riom et qui commence par cette peu spirituelle et peu galante boutade :

« La femme, à mon avis, est un sot animal. »

Les sifflets du parterre en firent justice avant la fin du premier acte.

Voici le titre de ses pièces de théâtre : *Angélique*, comédie féérie en trois actes et en vers libres (Genève, 1778) ; — l'*Heureuse soubrette*, comédie en trois actes et en vers libres (Genève, 1778) ; — l'*Isle frivole*, comédie en un acte et en vers libres (Genève, 1778) ; — *Crispin amoureux*, comédie en un acte et en vers (Paris, 1780) ; — *Le financier*, comédie en quatre actes et en vers (Paris, 1785) ; — *Le mariage de Chérubin*, comédie en trois actes et en prose (Paris, 1785) ; — *Le mariage de Fanchette*, comédie en trois actes et en prose (Paris, 1785).

Ce qu'on aurait quelque peine à croire, après avoir lu le vers que nous venons de citer, si l'on n'avait sur ce point le témoignage de ses contemporains, c'est que Delon était un adorateur du beau sexe. De son temps, on le plaisantait fort souvent sur ses trois passions malheureuses : pour la littérature, le beau sexe et l'aqueduc romain. Il avait entr'autres, en galant troubadour, pris Mme Bourdic-Viot pour l'objet de ses hommages et de ses chants. On cite le vers suivant d'une épître qu'il avait adressée au cheval de cette dame qui l'avait jetée par terre :

Pégase à cette main est moins rétif que vous.

On lui doit quelques écrits plus sérieux, tels

qu'un *Discours sur les Confessions de Jean-Jacques Rousseau* (1784), un *Discours sur l'influence de Boileau sur la littérature française* (Nimes, 1784, in-8°), influence qu'il réduit à zéro, ce sont ses propres expressions ; une *Histoire des révolutions de l'empire romain, depuis Maxime jusqu'à Constantin, pour faire suite à l'histoire des révolutions de Linguet* (1784, in-8°). Enfin, il s'occupa dans sa vieillesse d'économie politique et il publia sur ce sujet les trois brochures suivantes : *Question sur la consolidation de l'arriéré* (1816, 4 pages) ; — *Système de Pitt* (1818, 20 pages) ; — *Moyens d'exécution applicables au système du crédit public de la France* (1825, 8 pages).

LE VICOMTE J.-J. D'ALBÉNAS.

Le vicomte d'Albénas, né à Sommières en 1760, fit partie, en qualité d'officier au régiment de Tourraine, de l'expédition envoyée sous les ordres de Rochambeau et de Lafayette, au secours de l'Amérique du Nord, dont le gouvernement français venait de reconnaître l'indépendance. Quelque temps après son retour en France, il se retira du service militaire. A la réorganisa-

tion des administrations départementales, en 1800, il fut nommé conseiller de préfecture à Nimes. Il mourut à Paris, le 22 septembre 1824.

Parmi les divers opuscules qu'on lui doit, nous citerons les suivants : *Dénonciation formelle, spéciale, relative aux maisons de jeu* (Paris, 1814, in-8o de 16 pages) ; *Dissertation sur les indemnités ou restitutions à faire aux émigrés, sans porter atteinte à la Charte et sans aggraver le poids de la dette publique* (Paris, 1818, in-8o) ; *Essai historique et poétique de la gloire et des travaux de Napoléon Ier, depuis le* 18 *brumaire an VIII jusqu'à la paix de Tillsitt* (Paris, 1808, in-•) ; *Fragments poétiques sur la révolution française, dédiés au roi* (Paris, 1815, in-4o de 4 pages). Le vicomte d'Albénas donna plus tard une seconde édition de cette pièce sous ce titre : *Epître à la chambre des députés, contenant un précis épisodique de la révolution française jusqu'aux Cent-Jours* (Paris, 1822, in-8o de 8 pages).

Le fils aîné du vicomte d'Albénas, M. Louis-Eugène d'Albénas, né à Sommières en 1787, a publié les *Ephémérides militaires ou anniversaires de la valeur française, depuis* 1792 *jus-*

qu'en 1815 (Paris, 1818-20, 12 vol. in-8°). Quoique cet ouvrage soit annoncé comme l'œuvre collective d'une société de gens de lettres et de militaires, il appartient tout entier à M. Louis-Eugène d'Albénas. Nous devons ajouter que l'auteur des *Ephémérides* a pris part aux glorieuses campagnes du Consulat et de l'Empire. Chef d'escadron à 25 ans, il était lieutenant-colonel et officier de la Légion-d'Honneur en 1815. Il fut à cette époque mis en non-activité.

DANIEL ENCONTRE.

Savant mathématicien, littérateur plein d'esprit et de goût, théologien habile, D. Encontre a été un de ces hommes rares qui réunissent des facultés regardées d'ordinaire comme inconciliables et qui sont capables de briller dans toutes les parties de la culture humaine. « J'ai vu en France, dit en parlant de lui le célèbre Fourcroy, deux ou trois têtes comparables à la sienne ; je n'y en ai trouvé aucune qui lui soit supérieure. »

Cet homme distingué naquit à Nimes en 1762. Son père était ministre du St-Evangile. Après avoir fait lui-même des études de théologie à Lausanne et à Genève, il fut pendant quelque

temps pasteur à Cournonterral et à Pignan. Une extinction de voix, qui le priva pendant cinq ans de l'usage de la parole et dont il fut affecté dans la suite à diverses reprises, ne lui permettant plus de prêcher aux assemblées du désert, il se tourna vers la carrière de l'enseignement. Pendant la Terreur, il se vit réduit à donner à Montpellier, où il s'était retiré, des leçons sur la coupe des pierres aux ouvriers et aux maîtres maçons. A la création des écoles centrales, il obtint au concours la chaire de belles-lettres, qu'il remplit avec distinction. Quand les écoles centrales furent remplacées par les lycées, il se proposait de disputer la chaire de littérature dans le lycée de Montpellier; mais pour rendre service à un homme de mérite, père de famille, qui avait l'espoir d'être nommé à cette chaire, si Daniel Encontre renonçait à la disputer, il se fit inscrire au nombre des concurrents pour la chaire de mathématiques transcendentales, et il l'emporta sur ses compétiteurs, qui étaient cependant d'habiles mathématiciens. Ce succès n'avait rien d'étonnant. Déjà, dans son enfance, il avait été porté à l'étude des sciences mathématiques; il est vrai que, comme son père faisait peu de cas de ces études et leur préférait les travaux

littéraires, il avait été privé de guide et de secours. Cependant, avant l'âge de dix-neuf ans, sans livres, travaillant seul, à la dérobée, il était parvenu à pénétrer jusqu'au calcul infinitésimal. A la fondation des facultés de sciences, il fut nommé professeur de mathématiques transcendentales et doyen de celle de Montpellier. Tous ceux qui ont été ses disciples s'accordent à reconnaître qu'il avait un talent particulier pour en aplanir les difficultés et pour communiquer ces connaissances élevées d'une manière sûre et rapide, au moyen de méthodes simples, claires et rigoureuses, que savait créer son facile génie. On retrouve ces qualités dans les ouvrages de mathématiques qu'il a livrés à la publicité et dont voici le catalogue : *Mémoire sur la théorie des probabilités ; — Mémoire sur un cas particulier de l'intégration des quantités angulaires ; — Lettre à un professeur de mathématiques sur différents problèmes relatifs à la théorie des combinaisons ; — Mémoire sur le théorème fondamental du calcul des sciences ; — Nouvelles recherches sur la composition des forces* (1) ; — *Théorie de l'intérêt composé et*

(1) Ces mémoires se trouvent dans les *Bulletins de la Société des sciences, belles-lettres et arts, de Montpellier.*

application de cette théorie au calcul de la différence des niveaux d'après les observations du baromètre (Montpellier, in-8° de 39 pages); — *Examen de la nouvelle théorie du mouvement de la terre, proposée par le docteur Wood* (dans les *Annales de mathématiques*); — *Mémoire sur les principes fondamentaux de la théorie générale des équations* (Montpellier, in-8° de 36 pages); — *De l'inscription de l'ennéagone et de la division complète du cercle* (Montpellier, 1801, in-8°); — *Eléments de géométrie plane* (seconde édition, Montauban, 1820, in-8° de 70 pages).

Tels sont, avec un grand nombre d'autres mémoires restés inédits, les travaux de ce savant dans les sciences mathématiques que, dans son excessive modestie, il prétendait avoir moins cultivées que saluées en passant. Les autres sciences lui étaient également familières. On le voit habile botaniste dans l'*Addition à la flore biblique de Sprengel*, travail dans lequel il ajouta quinze articles aux soixante-quinze recueillis par le savant allemand, et dans les *Recherches sur la botanique des anciens*, ouvrage qu'il devait publier de concert avec de Candolle et dont le premier cahier seul a paru. On a une

preuve de ses connaissances dans la physique du globe, dans son *Mémoire sur l'île de Blascou*, mémoire dans lequel, en rapprochant et discutant les textes de Strabon, de Pline et de Ptolémée, il établit que le rocher de Brescou est le reste d'une île qui, aujourd'hui submergée, mais formant des bas fonds à droite et à gauche du cap de Cette, ferme tout passage aux sables du Rhône, ce qui menace le port de cette ville d'un ensablement successif.

Daniel Encontre ne mérite pas moins d'être connu comme philologue et comme littérateur. On lui doit un *Essai de critique sur un passage de Platon, traduit par La Harpe*, petit écrit qui contient des observations intéressantes sur la conclusion du Gorgias du philosophe grec, et qui indique un helléniste habile et un critique judicieux. On assure qu'il aurait pu prétendre aux succès les plus éclatants dans la poésie dramatique. On loue plusieurs pièces de théâtre qu'il avait composées à l'époque où il était professeur de belles-lettres ; une entr'autres : *La mère généreuse*, qu'on donne pour une comédie de caractère fort remarquable. Ses scrupules religieux le détournèrent de la carrière dramatique et l'empêchèrent même de publier les

quelques pièces qu'il avait écrites. Il en est une cependant qui a reçu la double publicité de la représentation et de l'impression, mais sans son aveu et sous le voile de l'anonyme. Elle est intitulée : *M. Boucacous ou l'S et le T* (Montpellier, in-8°). Cette pièce dut son origine à une discussion grammaticale qui dégénéra en une ridicule dispute et qui divisa la petite littérature de l'Hérault, sur la manière dont il fallait écrire *tenais* dans ce vers de la troisième scène de deuxième acte de *Mithridate*, de Racine:

Tenais entre elle et moi l'univers incertain.

Daniel Encontre, sortant d'un salon où l'on avait gravement et vivement discuté la question de savoir s'il fallait *tenais* ou *tenait*, ne put s'empêcher, tout en se promenant, d'exprimer en vers les idées plaisantes que cette querelle avait fait naître dans son esprit. Cette bluette, composée tout d'une haleine pendant sa promenade, fut trouvée si comique, qu'on en fit bientôt un grand nombre de copies ; elle est, en effet, animée d'une franche gaîté et assaisonnée du sel d'une bonne et fine plaisanterie, et la versification en est naturelle, vive et élégante.

Cet homme estimable n'avait jamais abandonné les études de sa jeunesse ; il possédait des

connaissances théologiques étendues et il se souvint toujours qu'il avait été pasteur. Pendant la révolution, tout en donnant, pour pourvoir à son existence, des leçons de mathématiques appliquées aux arts, il avait exercé son ministère auprès des familles protestantes de Montpellier, et, quand les cultes furent rétablis, il fut membre du consistoire de cette ville. Deux écrits de peu d'étendue, mais substantiels, publiés pendant qu'il était professeur de mathématiques, prouvent qu'il donnait à la théologie une grande partie de son temps. L'un est une *Dissertation sur le vrai système du monde comparé avec le récit que Moïse fait de la création* (dans les *Mémoires de la Société des sciences et belles-lettres de Montpellier*, tome III (1); et l'autre une *Lettre à M. Combes-Daunous*, auteur de l'*Essai historique sur Platon* (Montpellier, 1811, in-8° de 90 pages), lettre qui avait pour but de prouver l'origine surnaturelle du christianisme que Combe-Daunous regardait comme une simple extension du platonisme. Ces deux écrits donnèrent à leur auteur une grande réputation dans les églises protestantes; et la chaire

(1) Cette dissertation a été réimprimée ensuite à Avignon.

de dogmatique étant devenue vacante en 1814 dans la faculté de théologie de Montauban, il y fut appelé. Il l'accepta, quoique ses intérêts de fortune et ses affections lui rendissent cher le séjour de Montpellier. Après les Cent-Jours, M. Frossard ayant été privé du décanat, par suite de circonstances politiques, Daniel Encontre fut chargé de ces fonctions, non toutefois sans qu'il eût fait tous ses efforts pour les faire maintenir entre les mains de son prédécesseur. Ses leçons, empreintes d'un profond sentiment de piété et conçues à un point de vue élevé, répondirent aux espérances que l'on avait mises en son enseignement; et cependant, atteint d'une affection à laquelle il finit par succomber et qui s'était déclarée peu de temps avant son arrivée à Montauban, il ne put leur donner cette perfection qu'elles auraient acquise s'il avait joui d'une bonne santé. Un fragment étendu de ses cours a été publié dans les *Mélanges de religion*, de Samuel Vincent (t. v, p. 3 et 17) et tiré séparément sous forme de brochure (Nîmes, 1822, in-8o de 36 pages). On lui doit encore un *Discours prononcé à l'ouverture des cours de la faculté de théologie de Montauban* (Montauban, 1816, in-8o).

Daniel Encontre mourut le 16 septembre 1818, à Montpellier, où il avait été chercher quelque soulagement à ses maux. Il laissa de nombreux manuscrits, parmi lesquels se trouvent un commentaire, presque complet, sur la mécanique céleste de Laplace, et quelques autres écrits prêts à être publiés; tels sont un *Traité des sections coniques* et un *Traité de calcul différentiel.*

PIERRE-ANTOINE ENCONTRE.

Pierre-Antoine Encontre, fils du savant dont nous venons de rappeler les travaux, naquit à Anduze le 10 juin 1798. Après avoir été reçu docteur en médecine, il fut nommé, jeune encore, professeur de grec et de haute latinité à la faculté de théologie de Montauban. Cet homme de bien, dont la mémoire est chère à ses nombreux disciples et à tous ceux qui ont pu apprécier la bonté de son cœur et l'étendue de ses connaissances, est mort le 9 février 1847. On lui doit quelques opuscules, parmi lesquels nous citerons, entr'autres, un *Discours sur l'étude des pères de l'Eglise* (Montauban, 1839, in-8°).

M.-J. COULOUGNAC.

M.-J. Coulougnac, de Nimes, ouvrier relieur, entraîné par une certaine facilité pour la poésie, a composé quelques pièces de théâtre dont aucune ne s'élève au-dessus de la médiocrité. La plus connue est intitulée : *Les voyageurs en retard*, comédie en un acte et en vers (Paris, Metayer, 1804, in-8°). Parmi ses autres écrits, on cite un *Poème sur la foire de Beaucaire* ; — *Les campagnes de Bonaparte en Egypte, mises en vers* ; — *Tolentino ou le triomphe de la République française*. Ces différents poèmes ont été publiés de 1803 à 1804. Il paraît qu'il a laissé un assez grand nombre de pièces diverses inédites ; le manuscrit en est déposé, à ce qu'assure M. Quérard, à la bibliothèque impériale et porte pour titre : *Œuvres diverses de Coulougnac* (1).

GAILLARD-NOVIS.

Gaillard-Novis, de Nimes, est connu par deux pièces : *Trois contre un ou la visite de Racan*, comédie en un acte et en vers, repré-

(1) Quérard, la *France littéraire*, t. II, p. 310.

sentée à Nimes le 26 thermidor an XI (14 août 1803), et *Les deux Paravents*, opéra comique en un acte. Il est aussi l'auteur du prologue en un acte et en vers, par lequel on fit à Nimes l'ouverture de la salle de théâtre actuelle, le 3 février 1800. Il a laissé plusieurs autres pièces de théâtre inédites.

J.-T. BRUGUIÈRE.

J.-T. Bruguière, né à Sommières en 1765, était desservant à Saint-Julien-du-Saut, près de Sens, quand Loménie, nommé archevêque de ce diocèse (1792), le choisit pour un de ses vicaires. Depuis ce moment, il ne quitta plus ce prélat et il était auprès de lui au moment de son arrestation (9 novembre 1793). On a prétendu qu'il avait eu le triste privilége de procurer au malheureux Loménie l'opium qu'il prit pour se soustraire à l'échafaud; mais cet empoisonnement est un fait contesté.

Après la mort de son protecteur, Bruguière se rendit à Paris. C'était le moment le plus violent de la Terreur; il ne trouva pas d'autre moyen d'échapper aux poursuites dirigées contre les

prêtres, que de se marier. Quelques productions littéraires l'avaient déjà fait connaître ; il chercha des ressources dans ses talents. Pendant plusieurs années, il rédigea, avec Lavallée, le *Journal des arts*, *des sciences et de la littérature* (Paris, 1800). Un établissement qui, après le retour du calme et avant la réorganisation des études, avait été fondé à Paris, sous le nom d'*Académie de législation*, pour suppléer à l'absence des écoles de droit, avait peine à se soutenir, quand Bruguière fut chargé de sa direction et réussit à le porter à un degré de prospérité qui dépassa toutes les espérances.

Des ouvrages assez nombreux sont dus à sa plume ; ce ne sont en général que des écrits de circonstance, sans aucune valeur littéraire. Les deux seuls qui méritent une mention spéciale sont un roman pastoral : *Martial* (Paris, 1790, 3 vol. in-12) ; et *Napoléon en Prusse*, poème épique en douze chants (Paris, 1809, grand in-8°).

« Plus d'un héros, dit Alexandre Vincens, en rendant compte de ce dernier ouvrage à l'Académie du Gard, a dû sa renommée à son poète ; M. Bruguière jouira de l'inestimable avantage de voir rejaillir sur lui une partie de la gloire de

son héros (1). » L'éloge n'est pas des plus flatteurs, et encore l'espérance qu'il renferme ne s'est pas réalisée : Napoléon n'a pas mieux entraîné avec lui l'auteur de ce poème à la gloire et à l'immortalité, que la foule épaisse des autres poètes qui le célébrèrent pendant sa prospérité. Bruguière eut du moins le mérite de lui rester attaché dans ses revers. Pendant les Cent-Jours, il fit imprimer la *Déclaration de l'empereur de Russie aux souverains réunis au congrès de Vienne, avec des notes critiques et politiques* (Paris, 1815, in-8o), notes en général peu mesurées sur ce prince. Aussi, au second retour de Louis XVIII, cette brochure fut saisie par la police; son auteur ne fut cependant point inquiété personnellement. Depuis cette époque, soit pour des raisons politiques, soit pour toute autre cause que nous ignorons, il se condamna au silence, et il est mort à Paris, entièrement oublié, en 1834.

JEAN-FRANÇOIS-THOMAS GOULARD.

Né à Nimes vers 1765, Jean-François-Thomas Goulard fut administrateur des domaines de la

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard.*

couronne sous l'Empire et sous la Restauration. Le département de Seine-et-Oise le nomma, en 1810, membre du Corps législatif. En 1814, il adhéra à la déchéance de Napoléon. Il mourut en 1830. On lui doit des poésies fugitives et des chansons qui ont été insérées dans divers recueils, entre autres dans celui de la société des *Dîners du vaudeville*, société à laquelle il appartenait. On a encore de ce poète une parodie d'Agis (Paris, 1782); — *Cassandre mécanicien ou le Bateau volant*, comédie-parade en un acte, en prose et en vaudeville (Paris, 1783, in-8o); — et *Florestan*, comédie vaudeville en deux actes (Paris, 1799, in-8o).

TRIQUET.

Triquet, né en 1766 à Nimes et mort dans cette ville le 7 mai 1847, est auteur de quelques pièces dramatiques qui ne sont pas sans mérite et dont quelques-unes ont eu du succès sur la scène. La plus remarquable est une comédie en cinq actes et en vers, intitulée : *La vieille fille*. C'était une heureuse idée que de mettre en scène les bizarres caprices de la vieille fille; malheureusement pour Triquet, une pièce sur le même

sujet, qu'Alexandre Duval fit jouer à peu près à la même époque, enleva à la sienne le mérite de la nouveauté.

RICARD SAINT-HILAIRE.

Ricard Saint-Hilaire, né à St-Hippolyte en 1779 et mort le 21 septembre 1849, à son domaine du Cros, a laissé les ouvrages suivants : *Juliette et Dalmor ou les amants des Cevennes* (Paris, 1795, in-12); — *Le héros*, ode (Paris, 1806, in-8° de 16 pages); — *Le moine et le philosophe ou la Croisade et le bon vieux temps, ouvrage critique et philosophique* (Paris, 1820, 4 vol. in-12); — et un poème intitulé : *La Mélancolie.*

LE VICOMTE MAURICE DE ROCHEMORE-D'AIGREMONT.

Le vicomte Maurice de Rochemore-d'Aigremont, né à Nimes en 1789, d'une ancienne famille de cette ville, débuta dans la carrière militaire, sous l'Empire, comme sous-lieutenant du 13e cuirassiers. Ses parents, qui étaient attachés à la cause des Bourbons, ne le virent accepter cet emploi qu'avec une peine extrême. Pendant la campagne d'Espagne, à laquelle il

prit part, il fut nommé adjudant-major. En 1814, il combattit encore à Lyon pour la défense de l'Empire. Quand l'Empereur revint de l'île d'Elbe, de Rochemore était en garnison à Colmar. Il déposa son épée, revint dans le midi de la France et rejoignit le duc d'Angoulême. A la seconde Restauration, il fut nommé chef-d'escadron aux chasseurs du Gard, et il fut assez heureux à cette époque pour arrêter les scènes sanglantes qui désolaient sa ville natale. De Rochemore, par ses opinions, par celles de sa famille, avait, ce semble, des droits à l'avancement; il resta cependant chef-d'escadron; mais l'oubli dans lequel on le laissa n'altéra en rien son attachement à la cause des Bourbons. En 1830, il refusa de prêter serment à Louis-Philippe et il se retira à Nimes. Bientôt après, il crut que son zèle pour la légitimité et pour la famille des Bourbons lui faisait un devoir de tirer l'épée pour Don Carlos et il se rendit en Espagne, où il servit, à ses frais, dans l'armée royale et où il parvint au grade de brigadier. La maladie de son fils, qu'il eut la douleur de perdre peu de temps après, le rappela en France presqu'au moment où finit la guerre civile d'Espagne. Rentré à Nimes, il fut le protecteur

constant des Espagnols émigrés et il contribua de sa bourse et de son influence à leur rendre supportable la vie sur la terre étrangère.

A la formation de la garde nationale, en 1848, il fut nommé chef de bataillon et ensuite colonel de la légion de Nimes. La nomination à ce dernier poste d'un homme dont les opinions politiques étaient si prononcées, effraya d'abord tous ceux qui ne les partageaient pas ; mais ils virent bientôt avec satisfaction que leur colonel était un modèle de droiture et de probité ; qu'il était plein du désir de faire régner le bon ordre et la paix publique et qu'il était plus capable de les maintenir que tout autre chef dont la voix aurait pu être méconnue. Peut-être est-ce à lui que la ville de Nimes doit d'avoir traversé sans troubles graves les dernières années qui viennent de s'écouler. Cet homme honorable est mort subitement le 2 mars 1853, à l'âge de 64 ans.

Le vicomte de Rochemore a cultivé la poésie avec succès. On en a la preuve dans deux écrits qu'il a publiés, le premier sous ce titre : *Nelzir et Marie ou le château d'Olité*, *nouvelle espagnole du treizième siècle*, *suivie d'épîtres et de contes en vers* (Lyon, 1830, 1 vol. in-8o), et le second sous celui-ci : *Le Pèlerinage* et l'*Anniver-*

saire, élégies (Nimes, in-8° de 16 pages (1). On lui doit aussi les brochures politiques suivantes : *Au président du conseil des ministres* (Paris, 1831, in-8° de 4 pages) ; — *De l'état militaire ou coup-d'œil comparatif sur les Annuaires militaires, de* 1830, 1831 *et* 1832 (Nimes, 1832, in-8° de 48 pages) ; — *Un mot à MM. les ministres sur le Moniteur du* 26 *février* (Nimes, 1833, in-8° de 16 pages (2).

EUGÈNE LABAUME.

Eugène Labaume, né au Pont-St-Esprit, en 1783, entra dans l'arme du génie et fut envoyé en Italie, où une lettre de recommandation pour Eugène Beauharnais lui valut la protection de ce prince. Il fut attaché à son service personnel, après avoir obtenu le brevet de sous-lieutenant ingénieur-géographe. Chargé d'abord de lever les plans de la maison de plaisance de Mouza et de ses environs, ensuite de mesurer

(1) Le *Pèlerinage* avait paru d'abord dans les *Mélanges occitaniques*, et l'*Anniversaire* dans la *Gazette du Midi*, mais avec de nombreuses incorrections.

(2) Il s'agit dans cette brochure de la déclaration de Mme la duchesse de Berry, contenue dans ce numéro du *Moniteur*.

les lagunes de Venise, et plus tard de tracer une carte du cours de la Brenta dans le Frioul, il consacra les loisirs que lui laissaient ses travaux à l'étude de l'histoire du pays qu'il parcourait dans son service, et il publia quelque temps après une *Histoire abrégée de la République de Venise* (Paris, 1811, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage, reçu d'abord avec de grands éloges, a depuis été jugé avec plus de sévérité. On lui a reproché entr'autres de n'être qu'une compilation de quelques écrits italiens peu dignes de confiance. Cette publication eut, du moins, cet avantage pour son auteur de lui assurer encore mieux la bienveillance du prince Eugène, auquel il le dédia.

Après la campagne de 1812, à laquelle il prit part en qualité d'officier d'ordonnance du prince Eugène, Labaume conçut le dessein de raconter les événements de ce triste et terrible moment des guerres de l'Empire. Son ouvrage parut au commencement de la première Restauration sous ce titre : *Relations circonstanciées de la campagne de Russie en* 1812 (Paris, 1814, in-8° avec planches). Six éditions en quelques années et une traduction en anglais prouvent suffisamment le succès qu'il obtint. C'était la première

narration un peu détaillée de cette mémorable campagne ; elle avait le mérite d'être écrite par un témoin oculaire, et elle retraçait les scènes de cette imposante lutte dans un style qui n'est dépourvu ni d'élégance, ni de chaleur. Il n'est pas étonnant qu'elle fût recherchée avec empressement. On a cependant reproché à son auteur de n'avoir bien saisi que les mouvements du corps d'armée dont il faisait partie et de ne s'être fait une idée ni complète, ni juste de l'ensemble des opérations militaires de cette campagne. On lui a reproché surtout de s'être trop laissé entraîner aux passions du moment et de n'avoir pas été juste envers Napoléon. « Le poids de cette injustice, dit la *Biographie universelle et portative des contemporains*, a précipité son livre dans l'oubli. Il n'est plus lu que par les écrivains qui y cherchent quelques détails curieux à connaître et assez convenablement rapportés par lui. » On peut regarder comme une suite de cet ouvrage son *Histoire de la chute de l'empire de Napoléon* (Paris, 1820, 2 vol. in-8o). Cette histoire, qui est accompagnée de huit plans ou cartes, destinés à faciliter l'intelligence du récit des principales batailles livrées en 1815 et 1816, fait connaître tous les

événements survenus en France depuis la campagne de Russie jusqu'à l'abdication de Napoléon Ier.

Quelque temps auparavant, Eug. Labaume avait publié un écrit intéressant intitulé : *Réflexions sur les inconvénients et les avantages de l'histoire contemporaine* (Paris, 1818, in-8° de 84 pages). Dans cette brochure, il passe en revue les historiens les plus célèbres et il s'attache à faire ressortir les avantages de l'histoire écrite sous les yeux et d'après le témoignage de ceux qui en ont été les acteurs.

Employé pendant plusieurs années à la section historique du dépôt de la guerre, instituée pour recueillir tous les documents relatifs à l'histoire des guerres de la Révolution et de l'Empire, Eugène Labaume eut à sa disposition des sources peu ou point connues, et il les étudia dans l'intention de les mettre à contribution pour un grand ouvrage qu'il préparait, mais qui malheureusement n'a pas été achevé. Cet ouvrage, le plus considérable, comme aussi le plus remarquable de ses travaux, est une *Histoire monarchique et constitutionnelle de la révolution française*, histoire qui devait avoir vingt-un volumes et dont les cinq premiers ont

seuls paru. Le premier est un abrégé de l'histoire de France, composé dans le but de faire connaître « les causes morales et matérielles de la révolution. » Le second contient l'histoire du règne de Louis XVI. Ces deux volumes ont été publiés à Paris, chez Lenormant, 1834, in-8°. Le troisième volume, qui commence l'histoire de l'Assemblée constituante, est de 1835, et le quatrième et le cinquième, qui contiennent l'exposition de la suite et de la fin des travaux de cette Assemblée, ont été publiés en 1839. Pour faire connaître l'esprit dans lequel est écrit cet ouvrage, nous citerons le passage suivant, par lequel l'auteur termine l'histoire de la Constituante.

« C'est une grande erreur de croire et de répéter que l'Assemblée constituante n'a laissé que des ruines ; ses travaux subsistent tout entiers ; non-seulement elle a rendu représentatif le gouvernement absolu de l'ancienne France, mais encore toutes les lois qu'elle a publiées, sauf celles en matière de foi qui n'étaient réellement pas de son ressort, et quelques articles réglementaires dont l'expérience a démontré les défauts ; toutes, dis-je, sont conservées dans nos codes et ont servi de fondement à cette

charte admirable qui procura quinze ans d'honorable repos à la branche aînée des Bourbons. Grâce aux incontestables progrès que le libre exercice de ses droits a fait faire à la nation française, on peut dire que ses mœurs constitutionnelles se sont perfectionnées au point que, pour dernier bienfait, la tolérance religieuse a amené la tolérance politique; et bien qu'au moment où j'écris, la fin de ce grand drame ne soit pas encore arrivée, on peut prédire que, puisque sa sanglante exposition a été le fruit d'un esprit ardent, mais généreux, son dénoûment naturel amènera le triomphe d'un esprit mûri par la sagesse et la raison (1). »

On doit encore à Eugène Labaume un *Manuel de l'officier de l'état-major* (Paris, 1827, in-8°). Ce volume contient des considérations générales sur les connaissances qui constituent un bon officier. L'auteur y applique à nos principaux faits d'armes la théorie des grands mouvements stratégiques, de sorte que le précepte est toujours accompagné et appuyé d'un exemple. Ce manuel se termine par une notice biographique des principaux auteurs militaires et par un cata-

(1) *Histoire monarchique et constitutionnelle de la Révolution française*, t. v, p. 455.

logue raisonné des meilleures cartes géographiques et topographiques.

Un roman, publié avec les initiales de Mme E. L. (Eugène Labaume), née C. L. (Caroline Laplace), sous ce titre : *La famille Ste-Amaranthe ou le règne de la Terreur, nouvelle héroïque* (Paris, 1827, 2 vol. in-12), est en partie l'œuvre d'Eugène Labaume ; toute la partie historique de cet épisode, l'un des plus tragiques de notre révolution, lui appartient. Enfin, cet écrivain qui, en se retirant du service, revint habiter sa ville natale, s'est occupé des moyens d'amener des eaux à Nimes et d'un projet qu'il avait conçu pour conduire à Uzès des eaux jaillissantes (1).

Eugène Labaume est mort le 8 février 1849, dans son domaine de Beauchamp, près du Pont-St-Esprit.

JEAN VIGNE-MALBOIS.

Jean Vigne-Malbois, né à Aiguesmortes le 9 novembre 1784 et mort dans cette ville le 1er février 1840, fut à la fois un homme de bien

(1) *Gazette du Bas-Languedoc*, 1er septembre 1836. — Jules Teissier, *Histoire des Eaux*, t. I, p. 274-282.

et un homme d'intelligence. Maire pendant dix ans de sa ville natale, il n'eut qu'une seule ambition : celle de procurer à son pays toute la prospérité dont il lui semblait susceptible. Des établissements utiles furent créés ou heureusement modifiés sous son habile administration, et c'est à ses démarches pressantes que furent dues les premières améliorations qu'ont reçues, sous le règne de Louis-Philippe, le grau et le port d'Aiguesmortes. Jean Vigne-Malbois consacrait les courts loisirs que lui laissaient les soins de l'administration, à recueillir les divers documents relatifs à l'histoire de sa ville natale, dont il avait formé le dessein d'écrire une statistique étendue. Le temps lui a manqué et il n'a laissé que quelques articles relatifs à son pays, publiés dans les journaux de Nimes, et une brochure intitulée : *Réfutation de l'erreur généralement répandue que la ville d'Aiguesmortes va dégénérant tous les jours* (Nimes, in-8°) (1).

(1) Emm. di Piétro, *Histoire d'Aiguesmortes*, p. 373-378.

MARIE-EMMANUEL-GUILLAUME THÉAULON.

Né à Aiguesmortes, le 13 août 1787, Marie-Emmanuel-Guillaume Théaulon fut entraîné de bonne heure, par une irrésistible vocation, dans la carrière d'auteur dramatique. Enfant, il composa des couplets dont quelques-uns sont encore chantés dans sa ville natale, et des pièces de théâtre qu'il jouait avec ses condisciples dans la maison d'éducation où il avait été placé. A 13 ans, il avait fait une tragédie en cinq actes et en vers. On le destinait cependant à la magistrature; son penchant fut plus fort que le désir de sa famille. Après avoir passé quelques mois en Italie, dans l'administration des vivres, plus occupé de poésie et de théâtre que du soin de s'enrichir, et après avoir lancé dans le public *La bataille d'Iéna* (Montpellier, 1806, in-8°), et le *Temple de l'immortalité* (Montpellier, 1806, in-8°), poèmes dédiés à son parent, le grand chancelier de l'Empire, Cambacérès, il se rendit en 1808 à Paris, où il fit représenter, au commencement de l'année suivante: *Les fiancés ou l'amour et le hasard.* Depuis ce moment

il se livra tout entier à son goût pour le théâtre et, seul ou en société, il composa plus de trois cents pièces de divers genres, dont un grand nombre ont eu un grand succès et parmi lesquelles il faut citer : *Kean*, *M. Jovial*, *Le bénéficiaire*, *Le petit Chaperon rouge*, *Le Centenaire*, etc. Si son huissier chansonnier disait de tout : « J'ai fait une chanson là-dessus », Théaulon pouvait dire à peu près de même de tout, et il le disait en effet : « J'ai fait un vaudeville là-dessus. »

« Opéras, comédies, vaudevilles, pièces de circonstances, dit en parlant de lui un de ses spirituels confrères, il a tout abordé et toujours avec bonheur et avec une fécondité qui n'a de comparable que la fécondité de Scribe. On cite une anecdote qui prouve combien Théaulon comptait sur sa verve. Un jour, pressé d'argent, il demanda une lecture pour une pièce dont il n'avait ni écrit le premier mot, ni même trouvé le sujet. La lecture est accordée pour le lendemain, et c'est le lendemain seulement, deux heures avant la lecture, que Théaulon écrivit la pièce sur le poêle du café du théâtre des Variétés ; cette pièce s'appelait : *La mère au bal et la fille à la maison*. Elle obtint un des

plus grands succès qu'aient eu à enregistrer les annales du Vaudeville (1). »

Ses rapports de famille avec le grand chancelier de l'Empire n'empêchèrent pas Théaulon d'arborer un des premiers, en 1814, la cocarde blanche. La première chanson chantée en France à cette époque, en faveur des Bourbons, fut son œuvre, et son vaudeville, *Les clefs de Paris ou le descendant de Henri IV*, fut la première pièce jouée à Paris en leur honneur. En 1815, il suivit Louis XVIII à Gand, d'où il lança le premier et unique numéro d'un journal intitulé : *Le Nain rose*. Son dévouement à la légitimité se signala en 1821 par une espèce de tour de force, en faisant représenter sur les trois principaux théâtres de Paris, et presque le même jour, trois pièces à l'occasion du baptême du duc de Bordeaux, savoir : à l'Opéra-Comique, *Le Panorama de Paris ou C'est Fête partout !* divertissement en 5 actes ; à l'Opéra, *Blanche de Provence ou la Cour des Fées*, opéra en un acte ; et au Théâtre-Français, *Jeanne d'Albret ou le Berceau*, comédie en un acte et en vers. Tant de zèle fut récompensé par la croix de la

(1) Henri Monnier, feuilleton du *Siècle* du 11 mars 1851.

Légion-d'Honneur, que Théaulon reçut sans cependant l'avoir demandée, et cette récompense réchauffa son attachement aux Bourbons, dont il se crut dès-lors l'obligé. Ce fut sans aucun doute pour donner des preuves de sa reconnaissance qu'il fonda, avec MM. Cyprien Bérard et Armand Dartois, un journal royaliste portant pour titre ce mot terrible et menaçant : *la Foudre*. Ce devait être, en effet, la foudre pour le parti libéral qui n'y fut pas épargné. Bientôt Théaulon se sépara de ses collaborateurs pour publier seul une nouvelle feuille hebdomadaire, qu'il appela du nom plus pacifique de *l'Apollon* (1), et dans laquelle il continua de défendre la légitimité, mais avec plus de mesure et de retenue.

Ce spirituel écrivain avait la simplicité d'un enfant; il en avait aussi toute l'imprévoyance. Il n'y avait pas de trace d'égoïsme dans son cœur. Sa bourse était toujours ouverte à ses amis, et le nombre en était grand. Aussi, après avoir gagné des sommes énormes par la représentation de ses nombreuses pièces de théâtre, il ne laissa pas de quoi payer les frais de sa sépulture. Un fait digne d'être connu, c'est qu'il

(1) *L'Apollon* commença son existence le 10 août 1822, et la finit le 25 mars 1823.

composa plusieurs de ses pièces les plus pétillantes d'esprit au milieu des douleurs presque continuelles d'une affection chronique qui le tourmenta pendant de longues années. Les souffrances qu'il éprouvait ne lui enlevèrent jamais sa verve et sa gaîté ; il travailla jusqu'à son dernier moment avec le même entrain et le même esprit. Lorsqu'il était sur le point de rendre le dernier soupir, un de ses amis, qui entrait dans sa chambre, lui ayant demandé comment il allait : « Je vais, répondit-il, comme un homme qui s'en va », terminant ainsi sa vie par un mot plaisant, comme il terminait un vaudeville (1). Il mourut le 16 novembre 1841, à l'âge de cinquante-quatre ans.

(1) Emile di Pietro, *Histoire d'Aiguesmortes*, p. 388.

CHAPITRE V.

SUPPLÉMENT.

Les recherches que nous avons continuées depuis le moment que notre travail sur les écrivains du Gard a commencé d'être livré à l'impression, nous ont fait découvrir quelques personnages que nous ne connaissions pas d'abord, et trouver des documents satisfaisants sur quelques autres dont nous n'avions jusqu'alors pu savoir que le nom, ou que nous avions cru appartenir par leur naissance à quelque département voisin. Nous consacrons ce chapitre supplémentaire à l'histoire de leur vie et de leurs écrits.

PIERRE DE BERMOND, BARON D'ANDUZE.

En outre de Clara d'Anduze, la famille des seigneurs de cette ville a donné naissance à un

autre troubadour : c'est Pierre de Bermond. Il vivait au milieu du XIIIe siècle. Deyron assure qu'il a vu de lui quelques vers qu'il fit à son retour d'Afrique, sur la perte d'une maîtresse qu'il avait laissée au-delà des mers (1). Ni Millot ni Raynouard ne parlent de ce poète.

GUILLAUMETTE DE ROSERS.

Cette dame, née à Saint-Gilles, au milieu du XIIIe siècle, cultiva la poésie provençale. Fauriel parle d'un tenson entre elle et Lanfranc Cigala, troubadour gênois (2). Celui-ci lui pose cette question : « Dame Guillaumette, vingt chevaliers errants chevauchaient au loin, par un temps horrible, et se plaignaient entre eux de ne pas trouver d'abri. Ils furent entendus par deux barons qui s'en allaient en grande hâte voir leurs dames. L'un des deux barons retourna sur ses pas, pour secourir les chevaliers errants : l'autre poursuivit son chemin vers sa dame. Lequel des deux se conduisit le mieux ? »

(1) Deyron, *de la Généalogie du baron d'Aubais* (1646), page 39.

(2) Fauriel, *Histoire de la Poésie provençale*, tome II, pag. 104.

PERDIGON.

Fauriel, à qui nous empruntons presque tout cet article, fait remarquer avec raison, dans son *Histoire de la Poésie provençale* (1), qu'un des traits les plus frappants de la croisade contre les Albigeois, c'est l'ardeur et l'unanimité avec lesquelles les poëtes provençaux s'efforcèrent de flétrir le pouvoir ecclésiastique, par l'ordre et dans l'intérêt duquel se fit cette guerre. Il n'y a guère qu'un seul troubadour signalé, dans les traditions provençales, pour s'être rangé du côté des croisés. Ce troubadour, qui ne manquait ni de talent ni de renommée, se nommait Perdigon. Il était né au pied de l'Espérou. Fils d'un pauvre pêcheur, il était parvenu, par un heureux concours de circonstances, aux honneurs de la chevalerie. Il figura longtemps avec distinction à la cour du dauphin d'Auvergne, qui le combla de biens et le fit son frère d'armes.

Après la mort de ce seigneur, qui ne laissa qu'un fils très-jeune, Perdigon alla se produire à la cour du roi d'Aragon. La souplesse de son caractère, autant que ses talents réels, lui va-

(1) Tom. II, pag. 214-216.

lut la faveur de ce prince qui lui prodigua ses bienfaits. Il se trouvait auprès de Guillaume de Baux, prince d'Orange, en 1208, époque où commença à s'ourdir contre Raymond VI, comte de Toulouse, la grande intrigue par laquelle débuta la guerre des Albigeois. Une députation conduite par Guillaume de Baux, Folquet de Marseille, devenu de troubadour évêque de Toulouse, et l'abbé de Citeaux, tous les trois ennemis personnels de Raymond VI, alla à Rome dénoncer au pape le comte et les hérétiques, et obtint la permission de prêcher la croisade contre eux. Perdigon fut de cette ambassade et s'y distingua par l'amertume de son zèle contre son seigneur (1) et contre les hérétiques. De retour sur les bords du Rhône, il composa une pièce de vers dans laquelle il prêcha la croisade qui venait d'être résolue, et, prenant lui-même la croix, il se trouva d'abord à la prise et au massacre de Béziers, et ensuite, en 1213, à la bataille de Muret, dans laquelle périt son ancien bienfaiteur, Pierre II, roi d'Aragon. Il eut le triste courage de célébrer dans une pièce de vers sa défaite et le triomphe des croisés. A dater de ce

(1) Il était sujet du comte de Toulouse.

moment, ce troubadour, déjà détesté pour la part qu'il avait prise à la ruine de ses concitoyens, devint l'objet d'une exécration générale, et sa vie ne fut plus qu'une suite d'amertumes. Il perdit en peu de temps, l'un après l'autre, tous les nouveaux protecteurs auxquels il avait sacrifié les anciens. Le fils de son ancien patron, le dauphin d'Auvergne, lui ôta toutes les terres que son père lui avait données. Repoussé de toutes les cours et de tous les châteaux, poursuivi de la haine des vaincus et du mépris des vainqueurs, Perdigon cessa de faire des vers que personne n'aurait plus voulu chanter, les sachant l'œuvre d'un traître. Proscrit, honni, mourant de faim, il n'avait plus, pour échapper à l'horreur qu'il inspirait, d'autre moyen que de se jeter dans quelque monastère, en un lieu désert; et cela même ne lui fut pas aisé. Un seigneur provençal, Lambert de Monteil, gendre de Guillaume de Baux, le fit recevoir par pitié à Silvabela, abbaye de l'ordre de Citeaux. C'est là que mourut le malheureux Perdigon, on ne sait à quelle époque, sans avoir obtenu le pardon, ni recouvré la bienveillance de personne.. Cette mélancolique destinée du seul troubadour qui ait trempé dans la croisade contre le Midi,

fait mieux comprendre que nulle autre chose, ajoute Fauriel, à quel degré tous les autres furent opposés à cette expédition qui, pour avoir été atroce et sanglante, n'en fut pas moins vaine et honteuse.

Il reste de ce poète douze pièces de vers, dont quelques-unes sont cependant attribuées à d'autres auteurs. Le *Parnasse occitanien* en rapporte une, et quelques autres se trouvent dans le recueil de Raynouard.

JEAN D'ABUNDANCE.

Le personnage connu sous ce nom était de Pont-St-Esprit et vivait au XVI[e] siècle. Il faisait partie de la confrérie de la Bazoche, dont les membres composaient et représentaient eux-mêmes des mystères, des farces, des soties. Plusieurs de ses poésies parurent sous le nom de maître Tiburce de la ville de Papetourte, nom de guerre qu'il avait adopté, à l'exemple de plusieurs écrivains de cette époque. Au reste, La Monnoye, dans ses notes au *Jugement des Savants*, de Baillet, est d'avis que le nom de Jean d'Abundance n'est pas plus le véritable

nom de ce poète que celui de maître Tiburce de Papetourte.

Les écrits du notaire de Pont-St-Esprit sont fort nombreux; mais il faut ajouter qu'ils sont aujourd'hui d'une excessive rareté. Nous avons essayé d'en retrouver les titres, en consultant les bibliographies les plus estimées, et nous allons en donner la longue liste, que nous ferons suivre de l'analyse de celui de ses ouvrages qui est le plus connu.

Les Faubourgs d'Enfer, contenant les misères et les calamitez qui sont sur mer; la prinse de l'Acteur par feu capitaine Jonas, ensemble sa délivrance faicte par Messieurs les cardinaux de Lorraine et de Bouloigne. Le testament et pater dudit Acteur; et autres traictez, épistres, rondeaux, etc. (Lyon, Jacques Moderne, in-8°, sans date). — *Epistre sur le bruit du Trespas de Clém. Marot* (Lyon, Jacques Moderne, 1544, in-8°). — *La Captivité du bien public, avec plusieurs autres matières, assavoir : la Resverie de l'Acteur, vers à tous propos; la Sentence de Jupiter sur les couleurs bleu et violet; le Dicton de la cloche de Mende; le Dicton du Pont-St-Esprit, la date qu'il fut achevé, et combien il contient de

long ; plusieurs ballades, epistres, rondeaux, triolets et huictains (Lyon, Legrand Jacques, in-16, sans date).— *Les grands et merveilleux faicts de Nemo avec les priviléges qu'il a, et la puissance qu'il avait despuis le commencement du monde jusques à sa fin* (Lyon, Pierre de Sainte-Lucie, in-16, sans date).—*Les moyens d'éviter mélancolie, se conduire et enrichir en tous estats par l'ordonnance de raison. — Les quinze grands et merveilleux signes nouvellement descendus du Ciel au païs d'Angleterre, moult terrible et divin à ouir racompter. Item plus la lettre d'escornifierie, laquelle porte grands priviléges à plusieurs gens, et la Chanson de la Grand Gorre, par maître Tyburce, demeurant en la ville de Papetourte* (Lyon, sans nom d'imprimeur et sans date). — *Prosopopëie de la France à l'empereur Charles-le-Quint, sur sa nouvelle entrée faicte à Paris* (Tholose, Nicolas Vieillard, in-4o, sans date; probablement 1539, année pendant laquelle eut lieu l'événement qui fait le sujet de cette pièce de vers).—*La guerre et le débat entre la Langue, les Membres et le Ventre* (Lyon, Jacques Moderne, in-4o, sans date). C'est une imitation de la fable de Ménénius Agrippa. « La langue,

» les yeux, les oreilles, le nez', les mains et les » pieds ne veulent plus rien bailler ne adminis- » trer au ventre et cessent chacun de be- » soigner (1) ». — *Adresse profitable à tous viatiques allans et retournans par divers païs et spécialement par la France, pour savoir les bons logis et dangereux passages* (Lyon, Jacq. Moderne, sans date).

On a de Jean d'Abundance un grand nombre de mystères. Le plus connu est intitulé : *Mystère, moralité et figure de la Passion de N.-S.-J.-C., nommé* : QUOD SECUNDUM LEGEM DEBET MORI, *à onze personnaiges* (Lyon, Benoist Rigaud, in-8°, sans date). S'il faut en croire De Bure (2), on ne connaissait pas d'autre exemplaire de cette pièce de théâtre, au siècle dernier, à Paris, que celui qui était dans la bibliothèque du duc de La Vallière. D'après la description qu'il en donne, ce volume se compose de 88 pages chiffrées, y compris le feuillet de l'intitulé, et il porte au verso du dernier feuillet la représentation d'un *Ecce-Homo* gravé sur bois. Toutes les pages sont encadrées dans des

(1) *Bibliothèque de Duverdier*, art. *Jean d'Abundance.*
(2) *Bibliothèque instructive*, n° 3197.

bordures d'ornement gravées, qui en rendent le format in-folio.

Voici l'analyse de ce mystère, d'après l'auteur de la *Bibliothèque du Théâtre français depuis son origine* (1), qui avait eu entre les mains l'exemplaire, peut-être unique, dont nous venons de parler.

Les onze personnages qui y figurent sont : *Dévotion*, *Nature humaine*, *le Roi souverain*, *dame Débonnaire*, *l'Innocent*, *Noé*, *Moyse*, *St-Jean-Baptiste*, *Siméon*, *Envie judaïque* et *Gentil trucidateur*. *Dévotion* commence par expliquer le sujet dans un prologue. Vient ensuite *Nature humaine*, chargée d'infirmités ; elle se plaint de son malheureux sort au *Roi souverain*, qui lui annonce que ses misères ne finiront que si l'*Innocent* est mis à mort pour elle, et qu'autant qu'elle se lavera dans son sang. *Nature humaine* s'adresse aussitôt à *dame Débonnaire* pour lui proposer de laisser mourir son fils l'*Innocent*. Celle-ci, révoltée de cette demande, va avec l'indiscrète solliciteuse devant le juge *Noé*, qui, après les avoir entendues l'une et l'autre, donne gain de cause à *Nature humaine*. *Dame*

(1) Tom. I, p. 117 et 118.

Débonnaire en appelle à *Moyse*, qui confirme l'arrêt. Nouvel appel de ce jugement à la cour souveraine, présidée par *saint Jean* et *saint Siméon*, qui décident encore comme *Noé* et comme *Moyse*. *Dame Débonnaire* a recours alors au *Roi souverain*, auquel elle demande justice et grâce. Celui-ci se prononce dans le même sens que les juges, et il fait connaître que *l'Innocent* doit mourir pour guérir *Nature humaine*. En conséquence, *Envie judaïque* et *Gentil trucidateur* sont invités à se saisir de *l'Innocent*, et on lui fait souffrir les différents tourments qui sont racontés dans le récit de la Passion. *Dévotion* ferme le spectacle par un sermon aux assistants.

L'auteur de la *Bibliothèque du Théâtre français* cite deux autres mystères de Jean d'Abundance, qui étaient manuscrits dans la bibliothèque du duc de La Vallière, mais qui ont probablement été imprimés pendant le XVIe siècle. Ce sont : le *Joyeux Mystère des trois Rois, à sept personnaiges*, sujet traité également par Marguerite de Valois, et la *Farce nouvelle, très-bonne et très-joyeuse de Cornette, à cinq personnaiges*, farce assez plaisante, au jugement de Marin, qui en cite quelques vers. Duverdier,

dans sa *Bibliothèque*, nous donne les titres de trois autres pièces de théâtre de Jean d'Abundance, mais sans nous rien apprendre sur leur contenu ; il dit seulement qu'elles ont été imprimées à Lyon, et que leur auteur en a composé plusieurs autres. Ces trois moralités ou mystères sont : *le Gouvert d'humanité, le Monde qui tourne le dos à chacun* ; et *Plusieurs qui n'ont pas de conscience*.

J. SUAU.

J. Suau, médecin, né à Nimes vers la fin de la première moitié du XVIe siècle, ne nous est connu que par un écrit intitulé : *Traitez contenant la pure et vraye Doctrine de la peste et de la coqueluche, les impostures spagyriques et plusieurs abus de la médecine, etc., composez par maistre J. Suau, natif de Nismes* (Paris, 1586, in-8°). Ce volume, qui est d'une extrême rareté, se compose de trois dissertations fort curieuses.

JACQUES BLANCHON.

Jacques Blanchon, d'Uzès, vivait vers le milieu du XVIe siècle. On lui doit les écrits suivants : *Lusus extemporanei sive epigrammata* (To-

losæ, 1542); — *De Jurisconsulti institutione* (Lugduni, 1544, in-4o); — *Liber defensionum* (Lugd., 1550), livre dirigé contre Louis de Benevento, abbé de Seleste; — *Raph. Philolai, autoris greci, παραγγέλματα, latinè facta et commentariis explicata* (Lugduni, 1553, in-16); — *De summo bono, libri II* (Lugduni, 1550).

SAUVEUR ACCAURAT.

On doit à Sauveur Accaurat, né à Uzès dans la première moitié du XVIe siècle, une traduction du *Traité des Bienfaits*, par Sénèque (Paris, chez Et. Grouleau, 1561, in-8o de 33 feuilles). Cette traduction est précédée de la vie du philosophe romain.

Il a existé un autre Accaurat, surnommé Pierre, né, comme le précédent, à Uzès, et auteur d'une comédie manuscrite intitulée : *Alzon et Eissène*. Ces deux noms sont ceux de deux petites rivières qui coulent près de la ville natale de l'auteur. Nous ne connaissons pas d'ailleurs cette pièce, qui est sans doute perdue depuis longtemps, et dont nous avons trouvé l'indication dans un rapport fait au siècle dernier sur les hommes célèbres d'Uzès et conservé

dans les archives de la préfecture de l'Hérault.

Enfin Aymon, dans sa collection des *Synodes nationaux des Eglises réformées de France* (1), et MM. Haag, dans la *France protestante* (2), font mention d'un troisième Accaurat, surnommé Paul, qui fut successivement pasteur à Vals, à Aubenas et à Privas, et qui assista, comme député de la province du Vivarais, au synode national tenu à Castres en 1626, et à celui tenu à Charenton en 1644.

Ces trois personnages appartenaient sans aucun doute à la même famille; mais il est impossible de déterminer quel degré de parenté les unissait.

ISAAC CHEIRON.

Isaac Cheiron ne nous est connu que par un ouvrage de controverse, intitulé : *Ignorantia Jesuitarum* (Genevæ, 1613, in-8°). Il était probablement fils de Pierre Cheiron, principal du collége des Arts et beau-frère de Samuel Petit.

M. Lud. Lalanne, dans ses *Curiosités bibliographiques*, fait mention d'un *Traité du mal-*

(1) Tom. II, pag. 329, 430, 626.
(2) Tom. I, pag. 14.

heur qui affligea la ville de Nismes, composé par un Cheiron et imprimé à Nimes en 1606, sur une étoffe de soie blanche. Nous n'avons jamais vu ce volume, qui est fort rare; nous n'en connaissons même aucune description détaillée; mais la date et le lieu de l'impression, ainsi que le sujet qui y est traité, nous indiquent clairement qu'il est d'un écrivain appartenant à la ville de Nimes, et sans aucun doute à la même famille que le précédent, si ce n'est pas toutefois le même personnage.

GUILLAUME FAUCHER.

Guillaume Faucher, fils de Jean Faucher, le traducteur des *Cantica Avicennæ*, et médecin comme lui, naquit également à Beaucaire. Il cultiva aussi la poésie latine; on lui doit un poème latin en quatre chants, intitulé : *Guilielmi Faucheri Bellocarensis doctoris medici almæ universitatis Monspeliensis, Maumoranciados libri quatuor, ad Henricum secundum Maumorancionum et Dampvillæorum ducem serenissimum et semper victorem* (Nemausi, ex typog. Petri Gillii, 1632, in-12). Le poème

occupe 133 pages, et il est consacré à célébrer Montmorency et sa famille :

Dicam acies populosque tuos moresque tuorum
Principum, et insignes revocabo ex ordine pugnas.

Dans des stances françaises, qui précèdent le poème latin et qui sont de T. de Chillac, il est fait un éloge pompeux de Guillaume Faucher. T. de Chillac dit entr'autres, en s'adressant à Montmorency :

Faucher, qui rend son œuvre esgale aux Odyssées,
En peignant tes exploits aux siècles à venir,
Avec sa docte plume et ses hautes pensées,
Eternise leur gloire, avec leur souvenir.

De combien de héros les palmes glorieuses
Sont closes dans la tombe et mortes dans l'oubly,
Pour n'avoir peu trouver un nourrisson des Muses
Qui peignit leur trophée et leurs faicts comme luy ?

La postérité n'a pas eu du poème latin de Guillaume Faucher la même opinion que l'auteur de ces stances ; elle l'a laissé tomber dans le plus complet oubli.

PIERRE BALMIER.

Pierre Balmier, né à Uzès dans le XVIIe siècle, est auteur de plusieurs pièces de poésie, dont quelques-unes se trouvent dans le *Parterre du*

Parnasse, de Bonnafoux (pag. 204, 230 et 238). Il y a dans le même ouvrage (pag. 248), des stances de Bonnafoux en l'honneur de P. Balmier.

FR. GAULTIER.

Fr. Gaultier, né à Nimes, fut obligé, comme ministre protestant, de sortir de France par suite de la révocation de l'édit de Nantes. Il se réfugia en Hollande et ensuite dans le Brandebourg, où il fut pasteur de l'Eglise française de Berlin. On lui doit un ouvrage qu'il publia sans y mettre son nom, sous ce titre : *Histoire apologétique ou Défense des libertés des Eglises réformées de France* (Amsterdam, chez Desbordes, 1688, 2 vol. in-12) (1). Il avait déjà publié un ouvrage analogue ou peut-être le même que le précédent, sous ce titre : *Réflexions sur les actes de l'Assemblée générale du Clergé de* 1685, *concernant la Religion, ou Défense des libertés des Eglises réformées de France.* Fr. Gautier annonce dans cet écrit qu'il prépare une histoire des Eglises réformées

(1) *Dictionnaire des Anonymes*, par A. Barbier, no 7302.

de France, depuis leur fondation jusqu'à leur ruine. Cet ouvrage n'a jamais été publié ; peut-être même n'a-t-il pas été achevé. S'il a été rédigé en entier, il est possible que le manuscrit existe encore à Berlin (1).

FRANÇOIS DE CLUGNY.

La famille de François de Clugny appartient à la Bourgogne ; elle a fourni, en outre de celui dont nous avons à parler ici, trois écrivains dont la vie et les titres littéraires sont exposés par Papillon dans sa *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne* (tom. I, pag. 148-150). François de Clugny naquit à Aiguesmortes le 4 septembre 1637. Son père, Guy de Clugny, capitaine d'une compagnie de gens de pied, commandait à cette époque dans cette ville, en l'absence du marquis de Varennes. Il y mourut peu d'années après la naissance de François, qui était le second de ses fils, et avant de rendre le dernier soupir, il recommanda à sa femme, Anne de Conseil, fille de François Conseil, seigneur de Condamine, de retourner après sa mort en Bour-

(1) *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français*, tom. II, pag. 117.

gogne, avec ses deux enfants. Elle obéit à cette recommandation, et, après avoir placé le plus jeune de ses fils au collége des prêtres de l'Oratoire de Beaune, et obtenu pour l'aîné, nommé Antoine, une commission de capitaine de chevau-légers, elle se retira aux Carmélites de Beaune, où elle prit le voile en qualité de sœur converse et où elle finit ses jours.

Après avoir achevé sa réthorique, François de Clugny, qui, par son esprit religieux et son amour de la retraite, était porté à la vie monastique, désira d'être reçu dans la société au milieu de laquelle il avait été élevé. Sa demande fut accueillie favorablement, et, à l'âge de quatorze ans, il entra dans la congrégation de l'Oratoire. Après son année d'institution, il fut envoyé à Jully étudier en philosophie, et ensuite à Paris pour y faire son cours de théologie. Ces diverses études achevées, il fut chargé de l'enseignement de la grammaire et des humanités successivement à Beaune, au Mans, à Angers, à Troyes, où il fut ordonné prêtre en 1662, et enfin à Montbrison. Menacé de perdre la vue, il se rendit de cette dernière ville à Paris pour trouver un remède à son mal. Soigné par les plus habiles oculistes de cette époque, il n'éprouva

d'abord aucun effet apparent du traitement qu'on lui fit suivre; il finit cependant par recouvrer assez la vue pour pouvoir lire et écrire, quoique avec quelque difficulté. Le P. Sénault, général de l'Oratoire, pour lui procurer le repos dont il avait besoin, l'envoya en 1665 à Dijon, où il passa le reste de ses jours, occupé à la prédication, à des catéchismes publics et aux divers devoirs de son ministère. Nommé, en 1680, supérieur de la maison de Dijon, il refusa, au bout de trois ans, de conserver plus longtemps ces fonctions. Il mourut dans cette ville le 21 octobre 1694, au commencement de sa cinquante-huitième année.

François de Clugny a composé quatre ouvrages ascétiques qui ont été estimés pendant longtemps, mais qui sont aujourd'hui peu connus. Le premier de ces écrits : *La Dévotion des Pécheurs par un Pécheur* (Lyon, 1685, in-12; 2e édit, augment., 1689, et 3e 1701), excita quelque ombrage par ses doctrines mystiques, dans lesquelles on crut reconnaître une tendance vers le Jansénisme. Il fut en conséquence déféré au grand-vicaire de Langres; mais l'examen auquel on le soumit lui fut favorable, et sa parfaite orthodoxie fut reconnue publiquement.

Le second est intitulé : *Le Manuel des Pécheurs* (Dijon, 1686, in-12). La première des deux parties qui le composent est de François de Cluny ; la seconde est du P. Bourée, de l'Oratoire, qui la fit imprimer à Lyon en 1696, in-12. Les deux parties furent réunies dans une édition de Lyon, 1713, in-12. Un troisième ouvrage, dont la plus grande partie lui appartient, porte ce titre : *Sujets d'oraison pour les Pécheurs, tirés des épîtres et des évangiles de l'année* (Lyon, 4 vol. in-12; les 3 premiers sont de 1695 et le 4e de 1796). Les trois premiers volumes et le quatrième jusqu'à la page 223 sont de François de Clugny ; le reste de ce quatrième volume est du P. Bourée, qui y a ajouté un cinquième volume sous ce titre particulier : *Sujets d'oraison pour les Pécheurs, sur tous les mystères de Notre-Seigneur-Jésus-Christ* (Lyon, 1696, in-12). Enfin on rédigea après sa mort, sur des mémoires qu'il avait composés, un traité intitulé : *De l'Oraison des Pécheurs*, (Lyon, 1689, in-12 ; — 2e édit. 1701). Le supplément de 1735 du *Dictionnaire historique* de Moreri, et Niceron attribuent à tort à François de Clugny un ouvrage qui porte ce titre : *Sujets d'oraison pour les Pécheurs, sur les Saints et les Saintes*

les plus remarquables, etc. (Lyon, 1696, 2 vol, in-12), et qui est encore du P. Bourée. Ce même père a écrit un *Abrégé de la Vie du P. François de Clugny* (Lyon, 1698, in-12).

LOUIS ASTRUC.

Louis Astruc, né à Sauve, vers la fin du XVII[e] siècle, est probablement un parent du célèbre médecin de ce nom. Il étudia la jurisprudence et se fit la réputation d'un habile jurisconsulte. Après avoir, pendant plusieurs années, plaidé avec succès au parlement de Toulouse, il fut professeur de droit français à l'Université de cette ville. Il mourut vers 1750. On lui doit plusieurs ouvrages sur des questions de droit, difficiles et importantes. Nous ne connaissons que les suivants : *Traité des Servitudes, des Héritages rustiques et urbains* (Avignon, 1751, in-12 de 205 pages et une table de 29 pages), et *Traité des Peines des secondes noces* (Galembrun, 1752, in-18 de 235 pages). Dans ce dernier écrit, Louis Astruc examine les différentes peines dont étaient frappés, par la législation de cette époque, les veufs et les veuves qui se remariaient.

THOMAS.

Le rapport sur les hommes célèbres d'Uzès, qui nous a déjà fourni quelques renseignements sur les Accaurat, fait mention d'un écrivain nommé Thomas, fils d'un pasteur de cette ville, qui passait pour un prédicateur distingué. D'après cette pièce, ce personnage, né à Uzès dans la seconde moitié du XVIIe siècle, fut avocat au parlement de Paris. Sa mauvaise santé l'aurait seule empêché d'occuper de hauts emplois. On lui doit plusieurs discours présentés à diverses académies.

JEAN MAURY.

L'abbé Marolles parle, dans ses *Mémoires*, t. III, p. 311, d'un poète de son temps, nommé Jean Maury et natif des Cevennes. On a de cet écrivain, depuis longtemps profondément oublié, des poésies latines aussi bien que des poésies françaises sur divers sujets, des paraphrases en vers français des livres de Salomon et de Job. Marolles estimait fort ces derniers ouvrages. Nous n'avons pas les moyens de contrôler ce

jugement, ces livres étant à peu près introuvables; mais la postérité ne semble pas en avoir fait grand cas, puisqu'elle les a laissé périr.

PIERRE DE CLARIS.

Pierre de Claris, appartenant à la même famille que J.-P. Claris de Florian, était prieur de St-Jean-de-Crieulon, près de Sauve, quand, en 1716, il abandonna le catholicisme pour rentrer dans le sein du protestantisme, qu'avaient professé les de Claris avant la révocation de l'édit de Nantes. Il se retira à Londres où il fut nommé ministre de la Patente. Il mourut vers 1738. « C'était, dit Court, un homme plein de zèle et éclairé. Il avait paraphrasé les psaumes en vers français et composé des cantiques sur des passages de l'Ecriture; il les faisait chanter à ses paroissiens dans son église de Crieulon. » Nous ne connaissons de lui qu'un seul ouvrage, imprimé sous ce titre : *Lettres de M. de Claris, ci-devant prieur de l'église de St-Jean-de-Crieulon, dans le diocèse de Nismes, à Mgr de Nismes, son évêque, et aux fidèles de l'église de Crieulon, sur son changement de religion; août* 1716 (1721, in-12).

JEAN-BAPTISTE-CASTOR FAVRE.

Le célèbre auteur du *Sermoun dé Moussu Sistre* et du *Sièje dé Cadaroussa*, Jean-Baptiste-Castor Favre, prieur de Celleneuve, naquit à Sommières, le 26 mai 1727 (1). Après avoir fait de bonnes études à Montpellier et donné de bonne heure des marques de brillantes facultés, il professa, à ce qu'on croit, les belles-lettres au collége de cette ville. Le marquis d'Aubais lui confia ensuite la direction de sa belle bibliothèque. C'est au milieu de cette immense et précieuse collection de livres qu'il perfectionna ses connaissances et développa son goût pour la poésie. Plus tard, il desservit successivement les paroisses de Castelnau, de Vic, du Crès, de Montels, de Cournonterral et de Celleneuve. Il mourut dans cette dernière localité, le 5 mars 1783, à l'âge de cinquante-six ans.

Le caractère enjoué et les vertus aimables de

(1) Le lieu et la date de la naissance de J.-B.-C. Favre ne peuvent plus être des sujets de contestation. Ils ont été vérifiés dans les registres de naissance de la ville de Sommières par M. Emile Boisson, maire de cette ville et auteur d'un très-bon ouvrage sur cette localité.

ce bon prêtre le firent chérir de tous ses paroissiens, dont il était le conseil, l'ami et le consolateur. Les familles les plus considérables du pays lui confiaient l'éducation de leurs enfants, auxquels il avait l'art de rendre l'étude agréable, et il consacrait ses loisirs à écrire d'aimables badinages, qu'il ne communiquait qu'à ses amis. Un seul de ses ouvrages a été imprimé de son vivant : c'est un petit poème français, intitulé : *Acidalie ou la Fontaine de Montpellier*. Quoiqu'il ait laissé plusieurs poésies françaises, c'est surtout en languedocien qu'il a composé la plupart de ses œuvres, et c'est dans cette langue qu'il a le mieux réussi.

Ses productions languedociennes sont toutes dans le genre badin ; mais, sauf son *Sermoun dé Moussu Sistre*, qui ne peut être regardé que comme une facétie dans le genre de celles qui semblent avoir eu tant d'attraits pour les Italiens du XVe et du XVIe siècle, ses écrits n'ont jamais rien de grossier ni de trivial ; les traits les plus grotesques ont toujours de la mesure ; ils font rire, sans jamais blesser la décence et le goût.

De toutes ses productions, la plus remarquable est, sans contredit, *Lou Sièje dé Cadaroussa*, poème en trois chants et en vers de huit

syllables (1). En voici le sujet : Les habitants d'Avignon, pressés par la famine, apprennent qu'il est arrivé du blé à Caderousse. Le vice-légat Doria envoie aussitôt une députation pour réclamer une partie de ces provisions ; mais les habitants de Caderousse ne voulant céder leur blé qu'à un prix exorbitant, une armée d'Avignonnais marche contre leur ville, l'assiége et s'en empare, et le poème finit par le mariage du chef de l'armée victorieuse avec la fille du principal meneur des vaincus, et par le retour triomphant des Avignonnais, ramenant dans leur ville quinze charrettes chargées de blé.

Ce petit poème est un chef-d'œuvre dans son genre. Le plan en est simple et bien suivi ; la marche en est vive et rapide ; les burlesques peintures dont il est rempli sont brillantes d'esprit, de verve et de gaîté. Il n'en est pas du *Sièje dé Cadaroussa* comme de la plupart des productions languedociennes modernes, imitations plus ou moins heureuses de poésies françaises. Ici tout est languedocien, poésie, images, expressions. Aussi, tandis que bon nombre de poésies

(1) Il fut publié pour la première fois à Montpellier en 1797, in-12.

en divers patois du Midi de la France ne perdraient presque rien de leur prétendue originalité à être mises en Français, il est impossible de donner une traduction française quelque peu fidèle du poème du prieur de Celleneuve; et, cette traduction fût-elle possible, elle n'aurait presque pas de sens, dans les détails du moins, pour quiconque n'est pas né ou qui, par un long séjour à Avignon, à Nimes ou à Montpellier, ne s'est pas habitué aux figures de langage familières aux habitants de ces villes. Il serait inutile de faire des citations d'un poème connu de tous ceux qui peuvent le comprendre; il n'est aucun d'eux qui ne se rappelle le tableau de la famine à Avignon, le récit des malheureuses négociations des envoyés du vice-légat, la revue de l'armée avignonnaise, le tableau comique du conseil de guerre tenu devant Caderousse; enfin la description si animée de la bataille livrée sous les murs de la ville assiégée. Ce sont là, dans le genre burlesque, des morceaux également parfaits.

Quelques autres ouvrages, presque aussi remarquables, du prieur de Celleneuve, sont moins connus. Il faut placer en première ligne l'*Odissèa d'Homèra travestida.* Quelques ci-

tations donneront une idée de cette production. Voici comment il dépeint la tempête qui, après qu'Ulysse eut échappé à Carybde et à Scylla, le jeta dans l'île de Trinacrie :

.... Sé lévèt un vén tan fol
Qu'éspoouruguèt nostre équipaje.
Oh! géns dé Diou, quinte tapaje!
La mar, dé l'énténdre siblà,
Sé métèt à canviroulà;
Lous nivous pértout s'ésquinsèroun,
E Diou sap l'ayga qué bouchèroun!
Lou jour, alioga d'éspéli,
Récouméncèt à s'avali.

Dans le passage suivant, pris dans le 13e chant, Neptune vient se plaindre à Jupiter de l'arrivée d'Ulysse dans Ithaque.

Néptuna, qu'aymava pas for
Dé saoupre Ulissa dins un por,
Dé coulèra sé dézoulava,
É lou diable lou bassélava.
Aou cièl sans éscalas mountèt;
A Jupiter la man touquèt,
É ïé diguèt : « Adiou, moun frayre;
Té portes bén? tan mius, pécayre!
Pèr ïéou pode pas ganguélà;
Ayci vène pèr té parlà
Dé quicon qué, s'ou savièy dire
Dé ségu té farié pas rire;
Mais moun ésprit és roubiïat;
É, sé mé troves émbouïat,
Tus, qu'as la tèsta bén céouclada,

Té caou divignà ma pénsada.
Ayci lou sujèt à paou près,
Pèrque monte ayçamoun éspres...
Mais, pèr ma fé, sé m'énsouvène...
Pèraco, créze qué lou tène...
Aquél qu'un jour, émb'un douzil,
Mé rabinèt l'iol dé moun fil,
Saves bé ?... lou couqui d'Ulissa
Qu'és un magazin dé maliça;...
É bé, cèrcava soun oustaou.
Iéou que ïé vouïèy foça maou,
Dé sé ï'agandi l'émpachave.
É sus las mars lou campéchave.
Lou trayte és ïoy dins soun péïs;
I'és aquel diable, amay dourmis,
Gramécis à lous dé Schéria.
Vézes, aco mé dévaria;
É sé mé vos fayre un plézi,
Proumés-mé dé lous éscarni,
Afin qué sachoun qu'à Neptuna
Faou pas véndre dé vi dé pruna;
Car, qaou dianche m'adourarié
S'aylaval aco sé savié? »

Ce poème est précédé d'une délicieuse pièce, intitulée: *Réquesta à Mounsegnur dé Sén-Priest*, et dans laquelle Favre explique, d'une fort comique façon, comment lui est venue l'idée de composer cette odyssée travestie. Nous en citerons deux passages. Voici d'abord le commencement de la requête :

Mounségnur : suplia, humblamén,
Lou curat dé Mountél, Vic, Lou Crès é lou rèsta,

Qué jetès un cop-d'iol sus aquésta requèsta,
É qué l'éscoutés un moumèn.
N'és pas pèr él qué soullicita;
Mais, das dévés dé soun éstat,
Lou pus gran és la charitat :
Ayci lou sujèt qué l'éccita.

Lou quinze dé janvié sèt-cén-souèssanta-noou,
Én éstérigagnan una éspèça dé sala,
Aouziguère gratà ma porta curiala
Tan réde qué n'ajère poou.
Y'é courisse pourtan, é pèr vèyre qaou rascla,
Espinche pèr una féndascla.
Amay lou traou séguèsse gran,
Déviste pas dégus : désclave la saraïa ;
Régarde lon dé la muraïa.
Oh ! quinte ésfray, Ségnur, ajère sus lou chan !
Émb'una courouna à la man,
Un coucaras mé saludava.
Lou prénguère d'abor pèr un rèy dé la fava,
Ou pèr qaouque caramantran ;
Mais à soun èr saouvaje, à sa figura antiqua,
A soun alura fantastiqua,
Révénguère dé mou érrou,
Sans révéni dé ma fraïou.
Tout tramblan ïé diguère : Sira,
Fazès-mé lou plézi dé mé dire qaou sès ?
Déqué mé démandas, é d'ounte sourtissès ?
Él m'avança sa tiralira,
É mé dis, én latin : *Sic notus Ulysses ?*

Sus aco vite récuoulère...
Coussi, vézi ! ïé répliquère,
Vous sérias aquél rèy, qué daou siècle passat
Lous savans an tan caressat ?
Lou galan dé Circé ? lou propre rèy d'Itaqua ?

ié Télémaqua?
ich sans manquà dé réspèc,
m'aourias parlat grèc.
usculta de me verum :
apud Homerum,
mata
crìdère, halte-là !...
s pas qué sèn à la carièyra?..
ièje capélan,
pas toujour soun latin à la man.
pér malhur, d'una bandièyra
ourtissiè qaouque péïzan,
S'arésstariè pèr nous énténdre;
Créyriè qué m'avès ataquat,
É qué save pas mé déféndre.
Vénès, séguissès-mé, n'én sérés pas fachat.
Intran, bare la porta, é méne dins la sala,
Én mé tapan lou naz, la réliqua rouïala.
M'assète un paou ïon d'él, é ïé dize : Vézès,
Énténde bé cé qué dizès,
Amay parlés latin; mais, pèr vous bén comprène,
Vous diray éndaco qué péne.
Sé mé poudès counta vostra histouèra én francès,
La trouvaray pus clara é plézi mé farés...

Là-dessus, Ulysse raconte en vers français que, grâce aux traducteurs bons et mauvais, le récit de ses aventures a ennuyé tous les lecteurs, et que l'Odyssée ne trouve plus un seul acheteur. Il finit par proposer au prieur de Celleneuve de le faire connaître de nouveau dans le monde :

« .... Je vous conjure,
» Pontife à cinq cents francs, riche et grave pasteur,
» D'avoir pitié d'un roi votre humble serviteur.
» Allons... je vous vois prêt à venger son injure,
» Dussiez-vous manger votre cure
» Pour lui rétablir son honneur... »

Sé vous vézès aco, faou qu'ajès bona vista,
Yé dize én frounzissén las ussas é lou nas :
Mais, Sira, sayque badinas
D'éspérà qué... fidoun!... vostre avantura és trista!
Sès éstat maou ménat, ès vray,
N'én souy mourtifiat; mais n'én pode pas may.
Qu'a fach lou maou qué lou répare;
Pèr ïéou, bonamén, vous déclare,
É prénès-ou couma voudrés,
Qué n'intre pas aqui pèr rés.
Sé voulès mous counséls, vézès, vous lous oufrice;
N'én poudès uzà sans façoun;
N'ay dous mila à vostre sérvice;
Mais l'arjén dé ma cura! oh! ma fouè n'ay bézoun;
É ségu, gn'a pas trop.... Ayci cé qu'imagine,
Pèr vous réfayre un paou dé cé qu'avès pèrdut.
Déspioy qué sès aqui, tan may vous éczamine
É tan may né souy couvéncut
Qué pourias èstre bén véngut,
Én Italia, én Françа, én Prussa, én Anglétèra,
Dins la Suïssa é pèr touta la tèra,
S'én consultan lou gous daou téns
Vous détèrminavias à fa rire las géns.
Dizoun qu'avès un gran émfaza,
L'ar dé couflà bén una fraza,
Dé fayre foça déscriptiouns,
É dé longas coumparézouns;
Mais, ounte tout aco vous ména?

Pécayre! dréch à l'éspitaou.
Tan qué nous parlarés antaou,
Vous résponde qu'aourés prou péna
A réüssi dé nous fa gaou :
Aou countrari, pèrtout diran qué sès un baou;
Qué sès pus séc qu'un floc dé sloure;
Qué bé ïon dé régnà, méritas pas dé vloure :
Anfin vous véze un prince aou croc,
Ou més jout un gavèl pèr alumà lou fioc.
Ioy, qaou nous divèrtis ès ségu dé nous playre,
É pèr vostre intérès, vous conséïe d'ou fayre.
Layssas-mé lou francés, lou grèc é lou latin;
Prénès lou toun d'un arléquin;
Parla-nous én patoués é d'Itaqua é dé Troïa;
Countas-nous d'un èr gay lous maous qu'avès soufèrs
Sus tèra, sus mar, as anfers,
É véyrés tout lou mounde én joïa.
Sérés tan bén véngut qué vous acoutiran,
Amay qaou sap? un jour, bélèou, vous croumparan.
Lou vièl Itacièn, toujour plé dé sagéssa,
M'éscoutèt jusqu'aou bout, é goustèt ma rézoun :
Apprénguét nostra lénga émbe tan dé finéssa,
D'ayzénça é dé déliçatéssa,
Qué, dins ména dé dous ans, aourié dins un bézoun
Téngut tèsta, en patouès, aou pus fièr poulissoun.

Favre avait entrepris de traduire en vers burlesques l'Enéide. Il y aurait eu quelque intérêt à avoir cet ouvrage, pour pouvoir le comparer avec celui de Scarron : peut-être le poète languedocien n'aurait pas cédé la palme au poète français. Mais on n'a trouvé dans les papiers laissés par le prieur de Celleneuve que les qua-

tre premiers chants. Nous connaissons un jeune poète languedocien qui a continué cette œuvre, et peut-être, encouragé par la faveur qui revient aujourd'hui aux poésies en idiômes populaires, il se décidera à livrer son travail au public. Nous le désirons du moins vivement.

Aux précédents ouvrages en vers de Favre, il faut joindre quelques traductions ou imitations de morceaux d'Ovide et d'Horace, et de plusieurs épigrammes de Martial. Mais ce qui mérite surtout de fixer l'attention, ce sont trois écrits en prose du prieur de Celleneuve. Ces écrits sont deux vaudevilles, intitulés, l'un : *Lou Trézor dé Substanciaoun*, et l'autre *L'Opéra d'Aoubays*, et une nouvelle qui a pour titre : *Histouèra dé Jan-l'an-prés*. L'idiôme languedocien, fort riche en poésie dans tous les genres, n'est pas, en général, regardé comme convenable à la prose. Les trois écrits de Favre que nous venons de mentionner, surtout l'*Histouèra dé Jan-l'an-prés*, qui est une pièce fort remarquable, sont propres à modifier cette opinion. Nous devons ajouter, cependant, que ces trois morceaux sont encore dans le genre burlesque, et que l'épreuve reste encore à faire pour le genre noble et soutenu.

On a plusieurs éditions des œuvres de Favre; la meilleure, sous tous les rapports, est celle de Montpellier, chez Aug. Virenque, 1839, 4 vol. in-12.

JEAN-BAPTISTE NALIS.

Jean-Baptiste Nalis, né à Beaucaire et maire de cette ville, est auteur d'un recueil de poésies françaises et de poésies languedociennes, intitulé : *Cantiques, Noëls et autres ouvrages en vers*, 1766, in-12. — 2e édition, Arles, 1769, in-12 (1).

ANTOINE-JOSEPH COMTE DE BARRUEL-BEAUVERT.

Barruel-Beauvert, né à Bagnols, le 17 janvier 1756, marcha sur les traces de son cousin, Antoine Rivarol. Il commença par prendre le titre de comte ; il voulut ensuite se faire connaître comme écrivain ; mais il était plus facile de se faire gentilhomme qu'homme d'esprit. Cependant, la satire *Plainte du Chou et du Navet* contre *Les jardins* de l'abbé Delille,

(1) Ersch, *La France littéraire*, t. II, p. 444. Quérard, *La France littéraire*, t. VI, p. 380.

que Rivarol publia sous le nom de son cousin, fit de Barruel-Beauvert un homme de lettres. Grâce à un riche mariage, il fut nommé d'abord commandant d'une compagnie de réforme des dragons de Belzunce et ensuite capitaine d'une compagnie de milice de la province de Bretagne. En 1790, il fut colonel de la garde nationale de sa ville natale. Cependant, il eut le courage de prendre la défense de la noblesse, dans laquelle il avait eu la prétention de s'introduire. Il coopéra longtemps à la rédaction des *Actes des Apôtres.* Après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, il s'offrit en ôtage pour le roi ; sa proposition ne fut pas acceptée. Le 20 juin 1792, il ne quitta pas l'infortuné monarque, qui se vit obligé de se couvrir du bonnet rouge. Ces actes de dévoûment lui valurent la croix de St-Louis. Pendant la Terreur, il se fit journaliste. Poursuivi comme contre-révolutionnaire, il fut condamné, après le 18 fructidor, à la déportation ; il parvint à se soustraire aux recherches dirigées contre lui. Plus tard, s'étant ouvertement déclaré contre le 18 brumaire, et ayant fait imprimer quelques brochures dans ce sens, qu'il eut cependant la prudence de ne pas rendre publiques, il fut enfermé au Temple, où il passa

deux ans et d'où il ne sortit que par la protection de Joséphine ; il fut envoyé en surveillance dans le département du Gard. Là, renonçant à la politique, il exerça la médecine. Il eut, dit-on, des succès dans cette profession improvisée, grâce à quelques remèdes dont il possédait le secret. Quelques pièces de vers qu'il adressa à l'impératrice, en sollicitant une préfecture, le firent nommer inspecteur des poids et mesures à Besançon. Après la seconde Restauration, il essaya de se produire et d'appeler sur lui l'attention et les faveurs du roi. Une adresse qu'il présenta à la chambre des députés, ainsi qu'une requête en sa faveur, signée par dix-huit gentilshommes purs, au nom de tous les royalistes, ne lui réussirent pas mieux qu'une dénonciation d'un certain Biennais, qu'il accusa d'avoir pris part aux massacres du 2 et du 3 septembre 1792. Le tribunal condamna Barruel comme calomniateur et acquitta Biennais, qui, ruiné par cette accusation, devint fou et se suicida. Son dénonciateur lui survécut peu de temps ; il mourut à Turin en 1817.

On a de Barruel : *Vie de Rousseau*, Londres et Paris, 1789, in-8° ; ouvrage écrit avec la plus révoltante partialité ; — les *Actes des philosophes*

et des républicains recueillis et remis en évidence, Paris, 1807, in-8o ; volume saisi par la police ; — une *Histoire tragi-comique de la soi-disant ci-devant princesse Stéphanie-Octavie de Bourbon-Conti*, Besançon, 1810, in-8o ; volume qui eut le même sort que le précédent ; — des *Lettres sur quelques particularités secrètes de l'histoire pendant l'interrègne des Bourbons*, Paris, 1815, 3 vol. in-8o, — et une comédie, qu'on dit assez plate et qui fut saisie aussi par la police, sur une aventure scandaleuse attribuée dans le temps à un noble personnage, mais qui avait déjà fait le sujet d'un proverbe de Carmontelle. Cette comédie est intitulée : *Les Bracelets ou le Mari, la Femme et l'Amant, dupes les uns des autres*, Genève, 1805, in-8o. — On a encore de Barruel quelques autres écrits sans importance et plusieurs pièces de vers insérées dans le *Journal du Jura*, 1813 et 1814.

JEAN JULIEN.

Jean Julien, connu généralement sous le nom de Julien de Toulouse, naquit à Nimes vers 1760. Il était ministre protestant à Toulouse, quand le département de la Haute-Garonne le

nomma un de ses administrateurs dans les premières années de la Révolution et l'élut, le 14 septembre 1792, à la presque unanimité des voix, un de ses députés à la Convention. Grand partisan de toutes les mesures qu'il croyait propres à faire triompher la liberté la plus étendue, il prit place à cette Assemblée parmi les révolutionnaires ardents. Cependant, quand il fut question de juger Louis XVI, il proposa un décret portant que cette affaire serait renvoyée à un tribunal pris en dehors de la Convention. « Quelle impartialité, dit-il à cette occasion, quelle droiture de jugement, quelle rectitude dans les idées pourrez-vous attendre d'un juge qui se sera porté pour accusateur, qui aura figuré comme partie ; d'un juge qui déposera contre celui qu'il accuse? » On est étonné qu'un homme animé de ces sentiments se soit ensuite prononcé pour la mort du roi.

Quoiqu'il votât en général avec la fraction de la Convention qui était la plus ardente, il est juste de reconnaître qu'il repoussa constamment les mesures extrêmes qu'elle croyait nécessaires. Membre du comité de sûreté générale, il fit souvent usage de son autorité pour sauver des malheureux que le tribunal révolutionnaire aurait

envoyés à la mort. Il fut particulièrement le défenseur des ministres du culte catholique ; il se croyait d'autant plus obligé de les protéger, que le culte auquel ils appartenaient avait été longtemps ennemi de celui qu'il professait lui-même. Chargé, le 31 mai, d'un rapport sur les départements du Midi insurgés contre la Convention, il proposa, comme un moyen suffisant pour les faire rentrer dans le devoir, l'arrestation de quelques meneurs. Ce rapport, dans lequel il examinait l'état politique de tous les points de la France, lui attira à la fois la colère des Girondins et celle des Montagnards. Robespierre le dénonça aux Jacobins comme un contre-révolutionnaire; Vouland demanda à la Convention de déclarer nul et non avenu un travail qui n'atteignait point le but qu'on se proposait, et la Commune de Paris, sur l'avis de Chaumette, ordonna que ce rapport serait brûlé dans le lieu de ses séances, arrêté que Cubières réussit cependant à faire rapporter. Plus tard, au retour d'une mission dans le Loiret et dans la Vendée, il fut accusé d'avoir mis des entraves à la liberté de la presse, parce qu'il avait suspendu des journaux dont il désapprouvait la dangereuse exagération. C'est à lui que le général

Reyner dut son salut. Il fit rapporter le décret qui le mettait hors la loi, et le général, traduit simplement à la barre de l'Assemblée, se justifia complétement des prétendus crimes qu'on lui imputait. Enfin, il fit absoudre le général Westermann de l'accusation de trahison qui pesait sur lui pour les affaires de l'Ouest.

Mis hors la loi en avril 1794, avec Fabre d'Églantine, Delaunay et d'autres membres de la commission des marchés, sous l'accusation de concussion, il réussit à se dérober à toutes les recherches, et, après avoir erré pendant longtemps sur les bords du lac de Constance, il put rentrer en France après le 9 thermidor et obtenir l'annulation de l'acte qui le frappait de proscription. Mais il ne rentra pas à la Convention ; il avait été remplacé dans cet intervalle par Allard, son suppléant. Il fit alors partie d'une des municipalités de Paris, celle du Luxembourg. Après le 18 brumaire, il fut arrêté et enfermé à la Conciergerie, sous l'absurde prétexte d'avoir conspiré contre le gouvernement consulaire. Rendu bientôt à la liberté, mais fatigué des agitations de la vie politique, il se fixa à Turin, où, pendant quinze ans, il exerça avec distinction la profession d'avocat. Plusieurs de ses plai-

doyers figurent dans le recueil des *Causes célèbres*. Quand les troupes françaises évacuèrent l'Italie, Julien se retira à Embrun, où il continua l'exercice de la même profession.

« La carrière politique de Julien, dit la *Biographie nouvelle des Contemporains*, a été extrêmement orageuse ; mais, dans tous les temps, dévoué à son pays, il l'a servi avec les meilleures intentions et avec le plus grand désintéressement. »

En outre des plaidoyers dont nous avons fait mention, on a de Julien une brochure intitulée : *Réponse de Julien de Toulouse, député proscrit, à ses dénonciateurs*, Paris, an III, in-8o. On lui attribue aussi un petit écrit intitulé : *Les Etats-généraux de l'autre monde, vision prophétique*, 1789, in-8°.

LE COMTE JEAN PELET DE LA LOZÈRE.

Jean Pelet de la Lozère, un de ces hommes honorables, mais rares, qui ont traversé les orages de la Révolution, purs de tout reproche, animés du seul amour de la patrie, également éloignés de l'un et de l'autre excès et soutenant constamment les principes d'une sage et vraie

liberté, naquit à Saint-Jean-du-Gard le 23 février 1759, et jouissait, jeune encore, de la réputation d'un avocat distingué, quand la Révolution éclata. Nommé en 1792, président du directoire du département de la Lozère, il fut envoyé par ce département à la Convention. Le 24 mars 1795, il fut élu président de cette Assemblée, et bientôt après il eut occasion de déployer la plus grande fermeté, pendant l'insurrection du 12 avril de la même année. La sagesse de sa conduite pendant les temps difficiles que la France venait de traverser, reçut, après la session de la Convention, la récompense la plus flatteuse pour un citoyen, l'approbation presque unanime de tout son pays. Soixante-et-onze départements le nommèrent à la fois membre de la nouvelle représentation nationale. Il joua un rôle important dans le Conseil des Cinq-Cents qui, le 19 juin 1796, l'élut son président.

Appelé en 1800, comme préfet, à l'administration du département de Vaucluse, il sut, par son caractère à la fois ferme et conciliant, pacifier ce malheureux pays, que déchiraient encore les factions. Deux ans après, il fit partie du conseil d'Etat, et peu après on lui confia la direction du second arrondissement de la police

générale; cet arrondissement comprenait tout le midi de la France. A la fin de 1815, il remplit pendant quelque temps les fonctions de ministre de la police générale. Après 1815, il rentra dans la vie privée; mais, en 1819, il fut nommé pair de France.

On lui doit un ouvrage intitulé : *Opinions de Napoléon sur divers sujets de politique et d'administration, recueillies par un membre de son conseil d'Etat, et récit de quelques événements de l'époque*, Paris, 1833, in-8°, et plusieurs discours et rapports prononcés aux diverses assemblées politiques dont il fut membre.

JEAN-JACQUES DESTREMX.

Jean-Jacques Destremx, de Saint-Christol, se distingua par son goût pour la botanique. On lui doit un catalogue des plantes qu'il cultivait chez lui à Saint-Christol : *Elenchus plantarum horti botanici J.-J. Destremx*, 1805, in-8°. Ce catalogue contient au moins cinq mille plantes; les espèces les plus rares et les plus précieuses s'y rencontrent en abondance. C'est un fait assez rare et digne d'être mentionné dans une histoire de la culture intellectuelle dans le Gard, qu'il

ait existé au commencement de ce siècle, au pied des Cevennes, dans une des provinces les plus reculées de la France, un jardin de botanique pouvant rivaliser avec les plus célèbres collections du même genre rassemblées par de simples particuliers.

LE VICOMTE GABRIEL DONNADIEU.

Le vicomte Gabriel Donnadieu, né à Nimes d'une famille obscure, le 11 décembre 1777, est plus connu comme militaire et pour la part qu'il prit à quelques actes du gouvernement de la branche aînée des Bourbons, que par les écrits qu'il a publiés. Nous n'avons ici à le considérer que comme écrivain, et nous laissons à l'histoire politique le soin de parler du reste de sa vie, qu'on trouve d'ailleurs racontée, avec plus ou moins d'impartialité, dans diverses biographies. Ses écrits sont fort nombreux, quoiqu'ils ne soient, en général, que d'une assez petite étendue, et la plupart sont des reproductions de discours qu'il avait prononcés du haut de la tribune. Voici la liste passablement longue de ceux de ces écrits de circonstance que nous connaissons : *A ses Concitoyens, le général Donnadieu,*

Paris, 1819, in-8° de 48 pages). — *Développement de la proposition de M. le général Donnadieu dans le Comité secret du* 11 *avril* 1821, *tendant à ce qu'il soit fait une adresse à Sa Majesté, pour la supplier de vouloir bien choisir un autre ministère, attendu que le ministère actuel est incapable et anti-français* (Paris, 1821, in-8° de 32 pages, réimprimé à Nimes la même année). — *Discours sur le Projet de loi relatif aux six douzièmes provisoires, séance du* 8 *janvier* 1821 (Paris, 1821, in-8°, réimprimé la même année à Bordeaux, sous ce titre : *Opinion sur le projet, etc.*) — *Discours prononcé en comité secret, dans la séance du* 16 *février* 1821 (Paris, 1821, in-8° de 12 pages). — *Opinion sur le Projet de loi relatif à la Censure des journaux* (Paris, 1821, in-8° de 16 pages). — *Opinion du général Donnadieu sur la discussion de l'Adresse au roi et le Discours de Sa Majesté, en réponse à cette Adresse, séance du* 3 *déc.* (Paris, 1811, in-8 de 8 pages, réimprimé à Lyon au commencemen de 1822). — *Discours de M. le lieutenant-général vicomte Donnadieu et de M. le ministre des affaires étrangères Pasquier, sur la discussion qui s'est élevée dans la Chambre des Députés entre ces deux honorables membres, re-*

lativement au budget de la police et à la note insérée dans le Journal des Débats *du* 24 *juillet* 1818, *concernant le général Canuel, etc.* (Paris, 1822, in-8° de 20 pages). — *Discours sur la Réduction des rentes* (Paris, 1824, in-8° de 16 pages). — *Lettre à M. le maréchal duc de Dalmatie, ministre de la guerre* (Paris, 1832, in-8°). — *Lettre à la* Gazette des Tribunaux, *en réponse au récit historique que ce journal a fait des événements de Grenoble en* 1816 (Paris, 1840, in-8°). — *Mémoire à consulter et Consultation contre M. Crétineau-Joly* (Paris, 1842, in-4 de 24 pages). — *Lettre à M. le duc Decazes* (Paris, 1843, in-4° de 4 pages). — *Pétition adressée à MM. les membres de la Chambre des Députés*, 18 *avril* 1844 (Paris, 1844, in-4° de 12 pages).

Il paraît qu'en 1848, le général Donnadieu, qui avait, dans sa jeunesse, embrassé avec ardeur les principes de la Révolution, accueillit avec joie l'avènement de la République et qu'il espéra même pouvoir la servir. Peut-être conçut-il le désir et le dessein de se faire nommer député à l'Assemblée législative; nous avons du moins entre les mains une brochure de lui, publiée à cette époque, et contenant une profession

de foi politique. Cette pièce, vraiment curieuse, est intitulée : *A la France, aux Electeurs, le général Donnadieu expliquant ce qui fit la grandeur et la ruine des Nations* (Paris, 1849, in-8° de 32 pages). Quelques passages de ce petit écrit ont de la verve et de la chaleur. Enfin on doit au général Donnadieu deux ouvrages plus considérables. L'un est intitulé : *De l'Homme et de l'Etat actuel de la société* (Paris, 1833, in-8° de 316 pages), et l'autre : *De la vieille Europe, des Rois et des Peuples de notre époque* (Paris, 1837, in-8°). Dans ces deux volumes, qui traitent à peu près du même sujet, l'auteur examine les droits et les besoins des peuples, la situation et les devoirs des gouvernements, ainsi que les mœurs et les idées qui peuvent exercer quelque influence sur la nature des lois.

Le général Donnadieu est mort du choléra, le 19 juin 1849, à Courbevoie, où il s'était retiré depuis assez longtemps.

MATHIEU BLANC-GILLY.

Mathieu Blanc-Gilly, né dans le département du Gard, ancien administrateur des Bouches-

du-Rhône et député par ce dernier département à l'Assemblée législative en 1791, est auteur des trois ouvrages suivants : *Eloge du capitaine Cook* (Paris, Morin, 1787, in-12). *Plan de révolution concernant les finances, ou Découvertes consolantes de l'impôt unique du toisé* (Paris, 1789, in-8o). — *Observations impartiales sur les troubles de St-Domingue* (Paris, 1792, in-8o).

LOUIS COLOMB-MÉNARD.

Louis Colomb-Ménard, de Nimes, mort depuis quelques années, est auteur des opuscules suivants : *La Fontaine de Nismes et le Canal qui doit en dériver* (Nimes, 1810, in-8o de 23 pages).—*Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche et reine de France, à Marie-Thérèse-Charlotte, sa fille, héroïde* (Nimes, Gaude fils, 1828, in-8o de 24 pages). — *Essai sur la philosophie ou la manie des Systèmes* (Nimes, Gaude, 1823, in-8o de 24 pages).—*Exposé d'une nouvelle Découverte pour déterminer les longitudes en mer* (Nimes, Guibert, 1826, in-8o de 20 pages).—*Des taches du Soleil* (Nimes, 1839, in-8o).

JEAN-BAPTISTE TESTE.

Jean-Baptiste Teste, né à Bagnols et mort le 26 avril 1852, à Chaillot, à la suite d'une courte maladie, était, avant la Restauration, l'avocat le plus brillant du barreau de Nimes. Une cause qu'il plaida à Aix contre Manuel, et qui mit en présence les deux plus éloquents orateurs du Midi, étendit au loin sa réputation. Appelé dans les Cent-Jours aux fonctions de commissaire-général de police à Lyon, il dévoila et poursuivit vivement les complots royalistes qui se tramaient dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Gard et de Vaucluse. Ce dévoûment à la cause de Napoléon Ier lui mérita, après le second retour de Louis XVIII, d'être porté sur la liste des bannis. Il alla se fixer à Liége, où il tint le premier rang parmi les avocats. Rentré en France après la révolution de Juillet, il fut nommé membre de la Chambre des députés par l'arrondissement d'Uzès. Il est inutile de rappeler ici comment il tomba du ministère : ces tristes souvenirs sont encore trop récents.

On a de J.-B. Teste plusieurs plaidoiries qui,

recueillies à l'audience par des sténographes, ont été publiées dans l'*Observateur des Tribunaux*. L'*Encyclopédie du Droit*, publiée par MM. Sébire et Carteret, avocats à la cour de Paris, contient plusieurs articles qui lui sont dus. Enfin, la *Littérature française contemporaine* de MM. Louandre et Bourquilot annonce que J.-B. Teste est auteur de l'introduction qu'on trouve en tête de l'*Encyclopédie des Lois, Dictionnaire général annoté des Lois, Décrets, etc.* (Paris, F. Didot, 1837-39, 7 vol. in-8°).

JEAN-JACQUES GUIZOT.

Jean-Jacques Guizot, frère de l'ancien ministre, né à Nimes vers 1789, et mort à Paris, le 19 février 1835, est auteur de la traduction du *Tableau de la Constitution anglaise, par Custance* (Paris, Maradan, 1817, 2 vol. in-8°), en société avec Ch. Loyson, et de celle du 1er volume du *Manuel historique du Système politique des Etats de l'Europe et de leurs Colonies, depuis la découverte des deux Indes, par Heeren* (Paris, Barrois aîné, 1820, 2 vol. in-8°). Nous avons déjà dit que la traduction du 2e vo-

lume de ce dernier ouvrage est de Vincens-Saint-Laurent.

LAURENT NOURRIT.

Laurent Nourrit, né à Nimes vers 1790, soumit en 1809, à l'Académie du Gard, un poème sur *la Mort de Henri IV*. Nous ignorons s'il a été imprimé; mais on en trouve une analyse et d'assez longs extraits dans les mémoires de cette société. Autant qu'on en peut juger par ces fragments, cette pièce porte les traces de l'inexpérience; mais elle est souvent écrite avec verve. Tel est le passage suivant. Jacques Clément conduit Ravaillac devant le cadavre de Henri III et il lui dit :

C'est moi qui l'ai frappé; c'est moi de qui le zèle,
De la religion embrassant la querelle,
Ai plongé le poignard dans son perfide sein.
Qui venge l'Eternel n'est pas un assassin.
J'ai puni de mon Dieu l'ennemi redoutable;
Mais je n'ai pas tout fait : un prince plus coupable,
D'une secte maudite indigne protecteur,
Respire, et de la Ligue audacieux vainqueur,
Elève son pouvoir sur les débris du temple.
C'est à toi maintenant de suivre mon exemple.
Je t'en ai dit assez. Dieu même t'a choisi
Pour être de l'autel le vengeur et l'appui.
S'il ne commet qu'à toi le soin de sa vengeance,

N'accuse point sa foudre et son bras d'impuissance.
Maître de l'univers, il parle ; au même instant
Les rois épouvantés rentrent dans le néant.
Mais il veut aujourd'hui, par ta faiblesse même,
Apprendre aux potentats ivres du diadème,
Qu'un fragile roseau peut servir sa fureur,
Peut du cèdre orgueilleux abaisser la splendeur.
Arme-toi pour défendre une cause si belle ;
Lorsque Dieu te l'ordonne, immole-toi pour elle.
Ne crains pas d'affronter la hache des bourreaux ;
Les cieux te sont ouverts !....

Les quelques vers suivants expriment heureusement les détails de l'assassinat :

Dans un passage étroit, sa marche embarrassée
S'arrête. Des soldats la troupe est dispersée ;
Le monstre adroitement échappe à leur regard,
S'élance, et d'une main qu'arme un fatal poignard,
Il frappe et frappe encor. Trois fois son bras impie
Dans le sein du monarque alla chercher la vie.

PIERRE-LOUIS BARAGNON.

Pierre-Louis Baragnon, avocat à la Cour de Nimes, est auteur des écrits suivants : *Plaidoyer prononcé à l'audience de la Cour d'assises de l'Isère, le 20 mai 1831, pour Charles Alègre, cultivateur, habitant à Nimes* (Nimes, 1831, in-8° de 40 pages).—*Histoire de Nimes, abrégée de celle de Ménard et continuée jusqu'à nos jours* (Nimes, 4 vol. in-8°).

MADAME ESTELLE FALLE.

Mme Estelle Falle, née à St-Gilles, le 2 mars 1806, et morte à Calmont le 2 mai 1826, fille de M. Chabrant, pasteur, président du Consistoire de Toulouse, et femme de M. Falle, pasteur à Calmont, est auteur d'une brochure intitulée : *Petit Abrégé de la Vie et des dernières heures de Joseph Haulié, décédé à Calmont, le 26 août* 1823 (Toulouse, imprimerie de Corne, 1825, in-12 de 24 pages).—Elle a traduit de l'anglais *la Miséricorde de Dieu, manifestée en Jésus-Christ* (1828, in-8o).

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA DU TROISIÈME VOLUME.

Pages	lignes		
2,	11,	au lieu de	*maréchaussée*, lisez *sénéchaussée*.
7,	18,	—	*avait le seul secret*, lisez *avait seul le secret*.
53,	7,	—	*mûriers*, lisez *mûris*.
106,	15,	—	*s'écrie-t-il*, lisez *il s'écrie*.
115,	25,	—	*les diverses*, lisez *ses diverses*.
172,	11 et 12,	—	*parcourus*, lisez *parcourues*.
181,	22,	—	*Daudiran*, lisez *Dandiran*.
193,	5,	—	*Mlle Euke*, lisez *Mlle Enke*.
204,	27,	—	*vastes*, lisez *vertes*.
205,	14,	—	*des*, lisez *de*.
210,	19,	—	*la campagne*, lisez *les campagnes*.
222,	25 et 26,	—	*la plupart des écrits*, lisez *l'écrit*.
223,	1,	—	*auxquels*, lisez *auquel*.

NIMES. — Imprimerie BALLIVET et FABRE, rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

